

Vers une socio-anthropologie des interventions de développement comme action publique

Philippe Lavigne Delville

▶ To cite this version:

Philippe Lavigne Delville. Vers une socio-anthropologie des interventions de développement comme action publique. Anthropologie sociale et ethnologie. Université Lumière - Lyon II, 2011. tel-00683177

HAL Id: tel-00683177

https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00683177

Submitted on 28 Mar 2012

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

CREA Université Lyon II

Vers une socio-anthropologie des interventions de développement comme action publique

Mémoire pour l'Habilitation à Diriger des Recherches

Jury: Olivier Leservoisier, Professeur d'Anthropologie, Université Lyon II, Tuteur Jacky Bouju, Maître de Conférences HDR en Anthropologie, Université de Provence Jean Copans, Professeur émérite de Sociologie, Université Paris Descartes Sten Hagberg, Professeur d'Anthropologie, Université d'Uppsala (Suède) Gilles Massardier, Chercheur HDR en science politique, Cirad

Philippe Lavigne Delville

Septembre 2011

Sommaire

List	e des sigles 6
Préa	ambule 8
Intr	oduction10
•	Une anthropologie du développement soucieuse de son utilité sociale 10
•	Les interventions de développement comme objet de recherche
•	La productivité scientifique d'une « participation observante »
•	Plan du mémoire14
	tie I. Des dynamiques agraires à l'action publique : un itinéraire
	Introduction
1.	
II.	Socio-anthropologie des dynamiques agraires et des dynamiques
asso	ociatives en Afrique de l'ouest (1985-1994)18
III.	Socio-anthropologie du foncier et des interventions de développement
(199	95-2008)26
Ш.	1. Socio-anthropologie des dynamiques foncières et des opérations foncières 26
	.2. Eléments pour une socio-anthropologie de la « participation » dans les projets de veloppement (1995-2007)
IV.	Vers une socio-anthropologie de l'action publique (depuis 2009)38

Partie II. Anthropologue et chercheur dans une Organisation noi
gouvernementale : essai de théorie de la pratique40
I. Introduction42
II. Produire des connaissances scientifiques « utiles »45
II.1. Des recherches en partenariat sur des questions de développement 4
II.2. Des expertises collectives contribuant à l'émergence de communautés épistémiques 5
II.3. Conclusion : une recherche ancrée dans les problèmes de société et inscrite dans de collectifs élargis intégrant des praticiens et des décideurs
III. Contribuer à faire évoluer les représentations des praticiens
« l'accompagnement de la connaissance anthropologique »66
III.1. Expertises et appui à des projets de développement et à des politiques 6
III.2. Accompagnement de « capitalisations d'expérience »
III.3. Conclusion : prendre acte des contradictions de l'action publique, dans un dialogue critique avec ses acteurs
IV. Les institutions de l'aide comme terrain : une « participation
observante »103
IV.1. L'expérience comme premier matériau d'enquête10
IV.2. Analyser les projets à partir de la pratique : une illustration10
IV.3. Un équilibre varié entre participation et observation, en fonction des rôles11
IV.4. De la « participation observante » à l'observation11
V. Une anthropologie impliquée, au sein de collectifs115
V.I. L'utilité sociale de la recherche en sciences sociales

V.2. Réflexivité des acteurs et fonction d'accompagnement des sciences sociales12	1 .
V.3. Rendre intelligible : complexité et interdisciplinarité12	<u>'</u> 4
V.4. Transmettre : formation et encadrement d'étudiants	28
V.5. Une anthropologie impliquée13	Ю:
Partie III. Pistes pour une socio-anthropologie des interventions d	е
développement comme action publique13	2
I. Introduction13	3
II. Entre « volonté d'améliorer » et contrôle des marges : l'intervention d	е
développement comme forme d'action publique13	5
II.1. L'intervention sociale comme forme d'action publique13	ا 5
II.2. Une extension des champs de l'intervention publique13	8
II.3. Problèmes publics et action publique14	Ю
II.4. Instrumentation de l'intervention sociale et ingénierie sociale14	13
III. Analyser les processus de formulation et de mise en œuvre de l'actio	n
publique dans les pays sous régime d'aide14	5
III.1. Recompositions institutionnelles et « démographie galopante des acteurs de l'action publique »	
III.2. Eclatement de l'action publique et problèmes de gouvernance15	0
III.3. Depuis les années 1980, des contradictions accrues entre objectifs et instruments de l'aid 151	le
III.4. L'intervention de développement comme problème d'action publique pluri-acteurs15	57

		5
IV	.1. Dépendance à l'aide, instrumentalisations et affaiblissement des institutions au Niger16	5
IV	.2. Projets pilote et réforme foncière au Bénin : une analyse longitudinale168	3
	.3. La micro-politique de la conception des projets : le projet d'appui à la société civile finance	
	.4 Les projets de développement comme réseaux socio-techniques et comme processus pluri	
IV	.5. Une action publique éclatée ? Production et institutionnalisation de l'action publique 182	1
par	rclusions. Du « participant qui observe » à « l'observateur qu licipe » : continuités et ruptures	2
<i>par</i> Bibl	ticipe » : continuités et ruptures	2
<i>par</i> Bibl	ticipe » : continuités et ruptures182	2
<i>par</i> Bibl	ticipe » : continuités et ruptures	? 1
<i>par</i> Bibl Anr	ticipe » : continuités et ruptures	2 1
<i>par</i> Bibl Anr Anne	rticipe » : continuités et ruptures	2 1

Liste des sigles

ACP Afrique, Caraïbes, Pacifique (pays avec lesquels l'UE a une politique de coopération

ADER Agence de Développement de l'Electrification Rurale

AFD Agence Française de Développement

AGETIP Agence d'Exécution de Travaux d'Intérêt Public

ALER Alizés – Electrification rurale

ANE Acteurs non étatiques

ANR Agence Nationale de la Recherche

ANR APPI Une Action publique éclatée ? Production et institutionnalisation de l'action publique

(projet ANR)

APAD Association Euro-Africaine pour l'Anthropologie du Changement Social et du

Développement

APD Aide publique au développement

APREFA Association pour la Promotion des Etudes Foncières en Afrique

ASSSS Association Solidarité Sadel Sahel Sénégal
CELED Cellule de l'Electrification Décentralisée

CIRAD Centre International de Recherche Agronomique pour le Développement

CNEARC Centre National d'Etudes en Agronomie des Régions Chaudes

CNRS Centre National de la Recherche Scientifique

DEA Diplôme d'études approfondies

EHESS Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales
ENDA Environnement et Développement Africain

FED Fonds Européen de Développement
GIE Groupement d'intérêt économique

GRDR Groupe de recherche et de réalisations pour le développement rural

GRET Groupe de Recherche et d'Echanges Technologiques

HCR Haut Commissariat aux Réfugiés

IEDES Institut d'Etudes du Développement Economique et Social

IGN-B Institut Géographique National du Bénin

IIED International Institute for Environment and Development

INA-PG Institut National Agronomique Paris-Grignon

INCO- CLAIMS Changes in Land Access, Institutions and MarketS, projet de recherche INCO

INCO-DEV International Cooperation (programmes de recherches de l'Union

européenne sur les questions de développement)

IRC Institut des Régions Chaudes

IRD Institut de Recherche pour le Développement

ISRA Institut Sénégalais de Recherche Agricole

LAJP Laboratoire d'Anthropologie Juridique de Paris

LASDEL Laboratoire d'études et de recherches sur les dynamiques sociales et le

développement local

LEREPS Laboratoire d'études et de recherches sur l'économie, les politiques et les systèmes

sociaux (Université de Toulouse)

MARP Méthode active de recherche et de planification participative

MCA Millenium Challenge Account

MCC Millenium Challenge Corporation

ONG Organisation non gouvernementale

ONU-SIDA Programme des Nationaux Unies contre le Sida

ORSTOM Institut de Recherche pour le Développement (IRD)

OSC Organisation de la société civile
OXFAM Comité d'Oxford contre la Famine
PASOC Projet d'appui à la société civile

PCD II Projet de Développement Communautaire, phase II (financement UE)

PFR Plans Fonciers Ruraux

PMRU II Projet de Micro-Réalisations en Milieu Urbain (projet financé par l'UE à Brazzaville),

dont la phase II a été mise en œuvre par le Gret

PNB Produit National Brut

PNUD Programme des Nations Unies pour le Développement

PRA Participatory Rural Appraisal

SAED Société d'aménagement et d'exploitation du delta, de la vallée du fleuve Sénégal et

de la Falémé

SIG Système d'information géographique

UE Union Européenne

UMR Unité mixte de recherche

UR Unité de recherche

USAID Agence d'aide des Etats-Unis

VASI Vietnamese Agricultural Sciences Institute

Préambule

Avril 1988, Sadel, Moyenne vallée du Fleuve Sénégal

Comme chaque jour, toute la matinée s'est passée sur le chantier de réhabilitation des périmètres irrigués villageois, avec Samba Thiam, secrétaire de l'ASSSS (Association Solidarité Sadel Sahel Sénégal – section France), et Modibo Traore, topographe aménagiste du GRDR. Sous la direction de ce dernier, les villageois refont le canal principal, celui qui amène l'eau jusqu'aux rizières : dégradé, il occasionnait beaucoup de pertes, l'eau n'arrivait plus jusqu'aux parcelles les plus éloignées. « Tapez, tapez ! » crie-t-on en cœur pour se donner le courage de suffisamment damer la terre sèche et dure. Je suis tous les jours sur le chantier, maniant la pelle en plein soleil comme les villageois. C'est la pleine saison chaude.

L'ASSSS-France, association des migrants du village, et le GRDR, Ong d'appui aux projets de développement des associations de migrants de la région du fleuve Sénégal, ont monté ce petit projet qui vise à améliorer la productivité des rizières. Au loin, passe un véhicule de la SAED, la société publique de développement de l'irrigation. Une Ong a-t-elle le droit d'intervenir ainsi sur ces périmètres mis en place par la SAED ? Ils sont censés appartenir au village, mais ce n'est pas très clair...

Cela fait trois semaines que je suis au village de Sadel. Je loge dans le *galle*, la concession de Cheick Thiam, chef des *Subalbe* (pêcheurs), le frère aîné de Samba, que je connais depuis deux ans que je travaille au siège du GRDR, et qu'on prépare le projet. Nous avons voyagé ensemble. A l'époque, le GRDR avait peu de moyens : pour économiser quelques centaines de francs, on allait en train à Bruxelles pour prendre un vol Sabena faisant une escale à Conakry avant d'arriver à Dakar... Samba est arrivé dans un magnifique costume, avec de grosses valises pleines de cadeaux, moi avec un vieux teeshirt et un sac à dos. J'ai appris qu'il y avait eu débat à propos de mon logeur : le Président de l'ASSS au village, un *ceddo* allié à la chefferie, voulait m'héberger, comme il se doit. Samba a argumenté du fait que nous avions voyagé ensemble, que nous étions amis. J'en suis plutôt content : mon ami Christophe, qui avait fait un stage à Sadel l'année précédente et avait logé chez le Président, m'avait dit : « nourriture pas terrible, peu de gens parlent français dans la concession »...

Il est presque 12 h. Le chantier s'arrête jusqu'à demain. Je rentre, tout rougeaud, à la concession. D'abord boire, et ensuite seulement prendre la douche. J'ai vite appris la leçon : après une matinée en plein soleil, on transpire très fort dès que l'on boit. Si on a déjà pris la douche, tout le bénéfice est perdu... Fatoumata, une des femmes de Samba, m'a préparé un seau. S'asperger fait un bien fou. Réhydraté et détendu, je m'installe sur la natte et poursuis ma lecture du tome 2 de la Méthode d'Edgar Morin. Je suis fasciné par cette « mise en boucle » des savoirs, qui fait prendre sens à beaucoup de choses apprises en classes préparatoires Bio ou à l'Agro, par cette façon d'aborder la complexité, d'articuler les échelles, en croisant analyse systémique et prise en compte des contradictions.

Le temps de souffler un peu, et que les hommes reviennent de la prière, on va avec Samba manger chez Abdoulaye. Sa classe d'âge s'y retrouve tous les midis, chacun fait amener un plat de chez lui. On partage ainsi 5 ou 6 plats, presque toujours du riz, blanc ou orangé par la sauce tomate, parfois avec quelques petits morceaux de viande, le plus souvent avec du diaboye, ce poisson de mer plein d'arrêtes. La baisse de débit du fleuve, depuis les sécheresses, a quasiment ruiné la pêche, en ne permettant plus une inondation suffisante des cuvettes de waalo où se reproduisaient les poissons en période de crue. Dur pour les Subalbe, les pêcheurs, d'en être réduits à manger du poisson de mer... Il y a certes des cuisinières plus ou moins compétentes, mais c'est plutôt bon à défaut d'être varié (tant que ce n'est pas du « niérébuna », cette pâte de maïs assez lourde, mélangée à du poisson fumé, avec une couche d'huile sur le dessus dans laquelle on ne peut que tremper son bout de pâte pour faire passer le goût du poisson fumé...). Le seul problème est que j'ai un mal fou à faire une boule de riz en la pressant dans ma main : les grains de riz me collent à la main, pas entre eux. Tant pis, je mange à l'indienne, comme j'avais appris au Tamil Nadu quelques années avant, en prenant du riz sur le bout des doigts et en la poussant dans la bouche avec le pouce. Mes amis me disent que ce n'est pas efficace, que je ne prends que des petites bouchées : je leur montre que le trou devant moi vaut bien le leur, et que, si chaque bouchée est plus petite, le temps qu'ils malaxent leur boule de riz, j'en ai pris deux ou trois...

Je suis ainsi intégré à la classe d'âge de Samba, des jeunes hommes d'environ 35 ans, alors que j'en ai 26. Après le repas, on discute, on boit le thé. Certains jouent aux dames, à une vitesse impressionnante. J'avais au début naïvement cru que cette habitude de manger en classe d'âge était « traditionnelle », jusqu'au jour où, posant la question, j'ai appris que c'était les migrants de leur génération qui avaient lancé ce principe, pour se retrouver avec leurs amis pendant leurs séjours au village... Invention des traditions...

Après la sieste, j'irai voir comment se passe le chantier de construction de la case de santé. L'enthousiasme a l'air modéré. Samba m'explique assez vite que ce qu'ils veulent, c'est un dispensaire, que les migrants ont commencé à cotiser pour cela. Mais l'Etat ne veut pas accepter de dispensaire s'il n'y a pas au préalable une case de santé. Alors il faut bien la construire... ou faire semblant le temps de négocier l'autorisation pour le dispensaire.

Introduction

Une anthropologie du développement soucieuse de son utilité sociale

Vieille d'une vingtaine d'années, la tranche de vie rappelée en préambule résume assez bien ce que furent les débuts de ma vie professionnelle, au sein du GRDR, Ong de développement travaillant avec les migrants de la vallée du Sénégal, et comment s'y sont posés des jalons qui l'ont structurée, dans la moyenne et la longue durée. Si mon intérêt pour les questions de développement remonte à mes études et aux voyages et stages réalisés à ce moment là¹, c'est en effet en tant qu'agro-économiste spécialisé en analyse de système agraire que j'ai commencé à travailler dans le développement. Outre les études agraires, mes références intellectuelles de l'époque étaient les théories de la complexité et les travaux d'Edgar Morin². Diverses études sur les stratégies paysannes en irrigation m'avaient amené à m'intéresser aux logiques économiques familiales, aux stratégies migratoires. Le contact presque quotidien avec les associations de migrants sooninke ou haalpulaaren, qui cotisaient des sommes importantes pour équiper leur village en infrastructures, interrogeait sur les dynamiques sociales en cours, questionnements encouragés par les recherches menées à cette époque par

_

¹ Premier voyage en Haute Volta en 1981, séjour en Inde auprès d'une association indienne travaillant avec les Intouchables en 1982, analyse d'une association de développement sénégalaise et analyse à sa demande du problème rizicole, lors d'un stage de stage de 2^{nde} année de l'INA-PG au Sénégal (Doligez et Lavigne Delville, 1984, *Approche du problème rizicole à Oussouye (Basse Casamance, Sénégal)*, Oussouye, Association UFULAL, Doligez, Lavigne Delville et Rambure, 1984, *UFULAL*, "sortons de la forêt sacrée"; l'association de la jeunesse d'Oussouye dans le mouvement des associations locales pour le développement communautaire intégré, Mémoire de stage, Paris, INA-PG, chaire de sociologie rurale.) ; stage de 3° année en Inde.

² Celui de « la Méthode ». Je n'ai découvert qu'après le Morin sociologue, avec la « Métamorphose de Plozevet » en particulier (Morin, 1967, *Commune en France: la métamorphose de Plozevet*, Paris, Fayard.).

Catherine Quiminal et son équipe. Après deux ans d'appui aux associations de migrants et à leurs projets, j'ai eu l'opportunité grâce à l'initiative de la Fondation pour le Progrès de l'Homme³, de coordonner un projet de « capitalisation d'expérience » visant à faire le point sur la connaissance acquise par le GRDR sur les dynamiques dans sa zone d'intervention, qui m'a amené à lire sur la région, et à réaliser ou encadrer un certain nombre d'études, d'orientation sociologique et socio-économique.

Sans avoir à l'époque tous les outils conceptuels pour en comprendre la portée, ces séjours dans des villages du fleuve Sénégal et ces études m'avaient permis de cerner quelques éléments clés des dynamiques sociales (les rapports entre différenciations statutaires et différenciations socio-économiques, les impacts de la sécheresse sur les trajectoires migratoires, les « néotraditions ») et de l'anthropologie du développement (les enjeux de l'accueil de « l'étranger » et les logiques d'enclicage que cela induit ; les concurrences politiques entre association de migrants et association au village et les divergences de vue entre les deux⁴, les stratégies pour négocier avec l'administration, les rapports ambigus entre sociétés publiques de développement et Ong, la façon de « faire semblant » de construire la case de santé pour avoir le droit de construire le dispensaire, etc.).

Mon intérêt pour les sciences sociales, et en particulier l'anthropologie, est ainsi né de mon expérience au GRDR, dans un souci de comprendre ce que je voyais autour de moi, de mettre en perspective les petits projets de développement auxquels j'apportais un appui. Les rencontres avec Catherine Quiminal, d'abord, et le DEA d'anthropologie sociale et politique que j'ai réalisé sous sa direction en 1988, et plus encore celle avec Jean-Pierre Olivier de Sardan et l'APAD⁵, ont été déterminantes pour ma conversion à l'anthropologie. J'ai en effet trouvé dans cette anthropologie du développement qui se structurait alors en France un cadre d'analyse particulièrement pertinent par rapport à mes interrogations sur la pratique du développement, en même temps qu'un

³ Qui a financé à cette époque une dizaine d'ONG pour les inciter à formaliser leur histoire et leurs savoirs et savoir-faire.

⁴ J'ai appris, plus tard, que les villageois n'étaient guère enthousiastes à l'idée des migrants de refaire les canaux d'irrigation.

⁵ Association euro-africaine pour l'anthropologie du changement social et du développement.

déplacement de perspective significatif, ouvrant des questionnements tout à fait nouveaux sur les dynamiques sociales, et mettant en lumière toutes les ambigüités, contradictions et effets pervers de l'aide. Mon doctorat en anthropologie sociale (réalisé à l'EHESS Marseille en 1990-1992 sous la direction de J.P.Olivier de Sardan et soutenu en 1994) et mon investissement dans l'APAD ont ainsi marqué le basculement d'une position d'agro-économiste praticien intéressé par les sciences sociales à celle d'un anthropologue s'intéressant au développement et aux pratiques des développeurs.

Ayant quasiment achevé ma thèse, et cherchant une position qui me permettait de coupler production de connaissances en socio-anthropologie et utilité sociale, j'ai saisi l'opportunité qui m'était offerte d'intégrer l'équipe « Agriculture » du Gret (Groupe de recherche et d'échanges technologiques). En octobre 1992, j'ai donc rejoint le Gret, qui est sans doute l'Ong française la plus ouverte sur la recherche. Après quelques années consacrées à produire des ouvrages de synthèse à destination des praticiens (sur la fertilité des terres, les aménagements de bas-fonds), à animer un groupe de travail sur l'irrigation, et à coordonner un projet de recherche sur les deltas d'Asie du sud-est (cf. partie II, II.1), j'ai pu me réinvestir pleinement dans les sciences sociales à partir de 1995 en investissant les questions foncières, en expertise et recherche. A la demande du Directeur de l'époque, Didier Pillot, j'ai ensuite créé en 1999 le poste de Directeur scientifique du Gret, poste que j'ai occupé jusque fin 2008 et mon départ en accueil à l'IRD début 2009.

Les nombreuses collaborations avec le réseau de l'APAD et mes propres travaux m'ont permis de construire une pratique de recherche en socio-anthropologie du développement qui, du fait de son origine, a toujours eu le souci de son utilité sociale. J'ai en effet réalisé l'essentiel de mon parcours scientifique dans des positions non académiques et, sans être directement en responsabilité de projets de développement, j'ai conservé un rapport à la pratique, à travers en particulier recherches appliquées, expertise et appui à la réflexivité des praticiens à la Direction scientifique du Gret.

Ces quelques éléments caractérisent assez bien, me semble-t-il, les traits structurants d'une trajectoire de recherche, qui n'est pas exclusivement académique, mais cherche au contraire à trouver un équilibre dynamique entre une recherche rigoureuse, ancrée dans les développements les plus récents de la socio-anthropologie et des sciences sociales et dans des collaborations nombreuses avec le monde académique, et une mobilisation de la connaissance anthropologique au service d'une action réfléchie, qui cherche à prendre en compte la complexité, qui assume l'ambigüité de l'intervention et ses contradictions sans s'en satisfaire.

• Les interventions de développement comme objet de recherche

Comme l'a justement souligné Olivier de Sardan (1995), le « développement » (ses discours, ses institutions, ses interventions) fait aujourd'hui partie du quotidien des pays dits « en développement », que l'on pourrait plus justement qualifier de « pays sous régime d'aide »⁶ au sens où l'aide internationale y a pris une place déterminante, tant dans les budgets publics, dans les politiques économiques ou sectorielles nationales, que dans les villes et les villages, à travers la multiplicité des projets, des Ong, des associations ou comités de gestion.

Les interventions de développement ont été d'autant plus centrales dans mes questionnements que j'ai mené l'essentiel de mes recherches à partir d'une position au sein d'Ongs, dans des sites où il y avait des interventions de développement et sur des problématiques marquées par ces interventions : les périmètres irrigués villageois créés par la SAED (société d'état chargée de l'aménagement du fleuve Sénégal), les petits projets des associations de migrants, les aménagements de bas-fonds au Mali, la grande hydraulique du delta du Fleuve Rouge au Vietnam, les projets de sécurisation foncière, les projets de développement menés par le Gret, etc.

Mon questionnement initial portait, de façon assez classique, sur la compréhension des dynamiques locales et sur les processus de réinterprétation de l'offre des projets dans ces dynamiques. Il s'agissait à la fois de mieux comprendre ces dynamiques et ces processus, dans la logique de l'anthropologie du développement, et de tenter de mobiliser cette compréhension pour la conception et la mise en œuvre de projets plus pertinents, plus adaptés.

Le constat du décalage récurrent entre « offre » et « demande », y compris lorsque les projets étaient conçus par les associations de migrants et non par des Ong européennes, m'a amené à m'interroger sur ses causes, et à déplacer le regard vers l'intervention elle-même, la façon dont elle est définie et mise en œuvre, les conceptions des praticiens de l'aide, les logiques de financement des projets et leurs conséquences. D'un accent initial sur l'interface locale entre « développeur » et

⁶ de Milly, 2002, Les déterminants institutionnels de l'impact de l'aide publique au développement sur l'économie rurale des pays à "régime d'aide": l'APD : pièce d'un équilibre de faible niveau ou incitation au développement ?, Thèse de Doctorat en Sciences Economiques, INA-PG, Paris/Montpellier.

« développés », l'intervention de développement et les institutions de l'aide sont devenues un champ de recherche à part entière.

La productivité scientifique d'une « participation observante »

Là où d'autres praticiens du développement « convertis » à l'anthropologie ont basculé totalement du côté de la recherche et de la critique distanciée, j'ai toujours gardé un intérêt particulier pour la pratique du développement. Une part importante de mon anthropologie est ainsi issue d'une position de « participation observante » au sein du système d'aide, et plus précisément au sein d'une ONG professionnelle ayant une certaine capacité de réflexivité et de distanciation sur ses pratiques. Tout en posant des contraintes spécifiques du point de vue de la recherche, cette position a permis une « immersion » de longue durée au sein d'un segment particulier du système d'aide, celui des Ong professionnelles françaises et de leurs bailleurs, avec des ouvertures sur les institutions internationales, rendant possible une observation approfondie des pratiques de ses membres.

J'essaierai de montrer à travers ce mémoire que cette position, peu fréquente dans la culture académique française, n'en est pas moins productive en termes de recherche :

- parce qu'elle contribue à ouvrir un questionnement sur l'utilité sociale de la connaissance socio-anthropologique, longtemps sulfureux dans la discipline en tous cas en France, même s'il est classique en sociologie;
- parce qu'elle ouvre la socio-anthropologie du développement à de nouveaux objets, en prenant les politiques et interventions de développement comme objet, en introduisant un questionnement plus affirmé sur les dispositifs et les institutions, en reproblématisant l'intervention de développement en termes d'action publique.

• Plan du mémoire

Issu d'un travail de réflexivité sur ma pratique de recherche, ce mémoire d'habilitation est organisé en trois grandes parties. Dans une première partie, je reviendrai sur les grandes étapes de ma trajectoire scientifique, mes thèmes de recherche successifs et leurs principaux résultats.

J'analyserai de façon détaillée dans la seconde partie ma pratique de chercheur anthropologue au sein d'une structure opérationnelle, qui, à partir d'une position institutionnelle non académique, produit de la connaissance anthropologique, en dialogue avec le monde de la pratique et en

assumant cette position de marginal sécant et de « traducteur » entre deux univers, et met un accent particulier sur la transmission des savoirs, à travers formation, encadrement d'étudiants et accompagnement de praticiens.

Je poserai enfin dans une troisième partie les jalons d'une socio-anthropologie des interventions de développement comme action publique, qui est la problématique actuelle de mes recherches. J'expliquerai en conclusion pourquoi, tout en mesurant l'apport de ce positionnement d'interface entre le monde de la recherche et le monde de l'action, je souhaite désormais poursuivre mes travaux dans un cadre plus académique.

Sans abandonner l'ambition d'une anthropologie impliquée, « partagée » (Vidal, 2009) avec d'autres chercheurs et avec les acteurs du développement, et en valorisant l'expérience acquise durant ces années de « participation observante », un tel positionnement me semble nécessaire pour pouvoir développer les perspectives théoriques qui sont désormais les miennes. Mon recrutement à l'IRD en tant que Directeur de recherches (en cours suite à mon succès au concours 2011) me permettra de les approfondir dans les années qui viennent.

Partie I. Des dynamiques agraires à l'action publique : un itinéraire scientifique

I. Introduction

Cette partie résume mon itinéraire de recherche, les grandes thématiques que j'ai travaillées, les collaborations et les principaux résultats de mes travaux⁷. Mon parcours de recherche s'est construit autour de thèmes successifs, reliés par des évolutions de problématiques et des reconceptualisations successives. Il peut se résumer en trois grandes périodes, dont la dernière est en cours de développement et sera approfondie dans la troisième partie de ce mémoire. Plus que par rupture, les passages d'un thème à l'autre se sont faits par glissements, au sens où je mobilisais à chaque fois des acquis antérieurs, tout en élargissant et renouvelant le questionnement et le référentiel théoriques en fonction de ces nouveaux objets. Sur chacun de ces thèmes, j'ai croisé études empiriques localisées, travaux de synthèse ou coordination d'ouvrages collectifs, publications de vulgarisation et encadrement d'étudiants.

⁷ Dans cette section, les références de mes publications sont en notes de bas de page, pour les rendre plus lisibles. Certains chantiers, repris dans la 2^{ème} partie, ne seront qu'abordés ici. La liste complète de mes publications est en annexe 1.

II. Socio-anthropologie des dynamiques agraires et des dynamiques associatives en Afrique de l'ouest (1985-1994)

C'est au cours de quelques années (1985-1989) de pratique professionnelle en tant qu'agronome spécialisé en analyse de système agraire (Cochet, 2005; Mazoyer et Roudart, 1997; Mazoyer et Roudart, 2002), au sein d'une ONG de développement travaillant avec les migrants originaires de la région du fleuve Sénégal, que je me suis ouvert aux sciences sociales et suis devenu chercheur en anthropologie sociale. Spécialité de sciences économiques et sociales, l'analyse des systèmes agraires permettait de décrypter les stratégies paysannes en irrigation des ménages de « paysans migrants » du fleuve Sénégal (pour reprendre le titre de l'ouvrage de J.P. Minvielle (1985), elle ne suffisait pas pour comprendre les logiques sociales de la reproduction économique familiale, et n'était que de peu de secours pour comprendre les dynamiques associatives et les rapports entre migrants et villages d'origine. Je me suis alors plongé dans l'anthropologie économique, au départ pour mieux problématiser les études socio-économiques que je menais alors, élargissant ainsi un questionnement sur les dynamiques agraires au Sahel déjà enrichi par les études agraires menées par les agronomes, agro-économistes et géographes de l'IRD et du Cirad.

Les développeurs tendent à considérer que les paysans devraient naturellement privilégier l'irrigation, qui permet de forts rendements censés être sécurisés, et donc abandonner des cultures pluviales, aléatoires. A travers la notion de « système de production », les analyses de systèmes agraires insistent sur la façon dont les paysans combinent différentes cultures sur différentes facettes de paysage, pour satisfaire au mieux leurs objectifs économiques et sociaux, et en particulier leurs objectifs de sécurité et de rémunération du travail. De fait, on observait chez les paysans du fleuve Sénégal un jeu dynamique entre parcelles irriguées (de trop petite taille pour assurer à elles seules la sécurité alimentaire, et risquées, du fait des risques de panne de pompe, de rupture de gasoil), jeeri (cultures pluviales), waalo (cuvettes de décrues) et fonde (bourrelets de berges). Mais, puisque la migration, antérieure historiquement à l'irrigation, était devenue le mode de régulation des économies familiales (Chastanet 1983), l'analyse de la combinaison des activités agricoles ne suffisait pas pour comprendre les stratégies paysannes. Il fallait pour cela déplacer le questionnement des systèmes du production agricoles aux « systèmes d'activité » (Paul 1994) des ménages, et considérer la migration comme une ressource à part entière, intégrée aux stratégies

familiales de reproduction sociale et économique, complémentaire en termes de revenus et en compétition avec les activités locales en termes de gestion de la main-d'œuvre familiale. Un ouvrage, La rizière et la valise⁸, en a résulté, qui reste globalement pertinent pour la description des stratégies paysannes en irrigation, mais s'est révélé optimiste pour la partie traitant de l'investissement des associations de migrants dans ce secteur⁹.

Jean Schmitz (IRD), le premier, m'a incité à publier les résultats de mes recherches sur l'irrigation¹⁰. Mais c'est la rencontre avec Catherine Quiminal (à l'époque à Paris VIII) et son équipe, qui menaient alors des recherches sur les enjeux politiques des associations de migrants sooninké et leurs projets de développement, qui a été la première étape de ma vocation de chercheur, m'ouvrant à la compréhension des logiques sociales et politiques des rapports des migrants à leur région d'origine et à l'analyse des dynamiques associatives en migration et au village (Quiminal, 1991). Catherine Quiminal a accepté de diriger mon DEA d'anthropologie¹¹, et c'est par son intermédiaire que j'ai rencontré Jean-Pierre Olivier de Sardan (EHESS/CNRS). Avec son ouverture habituelle, ce dernier a accepté de prendre comme doctorant le jeune agronome encore imparfaitement « anthropologisé » que j'étais à l'époque. C'était au moment de la naissance de l'Association euro-africaine pour l'anthropologie du changement social et du développement (APAD), passionnante aventure intellectuelle et humaine à laquelle j'ai eu la chance d'être associé dès le départ, « cadet social » au milieu d'anthropologues « aînés », devenant membre fondateur, membre du bureau de 1992 à 1998, et secrétaire de l'association pendant les 3 premières années.

⁸ Lavigne Delville, 1991b, *La rizière et la valise; irrigation, migration et stratégies paysannes dans la vallée du fleuve Sénégal*, Paris, Syros.

⁹ Ce que Schmitz et Humery me reprochent à juste titre dans un article récent : Schmitz et Humery, 2008, "La vallée du Sénégal entre (co) développement et transnationalisme: irrigation, alphabétisation et migration ou les illusions perdues", *Politique africaine*, n° 109. Mais ils omettent de mentionner que, suite à l'approfondissement de l'analyse des projets des migrants, j'avais moi-même revu mon analyse dans ma thèse de 1994, qu'ils citent pourtant.

¹⁰ Lavigne Delville, 1991a, "Irrigation, émigration et sécurité alimentaire sur le fleuve Sénégal", *Cahiers sciences humaines*, vol 27 n° 1-2.

¹¹ Lavigne Delville, 1988, *Coopérative de production et réinsertion villageoise. Analyse du projet de Fegui*, DEA d'anthropologie sociale et politique, GRDR/Université Paris VIII, Paris.

En 1990, dans l'intervalle entre la fin de mon travail au GRDR et mon arrivée à l'EHESS Marseille, Claude Raynaut (Cnrs/Université de Bordeaux III), rencontré lors de son séminaire sur l'interdisciplinarité à l'EHESS, m'a associé au chantier collectif qu'il lançait sur les relations société/nature au Sahel. Claude Raynaut souhaitait élargir à l'échelle du Sahel la réflexion qu'il avait menée sur l'articulation des échelles et les interactions sociétés/techniques/nature dans de la région de Maradi au Niger (Raynaut, 1988), et tenter de rendre compte de la diversité de ces relations à l'échelle du Sahel, en cartographiant les grands paramètres de cette diversité. Il m'a associé à ce programme, en tant qu'agronome et anthropologue, ce qui m'a permis d'affirmer mon intérêt pour l'interdisciplinarité sciences humaines/sciences de la nature autour des rapports milieux/techniques/sociétés, de faire une synthèse de la littérature sur les systèmes agraires au Sahel¹², et d'approfondir la question anthropologique des transformations des structures familiales, entre émancipation des captifs et des dépendants, et fragmentation des unités familiales¹³, transformant la donne du contrôle de la main-d'œuvre, paramètre essentiel de la productivité des agricultures familiales en zones sahéliennes. Ce chantier a abouti en 1997 à un ouvrage de synthèse dirigé par Claude Raynaut, publié en français et anglais¹⁴, qui reste unique au sens où c'est un modèle d'analyse inter-disciplinaire et où il tente de conceptualiser la diversité des relations milieux/techniques/sociétés au Sahel, et de trouver la mesure entre des synthèses généralisantes écrasant la diversité, et de nombreuses monographies, passionnantes mais limitées dans leur extension.

Les années à l'EHESS Marseille (1990-1992), pour la préparation de ma thèse, ont constitué le véritable tournant de mon « anthropologisation ». Les questionnements et les apports de l'anthropologie du développement éclairaient de façon remarquable les questions que je me posais sur les associations de migrants, leurs « projets de développement », et l'action de l'Ong où j'avais

¹² Lavigne Delville, 1997, "Sahelians Agrarian Systems: Principal Rationales", *in* Raynaut, ed., *Societies and Nature in the Sahel,* London, Routledge and Kegan Paul.

Raynaut et Lavigne Delville, 1997, "Transformation des rapports sociaux et dynamique d'usage des ressources (2) : l'émancipation de la force de travail", *in* Raynaut, ed., *Sahels.Diversité et dynamiques des relations sociétés-nature*, Paris, Karthala. (cf. dossier de publications).

¹⁴ Raynaut ed., 1997a, *Sahels. Diversité et dynamiques des relations sociétés-nature*, Coll. Hommes et sociétés, Paris, Karthala. Raynaut, Grégoire, Janin, et al., 1997, *Societies and Nature in the Sahel*, London, Routledge/SEI.

travaillé. J'ai bénéficié pour mon travail de thèse d'une bourse CNRS de docteur ingénieur, et de la bourse Louis Dumont pour la recherche en anthropologie sociale, en 1990, qui m'a permis de financer des séjours de terrain.

Centrée sur la zone d'émigration internationale du fleuve Sénégal (sooninke et haalpulaar), mon doctorat¹⁵ a apporté des éclairages originaux sur deux grands thèmes. D'une part, les dynamiques agraires dans des sociétés de « paysans-migrants » et en particulier les stratégies économiques différenciées des familles vis-à-vis de l'irrigation en fonction de leur insertion dans la rente migratoire, prolongeant les travaux de chercheurs de l'IRD comme J.Y. Weigel (1982) et J.P. Minvielle¹⁶, en intégrant le contexte du désengagement de l'Etat de l'irrigation (au Sénégal dans le cadre de la nouvelle politique agricole de 1984) et ses impacts sur les petits périmètres irrigués.

Tout en s'appuyant sur le recul pris dans les années 80 sur les analyses en termes de modes de production, d'une part, le fait de s'intéresser aux articulations entre deux logiques d'économie capitaliste de l'autre (la migration de travail dans l'industrie française, la production irriguée intensive de l'autre) amenait à questionner les, ainsi les et, de façon plus empirique ceux Dans la longue durée¹⁷, les migrations *sooninke* ont des causes endogènes (Manchuelle, 2004), mais ont été renforcées par l'émancipation des captifs, l'échec de la reconversion économique de l'aristocratie soninké, puis la marginalisation économique de la région de Kayes. A côté du navétanat dans le bassin arachidier, des réseaux migratoires se sont très tôt développés en France, dès les années 40.

Lavigne Delville, 1994, Migrations internationales, restructurations agraires et dynamiques associatives en pays soninké et haalpulaar (1975-1990), essai d'anthropologie du changement social et du développement, thèse de doctorat en anthropologie sociale et ethnologie, EHESS, Centre de Marseille, Marseille.

¹⁶ Et plus fondamentalement sur les analyses de Meillassoux sur la migration comme forme d'articulation de l'économie domestique au système capitaliste, avec le recul pris sur les analyses en termes de modes de production : Meillassoux, 1975, *Femmes, greniers et capitaux*, Paris Maspero. ; Copans, 1988, "Les modèles marxistes dans l'anthropologie économique française : prêt-à-porter ou haute couture ?", *Cahiers internationaux de sociologie*, vol LXXXIV ,Copans, 2009, "Un développement sans acteurs mais non sans politique. La difficile empiricité d'un engagement anti-impérialiste", *Journal des anthropologues*, vol 118-119

¹⁷ Cf. une synthèse dans Lavigne Delville, 1995, "Irrigation et activités extra-agricoles : les mutations de l'économie familiale", *in* Boivin, Dia, Lericollais, *et al.*, ed., *Nianga, laboratoire de l'agriculture irriguée en moyenne vallée du Sénégal*, Paris/Dakar, ORSTOM/ISRA. (dossier de publications).

Les migrations haalpulaaren ont pris des formes différentes, migrations de pêche au Sénégal, migrations urbaines à Dakar, dans un contexte de lent amenuisement des ressources agricoles. Dans les deux cas, la sécheresse des années 70 a marqué un renforcement des dynamiques migratoires, en particulier vers la France. L'irrigation a été mise en place alors que les réseaux migratoires étaient déjà largement en place. L'analyse économique montrait l'ampleur du subventionnement par l'Etat avant le désengagement, subventionnement qui permettait d'encaisser les nombreux risques et dysfonctionnements de la culture irriguée. Avec le désengagement, ces risques devenaient plus coûteux. Outre des crises accrues (pannes, etc.), on observait une différenciation croissante des stratégies productives en fonction de l'accès des familles à la rente migratoire : les familles sans migrants (ou avec des migrants envoyant peu d'argent) cherchaient à cumuler les parcelles rizicoles pour assurer leur alimentation ; inversement, les familles disposant de revenus migratoires réguliers, plutôt inscrits dans une logique rentière, acceptaient auparavant de cultiver pour maximiser la part de la rente migratoire affectable à des dépenses non alimentaires, mais n'étaient plus prêtes à le faire avec l'augmentation des coûts de production¹⁸.

Le second thème portait sur les dynamiques associatives en zone d'émigration. Poursuivant l'analyse de l'effervescence associative immigrée explorée par Quiminal, je mettais en évidence la signification politique de l'appropriation de la notion de « développement » par les associations de migrants, et la compétition entre chefferie, association au village, association de migrants (dans des configurations politiques à chaque fois spécifiques) pour le leadership des actions et donc pour ce que j'ai appelé « le monopole du développement légitime » ¹⁹. Paradoxalement, les associations de migrants étaient perçues au village comme des acteurs externes, du point de vue de la chefferie et des notables,

¹⁸ Lavigne Delville, P., 1993, Les paradoxes du désengagement : les périmètres irrigués villageois de la vallée du fleuve Sénégal, *In* Blanc-Pamard, C., ed., *Politiques agricoles et initiatives locales : adversaires ou partenaires,* Paris: Orstom, pp. 217-238. Lavigne Delville, P., 1995, Irrigation et activités extra-agricoles : les mutations de l'économie familiale, *In* Boivin, P., Dia, I., Lericollais, A., et al, ed., *Nianga, laboratoire de l'agriculture irriguée en moyenne vallée du Sénégal,* Paris/Dakar: ORSTOM/ISRA, pp. 303-318.

¹⁹ Lavigne Delville, P., 2000a, Courtiers en développement ou entrepreneurs politiques ? les responsables d'associations villageoises de développement dans la région d'émigration internationale (Sénégal; Mali) *In* Bierschenk, T., Chauveau, J.-P. et Olivier de Sardan, J.-P., ed., *Courtiers en développement, les villages africains en quête de projets*, Stuttgart/Paris: Apad/Karthala, pp. 165-187. (dossier de publications).

suscitant le même type d'adhésion apparente que des projets d'Ong ou de l'Etat. Je montrais aussi que les projets de développement des migrants étaient avant tout des actions d'équipement des villages et de gestion de la dépendance à la rente migratoire, plus que de renversement de cette dépendance, les migrants comptant sur une poursuite de la rente migratoire pour conserver un statut d'aîné une fois rentrés au village. Et que l'existence d'une rente « interne », la rente migratoire, induisait des dynamiques spécifiques assez différentes des phénomènes de « courtage en développement » mises en avant par l'anthropologie du développement (Bierschenk, Chauveau et Olivier de Sardan, 2000). En effet, les associations de migrants avaient pour principale vocation de gérer le rapport au village des migrants. Outre l'équipement des villages, le « développement » signifiait aussi une contestation plus ou moins explicite de la gestion des affaires publiques pratiquée par les « vieux » (la chefferie et les notables), le plus souvent de la part de « jeunes » alphabétisés, issus des familles dominantes, cherchant à prendre leur place au nom de la maîtrise du français et des relations avec les institutions, et parfois de cadets sociaux cherchant à promouvoir une démocratisation de cette même gestion (au sens d'élargissement du personnel politique au-delà des lignages d'hommes libres).

La coordination avec Jean-Pierre Jacob²⁰ des secondes journées de l'APAD sur les organisations paysannes m'a donné l'occasion de compléter ces travaux empiriques localisés par un ouvrage de synthèse²¹, qui constitue ainsi le pendant sur les dynamiques associatives de « Sahels » sur les dynamiques agraires.

Après mon recrutement au Gret, en octobre 1992, j'ai prolongé mes travaux sur l'irrigation et la maîtrise de l'eau autour de trois grands axes :

²⁰ Institut Universitaire d'Etudes de Développement, aujourd'hui fusionné au sein de l'IHEID (Institut des Hautes Etudes Internationales et du Développement), Genève.

²¹ Jacob et Lavigne Delville ed., 1994, Les associations paysannes en Afrique : organisation et dynamiques, Paris/Genève, APAD/KARTHALA/IUED.

- les transformations institutionnelles de la gestion de l'eau dans les grands bassins irrigués africains (animation du groupe de travail « irrigation » du Réseau Recherche-Développement²²);
- les transformations institutionnelles de la gestion de l'eau dans les deltas du sud-est asiatique (coordination du projet INCO-DELTA et appui scientifique à l'équipe « Système agraires » du VASI²³ 1995-1998²⁴);
- et enfin des dynamiques paysannes d'exploitation et d'aménagement des bas-fonds en Afrique de l'ouest.

Réalisés en vue d'ouvrages méthodologiques sur les aménagements de bas-fonds, en zone sahélienne et en zone guinéenne, les études sur ce dernier objet²⁵ visaient à mettre en perspective la question de l'opportunité d'interventions dans les aménagements de bas-fonds par rapport aux dynamiques paysannes. De fait, le raisonnement technique considère que ce sont les « potentialités du milieu » qui déterminent les pratiques paysannes, et que l'aménagement, en modifiant ces potentialités, allait induire une intensification. L'analyse des dynamiques agraires montre que ce n'est évidemment pas le cas : l'exploitation agricole des bas-fonds est en concurrence avec d'autres

²⁵ Lavigne Delville, 1998b, "Logiques paysannes d'exploitation des bas-fonds en Afrique soudano-sahélienne", in Ahmadi et Teme, ed., Aménagement et mise en valeur des bas-fonds au Mali, bilan et perspectives nationales, intérêt pour la zone de savane ouest-africaine, Montpellier, CIRAD. Lavigne Delville et Boucher, 1998, "Dynamiques paysannes de mise en culture des bas-fonds en zones forestières d'Afrique de l'Ouest", in Leplaideur et Cheneau-Loquay, ed., Quel avenir pour les rizicultures de l'Afrique de l'Ouest ?, Montpellier/Bordeaux, CIRAD/REGARDS.

²² C'est dans ce cadre que j'ai produit une synthèse en français de l'ouvrage d'E.Ostrom (1992) sur la gestion des systèmes irrigués, qui est longtemps resté la seule traduction en français des travaux de cet auteur (Ostrom, 1997, *Pour des systèmes irrigués auto-gérés et durables : façonner les institutions (traduction et synthèse de E.Ostrom, Crafting institutions for self-governing irrigation systems, ICS Press, Institute for Contemporary studies, 111 p, par Ph.Lavigne Delville)*, Paris, Inter-réseaux., republié dans Coopérer Aujourd'hui n° 67 après son prix Nobel d'Economie en 2009, avec une post-face sur l'intérêt et les limites de son approche).

²³ Vietnamese Agricultural Science Institute.

²⁴ Cf. partie 2, « des recherches en partenariat ».

usages (vergers, pâturage, pêche, raphia pour l'artisanat et le vin de palme en zones guinéennes, etc.) et dépend de conditions spécifiques, de pression foncière et plus encore de marché. De plus, en zones soudano-sahéliennes, le pâturage de saison sèche ou le maraîchage par puisards en périurbain ou le long des voies ferrées, sont souvent les priorités des paysans, bien avant la riziculture qui est pourtant le modèle quasi-exclusif des intervenants de développement. Enfin, en zones guinéennes, là où le contrôle de la nappe nécessite seulement du terrassement (creusement de drains, casiérage), on observe dans certains cas des dynamiques paysannes spontanées d'aménagement²⁶, questionnant l'utilité de faire intervenir des spécialistes du génie rural. Dès lors, aménager peut avoir un sens dans certains cas, là où cela permet aux agriculteurs de faire face à des problèmes précis de maîtrise de l'eau qu'ils ne peuvent dépasser seuls, et en aucun cas comme « recette » des projets de développement local, ce qui était - et demeure - trop souvent le cas.

²⁶ Comme par exemple dans la région de Man, en Côte d'Ivoire, où les paysans se sont inspirés d'aménagements publics qu'ils avaient observés autour de la ville.

III. Socio-anthropologie du foncier et des interventions de développement (1995-2008)

La seconde moitié des années 90 a marqué un tournant vers deux nouvelles problématiques, qui ont constitué depuis cette période mes deux axes principaux de recherche.

III.1. Socio-anthropologie des dynamiques foncières et des opérations foncières

J'ai abordé les questions foncières à partir de 1995, d'abord dans le cadre des travaux sur les aménagements de bas-fonds: tout aménagement a des enjeux fonciers, de nombreuses interventions de développement suscitent ou attisent des conflits. Mais, alors que la recherche foncière avait assez bien décrit les modes d'accès et de contrôle des ressources pour de nombreux modes d'exploitation (agriculture pluviale, irrigation, arbres, etc.)²⁷, les bas-fonds n'avaient guère fait l'objet de travaux. J'ai donc monté avec Etienne Le Roy (LAJP/Paris 1) et Jacky Bouju (Université de Provence) un projet de recherche finalisé, visant à construire en dialogue entre praticiens et chercheurs un cadre d'analyse et des repères opérationnels sur les enjeux fonciers des aménagements de bas-fonds, en croisant anthropologie du foncier et anthropologie du développement²⁸.

Les bas-fonds sont des espaces socialisés et appropriés. Ils s'inscrivent dans des « maîtrises territoriales »²⁹, font l'objet d'usages multiples (pâturage, cueillette, vergers, riziculture inondée,

²⁷ Cf. les chapitres thématiques dans Le Bris, Le Roy et Mathieu, 1991, *L'appropriation de la terre en Afrique noire: manuel d'analyse, de décision et de gestion foncières,* Paris, Karthala/Aprefa.

²⁸ Lavigne Delville, Bouju et Le Roy, 2000, *Prendre en compte les enjeux fonciers dans une démarche d'aménagement : stratégies foncières et bas-fonds au Sahel*, Paris, GRET.

²⁹ Concept que j'ai introduit à l'occasion de cette recherche, pour mettre en avant la dimension de contrôle territorial, distincte des « maîtrises foncières » au sens strict, lesquelles renvoient à l'appropriation des terres et des ressources naturelles (Le Roy, 1997, "La sécurité foncière dans un contexte africain de marchandisation imparfaite de la terre", *in* Blanc-Pamard et Cambrézy, ed., *Terre, terroir, territoire, les tensions foncières,* Paris, Orstom.).

maraîchage, pêche, fabrication de briques, etc.) de la part d'acteurs variés. Aménager n'est pas seulement modifier les flux physiques: transformer l'espace recompose plus ou moins fortement les usages et a des conséquences en amont et aval sur d'autres acteurs, d'autres usages; l'aménagement induit fréquemment une opportunité de recomposition des droits d'accès, au niveau local (les femmes perdent leurs droits fonciers au profit d'hommes; les parcelles sont redistribuées dans l'espace aménagé, spoliant ceux qui possédaient les parcelles auparavant; de jeunes maraîchers empruntant ou louant les terres en saison sèche peuvent se voir expulsés ou voir le montant du loyer augmenter, etc.) ou micro-régional, l'aménagement induisant une rupture des pactes d'accès à un chapelet de mares (Jacob, 2001). De plus, l'aménagement suscite des enjeux et des opportunités politiques. Parfois, les ressortissants en ville poussent à un aménagement pour les bénéfices politiques qu'ils en tirent, ou les autorités locales acceptent un aménagement proposé par un projet, sans rapport avec les enjeux économiques et la demande réelle des villageois. Un village dépendant en termes fonciers peut vouloir profiter de l'occasion pour affirmer son indépendance par rapport au maître de terre installé dans un autre village, et instrumentaliser l'Ong ou le projet de développement dans ce but.

Les principaux enjeux se cristallisent d'une part autour des enjeux politiques de l'aménagement et du pouvoir de décision (qui porte le projet et pourquoi ? qui contrôle l'espace à aménager et peut prendre la décision d'aménager ?), et d'autre part autour de ses enjeux économiques et de ses effets redistributifs (qui gagne et qui perd ? quels sont les impacts des choix en termes d'accès aux parcelles aménagées ? quels sont les impacts de l'aménagement sur les autres usages, et donc les autres usagers ?). De tels enjeux sont inhérents à tout aménagement, voire à toute intervention, ils ne débouchent pas nécessairement sur un conflit. La recherche a permis d'identifier des configurations porteuses de risques accrus de conflits, du fait des disjonctions entre trames territoriales et trames administratives³⁰. Ces conflits peuvent aussi être provoqués ou aggravés par les intervenants, par leur maladresse ou leur ignorance de ces enjeux.

³⁰ La notion de « trame foncière » a été développée par Jacky Bouju dans des travaux pour des projets de gestion de terroir au Burkina Faso, pour rendre compte de l'imbrication et de la superposition de modes de contrôle de l'espace renvoyant à des maîtrises de terre, des chefferies politiques, des pouvoirs administratifs. Bouju, 1991, "Pouvoirs et légitimité sur le contrôle de l'espace rural. L'exemple du Ganzourgou (Burkina Faso)", in Olivier de Sardan et Paquot, ed., D'un savoir à l'autre, les agents de développement comme médiateurs,

Pour partie à cause de ce premier chantier, j'ai eu la chance d'être sollicité pour animer à la demande du Ministère de la Coopération une expertise collective sur les politiques foncières, que j'analyserai plus en détail plus loin³¹. A la suite de ce chantier fondateur, j'ai mené différentes recherches sur différentes dimensions des dynamiques foncières et de l'interface entre dynamiques foncières et interventions publiques, en collaboration ou en dialogue (selon les cas) avec de nombreux chercheurs de différentes disciplines, en particulier de l'IRD (Jean-Pierre Chauveau, Jean-Philippe Colin, au sein de l'UR Régulations foncières dont j'ai été membre associé de 2000 à 2008), du Laboratoire d'anthropologie juridique du Paris (Etienne Le Roy, Alain Rochegude) et de diverses équipes africaines, au Burkina Faso, au Mali, au Bénin principalement.

Mon questionnement global porte sur la question de la régulation foncière (entendue comme la production et mise en œuvre de règles concernant l'accès et l'usage des terres et des ressources naturelles) dans un contexte de pluralité des normes. Les dynamiques foncières en Afrique de l'ouest sont en effet marquées par un fort pluralisme institutionnel (Benda-Beckmann et Benda-Beckmann, 1999; Chauveau, Le Pape et Olivier de Sardan, 2001; Lund, 2001), mettant en confrontation (à des degrés divers selon les lieux) des normes coutumières ou néo-coutumières, plus ou moins variées et évolutives, et des normes publiques, elles aussi plurielles et contradictoires. Loin du discours sur la disparation des régulations coutumières, de nombreux travaux montrent, pour l'Afrique sahélienne, la force de ces régulations, fondées sur des autels de terre, et des alliances politiques entre groupes et l'histoire du peuplement (Hagberg, 2006; Hagberg et Tengan, 2000; Jacob, 2007; Kuba, Lentz et Somda, 2004)

Fortement politisés, peu ou mal régulés « between peace and justice » (Hagberg, 1998), les conflits fonciers sont souvent interprétés en termes « socio-ethniques » et instrumentalisés politiquement. Ils ont fait l'objet de nombreuses recherches anthropologiques (Blundo, 1996; Chauveau et Mathieu, 1998; Jacob, 2002, etc.). Comme l'a bien montré Lund, en particulier, cette pluralité des normes est d'autant plus porteuse de confusion et de conflits – au moins potentiels – qu'elle se double d'une pluralité institutionnelle peu régulée, différentes autorités (autorités coutumières ou néo-

Paris, GRET/Ministère de la Coopération, Bouju et Brandt, 1989, *Analyse socio-anthropologique des trames foncières dans la province du Ganzourgou*, Ouagadougou, AVV Projet UP1-Zorgho.

³¹ Partie 2, « des expertises collectives ».

coutumières, politiciens, nouveaux notables associatifs, administration territoriale, élus communaux, etc.) ayant de droit ou de fait le pouvoir d'arbitrer sur le foncier ou d'affecter des droits, et agissant de façon souvent plus concurrentielle que coordonnée, ce qui contribue à la politisation du foncier et pose des problèmes de gouvernance (Le Meur, 2006a). Dans ce contexte, ce n'est pas tant le statut qui donne le pouvoir d'arbitrer sur le foncier, que le pouvoir – réel ou supposé – d'agir en faveur de celui qui le sollicite, qui créée la légitimité et donc l'autorité (Lund, 2002).

Pour rendre compte de ces configurations, et de leur diversité, j'ai proposé le concept de « dispositif local de régulation foncière », défini comme « l'ensemble des acteurs, publics ou privés, individuels ou collectifs, qui jouent un rôle effectif dans des décisions touchant au foncier (affectation ou validation de droits, enregistrement, arbitrages, etc.), sans présager de leur statut au regard de la loi, avec leurs relations de complémentarités, de compétition, de concurrence ou de synergies »³².

Cette double pluralité institutionnelle induit une insécurité foncière juridique potentielle, qui reste virtuelle là où les normes coutumières ne sont pas contestées dans l'espace local, mais qui se concrétise dès lors que certains acteurs (l'administration, des migrants cherchant à s'autonomiser des rapports locaux de dépendance, des urbains achetant des terres, parfois des élites locales ou des jeunes contestant les normes coutumières, etc.) jouent de la contradiction entre normes et autorités. Alors que les études foncières urbaines mettent l'accent sur le risque de spoliation, en particulier par l'Etat, que de nombreuses acceptions tendent à confondre la question de la sécurité des droits et celle de leur contenu (considérant qu'une location de trois ans est un droit insécurisé quand il n'est que précaire), je définis la sécurisation foncière comme le processus par lequel des droits sur la terre ou les ressources naturelles, quelle que soit leur nature, sont confirmés ou protégés³³. C'est un enjeu institutionnel plus que technique. Dans ce contexte de pluralité de normes, la question de la sécurité foncière se pose dès lors dans une combinaison entre deux logiques, celle de la reconnaissance sociale locale des droits et celle de leur validation juridique (qui marque une reconnaissance sociale par l'Etat). Cette combinaison est d'autant plus problématique que :

³² Lavigne Delville, 2007a, "Changes in "Customary" Land Management Institutions: Evidence from West Africa ", *in* Cotula, ed., *Changes in "Customary" Land Tenure Systems in Africa*, London/Rome, IIED/FAO.

³³ Lavigne Delville, P., 2006b, Sécurité, insécurités, et sécurisation foncières: un cadre conceptuel, *Réforme* agraire et coopératives, N° 2006/2, pp. 18-25.

- les droits fonciers locaux sont par nature relationnels, enchâssés dans les rapports sociaux
 (familiaux et extra-familiaux) et donc de nature socio-politique (Chauveau, 1998);
- et que la formalisation juridique des droits vise, en théorie, à désenchâsser ces mêmes droits pour les basculer dans une gestion publique « technique », plus ou moins standardisée (en termes de statuts juridiques possibles en tous cas), et donc les isoler des normes et autorités qui leur donnent sens.

A titre personnel, j'ai approfondi ces questions autour deux axes. Le premier a porté sur la question de l'usage de l'écrit dans les transactions foncières. Plusieurs chercheurs ayant observé l'existence de « petits papiers », j'ai organisé avec Paul Mathieu (alors à l'Université catholique de Louvain) un recueil de textes de travail³⁴, qui a montré le caractère assez systématique du recours à l'écrit dans les transactions foncières monétarisées, même là où les paysans sont peu alphabétisés. L'analyse de l'émergence de recours à l'écrit, de la forme des contrats, du recours aux témoins et parfois à des autorités chargées de valider ces contrats donne ainsi à voir des dynamiques d'innovation institutionnelle originales, montrant que la « demande d'innovation institutionnelle » envers l'Etat, mise en avant par les économistes du foncier (Platteau 1996) ne porte pas tant sur la formalisation des droits de propriété que sur des mécanismes simples et fiables de sécurisation des transactions, ce qui questionne les approches de cadastrage et de formalisation des droits promus par les institutions internationales. Le recours à l'écrit est quasiment systématique pour les « ventes » ou quasi-ventes³⁵ En analysant sur la durée l'évolution de la forme de ces « petits papiers », on voit une standardisation progressive, l'introduction de précisions sur la taille ou la localisation du terrain. Mais recourir à l'écrit et à des témoins ne suffit pas à supprimer les risques de conflits, pour des causes liées à l'incomplétude des contrats (souvent la vente est euphémisée sous des termes comme « cession », qui autorise une ambiguité sur le contenu du contrat), au fait que la terre est le plus

⁻

³⁴ Lavigne Delville et Mathieu ed., 1999, Formalisation des contrats et des transactions. Repérage des pratiques populaires d'usage de l'écrit dans les transactions foncières en Afrique rurale, Paris/Louvain la Neuve, Gret/UCL.

³⁵ Cf. le débat sur la « marchandisation imparfaite » de la terre en Afrique, Le Roy, 1997, "La sécurité foncière dans un contexte africain de marchandisation imparfaite de la terre", *in* Blanc-Pamard et Cambrézy, ed., *Terre, terroir, territoire, les tensions foncières,* Paris, Orstom.; Colin et Ayouz, 2006, "The Development of a Land Market? Insights from Cote d'Ivoire", *Land Economics,* vol 82 n° 3. Colin et Woodhouse, 2010, "Introduction: interpreting land markets in Africa", *Africa*, vol 80 n° 1.

souvent un patrimoine collectif et non un bien individuel (ce qui pose la question de la légitimité du vendeur à vendre et permet des remises en causes par d'autres ayants-droits familiaux), par l'absence de registre favorisant les ventes multiples. Faute de dispositif institutionnel public assurant des réponses à ces deux questions (quel est le contenu de la transaction ?, le cédeur a-t-il le droit de vendre ?), l'usage de l'écrit n'empêche pas les réinterprétations de contrats passés, les ventes multiples, les manipulations³⁶.

Le second chantier, en contrepoint, s'est concentré justement sur la question de la formalisation des droits fonciers dits « coutumiers » à partir d'une analyse des opérations de Plans Fonciers Ruraux, démarche d'identification et de cartographie des droits fonciers locaux³⁷, réflexion qui s'est élargie ultérieurement à la question de la production des politiques foncières³⁸.

En termes de recherches collectives, j'ai construit et coordonné avec Camilla Toulmin (IIED³⁹, Londres) une recherche comparative en Afrique de l'ouest francophone et anglophone sur les modes négociés d'accès à la terre, ce que nous avons appelé les « droits délégués ». J'ai ensuite contribué à l'élaboration du projet INCO-Claims (Changes in Land Access, Institutions, and Markets) coordonné par IIED et dont l'IRD (UR 95 Régulations foncières) était partenaire, projet dont j'ai ensuite assuré la

_

³⁶ Lavigne Delville, 2002, "When Farmers Use "Pieces of paper" to Record Their Land Transactions in Francophone Rural Africa: Insights into the Dynamics of Institutional Innovation »", *European Journal of Development Research*, vol 14 n° 2. (dossier de publications).

³⁷ Lavigne Delville, 2010e, "Registering and Administering Customary Land Rights: Can We Deal with Complexity?", *in* Deininger, ed., *Innovations in Land Rights Recognition, Administration and Governance,* Washington, World Bank/Global Land Tool Network/International Federation of Surveyors.

³⁸ Lavigne Delville, 2010b, "Conceptions des droits fonciers, récits de politique publiques et controverses. Les Plans Fonciers Ruraux en Afrique de l'ouest", *in* Colin, Le Meur et Léonard, ed., *Les politiques d'enregistrement des droits fonciers. Du cadre légal aux pratiques locales* Paris, Karthala. (dossier de publications). Lavigne Delville, 2010d, "La réforme foncière rurale au Bénin. Émergence et mise en question d'une politique instituante dans un pays sous régime d'aide", *Revue française de science politique*, vol 60 n° 3. (dossier de publications). Cf. aussi partie III, IV 2.

³⁹ International Institute for Environment and Development, Ong internationale de recherche appliquée et de plaidoyer basée à Londres.

coordination du rapport de synthèse 40 . Au sein de ce projet, j'ai pris en charge une composante sur la gestion négociée des ressources naturelles renouvelables, visant à mobiliser les acquis de la recherche socio-foncière sur cette question, et en particulier à questionner les postulats des interventions de développement sur la gestion locale des ressources, trop largement appuyés sur une maîtrise lacunaire des cadres théoriques de l'économie institutionnelle (cf. par exemple les travaux d'Elinor Ostrom (Ostrom, 1990; 1992; 1994; Ostrom, Dietz, Dolšak et al., 2002), eux-mêmes trop fonctionnalistes pour rendre compte des modes d'accès et de contrôle des ressources renouvelables dans les pays du Sahel. En effet, les conditions d'émergence et de maintien d'une gestion en commun identifiées par l'école des communs (des groupes sociaux homogènes, de petite taille ; des autorités efficaces ; une non intervention ou un soutien de l'Etat) sont plutôt l'exception au Sahel, où des groupes socio-ethniques et professionnels variés sont en concurrence pour l'espace, où la dimension politique et conflictuelle est forte, où l'intervention publique a plutôt fragilisé ces modes de gestion « communs » là où ils existaient, où la pluralité institutionnelle a été renforcée par les politiques de décentralisation. Par ailleurs, on n'a pas tant affaire à une « propriété commune » qu'à des droits d'usage partagés (et parfois contestés), sous l'égide d'autorités ayant l'exclusivité du contrôle de l'accès à la ressource. En analysant dans leur contexte différentes expériences d'appui à la négociation, je montrais aussi que, tout en répondant sur le principe à des enjeux réels (la négociation de règles partagées dans un contexte de pluralisme normatif), ces actions reposaient sur une vision naïve des modes d'accès aux ressources, et sur une conception à la fois peu problématisée et très normative de la négociation⁴¹. Bref, bien que faisant sens du fait de cette pluralité institutionnelle, la gestion locale négociée est plus à construire qu'à postuler, dans un contexte d' « imperfections » croisées dans les capacités de régulation de l'Etat, des « communautés » et des

-

⁴⁰ Lavigne Delville, Toulmin, Colin, et al. ed., 2002, *Negotiating Access to Land in West Africa: A Synthesis of Findings from Research on Derived Rights to Land; final report*, London/Paris/Montpellier, IIED/GRET/IRD. Lavigne Delville, Toulmin, Colin, et al., 2001, *L'accès à la terre par les procédures de délégation foncière (Afrique de l'ouest rurale) : modalités, dynamiques et enjeux ; rapport final de la recherche « droits délégués d'accès à la terre et aux ressources », Paris/Londres, GRET/IRD/IIED.*

⁴¹ Lavigne Delville, 2006, "Conditions pour une gestion décentralisée des ressources naturelles. Entre 'community failures', 'market failures' et 'state failures', construire de nouveaux 'communs' ", *in* Bertrand, Karsenty et Montagne, ed., *L'Etat et la gestion locale durable des forêts en Afrique francophone et à Madagascar*, Montpellier/Paris, Cirad/L'Harmattan. (dossier de publications).

« marchés », ce qui interroge les postulats et des pratiques des projets visant à promouvoir une telle gestion locale⁴².

C'est finalement la question des conditions de possibilité de l'émergence de nouvelles régulations foncières dans un contexte de compétition croissante, de pluralisme normatif et de politisation des enjeux, qui est la toile de fond de ces travaux, ce qui m'a amené à un questionnement spécifique, encore en cours, sur les interventions et politiques foncières, tant dans leurs cadres conceptuels⁴³ que dans leurs processus⁴⁴.

III.2. Eléments pour une socio-anthropologie de la « participation » dans les projets de développement (1995-2007)

Interventions d'Ong, projets de développement des migrants, politiques de développement de l'irrigation, politiques et opérations de sécurisation foncière, implications foncières des projets d'aménagement (de bas-fonds par exemple), etc. : la question des interventions de développement traverse toute ma trajectoire depuis son origine, autour des décalages et contradictions entre logiques d'intervention et dynamiques locales, et des sources de ces décalages. J'y ai accumulé des observations et analyses, dans des projets variés.

En particulier, ma dizaine d'années à la Direction scientifique du Gret et les nombreux chantiers de « capitalisation d'expérience » que j'y ai appuyés (cf. partie II, 2) ont été l'occasion d'une longue observation des pratiques des acteurs du développement et de dialogue avec eux. Du fait de cet investissement dans l'accompagnement de la réflexivité des praticiens et de mes activités parallèles dans l'expertise et le foncier, je n'ai pu pendant cette période consacrer que peu de temps à la

⁴² Lavigne Delville et Hochet, 2005, Construire une gestion négociée et durable des ressources naturelles renouvelables en Afrique de l'ouest, rapport final de la recherche, Paris, GRET/CLAIMS/AFD.

⁴³ Lavigne Delville, 2010b, "Conceptions des droits fonciers, récits de politique publiques et controverses. Les Plans Fonciers Ruraux en Afrique de l'ouest", *in* Colin, Le Meur et Léonard, ed., *Les politiques d'enregistrement des droits fonciers. Du cadre légal aux pratiques locales* Paris, Karthala.

⁴⁴ Lavigne Delville, 2010d, "La réforme foncière rurale au Bénin. Émergence et mise en question d'une politique instituante dans un pays sous régime d'aide", *Revue française de science politique*, vol 60 n° 3. (dossier de publications).

conceptualisation de ce matériau et à sa valorisation scientifique⁴⁵. En termes de recherche, je me suis centré sur la question de la participation, avec une série de chantiers.

A partir de l'évaluation d'un projet d'irrigation au Burkina Faso, révélateur des dysfonctionnements du système d'aide, je montrais dans un ouvrage coordonné par Jean-Pierre Jacob (Jacob, 2000b) que les enjeux politiques avaient prévalu dans la décision de réaliser un barrage dont l'utilité était plus que douteuse, et que la « participation » mise en avant dans les discours était largement instrumentale. J'illustrais ensuite comment les paysans tentaient de tirer le meilleur parti de la somme d'incohérences dans la conception et la mise en œuvre de ce projet⁴⁶. M'interrogeant sur les causes de cette reproduction de l'ignorance, je montrais qu'elle résultait des logiques institutionnelles de l'aide et de l'irresponsabilité généralisée qui domine, malgré la compétence et l'engagement d'un certain nombre de ses acteurs.

La « participation » est un des moyens censés réduire ce décalage entre situations locales et interventions externes. A la suite de premières réflexions⁴⁷, j'ai mené une réflexion longitudinale sur les questions de participation, à travers un investissement dans le groupe de travail « Appropriation d'innovations, démarches participatives et exclusion de groupes vulnérables » coordonné par J.P.Chauveau au sein de l'APAD en 1995⁴⁸, puis la coordination avec Marilou Mathieu et Nour-Eddine Sellamna d'un ouvrage collectif sur les enquêtes participatives, qui sont une clé d'entrée pour une

⁴⁵ C'est l'objet d'un de mes chantiers actuels (cf. partie III, les projets de développement comme réseaux sociotechniques).

⁴⁶ Lavigne Delville, 2000a, "Impasses cognitives et expertise en sciences sociales : réflexions à propos du développement rural en Afrique", *in* Jacob, ed., *Sciences sociales et coopération en Afrique : les rendez-vous manqués*, Paris/Genève, PUF/IUED. (dossier de publications).

⁴⁷ Lavigne Delville, 1992, "Participation paysanne, discours et pratiques. Quelques réflexions sur le texte de J.P. Chauveau ", *Bulletin de l'APAD*, n° 3.

⁴⁸ Chauveau, Lefèbvre et Lavigne Delville, 1997, *La dynamique des sociétés rurales face aux projets participatifs de développement rural: Réflexions et propositions d'action à partir d'expériences d'Afrique de l'Ouest,* Participation populaire n° 11, Rome, FAO. Chauveau et Lavigne Delville, 1998, "Communiquer dans l'affrontement : la participation cachée dans les projets participatifs ciblés sur les groupes ruraux défavorisés", *in* Deler, Fauré, Piveteau, *et al.*, ed., *ONG et développement : du nord aux suds,* Paris, Karthala.

analyse fine des rapports entre « développeurs » et développés » 49. Partant du succès fulgurant (retombé depuis) des méthodes de diagnostic participatif, type PRA (participatory rural assesment) ou MARP (méthode active de recherche participative), nous montrions que, tout en prétendant répondre aux asymétries entre techniciens et paysans, voire même promouvoir une révolution dans leurs rapports, ces démarches mettaient l'accent sur la conversion individuelle de techniciens découvrant les savoirs des paysans et sous-estimaient tant les enjeux de pouvoir inhérents à l'intervention que la force des logiques institutionnelles. L'accent mis sur les outils visuels peut certes permettre un dialogue, et certains praticiens expérimentés en témoignent (Floquet et Mongbo, 2000). Mais ces outils (le transect du paysage, le diagramme des acteurs présents au village, le classement par niveau de richesse, etc.) sont eux-mêmes issus de modes de raisonnement techniciens et imposent des façons de poser les questions, avec parfois des biais (Mathieu, 2000). Et surtout, les promoteurs de ces démarches négligent le fait que ces ateliers participatifs sont loin d'être des lieux neutres et que s'y cristallisent les enjeux locaux et les enjeux des relations avec les intervenants extérieurs (Mosse, 1994); ils sous-estiment les effets de formatage liés à ces outils. Dès lors, le risque est grand de n'y trouver que les hypothèses initiales des intervenants (Mathieu, op. cit.). Se fondant sur une conception ambigüe du pouvoir, et sur un postulat populiste idéologique supposant une fusion entre techniciens et populations, les MARP reposent en fait sur une triple illusion:

- une illusion communautaire qui sous-estime les conflits et contradictions internes aux « communautés »,
- une illusion empiriciste⁵⁰, qui suppose que les réalités émergent sans besoin de théorie ou de cadre d'analyse sous-jacent,
- et enfin une illusion communicationnelle, supposant un dialogue transparent, sans enjeux, entre techniciens et populations⁵¹.

⁴⁹ Lavigne Delville, Sellamna et Mathieu ed., 2000, *Les enquêtes participatives en débat: ambition, pratiques et enjeux*, Paris/Montpellier, Karthala/Gret/Icra.

⁵⁰ Lavigne Delville, 2000b, "L'illusion de toute découvir au village : critique de l'empiricisme dans les Marp ", in Lavigne Delville, Sellamna et Mathieu, ed., *Les enquêtes participatives en débat : ambitions, pratiques, enjeux,* Paris/Montpellier, Karthala/Gret/Icra.

Pour autant, cette approche « populiste idéologique » (Olivier de Sardan, 1990), bien que dominante dans les pays sous régime d'aide, n'est pas la seule. D'autres promoteurs de la participation partent de postulats différents, reconnaissent les divergences de positions et de points de vue et tentent de construire des processus plus négociés et moins asymétriques⁵². De fait, à l'échelle internationale, les expériences actuelles de participation recouvrent un vaste ensemble (Bacqué, Rey et Sintomer, 2005; Neveu, 2007), entre instrumentalisation néo-libérale, où la promotion d'un dialogue direct avec les citoyens et le transfert de morceaux de responsabilités sert un projet de marginalisation de l'Etat et de renforcement des logiques managériales du social (Abram, 2007; Jaglin, 2005), contournement du politique et des mouvements sociaux par un système politique soucieux de reconstruire sa légitimité par des consultations de façade, et expérimentation tâtonnante de nouveaux rapports entre Etat, société et marché à travers l'implication de citoyens organisés.

Très marqué par le discours et les pratiques des institutions d'aide et leurs stratégies de dépolitisation (Ferguson, 1990), le débat académique sur la participation dans les pays sous régime d'aide (y compris mes propres travaux) ont plus critiqué (à juste titre) les limites des conceptions idéologiques et/ou instrumentales de la participation qu'analysé finement si, et à quelles conditions, des processus conçus de façon raisonnée par des « artisans de la participation » (Carrel, 2007) engagés, arrivaient à ouvrir en partie le jeu. Le risque est dès lors que le « pessimisme méthodologique » (Chauveau, Lefèbvre et Lavigne Delville, 1997), indispensable par rapport aux discours idéalisants et pour prendre encompte « l'économie politique locale de l'exclusion » (idem), devienne un « pessimisme idéologique ». Mobiliser la sociologie politique du débat public et de la délibération (Barthe, 2002; Blatrix, 2002; Blondiaux, 2007; 2008; Rayssac, Brugidou, Dubien et al., 2005) permet de déplacer le questionnement sur la participation en prenant acte de ses ambiguïtés

⁵¹ Lavigne Delville, 2007c, "Les diagnostics participatifs dans le cadre des projets de développement rural en Afrique de l'Ouest : postulats, pratiques et effets sociaux des PRA/Marp ", in Neveu, ed., *Cultures et pratiques participatives : perspectives comparatives*, Paris, L'Harmattan. (dossier de publications).

Par exemple, au Brésil, Castellanet et Jordan, 2002, *Participatory Action Research in Natural Resource Management: a Critique of the Method Based on Five Years' Experience in the Transamazônica Region of Brazil,* New York, Taylor and Francis.; Castellanet et Guerra, 2005, "Chercheurs et leaders paysans engagés dans la recherche-action: une coopération conflictuelle: Réflexion à partir des programmes Cat et Paet en Amazonie brésilienne", *Agricultures*, vol 14 n° 1.

structurelles sans postuler une inévitable instrumentalisation. En effet, l'ambiguïté de la position des initiateurs ne suffit pas à conclure que les processus participatifs sont nécessairement totalement instrumentalisés par eux. Une analyse empirique fine des jeux d'acteurs et des processus est nécessaire. Distinguer entre pessimisme méthodologique et idéologique dans l'analyse de la participation suppose ainsi de prendre au sérieux les tentatives raisonnées, celles qui tentent de rompre avec le populisme idéologique et « la croyance positiviste dans l'ingénierie sociale » (Chauveau, 1994: 54). Non pas pour postuler leur efficacité: en Afrique, les expériences participatives et délibératives se déroulent dans des contextes où les rapports sociaux sont fondés sur des logiques de clientélisme et de patronage, où la volonté politique est faible ou ambiguë, où les configurations des arènes politiques locales sont porteuses de fortes asymétries et exclusions dans la prise de parole, où les logiques développementistes dépolitisantes sont fortes, et où la capacité de la société civile à les subvertir ou à mobiliser les médias pour peser sur les processus est faible. On est bien loin de l'idéal habermassien (lui-même loin d'être réalisé dans les pays industrialisés), et il ne saurait donc être question de postuler que les nouveaux dispositifs participatifs cités ci-dessus produisent des évolutions significatives. Mais pour se donner les moyens de mieux comprendre la diversité des expériences participatives et de leur signification sociale dans un contexte de crise du modèle post-colonial et de « modernité insécurisée » (Laurent, 2008), entre outils du néo-libéralisme et recherche d'un nouveau contrat social plus inclusif, entre enjeux sociaux macro (dans les rapports entre Etat, élus, experts et citoyens) et enjeux sociaux micro dans les arènes locales. Se donner la possibilité d'identifier les éventuels effets d'apprentissages suppose d'interroger simultanément :

- les acteurs qui les portent et leur trajectoire ;
- la façon dont elles s'inscrivent dans des modes de gouvernance ou des rapports de pouvoir préexistants (l'économie politique de l'exclusion), et dans des rapports entre initiateurs/décideurs et populations;
- la façon dont le processus permet ou non d'ouvrir des espaces de jeu, même limités, dont certains acteurs (et pas tous) se saisissent ou non ;
- les jeux d'acteurs autour de ces dispositifs, pour les subvertir ou les neutraliser, du côté des dominants comme des dominés (la « participation cachée »)⁵³.

Lavigne Delville, à paraître-a, "Du nouveau dans la « participation » au développement ? Impératif délibératif, populisme bureaucratique et participation cachée ", in Le Meur, Jul-Larsen, Laurent, et al., ed., Une anthropologie entre pouvoirs et histoire, Paris, Karthala-IRD-APAD..

IV. Vers une socio-anthropologie de l'action publique (depuis 2009)

Les deux grandes thématiques travaillées dans cette seconde étape de ma carrière scientifique convergent vers une problématique commune autour de l'action publique dans les pays sous régime d'aide, qui les unifie et donne finalement sens à l'ensemble de ma trajectoire. J'ai commencé à aborder la question de l'analyse des politiques publiques au début des années 2000 à travers le projet INCO-CLAIMS et ai progressivement investi ce champ de littérature, organisant un atelier international de Sciences Po pour le séminaire interne du Gret sur le sujet en 2005, puis construisant un projet de recherche interne, intitulé « Ong et action publique » en 2007⁵⁴, avant d'en faire le centre de mes travaux actuels.

Mon accueil à l'IRD (UMR 201 Développement et sociétés, Paris I-IEDES/IRD, dirigé par André Guichaoua), en janvier 2009, constitue en effet une nouvelle étape de ma trajectoire scientifique. J'ai été affecté à ma demande au LASDEL (Laboratoire d'études et de recherche sur les dynamiques sociales et le développement local) à Niamey, où j'ai retrouvé dans une sorte de « retour aux sources » des chercheurs impliqués de longue date dans l'APAD (Mohamed Abdoulaye, Jean-Pierre Olivier de Sardan, Mahaman Tidjani Alou) dans une socio-anthropologie qui s'est entre temps élargie du « développement » aux espaces publics et aux modes locaux de délivrance des services publics (Olivier de Sardan, 2007), au sein d'une des équipes les plus dynamiques de la recherche ouest-africaine en sciences sociales. C'est enfin et surtout une nouvelle phase de recherche académique, me permettant de théoriser un certain nombre d'acquis sur les projets de développement comme intervention sociale et comme forme d'action publique, et de mener des chantiers de recherche fondamentale dans cet axe.

Ce nouveau décloisonnement débouche ainsi sur un cadre conceptuel renouvelé pour l'analyse des faits et pratiques de développement, dont je poserai les bases dans la troisième partie de ce

38

⁵⁴ Botton, 2008, *L'émergence d'une politique de l'eau dans les gros bourgs ruraux au Cambodge*, Etudes et Travaux en ligne, Paris, Gret.; Diaz Pedregal, à paraître, *La construction des politiques publiques dans les pays sous régime d'aide. Le cas de la politique de protection sociale en matière de santé au Cambodge*, Etudes et Travaux en ligne, Nogent sur Marne, Gret..

mémoire. Mais auparavant, je souhaite revenir en détail, dans une logique réflexive, sur les conditions de production des résultats de recherche présentés ici, en décrivant et analysant les principaux modes de production et de communication de connaissances anthropologiques que j'ai pratiqués depuis la fin de ma thèse, dans le cadre du Gret.

Partie II. Anthropologue et chercheur dans une Organisation non gouvernementale: essai de théorie de la pratique

I. Introduction

« On entre rarement en sociologie avec des idées claires sur le type de sociologie que l'on veut pratiquer et l'on n'apprend que très progressivement, au fur et à mesure de l'accumulation des travaux de recherche, à caractériser le style que l'on pratique en le distinguant – et en luttant parfois contre – d'autres styles ». (Lahire, 2004: 43)

« L'exercice réflexif tel que je l'entends est un retour sur ses choix et ses pratiques d'anthropologue conçus comme condition d'un renouvellement de la pensée sur l'objet, loin de toute auto-analyse de ses motivations intimes de chercheur » (Vidal, 2009 : 252)

Comme pour Bernard Lahire (citation en exergue), mon « style de recherche » ne s'est que progressivement affiné et stabilisé. Cependant, une relecture de mon parcours scientifique montre qu'il s'est construit autour de deux grands questionnements, qui traversent toute ma trajectoire depuis ma première expérience professionnelle :

- l'un sur l'utilité sociale de la recherche, et de la connaissance anthropologique en particulier, avec un focus particulier sur les rapports entre sciences sociales et interventions de développement;
- l'autre sur le dialogue entre disciplines, entre sciences sociales et sciences de la nature d'abord (analyse des systèmes agraires, géographie), et au sein des sciences sociales ensuite (anthropologie, sociologie, analyse des politiques publiques).

Les deux définissent un « style de recherche » que, après d'autres (Albert, 1995; Benoist et Desclaux, 1996) mais dans un sens légèrement différent, je qualifierais d'« impliquée » :

d'une part parce que, au-delà de ses résultats académiques, ma recherche vise à produire des connaissances qui soient utiles pour les acteurs du développement, afin de contribuer à réduire les décalages entre « offre » et « demande » d'intervention au profit des acteurs locaux. Elle a donc une dimension « impliquée » selon laquelle la connaissance du monde social (ici, les dynamiques locales, les jeux d'acteurs et enjeux de l'intervention de développement, les logiques institutionnelles de l'aide) peut contribuer à le modifier, en donnant aux acteurs sociaux (ici les praticiens, principalement) des outils cognitifs et interprétatifs pour penser leur situation et leurs pratiques ;

d'autre part parce que l'expérience m'a montré qu'il ne suffit pas de publier des résultats de recherche, aussi pertinents soient-ils, pour qu'ils soient accessibles aux praticiens et induisent une modification de leurs pratiques. Un travail spécifique « d'accompagnement de l'information anthropologique » (Baré, 1995a: 13) est nécessaire pour que des connaissances utiles soient utilisables (et si possible utilisées), et ainsi favoriser « l'incorporation malaisée du savoir anthropologique à l'action sociale » (idem : 14), travail que j'ai choisi d'assumer, au moins en partie.

L'objectif de cette seconde partie est d'expliciter et discuter la façon dont j'ai tenté de traduire ces questionnements et cette posture dans des pratiques de recherche et des pratiques d'accompagnement de la connaissance anthropologique. Elle représente pour paraphraser Bourdieu (Bourdieu, 2000) une « esquisse de théorie de ma pratique ». Il s'agit ici, dans une logique réflexive, de discuter ces questionnements, la façon dont je m'y suis affrontés, et les réponses que j'ai essayé de leur donner. De fait, la réflexivité s'impose « comme exigence épistémologique et méthodologique », et on peut "considérer l'analyse de l'implication de l'ethnologue dans la situation d'enquête comme condition d'un savoir anthropologique" (Leservoisier, 2005a: 22). La question de la réflexivité est actuellement centrale dans les débats au sein de la discipline, comme en témoignent de nombreuses publications (Bouillon, Fresia et Tallio, 2006; Caratini, 2004; Ghasarian, 2002; Leservoisier, 2005b; Leservoisier et Vidal, 2007; Olivier de Sardan, 2008), avec cependant des accents différents selon les auteurs : sur sa trajectoire sociale et personnelle, comme Bourdieu (Bourdieu, 2004) dans son « esquisse d'une auto-analyse »; sur l'expérience intime du terrain et du rapport à l'autre (Caratini, 2004, op. cit.); sur l'inscription du chercheur, comme individu socialement situé dans des rapports sociaux d'inégalités et la négociation de son acceptation par les autres (Leservoisier dir, 2005 op. cit.) ; sur « la subjectivité du chercheur et les modalité de son insertion au sein des groupes sociaux qu'il étudie, du point de vue de la plausibilité et de la véridicité des énoncés produits » (Olivier de Sardan, 2008: 168); sur les formes d'implication du chercheur dans des « terrains sensibles » (Bouillon et al dir, 2006) ou auprès d'acteurs avec lesquels on n'a pas d'empathie (Avanza, 2008), etc.

Un certain nombre de chercheurs, travaillant dans une démarche classique d'anthropologue solitaire impliqués dans des terrains longs, mettent l'accent sur la dimension personnelle et intime de leur rapport à l'autre et au terrain. Mais « une autre acception de la réflexivité est possible, qui la détache de tout regard sur soi, pour se concentrer sur une attention à sa pratique, ses inflexions théoriques, son rapport aux objets et populations étudiés » (Vidal, 2009: 252). Je prends ici la question de la réflexivité sous l'angle proposé par Vidal (citation en exergue) et Olivier de Sardan (1998, chapitre V), mettant l'accent sur les liens entre position institutionnelle, questionnements et pratiques de recherche. On ne peut qualifier le système d'aide de « terrain sensible » au même titre que les camps de réfugiés, les malades du sida ou les situations de conflit : l'anthropologue n'y est guère en danger, ne se confronte pas à des souffrances extrêmes. C'est cependant un milieu qui n'accepte pas forcément l'anthropologue et la critique qu'il produit, ou du moins, qui n'accepte que peu d'être luimême objet de recherches et d'analyses critiques externes ; qui repose sur des présupposés largement a-sociologiques ; qui produit sa propre connaissance sous forme d'expertises et de consultations. Dès lors, comme sur d'autres terrains, l'anthropologue doit négocier sa position et sa légitimité au sein de ce milieu, s'il veut y participer, et/ou l'observer et l'analyser.

Ma démarche réflexive dans ce chapitre portera donc sur les positions institutionnelles que j'ai occupées — en particulier la bonne quinzaine d'années passées au Gret - , et les différents rôles que j'y ai joués en tant qu'anthropologue et en tant que praticien⁵⁵. Une telle position ne va pas de soi dans le monde académique, français en particulier. Elle est fréquemment suspecte, tant en termes de déontologie et d'éthique, qu'en termes de qualité scientifique de la production écrite (quand ce n'est pas son caractère « anthropologique » qui est questionné). De fait, la recherche dans un organisme orienté vers l'action n'est jamais purement académique, elle découle d'une politique de production de connaissances plus ou moins finalisées, avec une attention à leur utilité pour les praticiens et/ou pour les débats sur les politiques et stratégies de développement. Elle s'exerce dans un champ de contraintes fortes en termes de temps (durée des chantiers et temps possible à y consacrer). Ces deux caractéristiques ont des conséquences fortes :

- sur les différents rôles remplis par le chercheur;

_

⁵⁵ Mes trois dernières années, dans le cadre de mon accueil à l'IRD, ont été consacrées à des recherches classiques.

- sur les objets possibles et les façons de les conceptualiser,
- sur la possibilité de mener une démarche parfaitement rigoureuse.

Ces contraintes se rapprochent de celles de l'anthropologie « sous contrat » ⁵⁶ à laquelle le Journal des Anthropologues a consacré deux dossiers, à une quinzaine d'années d'intervalle, tout en s'exerçant dans un contexte institutionnel différent.

Après avoir rappelé les grandes étapes de mon itinéraire scientifique, je discuterai trois dimensions des rôles que j'ai joués :

- la façon d'intégrer un souci « d'utilité sociale » et les contraintes institutionnelles de l'organisation dans la façon de concevoir et de mener des recherches ;
- l'accompagnement des praticiens dans l'incorporation de questionnements de sciences sociales ;
- la participation à une structure opérationnelle comme terrain d'anthropologie du développement.

Le tout permettra de tenter de formaliser le « style » de recherche qui est le mien, tout en contribuant aux débats sur la diversité contemporaine des conditions de production anthropologique⁵⁷ et sur les applications de l'anthropologie.

-

⁵⁶⁵⁶ Le fait d'être salarié, à plein temps, d'une Ong faisant de moi un « hors-statut » au sens où je n'avais pas de position académique et étais soumis aux contraintes institutionnelles d'une Ong d'études et d'actions vivant de contrats, mais pas un anthropologue précaire, sans position professionnelle stable.

Absi et Huet soulignent ainsi que, du fait de la prégnance croissante des appels d'offres, « opposer la recherche et l'enseignement académique de l'anthropologie à sa pratique sous contrat perd ainsi de sa pertinence » et que le véritable débat porte sur « la question des conditions actuelles de la production anthropologique » Absi et Huet, 2007, "Anthropologues à durée déterminée ?", Journal des anthropologues [En ligne], vol 108-109

II. Produire des connaissances scientifiques « utiles »

En quoi le souci d'une recherche « utile », d'une part, le fait d'être chercheur dans une structure opérationnelle, d'autre part, influent-ils sur la façon de concevoir des recherches, de les mettre en œuvre, d'en restituer les résultats? Je voudrais dans cette section revenir sur ces questions et discuter dans quelle mesure c'est un obstacle, partiel ou radical, à une production de connaissances rigoureuses, et si cela peut être un avantage par rapport aux objets qui sont les miens. Je discuterai ces points autour de deux types de productions.

II.1. Des recherches en partenariat sur des questions de développement

Entre 1996 et 2005, j'ai consacré une part importante de mon temps à concevoir et coordonner des programmes de recherches en partenariat⁵⁸, qui ont principalement porté sur des dynamiques économiques et sociales dans des pays en développement, avec un degré d'interdisciplinarité variable et un caractère plus ou moins finalisé. Les trois premiers projets ont été financés sur la ligne INCO-DEV de l'Union européenne. Il s'agissait de projets finalisés sur des questions de développement, visant à approfondir la compréhension des dynamiques économiques et sociales sur des thématiques données, à partir de travaux de recherche souvent pluri-disciplinaires menés au sein de consortium réunissant équipes du Nord et du Sud. Leur caractère finalisé tenait d'une part à la construction de l'objet et de la problématique, qui devait faire le lien entre des questionnements scientifiques et des questions de développement, et d'autre part à un souci de restitution qui ne soit pas exclusivement académique, mais intègre la publication de synthèses et des ateliers de restitution à destination des décideurs politiques et des praticiens.

45

⁵⁸ INCO-Deltas sur les transformations de la gestion de l'eau dans les deltas d'Asie du Sud est, INCO-Rurbasie sur les dynamiques rurales sous influence urbaine au Vietnam et Cambodge, INCO-Claims sur les transformations des modes d'accès à la terre en Afrique de l'ouest, « Droits délégués » sur les droits délégués d'accès à la terre en Afrique de l'ouest. Cf. liste en annexe 2.

Croiser enjeux scientifiques et enjeux politiques dans la conception du projet de recherche pluri-disciplinaire : l'exemple d'Inco-Deltas

Le projet INCO-Deltas⁵⁹, dont j'ai assuré pour partie la coordination et auquel j'ai apporté un appui méthodologique sur le volet institutionnel, trouvait ses racines dans des recherches antérieures menées par le Gret et l'Institut des sciences agricoles de Hanoi (Vietnam) sur les transformations de l'agriculture dans la région du Fleuve Rouge, après la décollectivisation. Le Programme Fleuve Rouge, au sein duquel ces travaux ont été menés, avait pour double objectif d'analyser ces transformations et de donner des repères aux décideurs vietnamiens en la matière, et de former une équipe de jeunes chercheurs vietnamiens à l'analyse des agricultures familiales, récemment re-nées suite à la décollectivisation⁶⁰. Les recherches antérieures dans un district du delta du Fleuve Rouge, dans des zones très peuplées et totalement artificialisées par des travaux hydrauliques pharaoniques menés pendant la collectivisation, avaient mis en évidence l'extraordinaire dynamique de l'agriculture (forte intensification, diversification maraîchère, etc.) et la crise profonde des modes centralisés de gestion de l'eau (absence d'entretien des ouvrages et stations de pompage, très forte réduction des surfaces réellement desservies par ces équipements). Paradoxalement, cette crise du service de l'eau n'avait pas empêché ce dynamisme agricole, du fait de l'investissement par les communes dans des petites stations de pompage permettant aux paysans de s'autonomiser du réseau centralisé et de disposer de l'eau à la demande. De fait, bien plus qu'un palliatif aux défaillances de la gestion centralisée de l'eau, ces investissements paysans dans les stations locales de pompage, d'une part, le surcreusement des canaux tertiaires pour en faire des réservoirs d'eau et le retour à l'utilisation de l'écope pour irriguer les parcelles, d'autre part, représentaient une réorganisation complète du service de l'eau, libérant les paysans des contraintes des tours d'eau, de façon cohérente avec la très forte intensité culturale (3 à 3,5 cultures par an) (Fontenelle, 2001a; Fontenelle, 2001b; Fontenelle et Tessier, 1997).

Dans sa composante « Fleuve Rouge », le projet INCO-Delta proposait de changer d'échelle et d'appréhender l'ensemble du plus grand casier hydraulique du delta (200.000 ha) pour :

⁵⁹ "Water management, land development and economic diversification in Southeast Asian deltas".

⁶⁰ Cf. pour une synthèse de ces travaux : Bergeret, 2002, *Paysans, Etat et marchés au Vietnam: dix ans de coopération agricole dans le bassin du Fleuve rouge,* Paris, Gret/Karthala.

- mieux comprendre, à échelle régionale, les dynamiques de diversification maraîchère et leurs déterminants, en particulier en lien avec les filières et les débouchés, urbains ou d'exportation;
- vérifier à une échelle spatiale plus large en fonction du réseau d'ensemble et de l'état des stations de pompage publiques, les hypothèses sur la dynamique d'autonomisation des stations locales de pompage;
- analyser les évolutions du cadre institutionnel de la gestion de l'eau, et les pratiques effectives des compagnies hydrauliques publiques, en termes d'organisation de la distribution d'eau, de gestion financière, d'entretien des ouvrages;
- construire un modèle hydraulique du casier de Bac Hung Hai prenant en compte les besoins en eau des nouveaux systèmes de production (en volume et en répartition) et discutant les modes de gestion possible, pour l'irrigation et le drainage.

Cet élargissement tant spatial (SIG) que thématique (analyse de filières, analyse institutionnelle de la gestion de l'eau, modélisation hydraulique) répondait à des enjeux de connaissance et aux nouvelles questions de recherche émergeant des projets antérieurs. Il avait aussi un enjeu politique fort : les ingénieurs du Ministère de l'eau et des compagnies hydrauliques analysaient la crise de la gestion centralisée de l'eau en termes techniques (usure des pompes, envasement des canaux, problèmes de redevances) et interprétaient la dynamique des stations locales de pompage comme une réponse conjoncturelle à ces problèmes techniques. Ils cherchaient à négocier des programmes massifs d'investissements leur permettant de réhabiliter les infrastructures, sans remise en cause du mode centralisé de gestion de l'eau.

Cartographier la réalité du service de l'eau à l'échelle du casier en montrant l'importance et la signification du phénomène des stations locales de pompage avait pour enjeu politique de faire prendre conscience aux autorités publiques de cette révolution « par le bas » et de la nécessité de repenser :

- les fonctions des compagnies hydrauliques (en termes de drainage, qui se gère nécessairement de façon centralisée à l'échelle des casiers hydrauliques) et de fourniture d'eau aux stations locales là où elles ne sont pas indépendantes);
- leur cadre institutionnel (reconnaissance formelle des stations locales et contractualisation du service de l'eau);

• et *in fine*, les besoins d'investissements autour de ces nouveaux rôles et non pas d'une reconstruction d'une gestion centralisée obsolète.

Dans ce projet, la restitution des travaux a été prise en charge par l'équipe du VASI, très bien connectée *via* son directeur, le Pr Dao The Tuan, aux autorités politiques vietnamiennes. L'Atlas de Bac Hung Hai, d'une part, le logiciel de modélisation du casier, d'autre part, ont été diffusés comme outils de connaissance aux différentes parties prenantes institutionnelles.

Construire scientifiquement un nouvel objet à enjeux pour les politiques foncières : la recherche sur les « droits délégués »

Malgré des appels récurrents à la privatisation des terres, le foncier n'est pendant longtemps guère apparu comme un problème pour le développement agricole. Le débat sur les politiques foncières dans les pays du Sud a (ré)émergé à la fin des années 80, sous diverses influences :

- en Afrique, les ajustements structurels et les politiques de privatisation redonnaient un nouveau souffle au discours sur la privatisation des terres, et délégitimait en tous cas le contrôle que s'arrogeait l'Etat sur les terres non immatriculées en les intégrant dans son « domaine privé »⁶¹;
- la théorie économique des droits de propriété avait repris de la vigueur avec des recherches de la Banque Mondiale en Thaïlande, amenant à reformuler le raisonnement standard sur l'impact de la formalisation des droits sur la productivité des terres, et justifiant un regain d'initiatives pour des opérations de cadastrage de la part des institutions internationales ;

⁶¹ Le droit colonial français reconnait seulement le Titre Foncier comme seule forme de droits de propriété

temporaire en attente d'une immatriculation. Ce qui a justifié de nombreux abus de l'administration. Comby, 1998, "La gestation de la propriété ", in Lavigne Delville, ed., Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale? Réconcilier pratiques, légitimité et légalité, Paris, Karthala-Coopération française

privés. Inspiré du système Torrens mis en place par la Couronne britannique pour donner des droits fonciers inattaquables aux colons en Australie, le Titre Foncier est issu d'une procédure administrative qualifiée par Comby de « création de la propriété par le haut », reposant sur la négation des droits fonciers existants (ou leur « purge » préalable). Toutes les terres non immatriculées (c'est-à-dire l'essentiel du territoire, et en particulier toutes les terres occupées et exploitées par les populations, et donc objets de droits fonciers locaux, coutumiers ou néo-coutumiers, sont incorporées dans le Domaine privé de l'Etat, théoriquement de façon

 les conflits fonciers ou à dimension foncière se multipliaient en milieu rural, et étaient interprétés, selon les auteurs, comme la preuve de la déliquescence des régulations coutumières, ou comme la conséquence des interférences de l'Etat dans la gestion locale⁶².

Dans les années 90, le débat se focalisait sur la question de la sécurité foncière, avec la controverse entre les promoteurs d'une privatisation des droits fonciers, censée sécuriser les droits, réduire les conflits, faciliter l'accès au crédit et ainsi inciter les producteurs à investir et accroître la productivité de leurs terres, et ceux qui, questionnant le lien mécanique fait par les premiers entre informalité et insécurité, mettent en avant la diversité des modes d'appropriation de la terre, soulignaient la responsabilité du dualisme juridique d'origine colonial dans le flou sur les normes et dans les conflits, et insistaient sur les risques d'exclusion sociale massive qu'entraîneraient de telles politiques de privatisation. A l'occasion de l'expertise collective qu'il a mené en 1996-1998, le Comité Technique Foncier et Développement, groupe de réflexion réunissant chercheurs et praticiens⁶³, avait pris conscience que, focalisé sur la propriété ou les droits d'appropriation, le débat sur la sécurité foncière laissait dans l'ombre les diverses formes de « faire-valoir indirect » et leurs enjeux propres, et que la recherche n'avait guère travaillé récemment sur ces questions. Le Comité a donc confié au Gret et à IIED, qui était aussi membre du Comité, la responsabilité de monter et coordonner un projet de recherche sur ce thème, pour mesurer l'importance qualitative et quantitative de ces modes d'accès à la terre et les éventuels problèmes d'insécurité qu'ils posent, et discuter de l'opportunité d'une intervention publique en la matière⁶⁴.

Un premier travail de synthèse bibliographique a mis en évidence la grande diversité des arrangements institutionnels permettant un « transfert temporaire de droits de culture », au-delà des catégories classiques (location, métayage, etc.) et la fréquente imprécision des descriptions ;

dynamiques des relations sociétés-nature, Paris, Karthala..

⁶² C.Raynaut y voyant pour sa part le symptôme de l'affaiblissement de l'Etat et de sa capacité à geler les tensions saisonnières entre agriculteurs et éleveurs. Raynaut, 1997b, "Transformation des rapports sociaux et dynamique d'usage des ressources : (1) naissance de la question foncière", *in* Raynaut, ed., *Sahels, diversité et*

⁶³ Je reviens dans la section suivante sur ce Comité et le rôle que j'y ai joué.

⁶⁴ La recherche a bénéficié d'un inestimable appui scientifique de J.P.Chauveau et J.Ph. Colin (IRD, UR 95 Régulations foncières, logiques d'acteurs, politiques publiques).

l'importance des rapports de « tutorat », combinant dimensions foncières et non foncières des arrangements; des continuités et ruptures pas toujours bien documentées entre les formes « traditionnelles » d'installation ou de « prêt sans limitation de durée » et l'émergence de contrats plus stricts (prêt à durée déterminée) et/ou monétarisés, selon des dynamiques très contrastées d'une zone à l'autre et avec parfois des évolutions récentes très rapides; leur rôle essentiel dans certaines dynamiques agraires fortes, comme l'agriculture de plantation (avec des formes originales de « planter-partagé » mobilisant du travail d'investissement en échange d'une part de la plantation), les effets contre-productifs de politiques du type « la terre à qui la travaille » (Sénégal, Niger, Côte d'Ivoire, etc.).

Pour contribuer à construire une problématique scientifique sur ces modes d'accès à la terre et apporter des éléments de réflexion pour les politiques foncières, le projet a été conçu autour de trois postulats forts :

- une conceptualisation en termes de « droits délégués », innovation conceptuelle que j'avais proposée⁶⁵ pour 1/ embrasser dans une même perspective l'ensemble des arrangements institutionnels, y compris les « installations », par lesquels un autochtone accorde un droit de défriche et de culture sans limitation de durée à un « étranger » ; 2/ mettre en avant la dimension relationnelle et contractuelle du transfert temporaire de droits de culture (et prendre en compte son existence pour les « locations ») ; 3/ échapper au piège sémantique des catégories standard et inadaptées de faire-valoir indirect, location et métayage ;
- une analyse comparative (10 sites en Afrique de l'ouest, francophone et anglophone) permettant de balayer une certaine diversité de configurations agraires et de pouvoir monter en généralité, critères indispensables pour une réflexion en termes de politiques publiques ;
- un questionnement de recherche visant :
 - o 1/ à identifier et décrire la gamme des arrangements institutionnels de droits délégués présents dans une zone donnée, et leur dynamique, en lien avec les dynamiques démographiques et les dynamiques agraires : quels types d'acteurs ont

⁶⁵ Lors de l'expertise collective, et qui a été reprise pour la 1^{ère} fois par Le Roy, 1998, "Faire-valoirs indirects et droits délégués, premier état des lieux", *in* Lavigne Delville, ed., *Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale*?, Paris, Karthala/Coopération française..

recours à quels arrangements, avec quel type d'acteurs, sur quelles terres, et dans quels objectifs ;

 2/ à analyser les clauses contractuelles et non contractuelles des arrangements, les éventuels problèmes de mise en œuvre et de sécurité qu'ils posent.

Outre le déplacement conceptuel permis par le concept de « droits délégués », il a fallu élaborer une grille de description et d'analyse des arrangements institutionnels, mobilisant les outils de l'analyse économique des contrats agraires (que Jean-Philippe Colin avait beaucoup travaillé au Mexique-(Colin, 2003; Colin, 2005b) tout en prenant en compte leur « enchâssement » dans les rapports sociaux familiaux et de clientèle. Une question émergente liée aux débats de politique foncière a ainsi justifié une recherche spécifique, et débouché sur des innovations conceptuelles et méthodologiques⁶⁶. Tout en s'appuyant sur des recherches antérieures, celles de Jean-Philippe Colin en particulier, ce projet a structuré et/ou enrichi des travaux ultérieurs (Chauveau, 2006; Colin, Kouamé et Soro, 2007; Colin et Ayouz, 2006), et posé de nouvelles questions à la recherche, en particulier celle des rapports entre gestion interne des affectations de droits de culture au sein du groupe familial, et l'affectation de droits délégués en externe, ouvrant la voie à une articulation avec les analyses des rapports fonciers intra-familiaux (Colin, 2008; Jacob, 2006). En termes de politiques, le résumé de la recherche a été publié en français par le Ministère des Affaires Etrangères, et en français et anglais par l'IIED, assurant une large diffusion. Le concept de « droits délégués » est de plus en plus utilisé, sans que cela signifie pour autant que la conception sous-jacente et les conclusions en termes de politique (une formalisation souple) soient toujours acceptées.

Plus que le caractère « finalisé » de cette recherche, c'est finalement un choix institutionnel secondaire, celui de confier les études de cas à des chercheurs nationaux dans un but de création de compétences locales sur le sujet, qui s'est révélé le plus contraignant pour la qualité de la recherche. Malgré le soin mis à la sélection des chercheurs et l'investissement en formation et encadrement lors

Synthesis of Findings from Research on Derived Rights to Land; final report, London/Paris/Montpellier,

IIED/GRET/IRD.

⁶⁶ Cf. le rapport de synthèse, publié en français et anglais : Lavigne Delville, Toulmin, Colin, et al., 2001, *L'accès* à la terre par les procédures de délégation foncière (Afrique de l'ouest rurale) : modalités, dynamiques et enjeux ; rapport final de la recherche « droits délégués d'accès à la terre et aux ressources », Paris/Londres, GRET/IRD/IIED. ; Lavigne Delville, Toulmin, Colin, et al. ed., 2002, *Negotiating Access to Land in West Africa: A*

des ateliers du projet, seulement trois études de cas ont pu être publiées (Amanor et Kude Diderutuah, 2003; Edja, 2001; Koné, 2003). En particulier, n'étant pas dans les dynamiques internationales de recherche, les chercheurs nigérians recrutés n'ont pas su sortir d'un modèle de recherche très formel, et s'engager dans une démarche réellement empirique sur les questionnements proposés.

Contraintes de la recherche en consortium nord/sud et contraintes de financement

Dans ces différents projets, la recherche elle-même s'est déroulée dans une logique académique, avec évidemment les contraintes inhérentes aux projets de 3 ou 4 ans. Les limites principales de ce type de projets, du point de vue de la recherche, ne tiennent finalement pas tant à ce caractère « finalisé » qu'aux difficultés générales de la recherche pluridisciplinaire en partenariat : temps et difficultés de la construction d'une vision partagée du projet (surtout entre disciplines différentes), gestion des consortium et respect des engagements et des échéances, engagement variable des partenaires, autonomie variable des équipes de recherche du Sud (équipes académiques ou Ong, ces dernières n'étant pas forcément les moins impliquées ou rigoureuses) en termes conceptuels et méthodologiques, etc. S'y ajoutait une contrainte spécifique liée au fait que le Gret, organisation sans ressources propres et donc dépendante des contrats qu'elle négocie, ait été la plupart du temps leader du consortium : autant les équipes de recherche du Nord étaient intéressées à se joindre à un projet que nous montions, autant elles ne nous ont jamais associé à des projets qu'elles montaient... Le Gret n'avait donc en pratique la possibilité de s'engager dans des projets de recherche que pour autant qu'il en prenait l'initiative⁶⁷, assumait (sans financement) les coûts de transactions de son élaboration, et en assurait la coordination. Dans les projets INCO, les règles de l'UE permettent à des structures privées de financer du temps de travail (ce qui est impératif pour le Gret), mais l'UE ne finance que 50 % du coût total, ce qui obligeait à chercher des articulations et des synergies parfois difficiles avec d'autres projets, de développement ou de recherche. De ce fait, l'essentiel du temps de travail financé au Gret sur ces projets a été du temps de coordination, d'animation des ateliers intermédiaires, de synthèse, plus que du temps de travail de terrain proprement dit. Outre la coordination, mes apports à ces différents projets ont essentiellement porté sur la conceptualisation et la problématisation, sur des apports méthodologiques à certaines composantes (analyse

⁻

⁶⁷ Le projet INCO-Claims, porté par IIED, Ong internationale de recherche et de plaidoyer, étant l'exception qui confirme la règle.

institutionnelle de la gestion de l'eau dans Inco-Delta; analyse des dynamiques foncières périurbaines et des démarches de concertation dans Inco-Ecocité), sur de la rédaction de synthèses (Claims, Droits délégués) et de valorisations scientifiques. Du fait de ces contraintes de temps, et bien qu'ayant significativement contribué à la problématisation (Lavigne Delville 1998a) en mobilisant mon expérience préalable des institutions publiques de gestion de l'irrigation en Afrique, je n'ai pas publié à partir du projet Inco-Delta: au-delà de la coordination et du suivi, l'essentiel de mon rôle pendant le projet a consisté en un appui méthodologique à de jeunes chercheurs vietnamiens, et je n'ai pu dégager du temps, après la fin du financement, pour écrire avec eux.

Le projet CLAIMS, dont l'IIED assurait la coordination, a été à cet égard une exception, puisque j'ai pu prendre en charge une composante (sur les ressources naturelles) et assurer un réel encadrement sur le terrain des partenaires et des étudiants mobilisés. Mais il faut reconnaître que, globalement, le temps consacré à un travail direct de terrain a, du fait de ces contraintes institutionnelles, été assez limité, et la valorisation académique (au-delà des rapports de recherche) en deçà de ce qui aurait été possible et souhaitable. On rencontre là les contraintes fortes et incontournables de la recherche de terrain dès lors que le financement doit prendre en charge le coût salarial du chercheur et les frais de structure de son institution, et pas seulement ses frais de recherche, contraintes d'autant plus fortes pour l'anthropologue dont la recherche repose normalement sur un investissement prolongé sur le terrain.

II.2. Des expertises collectives contribuant à l'émergence de communautés épistémiques

L'expertise collective est de plus en plus reconnue comme une forme de mobilisation des connaissances scientifiques. Contrebalançant une tendance croissante à la fragmentation des champs scientifiques et au morcellement des connaissances qui en résulte, elle mobilise une équipe de chercheurs, souvent pluridisciplinaire, pour un travail de synthèse des connaissances, autour d'une problématique liée à la demande sociale. Loin d'être une simple compilation d'informations, une expertise collective fait partie de la production scientifique, du fait qu'elle produit une capitalisation et une synthèse des savoirs scientifiques, et parce que l'organisation de cette synthèse autour d'une problématique spécifique, qui ne suit pas les découpages disciplinaires pour mieux répondre à la question, fait surgir de nouvelles problématisations et de nouvelles questions de recherche.

En 1996-1998, puis 2006-2009, j'ai eu l'opportunité d'animer ou de co-animer dans le cadre du Comité Technique « Foncier et Développement » deux expertises collectives, expériences passionnantes du point de vue des rapports entre connaissance et action : elles ont offert à un collectif hybride⁶⁸, couplant chercheurs et praticiens/agents des organismes public ou privés de coopération, l'opportunité d'expliciter leurs grands questionnements et de tenter d'élaborer un point de vue de synthèse dépassant la diversité des contextes et des spécialités.

Le Comité Technique « foncier et développement » et « l'analyse comparative des différentes approches »

Dans les débats sur le développement rural en Afrique, la question foncière (ré)émerge au début des années 90, à la conjonction des politiques de libéralisation économique prônant une privatisation des terres, d'une part, et de la montée des conflits fonciers en Afrique subsaharienne, d'autre part. Tiraillé entre les discours contradictoires de la privatisation et du renforcement des régulations locales, le Ministère de la Coopération a souhaité se construire une doctrine et renforcer la prise en compte des dimensions foncières dans ses actions. Il a constitué en janvier 1996 un Comité de Pilotage « Foncier rural, ressources renouvelables et développement » interdisciplinaire, rassemblant chargés de missions de la Coopération (Ministère et AFD), experts, et chercheurs⁶⁹. Ce Comité devait piloter sur six mois une « analyse comparée des différentes approches » permettant à la Coopération française de se définir un positionnement. Le Ministère m'a proposé d'assurer le secrétariat du Comité et de coordonner cette « analyse comparative ».

Vu l'ampleur du sujet, son caractère pluridisciplinaire, ses controverses, et ma faible compétence sur le domaine à cette époque⁷⁰, j'ai proposé au Comité technique d'organiser la confrontation des

⁶⁸ En l'absence des populations concernées elles-mêmes, partie prenante des « forums hybrides » analysés par Callon, Lascoumes et Barthe (2001), mais difficilement représentées dans ce type d'instance (Callon, M., Lascoumes, P. et Barthe, Y., 2001, *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*, La couleur des idées, Paris: Seuil, 358 p.).

⁶⁹ Avec dès le départ une large place accordée aux sciences sociales : anthropologie juridique (Etienne Le Roy, LAJP), socio-anthropologie (Jean-Pierre Chauveau, Ird), socio-économie (Michel Pescay, Cirad).

⁷⁰ J'avais en effet commencé à travailler sur le foncier deux ans avant seulement, dans le cadre de la recherche sur les enjeux fonciers des aménagements de bas-fonds.

acquis et des points de vue autour d'un questionnement commun. Un processus d'élaboration collective m'a paru le meilleur moyen de répondre au double défi de l'ampleur du sujet et de la construction d'un consensus (au moins relatif) au sein du Comité, en se distanciant des regards et des « solutions » disciplinaires pour repartir de l'état des connaissances. En effet, toute question pluri-disciplinaire pose le problème des regards disciplinaires, des façons de découper l'objet et des schémas de raisonnement privilégiés par ces disciplines, et des rapports de hiérarchie entre elles (problème particulièrement fort sur le foncier, du fait du poids du droit et de la géomatique). Certains éléments faisaient relativement consensus : l'enjeu croissant du foncier, la prégnance du coutumier, l'existence de dynamiques de changements, l'inadaptation des législations, l'accroissement des conflits, etc. Mais les interprétations divergeaient à partir de là, aboutissant à des analyses, et donc des axes de politique, différents voire contradictoires : « le poids accordé à chacun des différents facteurs (par exemple la démographie, la monétarisation de l'économie, la législation foncière, etc.) et le jugement posé sur la situation divergent. La cause des conflits peut être vue dans l'accroissement démographique ou dans les défaillances des instances d'arbitrage ; l'intervention de l'Etat peut être perçue comme trop forte ou insuffisante. La perspective d'une privatisation des terres apparaît aux uns comme une solution et aux autres comme un repoussoir » (introduction de « Quelles politiques foncières »). Pour tenter de dépasser ces conflits d'interprétation, j'ai travaillé en dialogue étroit avec le Comité à définir une problématique qui s'appuie sur ces constats et identifie quelques grandes questions faisant sens tant pour les chercheurs que les praticiens (la notion de sécurisation foncière; les dynamiques foncières locales; les interventions foncières récentes et leur bilan), puis à les décliner en une cinquantaine de sousquestions articulées, sous-questions elles-mêmes problématisées (par ex. « Peut-on formaliser les droits locaux? », « Quels types d'exploitations agricoles sont les plus productives? »; « Quelles sont les dynamiques foncières au Rwanda?»; « Quel bilan de la « gestion des terroirs » au Burkina Faso ? »). Pour chacune, une note de cadrage a été rédigée et débattue au Comité, et un chercheur spécialiste du sujet a été sollicité pour produire un texte de synthèse. Face à la multiplicité d'études de cas locales, nous avons pris le risque d'entrées thématiques. Un débat collectif a ensuite été organisé sur la base de synthèses partielles, avant la production d'un rapport de synthèse.

Elaboration collective d'une synthèse structurée des connaissances et émergence d'une communauté épistémique

Mobilisant une quarantaine de chercheurs de différentes disciplines, ce processus d'expertise collégiale a produit en deux ans un rapport de synthèse d'une centaine de pages⁷¹ et deux ouvrages collectifs⁷². Il a construit sur la question foncière rurale en Afrique une analyse interdisciplinaire centrée sur les sciences sociales. Partant du foncier comme rapport social et politique et des débats autour des conflits et de la sécurisation foncière, le détour par les dynamiques foncières, par la question du pluralisme juridique et par le bilan des interventions foncières, montrait que l'insécurité foncière relevait avant tout des contradictions des politiques publiques et de l'instrumentalisation du pluralisme juridique. Cette problématisation prolongeait les ouvrages collectifs précédents, et en particulier ceux de l'APREFA (Crousse, Le Bris et Le Roy, 1986; Le Bris, Le Roy et Mathieu, 1991; Le Roy, Karsenty et Bertrand, 1996) tout en introduisant davantage les enjeux politiques du foncier. Elle cherchait à répondre à la fois aux limites de la théorie évolutionniste des droits de propriété⁷³, largement mécaniste et téléologique au sens où elle présuppose que l'individualisation des droits et l'extension du marché foncier sont la conséquence ultime des évolutions, et à celles des visions « communautaires » qui sous-estiment les transformations des régulations locales et les inégalités qu'elles induisent. Elle prenait le risque d'une synthèse de multiples travaux (classiques ou récents) en sciences sociales sur le foncier, prenant acte du caractère nécessairement politique du foncier comme rapport social et des contradictions internes aux sociétés locales, interdisant toute idéalisation « communautaire ». Loin des schémas évolutionnistes décontextualisés, elle proposait

⁷¹ Lavigne Delville, 1998a, *Foncier rural, ressources renouvelables et développement en Afrique*, Rapports d'étude Paris, Ministère des affaires étrangères - DGCID.

Lavigne Delville ed., 1998c, Quelles politiques foncières en Afrique noire rurale? réconcilier pratiques, légitimité et légalité, Paris, Ministère de la Coopération/Karthala. Lavigne Delville, Toulmin et Traore ed., 2000, Gérer le foncier rural en Afrique de l'ouest, interventions publiques et dynamiques locales, Paris/Saint-Louis, Karthala/URED, Toulmin, Lavigne Delville et Traore ed., 2002, The Dynamics of Resource Tenure in West Africa, Londres, IIED/James Currey/Heineman. S'y ajoutent un volume très utile, produit par l'APREFA, rassemblant un lexique et une bibliographie commentée (Cubrilo et Goislard, 1998, Bibliographie et lexique du foncier en Afrique noire, Paris, Karthala.).

⁷³ Pour une présentation critique, d'un point de vue économique, cf. Platteau, 1996, "The Evolutionary Theory of Land Rights as Applied to Sub Saharan Africa: A Critical Assessment", *Development and Change*, vol 27 n° 1.

une lecture en termes de trajectoires de changement, intégrant les évolutions socio-économiques, les migrations, l'intervention étatique (coloniale et post-coloniale), les effets du dualisme juridique, etc. Raisonner en termes de trajectoires foncières permettait de prendre en compte la diversité des contextes et des dynamiques, et en particulier de replacer les dynamiques d'individualisation et de marchandisation des droits fonciers dans leur contexte, montrant qu'ils étaient partiels, contingents, parfois réversibles⁷⁴, et qu'ils pouvaient porter sur certains types de terres ou de ressources et pas sur d'autres. Sortir du dualisme juridique colonial s'affirmait ainsi comme un objectif mais, bien loin de se réduire à des politiques de privatisation aux effets incertains, la réflexion s'orientait vers des stratégies de sécurisation de droits multiples, dans un contexte de pluralité de normes, ce qui oblige à prendre au sérieux, d'une part la nature socio-politique des droits locaux « coutumiers », d'autre part la question des institutions de régulation foncière, chargés de définir des normes, d'attester des droits, d'arbitrer des conflits. Tout en confirmant globalement la pertinence des approches opérationnelles en termes de sécurisation foncière, une telle analyse questionnait leurs présupposés trop techniques. Cette analyse, relativement complexe, devait pour être utile, être non seulement solide scientifiquement, mais aussi être lisible et recevable par des non spécialistes, ce qui supposait de travailler la pédagogie, la clarté de l'analyse et la simplicité de la rédaction.

Pour autant, il ne s'agissait pas là d'une simple synthèse de la littérature, mais de la production d'une méta-analyse, déplaçant les regards des chercheurs comme des praticiens. Du côté de la recherche, cette expertise collective a, plus clairement qu'auparavant, posé l'enjeu de l'articulation des modes de régulation foncière, entre des régulations coutumières ou néo-coutumières en évolution plus ou moins rapide et des dispositifs publics plus ou moins efficients. Elle a permis de pointer de nouvelles questions de recherche, comme les transactions foncières, les impacts des opérations d'enregistrements des droits locaux, les enjeux politiques des approches de négociation des règles d'accès aux ressources naturelles, puis la question des processus de formulation/négociation des politiques foncières, qui ont stimulé la recherche foncière française (Chauveau, 2006; Colin, 2005a;

Dans le cadre de l'étude « droits délégués », Amanor a ainsi montré que dans le centre du Ghana, le marché foncier, très actif au milieu du XX° siècle, s'est refermé ensuite, le métayage sur plantation devenant le principal mode de transfert des droits d'exploitation sur la terre. Amanor et Kude Diderutuah, 2003, *Contrats fonciers et contrats de travail dans la zone de production du palmier à huile et d'agrumes du Ghana*, Paris, GRET/IIED.

2008; Colin, 2004; Lavigne Delville, Toulmin, Colin et al, 2001), etc.). Du point de vue des politiques de coopération sur le foncier, cette expertise collective a contribué à renouveler le débat sur la sécurisation des droits coutumiers, tout en formalisant une « approche française ». En effet, dans le débat privatisation/sécurisation des droits locaux, cette expertise légitimait les approches de « sécurisation foncière » alors en expérimentation dans divers projets de terrain de la Coopération française. Mais elle en questionnait en même temps les présupposés trop techniques.

Mais surtout, cette expertise collective a permis aux membres du Comité technique, chercheurs et praticiens⁷⁵ de se construire une façon commune de poser les questions, au-delà de leurs positions institutionnelles, et, en ce qui concerne les chercheurs, de leurs rattachements disciplinaires et des controverses qu'ils ont entre eux. En effet, il est clair que la participation aux débats du Comité n'était pas de même nature pour les chercheurs et pour les praticiens, qui en ont été observateurs autant qu'acteurs. Cependant, leur expérience propre de terrain, très riches pour certains d'entre eux, leurs rappels récurrents aux questions opérationnelles lorsque le débat semblait partir dans des voies trop académiques ou trop pointues, leurs demandes de formulation claire des questions complexes soulevées par les chercheurs, ont été de puissantes incitations à décanter les analyses, à expliciter de façon pédagogique les concepts clés, à décliner les chaines de raisonnement entre les grilles d'analyse de sciences sociales et leurs objets de réflexion (les politiques, les projets), et ont donc joué un rôle essentiel dans le processus et ses produits.

Outre l'intérêt suscité par cette démarche, et dont témoigne l'étonnante dynamique enclenchée⁷⁶, un indicateur de réussite de cet exercice est que, prévu initialement pour 6 mois, le Comité technique et développement existe toujours 15 ans après, ce qui en fait sans doute un des groupes de travail à la plus longue longévité, et que les chercheurs initialement impliqués, comme Jean-Pierre Chauveau et Etienne Le Roy, ont maintenu leur investissement tout au long de ces années.

Cet exemple illustre la façon dont un processus d'expertise collective mobilisant un double réseau de compétences (le « noyau dur » du Comité technique, le réseau élargi des contributeurs sollicités), à

⁷⁵ Ou plus exactement à la majorité d'entre eux, les acteurs représentant les démarches cadastrales ayant progressivement quitté le comité, ou n'adhérant qu'en partie à ces analyses.

⁷⁶ Une quarantaine d'auteurs se sont mobilisés, pour des textes originaux, en 6 mois, permettant de publier un ouvrage collectif de 700 p. en deux ans.

partir d'un questionnement interdisciplinaire et finalisé centré sur les sciences sociales peut-être un puissant outil de construction d'une communauté épistémique, que l'on peut définir comme « un réseau d'experts qui partagent des valeurs et des grilles d'analyse communes et appréhendent, de façon identique, la résolution des problématiques » (Saint-Martin, 2004: 215). Il illustre une autre facette du rôle de chercheur, un rôle de « capitalisation » des connaissances dans des collectifs hybrides (Vidal, 2009), rôle qu'il peut assurer à condition de mobiliser l'état des connaissances scientifiques (par lui-même et à travers un réseau de chercheurs le maîtrisant), de savoir organiser le dialogue et le débat entre des acteurs hétérogènes (par leur fonction, leur discipline, leurs expériences et champs géographiques de compétence), de façon à partir de là à construire des problématiques partagées, oser la synthèse, mobiliser ces connaissances en fonction de questionnements qui ne sont pas que scientifiques mais doivent faire sens aussi de ce point de vue.

Elargissement du réseau d'acteurs, perte de cohérence épistémique et nouvelle expertise collective

Le second exercice lancé par le Comité technique « Foncier et Développement », une dizaine d'années plus tard, s'est déroulé dans un autre contexte et selon des modalités très différentes. La Coopération française souhaitait disposer d'une publication de référence faisant le point sur sa position, élargissant la réflexion, thématiquement au foncier rural et géographiquement aux pays « du Sud », et mettant en avant les enjeux de gouvernance. Le champ de réflexion et les membres s'étaient élargis au milieu urbain, induisant une difficulté dans la dynamique interne, du fait des différences de problématisations et de cadres de références différents. La majorité des membres était convaincue que le clivage rural/urbain était artificiel du point de vue de l'analyse du foncier. Mais les secteurs étaient cloisonnés, tant du point de vue opérationnel que scientifique (avec des chercheurs spécialistes de l'un ou de l'autre), et les objets principaux de réflexion différents (la diversité des droits, l'enjeu productif du foncier en milieu rural ; l'aménagement, le risque de déguerpissement comme principale source d'insécurité, les marchés fonciers et immobiliers en milieu urbain). Une première journée sur les relations rural-urbain a contribué à construire un questionnement commun, mais c'est le chantier (mené avec Alain Durand-Lasserve – CNRS-Sedet) d'élaboration d'un « Livre Blanc des acteurs français de la Coopération »⁷⁷ qui, dans un processus plus complexe et plus difficile finalement, a permis de construire un nouveau cadre analytique

 $^{^{77}}$ Le terme « des acteurs français » insistant sur le fait qu'il est porté par le Comité et son réseau.

commun⁷⁸. Partant du constat que la façon dont une société définit et organise les droits de propriété sur les terres et les ressources traduit le contrat social qui la fonde, mettant au cœur de l'analyse la question de la sécurisation des droits fonciers existants comme condition de sortie du modèle post-colonial, nous aboutissions sur des questions de gouvernance, comme enjeu pour réguler le pluralisme juridique et la compétition entre usages et entre acteurs pour la terre et ses ressources et questionnions la notion de politique foncière et les conditions pour que ces politiques remplissent un double objectif de croissance économique équitable et durable, et de construction de la paix sociale. Cet élargissement géographique et thématique a permis de prendre conscience de l'importance quantitative des situations d'informalité des droits dans les pays du Sud et de montrer qu'elles trouvent leur origine dans une histoire coloniale qui, des terres de la Couronne en Amérique Latine au Domaine privé de l'Etat en Afrique francophone, conçoit le droit foncier comme un outil au service de l'intervention étatique et de la sécurisation juridique des colons (puis des élites nationales), et exclut la majorité de la population de l'accès au droit et à la pleine citoyenneté. A l'inverse, les cadres légaux des pays industrialisés (y compris le Code Civil français), parce qu'ils s'affrontent à des situations foncières complexes, fruits de l'histoire, intègrent nécessairement une plus grande souplesse et diversité⁷⁹. De ce point de vue, la problématique de la reconnaissance des droits coutumiers, largement travaillée au sein du Comité, n'est finalement qu'un cas particulier de la sécurisation des droits locaux, dans un contexte où les droits fonciers sont complexes, superposés et/ou relèvent d'autorités locales.

Cette seconde expertise collective s'est donc déroulée dans un contexte très différent. La dynamique collective était rendue plus complexe du fait d'un Comité plus nombreux, aux membres moins réguliers dans leur participation, et du clivage entre un « noyau dur » ruraliste africaniste, et de nouveaux membres, plus spécialistes de l'urbain. Les membres ne partageaient plus un même champ de référence et l'élargissement géographique rendait encore plus difficile l'élaboration d'un discours

⁷⁸ Comité technique « Foncier et Développement », 2009, *Gouvernance foncière et sécurisation des droits dans les pays du Sud, Livre Blanc des acteurs française de la Coopération*, Paris, AFD/Ministère des affaires étrangères et européennes.

⁷⁹ Il est d'ailleurs significatif de constater que les inventeurs de l'arpentage, les Romains, ne l'ont utilisé que pour délimiter les domaines attribués aux vétérans dans leurs colonies, et pas pour les terres paysannes... Gérard Chouquer, Comm. Pers.

faisant sens à cette échelle. Mettre en avant la question des politiques foncières demandait de construire un discours sur ce que représente une telle politique dans un contexte de pluralité des normes, au-delà de ses dimensions techniques, sans qu'il existe de la littérature sur laquelle s'appuyer. Ce double élargissement a obligé à un saut d'échelle dans l'analyse, qui a été productif au sens où il a permis un décloisonnement rural/urbain, une montée en généralité, et une problématisation des questions de politique foncière en termes d'enjeu de gouvernance, mais qui est resté incomplètement achevé à mon goût.

Les avantages d'un positionnement dans une structure « opérationnelle »

Le rôle que j'ai joué dans ces processus (en tous cas le premier) n'était pas celui d'un expert du sujet, à qui on demande son analyse du problème, ce qu'Isabelle Théry (2005: 320) appelle une « expertise d'engagement », où « un spécialiste est mandaté à la fois pour proposer une analyse scientifique, établir un diagnostic et s'engager sur des propositions pour l'action (réformes juridiques, réformes des politiques publiques) ». C'était davantage, sur le contenu, un rôle d'organisation des questionnements, d'animation du débat, de rédaction progressive par versions successives d'une synthèse recevable, sous le regard vigilant et exigeant du Comité technique. C'était aussi un rôle pratique de structuration du processus, d'interface avec les chercheurs mobilisés, d'élaboration de comptes-rendus de réunions restituant les débats et marquant l'avancée de la réflexion, d'édition scientifique des textes reçus et de préparation des ouvrages collectifs issus de l'expertise. Sur le contenu, cela demandait capacité d'analyse et de synthèse, d'un côté, pluridisciplinarité et fort ancrage socio-anthropologique⁸⁰, de l'autre.

De nombreuses expertises collectives, comme celles de l'IRD, sont menées par des chercheurs académiques. Etre positionné dans une structure financée par contrats a pour inconvénient de devoir, plus qu'un chercheur académique, mesurer son temps et son investissement, à hauteur de ce qui est financé⁸¹. Mais inversement, le volume de temps prévu est défini, contractualisé, financé. La part des activités quotidiennes est réduite (enseignement, etc.), ce qui peut rendre plus facile la

⁸⁰ Progressivement complété par un important investissement dans la littérature anthropologique sur le foncier.

⁸¹ En l'occurrence, il est clair que ces expertises ont supposé un investissement de ma part allant bien au-delà de ce qui était facturé...

mobilisation effective sur le dossier (pour autant qu'il soit suffisamment important qualitativement et quantitativement pour être prioritaire). Rétrospectivement, on peut dire que le principal avantage a été double :

- alors que les chercheurs « observateurs » ont fréquemment du mal à décliner les implications opérationnelles de leurs analyses, mon expérience de la pratique du développement m'a permis de faciliter le dialogue entre chercheurs et praticiens, mais aussi de reformuler les questions des praticiens en des termes plus rigoureux d'un point de vue de sciences sociales, et inversement, de dérouler les fils de raisonnement depuis les analyses socio-anthropologiques jusqu'aux questionnements sur les stratégies opérationnelles ;
- j'ai pu m'appuyer sur l'organisation administrative du Gret : une chargée de mission pour l'administration des réunions et doubler la prise de note en vue des comptes-rendus de réunions, un secrétariat efficace.

II.3. Conclusion : une recherche ancrée dans les problèmes de société et inscrite dans des collectifs élargis intégrant des praticiens et des décideurs

Dans ces deux types de recherche, « l'utilité sociale » ne tient pas tant au fait de répondre à une « commande » de la part de décideurs qu'au choix des objets et des questionnements. Ceux-ci sont certes pour partie définis par les financeurs : les projets de recherche INCO-DEV doivent rentrer dans des problématiques définies par les appels à propositions ; le thème des droits délégués a été choisi par le Comité technique « Foncier et développement ». Pour autant, la définition précise des objets et la façon de les problématiser ne sont pas prédéfinies : les termes de références des appels à proposition INCO sont assez larges ; le choix du thème des « droits délégués » a été négocié, la façon de le construire scientifiquement et méthodologiquement a été totalement libre. Ce sont donc les équipes de recherche qui définissent leurs objets et leurs problématiques en tentant de croiser enjeux scientifiques et enjeux politiques ou de développement. La « demande » est pour partie définie par les financeurs de la recherche, pour partie construite par les chercheurs, du fait de leur connaissance des situations et des enjeux.

Le fait de répondre à des enjeux politiques ou de développement amène à déplacer la façon de formuler les questionnements, intégrant des dimensions politiques et institutionnelles. Lorsqu'elle veut tenter de répondre à des problèmes complexes, « la recherche n'est pas une démarche extérieure aux réalités qu'elle prétend étudier : elle s'engage dans des dispositifs, rassemblant des chercheurs avec les autres agents impliqués, dans lesquels se rencontrent à la fois des connaissances scientifiques, des connaissances techniques formalisées et des savoirs tacites ainsi que des normes qui régissent les rapports des hommes entre eux et avec leurs institutions. (...) Ainsi, la recherche sur de telles questions ne peut esquiver un engagement avec d'autres corps professionnels, qui ont d'autres objectifs — politiques, économiques, sociaux —, d'autres préoccupations et contraintes, d'autres urgences et d'autres rythmes ainsi que, souvent, d'autres intérêts, normes et valeurs que celles des chercheurs, quelle que soit leur discipline. Ainsi, les problématiques dites « d'aide à la décision » mêlent bien des chercheurs, produisant des modèles et des outils, et des acteurs qui instrumentent ceux-ci, en situation, pour résoudre leurs propres problèmes. C'est une autre conception et une autre pratique des rapports sciences/sociétés qui se sont ainsi progressivement construites (...) Ainsi, les chercheurs reconnaissent être de plus en plus impliqués eux-mêmes dans l'élaboration de la « demande sociale » à laquelle ils se proposent de répondre. » (Hubert, 2005: 135-136).

Les pratiques de recherche décrites ci-dessus ne sont pas des recherches fondées sur un partenariat étroit avec des institutions demandeuses et futures utilisatrices, comme les dispositifs décrits par Sebillotte (2001a; 2001b) ou Hubert pour le développement rural en France, ou encore par Vidal (2009) pour la santé en Afrique. Elles relèvent cependant d'une même conception d'une recherche ancrée dans les problèmes de société et inscrite dans des collectifs élargis intégrant des praticiens et des décideurs.

Outre leur apport en termes de connaissances, un des enjeux de telles recherches est de contribuer à l'évolution des cadres de pensée de l'action publique, en rendant disponibles et accessibles des problématisations plus pertinentes ou prenant mieux en compte les dynamiques sociales, et en les alimentant par des connaissances scientifiques pertinentes sur les dynamiques sociales et économiques. Ce qui amène logiquement :

 à construire les objets dans une logique d'interdisciplinarité, entre sciences sociales et sciences de la nature ou au sein des sciences sociales, du fait que les « problèmes » sont par nature complexes, transversaux aux découpages disciplinaires et aux sous-champs disciplinaires (Hubert, 2005) (cf. ci-dessous, V.3);

- à mettre un accent plus important sur la synthèse, la montée en généralité, là où la dynamique scientifique met l'accent sur l'empirisme, la spécificité des cas, au risque finalement d'un certain éclatement des savoirs;
- à intégrer une réflexion sur les modalités de restitution des résultats, sous des formes qui soient accessibles aux différents acteurs concernés (publications, notes de synthèse, ateliers, etc.).

Ce dernier point part d'un double constat :

- les écrits académiques sont difficilement accessibles pour les acteurs de l'action publique, tant physiquement (les numéros de revue sont moins connus et accessibles pratiquement que les ouvrages) qu'intellectuellement (langage, longueur, etc.);
- communiquer avec des non-chercheurs n'est pas la même chose que communiquer avec des pairs. Ce qui est important et ce qui l'est moins, ce qui va de soi et ce qui doit être rappelé et explicité, le recours aux concepts, la mise en intrigue et la démonstration : tout cela ne relève pas exactement des mêmes logiques.

Dans cette conception, la recherche est bien orientée par les acteurs de l'action publique. Elle cherche à apporter des réponses à des problèmes qu'ils se posent ou que les chercheurs considèrent comme importants pour eux. Ceux-ci travaillent leurs façons de problématiser et de restituer les résultats. Mais la sanction de la recherche n'est pas l'influence effective sur l'action publique, qui suppose de multiples médiations et réappropriations, au-delà du rôle et de la responsabilité du chercheur. Le chercheur n'a guère de prise sur la façon dont ses résultats sont appropriés, détournés, marginalisés, instrumentalisés⁸².

La sanction de telles recherches porte sur la qualité de la connaissance produite (ce qui est le cas de toute recherche) mais aussi sur son accessibilité (tant physique qu'intellectuelle) pour des non-

ignore » (Fourmaux, 2007, "Chercheure hors-statut, mais ethnologue : réflexion sur une activité professionnelle

", Journal des anthropologues [En ligne], vol 108-109

64

Dans le travail social en France aussi, « les usages de cette production, pourtant essentiels, restent parfois obscurs et incontrôlés. Qu'il s'agisse d'un rapport ou d'une recherche-action avec préconisations, le chercheur a bien souvent le sentiment que ce travail n'est en fait pas réutilisé, pas lu, ou aussitôt rangé dans un tiroir, voire même qu'il est instrumentalisé à des fins de légitimation ou de caution pour des décisions antérieures qu'il

chercheurs. Aux contraintes de temps investi dans la recherche, inhérentes aux structures vivant de contrats et finançant les salaires à partir de ces contrats, et où le travail de synthèse, rédaction, publication doit lui-même être financé, s'ajoute cette exigence d'utilité sociale de la recherche, qui accroît la contrainte de financement du travail et se paie fréquemment au prix d'une sousvalorisation académique des résultats des recherches⁸³. De plus, ces projets mobilisent dans les mêmes collectifs de chercheurs académiques engagés dans la durée dans des terrains et de chercheurs/praticiens plus centrés sur l'animation scientifique, la problématisation et la synthèse, ce qui peut accentuer les classiques « procès en paternité » sur les concepts et les analyses : comme dans tout collectif de chercheurs, ces concepts et ces analyses sont en partie co-produits à travers les échanges, les débats lors des ateliers, etc., même si l'un ou l'autre s'en « empare » plus (ou plus vite) pour les formaliser et publier à partir d'eux. Da ns une recherche collective mobilisant des chercheurs académiques, chacun a ses propres terrains et ses propres données, et travaille les concepts qui lui paraissent pertinent. Dans des projets finalisés, la paternité peut être plus complexe, lorsqu'elle résulte d'échanges entre des chercheurs ancrés dans leurs terrains et un ou des animateur(s)/synthétiseur(s) apportant essentiellement une valeur ajoutée intellectuelle et un effet de distanciation; les apports de ce dernier peuvent disparaître s'il n'a pas la possibilité de les formaliser lui-même.

⁸³ Ce qui est le cas aussi des chercheurs précaires. *Ibid*.

III. Contribuer à faire évoluerles représentations des praticiens :« l'accompagnement de la connaissance anthropologique »

« On se soucie très rarement de l'accompagnement de l'information anthropologique dans l'univers de la décision, or dans ce cas, peut-on parler d'application? » (Baré, 1995a: 13). De fait, de nombreuses recherches « appliquées » menées par des chercheurs sont en réalités des recherches fondamentales sur des sujets commandités de l'extérieur, restituées sous des formats de type académique. Aussi passionnants et pertinents que soient leurs résultats et leurs conclusions, ils sont difficilement appropriables par les acteurs de l'action publique, faute de traduction entre systèmes de pensée et d'articulation entre questions de recherche et questions opérationnelles. Comme le note J.P. Olivier de Sardan (2004b), « il manque donc malgré tout un chaînon entre nos études et leurs préoccupations opérationnelles ».

La majorité des chercheurs distants par rapport à l'action semble implicitement supposer qu'il suffit que les praticiens lisent les travaux de recherche pour que percolent les cadres d'analyse, les concepts et les résultats de sciences sociales et que se réalise « cette incorporation malaisée d'un savoir anthropologique à l'action sociale, en laquelle peut sembler consister la question de l'application de l'anthropologie » (Baré, op. cit. : 14). C'est oublier que l'on ne devient pas sociologue ou anthropologue d'un claquement de doigt, que les façons d'agir sont structurées par des cadres cognitifs. De fait, et c'est à la fois normal et inévitable, les représentations des praticiens sont marquées par leur culture professionnelle et disciplinaire, et par une culture développementiste largement fondée sur des clichés a-sociologiques. Dès lors, pour agir autrement, il faut aussi penser et lire les réalités autrement, et savoir repenser sa pratique en fonction de ces nouvelles clés de lecture⁸⁴.

⁸⁴ Ce qui est une condition nécessaire, mais évidemment non suffisante, du fait des logiques institutionnelles auxquelles sont soumis les praticiens.

J'ai expérimenté moi-même, lors de ma « conversion à l'anthropologie » ce que signifie en pratique la rupture épistémologique (Bourdieu, Chamboredon et Passeron, 2005 (1968)) entre un questionnement d'agro-économiste et un questionnement d'anthropologue. Apprendre à socio-anthropologiser mon regard, à partir d'une conception du monde pas très structurée, plutôt naïve et fonctionnaliste, et me détacher des visions développementistes sur les sociétés locales, les organisations, le consensus, etc. m'a demandé un véritable travail, et supposé une rupture dans mes façons de penser et de lire les mêmes réalités. Ceci m'a sans nul doute rendu sensible à la question de la recevabilité des analyses socio-anthropologiques pour des praticiens non anthropologues, et aux conditions de l'incorporation de perspectives socio-anthropologiques dans la pratique du développement. Ce qui m'a conduit à faire du dialogue avec les praticiens du développement et de l'accompagnement de l'information anthropologique une dimension à part entière de ma pratique scientifique, sous deux angles principaux, les expertises et l'accompagnement de capitalisations d'expériences.

III.1. Expertises et appui à des projets de développement et à des politiques

Le système d'aide génère un grand nombre d'études et d'expertises, en études préalables, conception de projet, supervision, appui méthodologique, études d'accompagnement, évaluation, etc. Un troisième rôle, plus « opérationnel », que j'ai joué au Gret a consisté en la réalisation de missions d'expertise ou d'appui méthodologique à des projets de développement de terrain, qu'ils soient menés par le Gret ou d'autres organisations (dans les deux cas essentiellement financées par

-

Les tentatives, plus ou moins réussies, pour favoriser une telle incorporation sont elles-mêmes des expérimentations « en réel » des conditions de changement dans les pratiques de l'aide, et donc des révélateurs des représentations des développeurs et des logiques institutionnelles de l'intervention de développement. Lavigne Delville, 2007b, "A la recherche du chaînon manquant. Construire des articulations entre recherche en sciences sociales et pratique du développement ", in Bierschenk, Blundo, Jaffré, et al., ed., Une anthropologie entre rigueur et engagement. Essais autour de l'œuvre de Jean-Pierre Olivier de Sardan, Leiden/Paris, APAD/Karthala. (dossier de publications); Lavigne Delville, 2010c, L'anthropologie a-t-elle été utile à Mahavotse, institution de micro-finance ? Mahavotse, la compréhension des économies familiales et la recherche de l'adéquation dans l'Androy (sud-malgache), Conférence APAD "Engager l'anthropologie pour le développement et le changement social : pratiques, discours et éthique ", Ouagadougou, Burkina Faso,

l'aide française), ou à l'élaboration de politiques. Globalement, la situation d'expertise est la « rencontre d'une conjoncture problématique et d'un savoir spécialisé» (CRESAL, 1985: 3). Elle consiste à mobiliser, sur mandat, des savoirs acquis antérieurement ou produits pour l'occasion, pour éclairer un problème ou faciliter une décision. D'un apport technique, l'expert est de plus en plus sollicité pour animer un processus de débat, impliquant parfois les acteurs concernés, passant ainsi « de la recherche d'une action rationnelle à la démocratisation des connaissances et des choix » (Lascoumes, 2002) ou du moins à la mise en débat et à l'élaboration collective — plus ou moins contrainte et manipulable — des analyses et des choix. Je discuterai ici deux cas, l'un portant sur ce que j'appelle une « expertise d'accompagnement », au sens où elle ne vise pas à définir l'action ou porter un jugement sur elle (contrairement à une étude de faisabilité ou une évaluation de politiques.

Expertise d'accompagnement et recherche appliquée

Les expertises d'accompagnement correspondent à des demandes qui portent, selon les cas, sur la connaissance des situations locales, et/ou sur la production de cadres d'analyse et de repères méthodologiques pour traiter une question nouvelle ou mal maîtrisée par l'équipe du projet. Ces expertises peuvent être techniques (quels sont les flux hydriques et les sols, et peut-on faire des aménagements sur ces bas-fonds? comment dimensionner la capacité d'une adduction d'eau potable?) ou d'ordre sociologique et institutionnel (quels sont les enjeux fonciers des aménagements de bas-fonds? quel cadre institutionnel pour la définition des projets locaux de développement?).

Les questionnements à la base de la demande d'expertise sont plus ou moins précis et pertinents, en fonction de la maîtrise du sujet par les commanditaires. Du fait du faible nombre de sociologues ou d'anthropologues dans les institutions d'aide, ils sont le plus souvent formulés dans des logiques développementistes. Les attentes portent sur des résultats simples, directement utilisables. Discuter les attentes et reformuler ces questionnements en termes socio-anthropologiques est une étape préalable à un travail sérieux, étape qui n'est possible que lorsqu'il y a interconnaissance et relation

⁸⁶ Sur les évaluations, cf. Lavigne Delville, à paraître-b, "L'évaluation des projets de développement : entre instrumentalisations et production d'une analyse partagée.", *in* Ridde, Kouanda et Kobiané, ed., *Les défis de la pratique de l'évaluation de programme en Afrique*.

directe, en amont. La capacité de l'anthropologue à y répondre dépend d'un ensemble de facteurs. Par définition, une expertise suppose de mobiliser, sur un temps souvent trop court pour une véritable recherche, une somme de compétences acquises auparavant, et ailleurs. Un travail sérieux est cependant possible dans un temps relativement court dès lors que l'on peu mobiliser, dans des proportions variées, quatre types de compétences préalables, qui se compensent partiellement l'une l'autre :

- une connaissance préalable de la zone et des sociétés en question ;
- une capacité de problématisation et de conceptualisation autour de la question posée ;
- une connaissance de situations voisines ou apparentées ;
- une capacité d'enquête.

La capacité de problématisation peut supposer une compétence préalable sur le sujet ou un temps d'investissement dans la littérature. Ainsi, un anthropologue généraliste sur une zone donnée n'aura pas forcément *a priori* les clés pour analyser dans un temps relativement court les enjeux fonciers des aménagements de bas-fonds. Dans le cas d'un projet de microfinance à Madagascar⁸⁷, situer socialement les clients, comprendre les logiques de gestion de la trésorerie et du recours au crédit, analyser les stratégies de réponse aux crises alimentaires supposait de mobiliser les concepts de l'anthropologie économique, qui n'est plus guère enseignée.

Avec des contraintes de temps plus ou moins fortes, il s'agit ensuite de construire un questionnement et de dérouler une démarche d'enquête, d'analyse et de restitution des résultats. Ainsi, l'équipe du projet de Micro-réalisations en milieu urbain (PMRU II) à Brazzaville (projet mis en œuvre par le Gret sur financement UE) s'interrogeait sur les causes du non-paiement, par les populations, du cofinancement qu'elles étaient censées apporter aux projets que leurs associations avaient préparés avec son appui. Bien que Brazzaville sorte à cette époque de la guerre civile, l'hypothèse du chef de projet était que la pauvreté n'était pas une explication suffisante, et il argumentait autour de la relative faiblesse de la cotisation individuelle (« quand on voit ce qu'ils cotisent à la messe ou le prix d'une bière! »). Le travail préalable à l'enquête de terrain a consisté à problématiser la question du non-paiement, en identifiant à partir d'expériences antérieures et de la littérature différentes causes possibles a priori (le manque de ressources, mais aussi une logique

⁸⁷ Cf. Lavigne Delville, 2010c, op. cit.

rentière par rapport aux projets ; le manque de confiance dans le projet ou de transparence dans l'utilisation de ces sommes ; les problèmes d'action collective et de légitimité des associations porteuses des projets ; le rapport à l'Etat et le sentiment que ces infrastructures devaient faire l'objet d'une prise en charge publique ; etc.) ouvrant sur un questionnement élargi, pour des enquêtes inductives permettant de faire sortir la variété des interprétations locales⁸⁸.

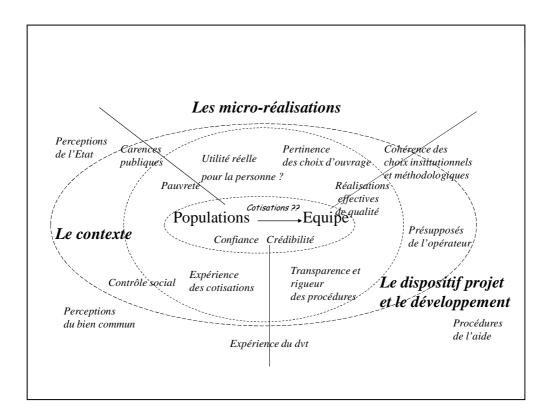


Fig. 1. Les déterminants du paiement des cotisations au PMRU II (Brazzavillle) (élaboration personnelle)

Réalisée par Véronique Dorner, l'enquête a permis de montrer qu'il n'y avait pas une explication unique, mais un faisceau de raisons, d'importance relative variable selon les cas, et qui renvoyaient à trois grands ensembles (cf. fig. 1):

⁸⁸ Dorner, Lavigne Delville et Barrau, 2006, *Mais pourquoi les bénéficiaires ne paient-ils qu'une partie de leur contribution financière ? Pauvreté, confiance et règles du jeu dans un projet de développement social urbain à Brazzaville (Congo-Brazzaville)*, Coopérer aujourd'hui n° 49, Paris, GRET.

- le contexte socio-économique et politique de Brazzaville et des quartiers (la pauvreté urbaine, le contrôle social par l'appareil d'Etat, les mauvaises expériences antérieures des cotisations ; etc.) et, en amont, les rapports à l'Etat et au bien public ;
- le projet, son dispositif organisationnel, ses règles du jeu (la transparence des procédures, la façon de définir les montants d'auto-financement, etc.), eux-mêmes en partie déterminés par les procédures de l'Union Européenne;
- les micro-réalisations elles-mêmes, leur pertinence et leur utilité pour les populations, la qualité des travaux.

Cette enquête a permis d'identifier certaines améliorations possibles des pratiques du projet. Mais elle a surtout mis en évidence la question du rapport au projet : dans un contexte marqué par la méfiance vis-à-vis du développement et du système de cotisations (souvent détournées par l'encadrement politique), le souci de rigueur et de transparence du projet dans la collecte des cotisations était apprécié. Mais de nombreuses personnes attendaient bien légitimement de voir comment allaient se passer les réalisations avant d'accorder leur confiance aux animateurs. Ce qui met en lumière une contradiction essentielle, mais rarement mise en évidence par la recherche, de la durée des projets et des procédures : le phasage sur 3 ans ne permet pas à une équipe projet de « faire ses preuves » et de capitaliser sur une relation de confiance. Le souci de travailler de façon sérieuse implique de passer du temps à définir les règles du jeu, à travailler avec les porteurs de projet ; en 3 ans, on ne peut faire en pratique que deux cycles de réalisations. Le projet s'arrête au moment où, ayant vu les animateurs à l'œuvre, ayant vu la façon dont s'était passée la relation et pu juger de la qualité des réalisations, les acteurs locaux pourraient choisir de s'y investir plus...

Lorsqu'elle met l'accent sur l'enquête de terrain, et non sur la simple synthèse de connaissance existantes, l'expertise d'accompagnement est finalement un exercice de recherche finalisée, plus ou moins contraint du point de vue des délais, mais qui n'est pas radicalement différent de la recherche académique. Le caractère finalisé de l'enquête, et plus encore sa durée, obligent à une problématisation préalable, qui demande une bonne culture sur le sujet pour être suffisamment pertinente. Selon la durée de l'enquête, la possibilité de faire émerger des questionnements nouveaux, d'une part, le degré de « saturation » (un des critères de validité des résultats d'une recherche qualitative (Olivier de Sardan, 2008), d'autre part, seront ou non suffisant pour 1/ alimenter l'action opérationnelle (dont les résultats permettront ultérieurement de confirmer ou nuancer cette interprétation), et/ou 2/ pour produire des résultats scientifiquement solides (le

niveau d'exigence étant évidemment plus élevé de ce point de vue). L'entrée « problem-solving » de ce type d'études a l'avantage d'inciter à ne pas s'enfermer dans un schéma explicatif *a priori* (le projet comme imposition de logiques ; le refus de payer comme résistance face aux incuries de l'Etat, etc.), mais au contraire de problématiser large, et de pouvoir faire émerger des axes d'interprétation variés, comme on l'a vu dans le cas des cotisations à Brazzaville. Loin de se limiter à répondre à des questions précises (comment améliorer les cotisations ?), une telle façon de concevoir et mener une expertise d'accompagnement permet de poser des questions à différents niveaux, de faire émerger des questions nouvelles (les conditions de construction de la confiance envers un projet, dans un contexte de méfiance légitime) et de questionner empiriquement certaines logiques globales de l'aide.

Dès lors que les équipes des projets demandant l'expertise sont ouvertes au questionnement et ont une connaissance pratique du terrain et des acteurs, ce type d'expertise peut être très productive pour faire évoluer les pratiques. Partir du questionnement des praticiens, même pour le reformuler, témoigne qu'on le prend au sérieux, et permet, dans les discussions, de mobiliser le savoir empirique qu'ils ont accumulé, sans forcément avoir les clés d'analyse et d'interprétation pour leur donner sens. L'enquête permet de mobiliser des analyses d'anthropologie du développement, non pas de façon abstraite, mais appuyées sur des exemples et des cas connus par les agents, ce qui les rend beaucoup plus concrètes et convaincantes.

L'intégration des résultats par les praticiens et le déplacement de leurs cadres d'analyse seront d'autant plus aisés que le chercheur ne mènera pas sa recherche de façon indépendante, en se gardant de toute relation, mais travaillera au contraire en dialogue régulier avec eux, mobilisant de façon réflexive leur connaissance pratique (en la triangulant, bien sûr) et en discutant de façon régulière de ses observations et questionnements, de façon formelle (des réunions de restitution intermédiaire) ou informelle (Lavigne Delville, 2007b).

Au-delà de cette intégration des analyses et de la sociologisation des regards des praticiens que cela suppose, la recherche ne sera productive en termes d'évolution des pratiques que si les agents de développement savent comment l'utiliser, autrement dit, faire le lien entre ces cadres d'analyse et ces résultats d'un côté, et leur pratique professionnelle de l'autre. Il se pose là un problème de traduction d'un système de sens à un autre, qui ne se fait pas spontanément, et se fait d'autant moins facilement que l'étude anthropologique met en question les hypothèses de base et les habitudes de travail des équipes, et les déstabilise. Trop souvent, le chercheur académique s'arrête

aux constats⁸⁹, les équipes des projets ne savent pas comment les utiliser et les laissent le côté. Une telle traduction suppose un travail spécifique pour décliner les implications pratiques des conclusions de l'étude, qui peuvent selon les cas (et de façon non exclusive) concerner la conception de l'action, les démarches, les méthodes. Si, pour différentes raisons (entre autres de sens sociologique et de capacité à conceptualiser des stratégies d'action), l'équipe du projet et ses appuis (responsable siège, etc.) n'ont pas les capacités de faire eux-mêmes cette traduction, cela suppose l'intervention d'acteurs d'interface capables de l'assurer (*idem*). Dans mon cas, le fait d'être suffisamment au fait des logiques de l'action m'a permis de jouer ce rôle, ou en tous cas de l'amorcer en animant un débat avec les équipes sur l'étude et ses implications, en identifiant avec eux les pistes stratégiques issues de l'étude, et en commençant à les développer en orientations méthodologiques. Amorcer ce travail de traduction rend plus aisé l'appropriation des résultats par les équipes, qui peuvent identifier de nouveaux leviers pour agir dans le dialogue avec le chercheur, et mobiliser, sur ces leviers, leur savoir-faire opérationnel.

Le champ des possibles pour ces nouveaux leviers n'est évidemment pas infini. Une part plus ou moins importante des problèmes identifiés ou des évolutions souhaitables sont au-delà des possibilités de l'équipe (par exemple, la durée des projets, ou la définition du pourcentage d'autofinancement demandé, dans le cas du PMRU II). Pour être efficace, le travail d'identification des leviers pour agir suppose de prendre en compte les contraintes de l'action, en termes de temporalité (on ne remet pas tout en cause à 6 mois de la fin), de contraintes contractuelles et institutionnelles. Faute de quoi, les équipes sont laissées dans une situation de double bind psychologiquement ingérable, qui incite au rejet de l'étude. Identifier des pistes d'action à différents niveaux (à court terme, à moyen terme ou pour un futur projet, pour la réflexion globale sur l'aide et ses mécanismes) est une façon de sérier le champ des possibles sans s'enfermer dans une vision étroitement utilitariste.

Expertises en appui aux politiques : la réforme foncière rurale au Bénin

Contribuer à la définition de stratégies d'action, pour la formulation et la mise en œuvre de politique publique est une forme d'expertise très différente. Le savoir anthropologique accumulé est là, en

⁸⁹⁸⁹ Eventuellement complétés par des « recommandations » avec lesquels il est mal à l'aise et qu'il ne saurait pas lui-même comment mettre en œuvre concrètement...

toile de fond, mais l'objet du travail porte sur d'autres objets. Je prendrai ici le cas de mes interventions sur la nouvelle politique foncière rurale au Bénin, sur laquelle j'ai été mobilisé à plusieurs reprises depuis 2002.

Démarche de formalisation des droits fonciers locaux, censée permettre une « photographie » des droits existants, les Plans Fonciers Ruraux (PFR) ont été importés de Côte d'Ivoire et expérimentés dans deux projets successifs co-financés par l'aide française depuis 1992 (Chauveau, 2003; Chauveau, Bosc et Pescay, 1998; Gastaldi, 1998; Jacob, 2010; Lavigne Delville, 2010b; Le Meur, 2006b). Il s'agissait de lutter contre l'insécurité foncière en identifiant et cartographiant les droits sur la terre « tels qu'ils font consensus à l'échelle locale ». En une dizaine d'années, cette démarche a été expérimentée, des outils et méthodes ont été (plus ou moins) stabilisés, des compétences ont été formées. En 2002, un avant-projet de loi avait été préparé sous l'égide d'un comité inter-ministériel. S'appuyant sur les PFR, cette nouvelle politique foncière rurale représentait, potentiellement, une véritable révolution juridique au sens où elle rompait avec le principe de domanialité et le primat de l'immatriculation foncière, qui sont depuis l'époque coloniale à la base des politiques foncières. L'avant-projet de loi basculait les terres « objets de droits établis ou acquis selon les normes et plus largement les pratiques locales » dans les terres « privées », reconnaissait aux villages le droit de définir leurs règles de gestion des ressources naturelles, mettait en place un dispositif communal de gestion foncière articulant niveau communal et villageois, définissait un nouveau statut juridique, le « certificat foncier », formalisant les droits identifiés grâce aux PFR. A l'occasion d'un séminaire que j'avais co-organisé à Ouagadougou (Lavigne Delville, Ouédraogo, Toulmin et al., 2003), l'équipe du projet, responsable de la préparation de loi, m'avait demandé de les aider à préparer un « schéma d'actions » pour la mise en œuvre de la loi, dont ils espéraient le vote prochain, en coordonnant une équipe pluridisdiciplinaire. Il s'agissait :

- de préciser les mécanismes de la gestion foncière rurale, telle qu'elle était esquissée dans l'avant-projet de loi,
- et de définir les orientations à donner aux décrets d'application ainsi que le dispositif institutionnel nécessaire à une mise en œuvre effective sur le terrain.

Au sein du Comité Technique, nous avions débattu à partir de l'expérience ivoirienne (Bosc et al 1996) des PFR et des questions qu'ils soulevaient : intérêt de la recherche d'alternatives au modèle colonial et aux stratégies de privatisation des terres, questions sur la possibilité de « photographier » des droits locaux coutumiers ou néo-coutumiers, dynamiques et enchâssés dans les rapports sociaux,

impacts sociaux des PFR, risques de manipulation et de remise en cause des droits lors des opérations d'enquêtes, etc. Les PFR ont ainsi des effets à la fois incertains et très contrastés selon les contextes sociopolitiques et socio-fonciers dans lesquels ils sont mis en œuvre, et peuvent sécuriser certains acteurs au détriment d'autres. Cette sollicitation était l'occasion de rentrer dans le dossier béninois et de contribuer au passage du projet expérimental à la politique, que la Côte d'Ivoire n'avait pas fait dans la loi foncière de 1998 (Chauveau, 2000; 2002). La commande initiale portait sur une lourde mission pluri-disciplinaire de quelques semaines pour définir le schéma d'actions. Conscient des ambigüités des PFR, d'une part, et de l'enjeu d'une appropriation du schéma proposé par les différentes institutions béninoises, d'autre part, j'ai négocié une refonte du processus, étalé sur neuf mois avec différentes étapes de diagnostic et d'élaboration concertée des propositions, et l'intégration d'une enquête anthropologique de terrain sur les pratiques des opérations PFR et leurs impacts locaux.

Mobilisant anthropologie du foncier et acquis de la réflexion sur les PFR, cette enquête devait nous permettre de comprendre les pratiques des agents des PFR au Bénin, de mettre en avant des éventuels problèmes non pris en compte, et de discuter la question de la conception des droits. Confiée à Pierre-Yves Le Meur et Honorat Edja pour des guestions d'expérience de terrain au Bénin et d'organisation du travail, cette étude a confirmé l'intérêt que portaient globalement les paysans au PFR et montré que la démarche béninoise rencontrait les mêmes ambiguïtés qu'en Côte d'Ivoire. L'étude ethnographique des droits, et la description fine des modes d'accès à la terre et des prérogatives et devoirs qui y sont liés, se sont révélées très opératoires, permettant de bien caractériser les configurations foncières et ainsi les acquis et impasses de la méthode d'enquête des PFR. Pour rendre les résultats utilisables pour l'équipe du projet, nous avons beaucoup travaillé la restitution des enquêtes de terrain, afin que ses acquis soient accessibles pour des nonanthropologues, et pour proposer des axes assez précis d'amélioration de la démarche. D'abord en explicitant pourquoi il était illusoire de penser que les PFR puissent faire l'impasse sur les autorités foncières et les besoins d'arbitrage d'une part, sur les normes locales d'autre part : les droits identifiés ne prennent sens que par rapport à ces normes. Ensuite, en proposant des axes de redéfinition de la méthode, cohérents avec cette approche : introduire dans le diagnostic initial la question de la gouvernance foncière locale et l'identification, dans les termes locaux, des principales normes et des principaux modes d'accès à la terre, avec leurs caractéristiques ; revoir les grilles d'enquête pour intégrer un questionnement plus systématique sur l'origine et la nature des droits ; travailler les questions de transcription des droits pour éviter des distorsions trop fortes entre les déclarations des enquêtés et les registres ; revoir les procédures de validation de l'information, lors de la phase de publicité.

Fondée sur un questionnement socio-anthropologique sur la question des droits et de leur identification, et mobilisant les résultats récents de la recherche en anthropologie du foncier, cette enquête a permis de « mettre sur la table » les problèmes posés par la méthode. Une partie d'entre eux était d'ailleurs déjà identifiée par les plus expérimentés des chefs d'équipe foncière du projet qui avaient essayé d'y apporter des solutions pragmatiques sur le terrain. Mais ces problèmes (pourtant déjà pointés lors de l'évaluation en 1998) n'avaient pas été réellement pris en charge jusque-là.

Suite à cette étude, le projet a mené un processus de refonte de la méthodologie, reprenant largement les pistes proposées. Quatre éléments semblent avoir joué dans le fait que notre travail ait eu des effets⁹⁰ :

- 1/ le cadre conceptuel d'ethnographie des droits est très opératoire, rendant intelligibles les problèmes perçus par les équipes ;
- 2/ l'enquête, suffisamment approfondie, s'est fortement appuyée sur les équipes de terrain, tant pour les interroger sur leurs pratiques et leur perception de ses effets, que pour des discussions et une restitution « à chaud » sur le site même, au fur et à mesure de l'enquête, facilitant ainsi une appropriation progressive des résultats par les équipes ;
- 3/ la restitution des résultats empiriques a été travaillée pour être accessible et convaincante, et la restitution orale, en présence de la coordination du projet et des chefs d'équipe, a permis à ces derniers de confirmer l'analyse;
- 4/ enfin, le rapport ne se contentait pas de poser les problèmes, mais offrait un cadre conceptuel et des pistes opérationnelles suffisamment précises pour que les acteurs engagés dans l'action (en tout cas les plus expérimentés d'entre eux) puissent s'en saisir et travailler selon ses propositions.

Il ne s'agit donc pas d'une simple étude anthropologique de terrain, menée selon un cadrage et une problématisation académiques, mais de la mobilisation sélective de concepts et de problématiques

⁹⁰ La mise en œuvre de ces nouvelles démarches au sein du projet « 300 PFR » financé par le MCA-Bénin a été problématique du fait de son ambition quantitative, des ambigüités de son positionnement, et de l'insuffisante formation des équipes.

issus des acquis académiques, de façon à éclairer des enjeux sous-estimés de la mise en œuvre des PFR. « Le travail de publicisation du savoir engage ainsi une série d'opérations de simplification et de traduction en fonction des publics auxquels il est adressé » (Robert, 2008: 326-327). « La mobilisation d'un savoir dans une procédure d'expertise ou sa transformation en 'sciences de gouvernement 'prend également la forme d'une sélection stratégique de ceux de ces concepts, hypothèses, et méthodes les plus en affinités avec les projets et dispositions de ses utilisateurs, sélection qui n'obéit pas aux mêmes règles et contraintes que celles du travail scientifique et peut parfaitement s'accommoder de raccourcis, d'inexactitudes ou d'incohérences » (idem : 327).

L'enjeu de cette étude dépassait largement le simple ajustement méthodologique dans la démarche d'enquête : en introduisant dans l'analyse des droits les questions de normes et d'autorité, qui englobent les droits identifiés et leur donnent sens, il s'agissait surtout de tenter de rompre avec une vision trop technocratique et positiviste de la formalisation des droits⁹¹, et d'introduire du « jeu » dans la démarche. Sans radicalement transformer ses outils (les enquêtes PFR, les certificats, les comités villageois), c'était tenter de déplacer le cadrage sous-jacent aux PFR, en promouvant une inflexion significative de la stratégie de sécurisation foncière. A partir d'une logique initiale d'enregistrement d'une « propriété foncière coutumière » pas toujours bien définie, il s'agissait de mettre en avant une conception de la sécurisation foncière en termes d'articulation des modes de régulation foncière. Prenant acte du pluralisme normatif et de la légitimité des fondements locaux de la gestion foncière, une telle conception se donne pour objectif, non pas de normaliser les droits fonciers locaux et de les faire basculer dans une administration publique, mais de construire un cadre juridique et institutionnel public qui puisse sécuriser les patrimoines familiaux vis-à-vis de l'extérieur, tout en étant suffisamment souple pour englober la diversité des configurations socio-foncières et des types de droits, et pour permettre aux évolutions foncières de se faire à leur rythme⁹². Moyennant des assouplissements, les grands axes de la démarche PFR et de ses outils nous

_

Onception qui peut se résumer ainsi : « les droits fonciers existent, ils relèvent d'une propriété de fait individuelle ou collective, les paysans les connaissent, il suffit donc de lever les limites des parcelles et d'identifier par enquête le propriétaire ou le gestionnaire de la parcelle ».

⁹² Cf. Lavigne Delville, 2010e, "Registering and Administering Customary Land Rights: Can We Deal with Complexity?", *in* Deininger, ed., *Innovations in Land Rights Recognition, Administration and Governance,* Washington, World Bank/Global Land Tool Network/International Federation of Surveyors.

semblaient fournir des instruments possibles pour cela, là où les problèmes d'insécurité foncière et la pression du marché foncier justifient une formalisation des droits⁹³.

Mais cette étude n'a été qu'une part de l'expertise. Un autre enjeu a consisté à proposer un cadre pour la mise en œuvre de la future loi. Constituée de juristes, d'anthropologues et d'un géomètre, l'équipe était convaincue que l'enjeu était de construire un dispositif institutionnel durable, cohérent et viable d'un point de vue sociologique et juridique, fondé sur une prise en compte la plus juste possible de la nature des droits locaux et des enjeux de régulation foncière. Ceci impliquait de promouvoir une logique de politique publique pluri-acteurs, et de mettre en avant la nécessité d'une construction parallèle des dispositifs institutionnels de mise en œuvre et des ressources humaines nécessaires, là où la tendance des responsables du projet était de raisonner en termes de projet et de réalisations concrètes.

Nous avons donc construit notre analyse et nos argumentaires en :

- centrant le raisonnement sur les dispositifs de gestion foncière et leurs conditions de viabilité, dans la durée (intérêt des paysans, accessibilité et fiabilité, coût et couverture des coûts, lisibilité des procédures d'enregistrement des mutations, etc.), et non sur la réalisation des opérations PFR (les enquêtes socio-foncières, les levés de parcelle, l'établissement des cartes et registres) qui ne sont qu'un moyen pour une telle gestion foncière effective;
- insistant sur la nécessaire expérimentation de la gestion foncière communale, sur laquelle il n'y avait pas encore de référence, et sur la cohérence du dispositif public de gestion foncière (supports cartographiques, articulations entre les différents statuts juridiques possibles des espaces, etc.);
- discutant les enjeux du changement d'échelle entre un projet pilote et une mise en œuvre dans le cadre d'une politique publique nationale, et en particulier ceux de la construction des ressources humaines adéquates, dans une logique d'apprentissage par la pratique;
- posant la question du dispositif permettant une extension progressive des PFR en fonction de la demande et des moyens disponibles, et des conditions pour que les dispositions de la

-

⁹³ Sachant que, en termes de politiques publiques, la capacité à « instrumenter », à mettre en pratique, est un critère de choix, plus que la cohérence théorique ou politique des conceptions.

future loi soient pris en compte par l'ensemble des acteurs concernés (services techniques, élus communaux, appareil judiciaire, etc.).

C'était s'investir fortement dans la définition d'un « cadrage », d'une façon de poser les problèmes, en termes de politique publique pour tenter de sortir de conceptions « projets ». C'était aussi, à travers la série des rendez-vous, entretiens, débats, ateliers, négociations, avec les multiples parties prenantes (acteurs du projet, agents des différents ministères concernés, structures d'appui à la décentralisation, etc.), changer d'échelle d'analyse et avoir accès aux dimensions politiques et institutionnelles de la réforme, identifier les différentes controverses, luttes inter-institutionnelles, corporatismes, etc. Ce débat de cadrage avec les porteurs de la réforme, pour une conception moins technocratique et plus sociologisée de l'action publique, s'est télescopé avec une autre controverse, beaucoup plus fondamentale, avec une autre initiative de réforme foncière, portée par une équipe béninoise sur financement américain, le MCA-Bénin. S'appuyant sur le Ministère de l'urbanisme et une logique d'immatriculation foncière⁹⁴, le MCA Bénin mobilise les Plans Fonciers Ruraux, non plus comme alternative à l'immatriculation, mais comme moyen de la généraliser (Lavigne Delville, 2010a), ce qui est largement contradictoire avec les postulats initiaux des PFR (Hounkpodoté, 2000), et plus encore avec les évolutions que nous avions tenté d'impulser.

Autant l'étude de terrain sur les PFR se rapprochait d'une expertise d'accompagnement (suscitée par moi, en l'occurrence), autant le processus de définition du schéma d'action relevait d'une implication active dans l'arène des acteurs du foncier, dans une tentative pour négocier un cadrage en termes de politique publique au sein d'acteurs hétérogènes et en compétitions entre eux pour le sens et les orientations de la réforme, son leadership institutionnel, les opportunités de rente qu'elle offrait, etc.

A ce niveau, il ne s'agissait plus d'une mobilisation sélective de concepts anthropologiques, mais d'un recours à une expérience pratique des conditions de mise en œuvre des projets de développement et des politiques publiques, appuyée sur quelques références (que je n'avais pas encore systématisées à l'époque) en termes d'analyse des politiques publiques. Le travail que nous avons

⁹⁴ Cf. pour une première analyse d'ensemble Lavigne Delville, 2010d, "La réforme foncière rurale au Bénin. Émergence et mise en question d'une politique instituante dans un pays sous régime d'aide", *Revue française de science politique*, vol 60 n° 3.

fait (Lavigne Delville, Bernard, Déguénon *et al.*, 2003) a été globalement bien reçu par les promoteurs des PFR, même si toutes les implications de la logique institutionnelle promue n'ont pas été acceptées par toutes les parties prenantes. Mais surtout, le télescopage du processus d'institutionnalisation de la réforme foncière rurale avec le processus de réforme globale conduit par le MCA-Bénin a induit des bifurcations de trajectoires, des mises en questions, de longues périodes de conflits entre acteurs, et une reprise de la réalisation des PFR sur le terrain dans un cadre politique, institutionnel et méthodologique non clarifié, sur la base d'ambitions quantitatives incohérentes avec les ressources humaines existantes, le tout aboutissant à un pilotage à vue, de gros problèmes de mise en œuvre, et des risques non négligeables de futurs conflits.

Le bilan de cette expertise⁹⁵ en termes d'influence est mitigé. Elle a contribué à l'évolution des idées et en partie des pratiques des acteurs des PFR « historiques », au sens où les fiches d'enquête ont été refondues et des formations ont été organisées sur cette base à destination des équipes foncières. Mais elle n'a pas réussi à inverser une conception du foncier qui demeure assez positiviste. Ainsi, issue de l'économie institutionnelle et de l'ethnographie des droits (Colin, 2008; Schlager et Ostrom, 1992), la distinction entre droits opérationnels (les actions concrètes qu'un individu peut réaliser sur une parcelle ou une ressource donnée, comme traverser, prélever, cultiver, aménager) et droits d'administration (les droits portant sur l'affectation et la gestion des droits opérationnels) a été intégrée, mais de façon appauvrie et biaisée, comme équivalent à l'ancienne distinction entre « gestionnaire de la parcelle » et « exploitant » (sous-entendu « extérieur au groupe familial », « en faire valoir indirect »)⁹⁶.

Le cadre stratégique pour la mise en œuvre de la politique (une logique de politique publique ; une institution publique chargée de la mise en œuvre ; un financement mixte à la fois public, par fond commun d'un pool de bailleurs de fonds, et par différents projets territorialisés) a été largement intégré par ces mêmes acteurs, qui ont pourtant insisté pour reprendre les opérations de terrain sans attendre que le cadre institutionnel soit totalement stabilisé. Le fait que nous ne soyons intervenus

foncière rurale, formation des équipes d'enquête socio-foncière).

⁹⁵ Et celles qui ont suivi entre 2005 et 2010 (appui à la refonte des fiches d'enquêtes socio-foncières, appui aux projets de décrets, faisabilité du dispositif technique et financier d'appui aux communes pour la réforme

⁹⁶ La distinction entre droits opérationnels et droits d'administration vise au contraire à préciser les « faisceaux de droits » détenus par les différents ayants droits, membres du groupe familial ou non.

que sous la forme d'une série de missions ponctuelles n'a pas permis un dialogue dans la durée qui aurait été nécessaire – sinon suffisant – pour travailler davantage l'enjeu d'une réflexion institutionnelle poussée⁹⁷.

Mais le principal obstacle à l'appropriation des propositions est venu du télescopage avec le processus MCA, qui a de fait pris le leadership sur la réforme foncière béninoise. Fondé sur une logique de généralisation de l'immatriculation et de la propriété privée individuelle (à l'opposé donc d'une stratégie d'articulation de modes de régulation foncière), le MCA a financé 300 PFR sur une logique projet, sans institutionnalisation d'un dispositif public de coordination et de mise en œuvre, sans que le cadre légal et réglementaire ait été stabilisé (ce qui a posé de nombreux problèmes pratiques), et sans aucune attention aux enjeux de construction d'une gestion foncière communale. Les propositions de son Livre Blanc finalisé en 2010 prévoient la mise en place d'une institution publique chargée de l'immatriculation et des PFR, avec des démembrements dans toutes les communes, supprimant ainsi l'option de gestion foncière communale mise en avant auparavant. Elles prévoient aussi la transformation des certificats fonciers en Titres fonciers dans les 5 ans. Le Livre Blanc reprend cependant de nos propositions l'idée d'une institution publique chargée de la mise en œuvre de la réforme (là où le Ministère de l'urbanisme penchait au départ pour une prise en charge par l'administration foncière), tout en lui donnant un vocation plus large, et d'un financement par fonds communs pluri-bailleurs.

Si l'influence sur les politiques publiques est aléatoire, l'implication dans l'expertise a des effets induits positifs en termes scientifiques, au sens où elle donne accès à ces arènes, à ces acteurs. L'étude des pratiques des agents du PFR et de leurs enjeux a ainsi permis d'analyser ces opérations foncières sous l'angle d'une « ethnographie appliquée » visant à reconfigurer les rapports fonciers (Edja et Le Meur, 2010; Le Meur, 2006b; 2011). Mon implication dans la coordination de cette expertise m'a permis de déplacer le regard des dynamiques foncières locales vers la question des dispositifs institutionnels de régulation foncière (avec en particulier l'apprentissage de l'enjeu d'une

_

⁹⁷ A l'issue du chantier sur le « schéma d'action », en juin 2003, nous avions proposé un contrat-cadre d'appui technique, sous forme de deux missions par an, qui a été refusé.

attention suffisante au raisonnement juridique et aux ressources de la loi⁹⁸, et d'un questionnement très ruraliste à une prise en compte plus large des différents acteurs des politiques foncières, urbaines en particulier. Maintenus à distance tant que les débats sur la réforme foncière étaient centrés sur le rural, ces derniers sont en effet entrés de plein pied dans l'arène avec le MCA-Bénin et ont redéfini le cadrage des débats autour de leurs conceptions.

Cette série d'expertises m'a ainsi permis d'entrer dans le cœur de la fabrique des politiques, d'accéder à des arènes auxquelles le chercheur externe a difficilement accès, et ouvert la voie à une socio-anthropologie de la production des politiques publiques que je poursuis maintenant (cf. partie III). Elle éclaire aussi (et confirme dans le cas de l'expertise dans les pays sous régime d'aide) certaines facettes du travail d'expertise : les controverses sur les statuts juridiques possibles ou sur la finalité des PFR voilent des débats politiques essentiels, mais implicites, sur le legs post-colonial, sur les rapports entre individus, groupes d'appartenance et Etat, sur la façon d'opérer « l'ajustement global/sectoriel » (Muller, 1990) dans un contexte de libéralisation économique et de démocratisation. Elles touchent ainsi à des enjeux de « polity » et pas seulement de « policy » (Lavigne Delville, 2010a). Les instruments des politiques publiques (ici le Titre foncier ou le certificat foncier rural) « sont autant de « théorisation[s] politique[s] implicite[s] » (Lascoumes et Le Galès, 2005b: 27) et on ne peut comprendre les controverses sur les politiques foncières sans expliciter ce débat.

Pour mieux légitimer les options qu'elle propose, l'expertise tend à « faire apparaître la décision non plus comme le produit d'un choix, en valeur ou entre des intérêts divergents, comme le fait d'un arbitrage et d'un arbitraire, mais comme une solution neutre et objective » (Robert, op. cit.: 313) devant donc être acceptée par tous. Mais c'est avant tout un effet de rhétorique, de façon de formuler le cadrage et de construire l'argumentation, et cette neutralité ne trompe pas grand monde en pratique. Les enjeux politiques (en termes de luttes interinstitutionnelles, d'intérêts corporatistes, parfois en termes de vision du monde) n'en sont pas moins évidents pour les différents protagonistes. « L'effacement de la dimension conflictuelle de l'enjeu à traiter » résultant de « la « dépolitisation » qu'autorise l'expertise » (idem : 313) n'est que très partiel, ou seulement apparent : les controverses et débats peuvent être virulents lors des ateliers. La mise en forme par les uns et les

_

⁹⁸ Je dois rendre hommage sur ce point à Alain Rochegude, qui a été partie prenante de cette expertise et a joué un grand rôle dans mon apprentissage du droit.

autres de leurs conceptions et intérêts sous-jacents dans un discours apparemment neutre, qui cherche à imposer sa cohérence par l'apparente rationalité et sa force de conviction, ne fait que très partiellement illusion pour ceux qui sont au fait des enjeux et de la structure des arènes. De même, l'expert n'est pas nécessairement neutre. « L'expertise, à travers les savoirs et techniques qu'elle propose, peut informer l'action publique en construisant non seulement les solutions mais aussi les problèmes, et même les situations dans lesquelles elle est sollicitée » (Robert, 2008: 321), ou au moins tenter de le faire. Il a donc une forte responsabilité (Massardier et Verdier, 2000).

III.2. Accompagnement de « capitalisations d'expérience »

Dans le cadre de la Direction scientifique du Gret, j'ai exercé un quatrième rôle, qui a porté sur l'accompagnement de praticiens dans l'analyse rétrospective de projets auxquels ils avaient contribué, ce que l'on appelle dans le jargon du développement des « capitalisations d'expérience ».

Ce terme n'a pas de définition stricte et recouvre des modalités variées de mise en œuvre. A la suite de Pierre de Zutter (1994), on peut définir la capitalisation d'expérience comme « le passage de l'expérience à la connaissance partageable », autrement dit le processus par lequel une expérience ou un vécu sont mis à distance, analysés à partir d'une problématique donnée, et partagés avec d'autres pour en rendre disponible les enseignements (Villeval et Lavigne Delville, 2004). Le programme de capitalisation d'expérience que j'avais conduit au GRDR était centré sur la connaissance du contexte et des dynamiques de la zone d'intervention⁹⁹, avec l'espoir (peu avéré) que cela induirait des changements de pratiques. Dans la conception que j'ai contribué à promouvoir au Gret, une capitalisation d'expérience consiste à produire, plus ou moins collectivement, une analyse rétrospective distanciée d'une action, sur la base d'un questionnement et d'une tentative d'objectivation. Celle-ci se fonde sur la confrontation de points de vue de différents acteurs (les praticiens qui y ont travaillé ou l'ont suivie, certaines autres parties prenantes) sur la même histoire, sur un retour sur la littérature grise (comptes-rendus de réunions, rapports d'activités, études, etc., voire échanges de mail) et idéalement sur des enquêtes spécifiques. Elle suppose le plus souvent l'appui d'un tiers qui joue un rôle de maïeutique et de questionnement, incitant le ou les praticien(s) engagé(s) dans la capitalisation à prendre du recul sur ses (leurs) interprétations spontanées, à

_

⁹⁹ Lavigne Delville, 1990, "Du technicisme à l'accompagnement de dynamiques sociales : la « capitalisation » du GRDR ", *Journal des anthropologues*, n° 42.

approfondir l'analyse, à explorer d'autres pistes interprétatives¹⁰⁰. Elle aboutit à des productions écrites (mais qui pourraient être audio-visuelles), permettant d'en socialiser les résultats au sein de l'organisation, et éventuellement d'une communauté élargie¹⁰¹. Ce n'est donc ni une auto-évaluation (même si elle intègre une dimension d'analyse et de bilan), ni un document de communication (même s'il est publié, et illustre des façons de faire, des réussites au moins partielles, et une capacité de conceptualisation et de prise de recul qui peut être valorisée).

Bien que formalisée de façon indépendante, et encore très peu théorisée¹⁰², la capitalisation d'expérience dans le développement se raccorde aux analyses sur la réflexivité des praticiens et l'utilité des savoirs pratiques qu'ils développent (Schön, 1983), avec une double proximité, d'une part avec l'analyse des pratiques en travail social, et d'autre part avec la littérature managériale sur « l'organisation apprenante » (Prax, 2000) et le « management des connaissances ». Analysant les dynamiques d'innovation de l'industrie japonaise dans les années 70, Ikujiro Nonaka et Hirotka Takeuchi (1995) mettent ainsi en avant l'importance de la « connaissance organisationnelle » (organisational knowledge), qu'ils définissent comme « la capacité des organisations à créer de nouvelles connaissances, à les diffuser en leur sein, et à leur donner corps dans leurs produits, services et systèmes ». Dans un univers mouvant et concurrentiel, la capacité à innover, à améliorer les procédés en s'appuyant sur la connaissance pratique des acteurs de l'entreprise, devient un enjeu d'efficacité et de compétitivité. Ces travaux montrent que la mobilisation des expériences et des savoir faire ne va pas de soi, car ils restent souvent tacites et individuels. Leur transformation en connaissance explicite et partagée ne se fait pas spontanément : « le fait que les praticiens « sachent

¹⁰⁰ Ce tiers peut aussi être amené à modérer les débats ou proposer des pistes d'objectivation, lorsque le projet est controversé et les conflits d'interprétations vifs.

Le fait de publier obligeant à plus de cohérence de l'analyse... au risque d'une euphémisation des problèmes.

Cf. de Zutter, 1994, *Des histoires, des savoirs et des hommes : l'expérience est un capital,* Paris, Fondation Charles Léopold Mayer., 1994 ; Fondation pour le Progrès de l'Homme, 2001 ; Villeval et Lavigne Delville, 2004, *Capitalisation d'expériences, expériences de capitalisation : comment passer de la volonté à l'action ?*, Traverses n° 15, Lyon/Paris, Handicap International/Gret/Groupe Initiatives. ; Robert et Ollitrault-Bernard, 2005, *Le capital mémoire. Identifier, analyser, valoriser l'expérience dans les institutions,* Paris, Editions Charles Léopold Mayer.

ce qu'ils font » laisse toujours plus ou moins croire, à tort, que les savoirs à expliciter sont déjà disponibles: il n'y aurait finalement qu'à les « dire» ou les «faire dire» [...] il s'agit d'une croyance partagée par les praticiens : ce n'est qu'à l'usage, lorsqu'il s'agit de « passer à l'acte », que ceux-ci commencent à mesurer à quel point des données déjà constituées dans l'expérience doivent être (re)construites pour devenir communicables » (Chartier, 2003: 34). Les « organisations apprenantes » mettent ainsi en place des mécanismes spécifiques de formalisation et de socialisation de ces connaissances (Midler, 2004 (1998); Prax, 2000).

Au sein des Ong, bien que la concurrence pour les financements soit forte, l'enjeu n'est pas tant la maîtrise de savoir-faire ou de *process* assurant un avantage compétitif, que la capacité à agir dans des univers complexes, à prendre du recul sur ses présupposés et son action, à mieux comprendre ce qui s'est joué dans l'intervention, à stabiliser des enseignements en termes de compréhension des acteurs et de leurs logiques, de conception des actions, de stratégies et méthodes opérationnelles. Avec une moindre intensité psychologique, la capitalisation d'expérience se rapproche de ce point de vue de l'analyse des pratiques en éducation (Barbier, 2000; Blanchard-Laville et Fablet, 2003; Vermersch, 2004) ou en travail social, où des discussions collectives sur les cas rencontrés, accompagnées par des psychologues ou des sociologues, permettent de prendre du recul sur l'investissement affectif et de mieux gérer la difficulté de la relation à des personnes en difficultés, en socialisant les modes de réponse. Dans tous ces cas, la « professionnalité »¹⁰³ dépend fortement de la capacité relationnelle, de la capacité à mobiliser de façon *ad hoc* des outils et des références dans des configurations complexes et toujours nouvelles, ce qui suppose une forte réflexivité : « *le travail social est confronté à une difficulté majeure: sa difficulté à théoriser l'agir. Cette question est un enjeu non seulement de survie des professions du social, mais de maintien du sens même de la pratique. En*

_

Particulièrement utilisée en travail social, cette notion renvoie au fait que la compétence en actes ne se limite pas à la mobilisation de savoirs ou d'outils, mais incluse une capacité de mise en situation, un sens du contexte, une capacité relationnelle. Dans une tension entre référentiels et adaptation au contexte, c'est « l'ensemble des savoirs, des compétences et dispositions mobilisées par un individu dans l'exercice d'une activité professionnelle spécifique » : J.-M. Barbier et R. Wittorski cités par Sorel, 2009, "Quand il s'agit de caractériser les référents théoriques en travail social. Retour sur une étude...", Empan, vol 75 n° 3.: 86 Elle suppose un praticien « sujet de sa pratique professionnelle », au sens d'être capable d'articuler le savoir-faire (le métier), l'éthique professionnelle, la mission, le cadre institutionnel et la relation à l'usager » : Ravon, 2009, "L'extension de l'analyse de la pratique au risque de la professionnalité", Empan, vol 75 n° 3.: 118

fait, il faut apprendre à utiliser les savoirs théoriques, à les mobiliser à partir d'une situation ou d'un acte professionnel, et à mettre la pratique au cœur d'un travail de théorisation. Cette démarche exige des dispositifs de formalisation - groupes d'analyse des pratiques, rédaction de notes de synthèse, etc. -, qui existent fréquemment dans les lieux de formation et parfois dans les services et établissements » (Dubechot, 2005 : 194).

Politique de capitalisation d'expériences, incorporation de questionnements de sciences sociales et apprentissage organisationnel

Au Gret, la création de la Direction scientifique en 1999 a correspondu à une double volonté politique de renforcer la capacité d'apprentissage organisationnel interne, en particulier sur les dimensions sociologiques et institutionnelles de l'intervention de développement, et de contribuer à partir de ces capitalisations à faire évoluer les façons de voir et d'agir en coopération¹⁰⁴. Partant d'une approche initiale très technique (les technologies appropriées), le Gret s'était confronté dans les années 90 aux limites d'une telle approche et avait commencé, de façon assez hétérogène et peu formalisée, à expérimenter des démarches plus complexes, sans guère de références. La fin des années 90 correspondait à une phase de croissance et de diversification vers les projets de terrain, à des premiers reculs critiques sur des échecs, à une crise d'identité interne due à ces transformations de la structure et à une dynamique interne, fondée historiquement sur une large autonomie des équipes, qui menaçait de se traduire en balkanisation. Les évolutions des problématiques au sein du monde des Ong mettaient en avant le partenariat, le renforcement des capacités, et la durabilité des actions. Suite à l'ouvrage de Jean-Pierre Olivier de Sardan, les analyses d'anthropologie du développement commençaient à diffuser et je m'en faisais le porte-parole au sein du Gret, à partir de ma position de chargé de programme dans l'équipe « développement rural ». Le Directeur du Gret m'avait chargé en 1998 d'animer avec un collègue une réflexion sur le développement institutionnel, puis m'a proposé début 1999 de créer la Direction scientifique, à l'occasion d'une réorganisation de la Direction.

Mettre l'accent sur les dimensions institutionnelles et organisationnelles de l'intervention de développement, par un apport de sciences sociales (et non pas par l'importation des multiples

-

¹⁰⁴ Un troisième enjeu, plus prosaïque, visait à réorganiser de façon plus rigoureuse la gestion de la subvention de recherche accordée par le Ministère de la recherche, suite à un audit du Gret réalisé en 1996.

méthodes de diagnostic organisationnel qui fleurissaient à l'époque) était pour nous une façon de contribuer à expliciter l'évolution des conceptions au sein du Gret, de l'innovation technique vers une approche élargie de l'innovation technique, sociale et organisationnelle, et de stabiliser des références en la matière. C'était en même temps – sans qu'on en ait clairement conscience au début - une façon de reconstruire l'identité de la structure en mettant l'accent sur ce qui constituait finalement son « cœur de métier » au-delà des spécialisations thématiques : un certain savoir-faire d'ingénierie sociale et institutionnelle, adossé à une compétence technique thématique et un souci d'ancrer les actions dans leur contexte local.

Les capitalisations d'expérience ont dès le départ été au cœur de ma politique à la Direction scientifique, tant parce qu'elles offraient l'opportunité aux praticiens de s'extraire quelque temps de l'activité opérationnelle pour réfléchir, que parce que la réflexivité est le meilleur point d'entrée pour faire évoluer les pratiques. De fait, j'avais expérimenté au GRDR le fait qu'une meilleure connaissance des dynamiques et du contexte d'intervention ne suffisait pas à modifier la culture professionnelle et les pratiques, faute de les mettre en débat. Inversement, mobiliser dès le départ des études anthropologiques externes sur les pratiques du Gret aurait risqué de susciter le rejet, du fait de la mise en évidence brutale d'échecs ou de contradictions 105. Dès lors, dans une optique de changement sur le moyen terme, j'ai choisi une stratégie partant d'une prise de recul interne, pour renforcer la réflexivité des praticiens et légitimer des questionnements nouveaux, avant de mobiliser des études externes, plus questionnantes. J'ai ainsi progressivement introduit les évaluations et les études d'impact dans la politique de la Direction scientifique, dans une logique de « remontée de filière » de l'aval des actions (la réflexion *ex post*) vers la mise en débat des cadres de pensée et des modes de conception des projets, en amont, en passant par l'évaluation des projets.

Il n'y a pas de démarche standard de capitalisation. On peut identifier deux formes idéales-typiques au Gret : dans le premier cas, une question est identifiée par un intervenant ou son équipe, au siège, souvent à l'occasion du retour d'un expatrié, et est discutée avec la Direction scientifique pour en préciser la pertinence, l'intérêt et la faisabilité, et le cas échéant en retravailler les termes. Sous l'égide d'un petit groupe réunissant des gens concernés par le sujet et/ou connaissant le projet, une ou deux personnes prennent en charge le dossier, mobilisent l'information pour construire une

87

 $^{^{105}}$ Ce que d'autres Ong, comme Vétérinaire sans frontières, ont expérimenté au début des années 2000.

analyse et une argumentation, en dialogue avec l'anthropologue qui questionne, propose des problématisations, oriente vers la littérature, bref joue un rôle de maïeutique. Cette analyse est soumise à une double critique, celle de la recherche en sciences sociales (à travers la Direction scientifique¹⁰⁶), et celle des pairs (du groupe de suivi ou à distance). Le processus aboutit normalement, après plus ou moins d'allers-retours, à une analyse jugée suffisamment solide pour être publiée¹⁰⁷. Il s'agit là de processus « siège » mobilisant essentiellement les intervenants du Gret. L'autre forme est un processus d'élaboration collective, sur le terrain, mobilisant les équipes opérationnelles (nationaux et expatriés), avec l'appui d'un tiers jouant un rôle de maïeutique, mobilisant des enquêtes complémentaires et tenant la plume, le tout sous la direction conjointe du chargé de programme au siège et de la Direction scientifique (Morlat, 2007; 2010a).

Capitalisation d'expérience et déplacement des grilles d'interprétation : un exemple

Le degré de déplacement de regard permis par cette maïeutique dépend du capitalisant et du sujet. Un des exemples les plus frappants des déplacements de perspective rendus possibles par un travail de capitalisation a été la capitalisation d'un projet de restructuration d'une fédération de mutuelles de micro-crédit aux Comores¹⁰⁸. Il s'agissait d'apporter un appui technique à ces mutuelles, en crise financière du fait d'une insuffisante rigueur dans la gestion des crédits, pour lui permettre de se restructurer et de retrouver un équilibre financier. Faisant le constat de son incapacité à agir, l'équipe Microfinance du Gret avait choisi de dénoncer le contrat. De retour au siège, l'expatrié s'est engagé dans une « capitalisation d'expérience ». Pour lui et pour l'équipe, la mutuelle, dirigée par des grands notables comoriens, refusait de voir la gravité de la situation; les notables s'étaient octroyés des crédits de façon libérale et ne voulaient pas d'un redressement qui les aurait obligés à rembourser. Revenant ensemble sur l'histoire, et en particulier les conditions initiales de négociation de l'appui et la façon dont avait été défini le cahier des charges de la jeune volontaire envoyée dans

¹⁰⁷ Certains chantiers échouent. D'autres aboutissent à des documents non publiés, soit parce qu'ils sont de qualité insuffisante, soit parce qu'ils sont controversés et/ou que leur diffusion pourrait avoir des effets induits négatifs.

¹⁰⁶ Et depuis 2009, un comité de pilotage plus formalisé, comprenant au moins un chercheur.

¹⁰⁸ Cf. de Sousa-Santos, 2002, *Chronique d'un échec annoncé… La tentative infructueuse de redressement d'un réseau mutualiste comorien*, Paris, Gret.

un premier temps, il apparaissait clairement qu'une bonne part de l'échec trouvait là son origine, quels qu'aient été par ailleurs les dysfonctionnements de la mutuelle : le projet avait été monté à la demande de l'AFD, dans le cadre d'une négociation plus large avec le bailleur sur la poursuite de l'appui à une autre mutuelle ; la demande venait de l'équipe de salariés de la fédération, qui n'avaient plus de financement suite au retrait du premier bailleur. Le projet d'appui a été discuté avec cette équipe de techniciens mais pas avec le conseil d'administration de la fédération, qui est pourtant l'instance politique responsable, qui était de plus directement impliqué dans les dysfonctionnements, et dont l'adhésion au projet de restructuration était indispensable. L'équipe « Microfinance » du Gret intervenait dans une vision strictement gestionnaire, envoyant une jeune volontaire, sans doute compétente en gestion mais qui n'était socialement guère crédible face aux notables dirigeant les caisses locales, et qui de plus posait les enjeux d'un redressement financier sans en comprendre les enjeux politiques. Suite à la démission de cette volontaire, un expatrié plus expérimenté avait été envoyé, qui s'était confronté aux mêmes blocages. L'interprétation initiale de l'équipe Microfinance était que l'échec était dû aux limites du modèle mutualiste et au sevrage trop rapide de l'institution par le premier bailleur de fond, qui avait laissé la mutuelle entre les mains des notables sans procédures de crédit et de recouvrement suffisamment solides. L'analyse finale ne tranchait pas sur la possibilité ou non de redresser cette mutuelle, mais montrait clairement que les conditions dans lesquelles ce projet avait été monté, et la façon de poser le problème en des termes uniquement gestionnaires (aboutissant à mettre en place des pressions au remboursement alors même qu'il n'y avait pas consensus sur la crise, son ampleur et ses causes) ne pouvait qu'aboutir à l'échec.

Le texte issu de ce chantier n'a jamais été publié. La responsable de l'équipe microfinance a argué d'enjeux institutionnels (ce projet avait été mené avec une autre Ong ; le bailleur serait contre) pour bloquer une publication qui aurait mis au jour un échec assez cuisant. Le chantier n'a cependant pas été inutile, au sens où il a fait évoluer les représentations de l'équipe, et a abouti à un autre produit¹⁰⁹, formulant un certain nombre de principes méthodologiques pour aborder la question du redressement d'institutions de microfinance en crise. La publication de ce document, méthodologique, orienté vers le futur, n'a évidemment posé aucun problème.

de Sousa-Santos, 2005, S'engager auprès d'une institution de microfinance en crise : entre audace et prudence, premiers repères méthodologiques, Coopérer Aujourd'hui n° 42, Paris, Gret.

Réflexivité des praticiens et maïeutique socio-anthropologique

Toute intervention de développement est un processus complexe et ambigu, qui n'est que partiellement maîtrisé et met en jeu de nombreux acteurs hétérogènes; l'intervention repose nécessairement sur des postulats ou des paris plus ou moins discutables, où cette complexité et cette dimension de processus social sont souvent occultées dans une culture développementiste fondée sur des dogmes ou des convictions et une large occultation des difficultés et échecs; la majorité des intervenants de développement sont issus de formations techniques qui, loin d'inciter à prendre en compte les enjeux sociaux de l'intervention, poussent au contraire à les nier ou les techniciser. Pour autant, tous les praticiens ne sont pas aveugles. Nombre d'entre eux essaient de travailler de façon sérieuse dans un champ de contraintes plus ou moins dures, ont de l'empathie pour les gens pour qui ils travaillent, cherchent à comprendre. L'enjeu n'est pas de transformer tous les intervenants de développement en socio-anthropologues, mais de leur permettre d'exercer leurs savoir-faire techniques et méthodologiques de façon responsable, c'est-à-dire en problématisant de façon plus large l'enjeu de leur pratique, en étant plus ouvert sur ses dimensions sociales, politiques et institutionnelles¹¹⁰.

La politique de capitalisation d'expérience telle que j'ai contribué à la construire au Gret repose sur une volonté de « socio-anthropologiser » le regard de praticiens, à partir d'exercices réflexifs sur leur pratique, accompagnés par un chercheur en sciences sociales. Une capitalisation d'expérience n'est pas une recherche scientifique. Elle repose sur un questionnement issu de l'opérationnel. Elle mobilise essentiellement la connaissance existante. Elle est mise en œuvre par des praticiens, normalement honnêtes et soucieux d'une prise de recul, mais qui ne sont ni chercheurs, ni socio-anthropologues. Une capitalisation part cependant d'un questionnement problématisé, dans des termes faisant sens d'un point de vue opérationnel et d'un point de vue de sciences sociales. Tout en étant marquée par le questionnement du noyau de praticiens concernés (et par ce fait même

⁻

Comme le disait Laborit il y a déjà longtemps dans « la nouvelle grille », il ne faut pas rêver à d'impossibles « poly-techniciens », mais former des « monotechniciens poly-concepteurs », des professionnels maîtrisant leur domaine, mais capables de situer leurs savoirs professionnels dans des cadres d'analyse prenant en compte la complexité. Laborit, 1974, *La nouvelle grille*, Paris, Robert Laffont.

partiellement biaisée, dans sa définition de l'objet¹¹¹ comme dans la prise de distance), elle cherche à objectiver l'analyse en mobilisant la connaissance existante et en se confrontant aux lectures et interprétations des différents protagonistes comme à celle d'un ou de chercheur(s). Elle aboutit à une analyse qui, à défaut d'être totalement démontrée, est cependant rendu plausible par ce double questionnement¹¹².

Le degré de prise de recul critique dépend du projet (plus ou moins critiquable et controversé), de la problématique choisie (elle-même plus ou moins controversée), des personnes qui la prennent en charge et de la politique de l'organisation. Le monde du développement tend à valoriser les « success stories » plus ou moins réelles, voire à fabriquer de fausses réussites (Arditi, 2005), et occulte plus ou moins systématiquement les échecs. Dans ce contexte, reconnaître des réussites partielles ou des échecs ne va pas de soi, d'autant qu'au-delà de l'Ong et de ses membres, l'échec (même partiel) met aussi en jeu nécessairement les autres parties prenantes, le bailleur de fonds, etc. Dès lors, au-delà de leur capacité personnelle variable d'autocritique, les praticiens peuvent être réticents à la publication des résultats des capitalisations, par peur de retombées négatives sur l'image de l'Ong ou sur les relations avec leurs bailleurs de fonds. L'intérêt des premières capitalisations, le fait qu'elles aient été bien reçues à l'extérieur, a progressivement réduit les réticences, sans toujours les annuler. De fait, les praticiens préfèrent capitaliser sur des projets plutôt réussis (même si c'est pour analyser l'échec sur un volet, qui ne remet pas en cause l'ensemble), ou sur des crises ou échecs sur lesquels ils sont su rebondir et où ils peuvent aussi mettre en avant ce rebond. Il y a eu aussi des capitalisations sur des échecs reconnus, dès lors que l'interprétation de l'échec était controversée¹¹³.

Au-delà de la capacité de recul critique, la tendance à neutraliser l'analyse dans un discours est un problème plus général des cultures professionnelles. Ainsi, dans le domaine de l'éducation, « la

¹¹¹ Mais sur un même objet, on trouvera des problématiques scientifiques et des modes de démonstration et d'écriture très différents, et inégalement pertinents...

La question de la plausibilité est au cœur des réflexions épistémologiques dans « l'espace non poppérien du raisonnement naturel » où se situent les sciences sociales (Passeron, 1991, Le raisonnement sociologique: l'espace non-poppérien du raisonnement naturel, Paris, Nathan.) Cf. Olivier de Sardan, 2008 ; op. cit.

¹¹³ Cf. le cas du projet « Alizés électrique », en Mauritanie, et la controverse avec Sophie Caratini (développée en partie III « les projets de développement comme réseaux socio-techniques »).

pente naturelle court toujours vers la « langue de bois», une écriture qui, se gardant de citer les lieux et les individus, se tient le plus loin possible d'une écriture journalistique (qui a fait quoi, où et quand ?). L'abstraction généralisante devient un procédé d'écriture qui gomme tout aspect anecdotique, et reconstruit autrement la réalité, vidée de ses acteurs qui deviennent des entités impersonnelles. « Le recteur veut» devient «la volonté de la tutelle administrative». (...) Une marque formelle de cette écriture est en effet la nominalisation, les emboîtements de complément de noms (« la difficulté de restitution des propos des personnes interrogées ... »), la forme passive·, sans complément d'agent (« ce projet a malheureusement été conçu de façon trop rapide et a dû être abandonné », on ne saura pas par qui). Les novices peuvent croire que ce jargon est une norme à imiter, que des raisons aussi obscures qu'impérieuses, interdisent d'écrire «de deux choses, l'une» mais conseillent de « mettre en avant une double problématique ». Après tout, c'est peut-être ça le style « expert » ... » (Chartier, op. cit, 47-48).

Dans des capitalisations d'expériences dans le monde du développement, il faut d'autant plus lutter contre cette tendance, insister sur la description et le récit, faire la chasse aux formes passives au profit de la mise en scène d'acteurs de chair et d'os, que le registre littéraire du rapport d'activités de projet est lui-même trop souvent prisonnier de la langue de bois développementiste et très stérilisant. Ceci demande un apprentissage : comme le relève justement Chartier (op. cit., 43), « la maîtrise de certaines pratiques d'écriture ne donne pas spontanément la maîtrise d'autres ». Inversement, apprendre à dire les choses autrement permet aussi de penser de façon plus concrète sa pratique et la façon de concevoir l'intervention de développement.

Dans ces processus, le rôle de l'anthropologue est maïeutique : il contribue à la problématisation, en dialoguant avec les porteurs de capitalisations, en questionnant les postulats et les façons de poser les questions ; il oriente vers une sélection bibliographique aidant le « capitalisant » à construire son objet en prenant de la distance par rapport à ses grilles initiales ; il contribue à faire mûrir l'analyse en questionnant sur l'histoire, les faits, et en incitant à travers cela à élargir le questionnement et les grilles d'interprétation initiaux ; il pousse à la description et à la narration ; il contribue à l'interprétation et à la formalisation de l'analyse (sur le fond et sur la forme)¹¹⁴. Très loin de la

formaliser la problématisation et les enseignements qui avaient été débattus et avec lesquels ils étaient en

¹¹⁴ Il est intéressant de noter que, alors que la description et le récit ne posaient en général guère de problème (une fois dépassé le problème du style d'écriture), les praticiens avaient en général plus de difficultés à

littérature grise développementiste, les produits de ces capitalisations relèvent d'un genre littéraire particulier, d'une sorte d'anthropologie collaborative (Miran, 2010), où l'anthropologue co-produit avec les praticiens l'analyse à travers les échanges et débats, tout en leur laissant la responsabilité finale du contenu et de l'interprétation¹¹⁵. Ce faisant, il contribue à l'émergence d'une « théorie de la pratique » de l'intervention de développement : à travers de tels processus, « les praticiens commencent à revendiquer de construire les savoirs théorico-pratiques nécessaires à leur art, à leur métier. Ils veulent partir de leur expérience professionnelle, s'emparer des savoirs construits d'où ils viennent mais les réinterpréter. Non seulement les convoquer mais les réinterroger, les assembler dans les situations professionnelles concrètes dont ils cherchent la rationalité, l'intelligibilité, le sens »¹¹⁶.

Comme pour les suivis de processus (Mosse, Farrington et Rew, 1998)¹¹⁷, mettre l'accent sur l'accompagnement de la réflexion des praticiens, plutôt que sur des analyses externes, limite le champ du questionnement et de la prise de distance à ce qui est acceptable et recevable à un moment donné par les praticiens. Ce questionnement peut évoluer et s'ouvrir suite au dialogue critique et au questionnement de l'animateur de la capitalisation. Mais c'est une limite certaine du point de vue de la problématisation, certaines questions pouvant rester évacuées ou minimisées. Cependant, ce choix est beaucoup plus efficace en termes d'évolution des modes de pensée des

accord. J'ai ainsi souvent pris la plume, sur le dernier draft et avec leur accord, pour rédiger moi-même ou reformuler l'introduction ou les conclusions des textes.

Le suivi de processus consiste en une analyse socio-anthropologique des pratiques des agents et des perceptions locales de l'intervention, en cours de projet, pour alimenter la réflexion des équipes opérationnelles et les stratégies d'action. Il prend des modalités variables, depuis la mobilisation de chercheurs externes qui restituent leurs analyses, à l'accompagnement par un chercheur de la réflexion des équipes opérationnelles sur leurs pratiques et les difficultés qu'ils rencontrent (Mosse, 1998, "Process documentation research and process monitoring", in Mosse, Farrington et Rew, ed., *Development as process: concepts and methods for working with complexity*, London, ODI/Routledge.).

¹¹⁵ Je n'ai co-signé que de rares produits de capitalisation, à la demande des auteurs principaux, et lorsque j'avais fait un apport conceptuel particulier ou avais rédigé des sections entières.

¹¹⁶ Michel Duchamp dans *Forum* n°84 (Praxéologie en travail social), juin 1998, cité par Dubéchot, *op. cit.*, p. 174.

praticiens. Les apprentissages individuels permis par l'investissement dans des capitalisations d'expérience sont réinvestis ensuite, dans des modalités variables en fonction de la personne et des nouveaux projets dans lesquels elle s'investit. Ils sont, également de façon différentielle, socialisés au niveau des équipes. C'est l'accumulation dans la durée de tels chantiers, faisant échos aux questions des praticiens et à l'évolution des problématiques et des questionnements dans le temps, qui permet de construire progressivement un ensemble de références, et à la fois de faire évoluer les questionnements collectifs et de renforcer l'intérêt collectif pour la réflexivité et les sciences sociales.

L'évolution, sur une dizaine d'année, des cadres de questionnement de l'équipe « accès aux services essentiels » du Gret est assez remarquable à cet égard : constituée initialement d'ingénieurs spécialisés dans l'eau potable et l'électrification, cette équipe concevait dans les années 90 des projets techniques d'éoliennes de pompage ou électriques, gérés par des comités villageois, avec une attention particulière au transfert de technologie et à la maintenance¹¹⁸. Au fil d'itérations entre 1/ des expériences de terrain, amenant à s'intéresser au raccordement des quartiers populaires de Port-au-Prince en Haïti, à la dynamique des entrepreneurs du service de l'eau dans les bourgs ruraux du Cambodge, à l'intégration de la problématique de la décentralisation administrative dans les projets (au Sénégal, au Cambodge, à Madagascar), 2/ des chantiers d'évaluations, de capitalisations ou d'études menées avec l'appui de la Direction scientifique (Barrau et Frenoux, 2010a; Mahé, 2008; Matthieussent, Carlier et Lavigne Delville, 2005; Repussard, 2007; Répussard, 2008); 3/ d'autres projets et d'autres chantiers de réflexion, le cadre de réflexion du pôle s'est restructuré autour de la question de la construction de services durables, accessibles au plus grand nombre, avec un attention accru au cadre institutionnel de ces services, et une conception de projets à l'articulation entre actions locales et politiques publiques de l'eau, intégrant un objectif de contribution à la construction des instruments de mise en œuvre de ces politiques (instances de négociations entre logiques sectorielles et territoriale dans le choix des sites; outils contractuels de délégation et régulation du service, etc.). Ce nouveau positionnement n'annule évidemment pas les ambigüités et contradictions de l'intervention de développement, mais témoigne d'une évolution marquée des questionnements et des pratiques.

_

Le projet Alizés Electrique en étant un archétype (Matthieussent et al, 2005 Matthieussent, Carlier et Lavigne Delville, 2005, *Un projet d'électrification rurale en Mauritanie (1995-2000) : Alizés électrique : histoire et enjeux d'une tentative de construction d'un service durable*, Études et travaux en ligne n° 6, Paris, Gret.).

De telles évolutions dans les questionnements et les cadres de réflexion sur les actions sont le produit de ces interactions multiples, également alimentées par les dynamiques de réflexion du milieu du développement sur ces différents secteurs. Il est donc difficile d'isoler l'impact de ces capitalisations d'expérience (et plus largement de l'accompagnement de la Direction scientifique, à travers séminaires, encadrement de stages, etc.). Sur une dizaine d'années, on peut cependant lire un certain nombre d'indices de cette intégration progressive d'une perspective plus « sociologisée » sur la pratique de l'intervention de développement au Gret :

- l'évolution de la façon de poser la question des projets, avec l'intégration d'une réflexion institutionnelle plus poussée, puis d'un questionnement en termes d'action publique, intégrant les conflits et les divergences d'intérêts et de points de vue, et cherchant à construire une action publique négociée en mobilisant des savoir-faire d'intermédiation et de négociation et des outils contractuels, dans une démarche non positiviste d'ingénierie sociale¹¹⁹;
- plus récemment, le recours autonome à des stages d'anthropologie ou de sciences politiques, la formulation de projets de recherche-action qui cherchent à comprendre la façon dont les acteurs locaux se posent les problèmes d'action publique pour élaborer les stratégies d'action, l'intérêt évident des jeunes recrutés au Gret pour ces questionnements.

Outre ce rôle interne de formation et de professionnalisation, de stimulation de la réflexivité des praticiens et de construction d'une culture partagée plus sociologisée, ces chantiers de capitalisation d'expérience ont aussi un impact externe. Très largement téléchargée¹²⁰, la série *Coopérer Aujourd'hui*, collection de documents de travail en ligne que j'ai créée et animée pendant 10 ans comble un relatif vide de connaissance à partir du moment où les recherches de sciences sociales sur le développement s'intéressent très peu aux pratiques des développeurs et à leur réflexivité, et

_

¹¹⁹ Cf. sur ce point de Gaulejac, Bonetti et Fraisse 1995, qui discutent la notion et choisissent d'assumer le terme, dans une telle conception non positiviste, pour mettre en avant les savoir-faire et méthodologies d'action collective et institutionnelle développés par les agents de développement local en France.

En 2007, 29302 téléchargements sur le site du Gret ont concerné un des numéros de la Collection « Coopérer Aujourd'hui », qui comptait 52 n°. Sur 5 ans, la moyenne est de 430 exemplaires par numéro et par an. Ribier, D. et Césaro, G., 2008, *La diffusion électronique des publications. Analyse des téléchargements sur le site du Gret. Note de synthèse*, Gret, Nogent sur Marne, 4 p.

même plus largement aux dispositifs d'intervention. Elle est largement utilisée par les praticiens et les étudiants, comme par des enseignants comme support de formation.

III.3. Conclusion : prendre acte des contradictions de l'action publique, dans un dialogue critique avec ses acteurs

Dans ce second ensemble de rôles, j'ai cherché à mobiliser des savoirs de sciences sociales et à contribuer à leur intégration dans les cadres cognitifs et les pratiques des acteurs de l'action publique et des praticiens du développement. Si « les professionnels du développement ... ne savent pas comment faire le lien entre les analyses que nous produisons et leurs propres programmes d'intervention » (Olivier de Sardan, 2004b: 40), c'est aussi, trop souvent, parce que ces analyses portent sur des questionnements et/ou des objets qui, tout pertinents qu'ils soient, sont trop éloignés de ceux sur lesquels les professionnels du développement raisonnent ou qu'ils savent prendre en charge. Certains praticiens ou décideurs ont un sens sociologique très développé. D'autres, pour acquérir les outils nécessaires, entreprennent des études de sciences sociales. Mais on ne peut, du point de vue de l'action, demander à tous les praticiens de devenir anthropologues. Pour qu'ils puissent s'emparer des analyses anthropologiques, il faut que les liens entre celles-ci et leurs cadres de réflexion et d'action soient suffisamment clairs, que les « chaînons cognitifs manquants » soient explicités (Lavigne Delville, 2007b), que la reformulation des cadres d'analyse et des problématisations leur permettent de trouver « de nouveaux points d'appui pour agir » (Muller, 1990: 44), plus pertinents ou moins porteurs d'effets pervers. Autant que sur des connaissances originales, l'apport de l'anthropologue porte d'abord sur la communication, sur la façon de mobiliser la connaissance anthropologique existante et les cadres conceptuels pertinents, afin de faire évoluer les représentations des décideurs et des praticiens. De façon tout à fait cohérente avec les postulats de l'anthropologie du développement, il s'agit essentiellement d'une part d'expliciter le développement comme processus social et socio-politique complexe, comme intervention dans des systèmes dynamiques et comme mobilisation de ressources diverses, d'une part, d'apporter des connaissances (issues de l'état des savoirs ou d'enquêtes spécifiques) sur les dynamiques sociales et politiques locales et sur les jeux d'acteurs à l'interface. Le fait de mobiliser des enquêtes de terrain, sur les mêmes objets que les praticiens, demeure évidemment essentiel, à la fois pour la pertinence des analyses dans un contexte donné, pour faciliter le dialogue avec les praticiens en parlant des mêmes réalités, et pour placer le débat sur le terrain des pratiques et dynamiques effectives, que les praticiens, et plus encore les concepteurs des projets et des politiques, veulent modifier alors même qu'ils en ont une connaissance variable et parfois très faible¹²¹.

Dès lors qu'il ne choisit pas de limiter sa collaboration à la production et à la restitution de recherches, et qu'il souhaite rendre ses analyses plus audibles et appropriables par les acteurs concernés et/ou les acteurs de l'action publique, l'anthropologue doit accepter des compromis entre ses propres analyses et ce qui est entendable et recevable dans une arène donnée, à un moment donné. Cette ambition limitée est une des sources de frustration et de déception pour de nombreux chercheurs.

De fait, l'intégration de questionnements et de connaissances anthropologiques dans l'action publique, en termes de politiques ou d'interventions, ne va pas de soi. Lorsqu'elle se fait, c'est inévitablement de façon partielle, déformée, de la même façon que tout processus d'innovation est fait d'un mélange variable d'adoption sélective, de réappropriation, de réinterprétation. Les expériences d'implication dans les politiques publiques sont souvent décevantes pour les chercheurs (Donnan et McFarlane, 1997; Grillo, 1985) qui doivent accepter des compromis sur les concepts ou les postulats méthodologiques, se confrontent au fait que « dominant discourses work by setting up the terms of reference and by disallowing or maginalizing alternatives » (Shore et Wright, 1997a: 18, citant Athorpe 1997), que les modes de décision relèvent plus d'arènes conflictuelles que du débat argumenté et fondé scientifiquement.

Mais en même temps, toute la littérature sur les politiques publiques montre qu'il ne peut en être autrement et que les processus de changement se jouent dans ces jeux complexes, entre idées, intérêts et institutions (Palier et Surel, 2005; Palier et Surel, 2010). S'impliquer dans les politiques publiques suppose d'accepter que « policy research necessarily involves symplifying the world to render it comprehensible in fairly positive ways » (Donnan et McFarlane, 1997), que "often the primary aim of policy language is to persuade rather than to inform" (Apthorpe, 1997: 43). « Anthropologists must also suspend their disbelief if they want their reports to be read (and indeed if they wish to be employed again), and, to signal their suspension of disbelief, they must produce

En particulier parce. Olivier de Sardan, 2010, "Anthropologie médicale et socio-anthropologie des actions publiques", *Anthropologie et santé*, vol 1

research summaries which generalize a way through the 'slippery intangibles' and complexity" (Donnan et McFarlane, 1997: 278).

Les anthropologues ne sont en général pas « les savants les plus demandés » (Massardier, 1996), en tant qu'experts dans les projets ou les politiques et, tout comme dans les projets de recherche pluridisciplinaires coordonnés par les sciences de la vie ou biomédicales, ils doivent en permanence légitimer leur approche et leurs résultats (Vidal, 2009). Le chercheur anthropologue peut refuser ces compromis, se limiter à publier des articles académiques. Mais il ne peut alors, s'il veut être réaliste sociologiquement, regretter qu'ils ne soient pas lus et utilisés. Il peut aussi, en tous cas dans certains contextes qui lui paraissent plus ouverts et selon des modalités qui respectent sa déontologie, accepter de s'impliquer dans l'action ou de travailler avec des acteurs de l'action publique. Dès lors qu'il accepte cette perspective, il ne peut se contenter de mobiliser les problématiques et les concepts académiques correspondant à ses champs de recherche ou à l'actualité académique du moment. Comme pour toute approche orientée sur les problèmes, il doit accepter une certaine plasticité (Herreros, 2004), voire « indiscipline », et construire les objets et les problématiques, en mobilisant, de façon ad hoc, une série de questionnements ou de grilles d'analyse (en l'occurrence socio-anthropologie du développement, mais aussi sociologie des organisations, analyse institutionnelle, etc.), pour construire au mieux un questionnement pertinent et entendable sur l'objet dont il traite. Il doit raisonner son investissement et le degré de compromis qu'il est prêt à accepter. Il doit s'affronter à la responsabilité de l'expert (Massardier et Verdier, 2000).

Expertises et accompagnements de capitalisation d'expérience sont deux modalités d'un tel dialogue critique et constructif, très différentes dans leurs logiques, leurs modes de œuvre, leurs effets. L'expertise est, comme le souligne Dumoulin « une forme parmi d'autres de recours aux savoirs académiques dans la fabrique de l'action publique » (Dumoulin, 2005: 304). C'est sans doute une de celles où l'influence peut sembler la plus directe, par l'implication personnelle du chercheur ou du consultant dans les arènes où il cherche à contribuer activement à cette mobilisation en s'investissant dans la définition des cadrages conceptuels, des questionnements. En pratique, l'impact réel est très variable, et souvent limité. Les expertises d'accompagnement fondées sur un dialogue approfondi peuvent contribuer à faire évoluer les cadres cognitifs, mais la possibilité de mobiliser ces nouveaux cadres dans la pratique reste contrainte par la pré-définition des problématiques et des questionnements, par la capacité des praticiens à accepter des déplacements de problématiques qui sont aussi, en partie en tous cas, des remises en causes. Elle est aussi, et souvent plus encore, contrainte par les logiques institutionnelles des bailleurs et des opérateurs, par

les contraintes de l'action (objectifs quantitatifs, calendrier, etc.) qui s'imposent aux praticiens et réduisent leur capacité à prendre du recul ou à innover. Le plus souvent, la place accordée aux anthropologues est, au mieux, celle d'un « auxiliaire » (Mathieu, 2010), qui n'a que peu de marges de manœuvres pour jouer son rôle d'intermédiaire (Reikat, 2009). Ces contraintes jouent également dans un contexte *a priori* plus favorable, comme le montre le cas de l'institution de microfinance Mahavotse (Lavigne Delville, 2010c).

Dans les expertises sur la conception ou la mise en œuvre des politiques, qui touchent à des enjeux politiques forts, les marges de manœuvre sont le plus souvent encore plus réduites, par les logiques même de l'action publique et le jeu complexe entre idées, intérêt et institutions (Palier et Surel, 2005). On l'a déjà souligné, « élaborer une politique publique revient à construire une représentation, une image de la réalité sur laquelle on veut intervenir. C'est en référence à cette image cognitive que les acteurs vont organiser leur perception du système, confronter leurs solutions et définir leurs propositions d'action » (Muller, 1990: 42). L'action publique repose sur de nécessaires simplifications, sur une opération de « décodage » du réel qui « diminue l'opacité du monde en définissant de nouveaux points d'appui pour agir » (idem : 44) et de « recodage » 122, à travers « un ensemble de normes prescriptives qui donnent sens à un programme politique » (idem : 43). On est dans l'arène des arbitrages et conflits « où se négocient les compromis institutionnels d'un système politique » (Jobert, 1999: 135) plus que dans les forums du débat « où prédominent les débats et controverses autour du sens des politiques ». Les experts n'ont aucun pouvoir de décision. Ils ne peuvent que mobiliser une force d'argumentation et de conviction, et proposer des cadres conceptuels et des cadrages des problèmes d'action publique dont ils pensent qu'ils sont de bons compromis et peuvent fédérer suffisamment d'acteurs concernés autour d'eux. Leurs apports en termes de connaissances ou de construction de cadrages et d'argumentaires, leurs propositions pratiques n'ont pas de poids par eux-mêmes. Ils n'ont d'influence qu'à travers la façon dont leurs commanditaires et les autres groupes d'acteurs s'en saisissent ou non, qu'à travers les ressources intellectuelles et cognitives et les effets de légitimation qu'ils offrent aux différents réseaux de politique publique en compétition. Ceux-ci vont ou non les mobiliser dans leurs luttes et leurs

Lascoumes parle quant à lui de « transcodage » Lascoumes, 1996, "Rendre gouvernable. De la traduction au transcodage. L'analyse des processus de changement dans les réseaux d'action publique", *in* CURAPP, ed., *La gouvernabilité*, Paris, CURAPP/ PUF.

recherches d'alliances, et pour cela en faire une lecture et une adoption sélective¹²³, en fonction d'un jeu complexe entre idées, intérêts et sentiers de dépendance institutionnelle.

Du fait de la distance entre les problématisations politiques et les analyses anthropologiques, même lorsqu'il s'implique au-delà de sa commande, l'anthropologue intervenant dans une expertise peut espérer ouvrir quelques espaces, déplacer un peu les problématiques, sûrement pas renverser les logiques à l'œuvre, et encore moins s'il intervient de façon ponctuelle, et sans être mobilisé par un réseau d'acteurs qui a besoin de ses analyses dans sa lutte contre d'autres réseaux, et s'en fera le relais. Il ne peut échapper aux logiques structurelles de l'action publique, qui imposent des généralisations et des simplifications (plus ou moins grossières) et heurtent sa volonté de prendre en charge et de rendre compte de la complexité. Il peut choisir de tenter de peser sur elles, en proposant de nouveaux cadrages, de nouvelles problématisations, mais en pleine connaissance des limites. L'influence des anthropologues experts est donc largement conditionnée par la structure des arènes dans lesquelles ils interviennent et des rapports de force en leur sein. Ils ne peuvent prétendre influer que s'ils s'inscrivent dans la durée dans des réseaux de politiques publiques dominants ou tentent de contribuer à en fédérer de nouveaux, et pour cela prennent en compte les contraintes de l'action publique et les enjeux des opérations de décodage/recodage de la réalité et assument, jusqu'à un certain point, les ambiguïtés et les simplifications.

Les configurations d'acteurs sont toutes autres dans le cas des « capitalisations d'expérience ». L'anthropologue n'est pas au cœur d'une arène, aux forts enjeux politiques et idéologiques, mais dans un dialogue avec des praticiens ouverts à la réflexivité (bien qu'à des degrés divers). Lorsqu'il est partie prenante de l'institution comme cela a été mon cas, il entretient de plus des relations durables, personnelles et (plus ou moins) amicales avec eux. Cela ne signifie pas qu'une capitalisation n'a pas d'enjeux : elle réveille ou suscite des controverses entre parties prenantes du projet, qui ont pu ou peuvent être conflictuelles ; elle peut aboutir à mettre en avant des erreurs, des échecs, que les praticiens sont plus ou moins prêts à assumer, d'une part, et à rendre publics, d'autre part. Il y a donc aussi négociations et rapports de force, mais à un tout autre niveau. L'investissement des

_

L'appropriation des propositions d'innovations en termes de cadrage ou d'instruments d'action publique rejoignant ainsi les processus d'appropriation d'innovations techniques par les paysans, par adoption sélective et réinterprétation...(cf. sur ces dernières, Olivier de Sardan, 1995; Chauveau, Cormier Salem et Mollard, 1999, L'innovation en agriculture (questions de méthodes et terrains d'observation), Paris IRD.

praticiens dans des capitalisations, qui leur demandent des efforts significatifs en temps, en énergie, en écriture, favorise l'incorporation des enseignements tirés de la pratique. De façon finalement assez logique, c'est avec des praticiens suffisamment ancrés dans leurs terrains d'action, ayant de l'empathie pour les acteurs avec qui ils travaillent, et ouverts à la réflexivité, que la socialisation des savoirs socio-anthropologiques est la plus aisée. Celle-ci est à chaque fois partielle. Mais sur la durée, à travers une succession de chantiers de capitalisation et d'animations scientifiques, elle peut influer de façon significative sur la culture d'une institution. Bien sûr, l'intégration de ces déplacements de perspectives (le degré de « socio-anthropologisation » si l'on veut) sera variable selon les individus, et la possibilité de mobiliser ces savoirs dans la pratique professionnelle restera contrainte par les logiques institutionnelles et contractuelles. Son impact sur les pratiques effectives sera donc variable, en fonction des individus et des projets. Il sera d'autant plus fort que l'institution prendra en charge un travail d'élaboration méthodologique, donnant à la fois des repères pratiques pour concevoir et mettre en œuvre des projets s'appuyant sur ces apprentissages, et pour des argumentaires pour tenter de négocier, avec leurs partenaires et bailleurs de fonds, des évolutions des cadres institutionnels de l'action¹²⁴.

Sur les deux registres de l'expertise et de la capitalisation d'expérience, on retrouve finalement, de façon logique, les analyses cognitives de l'action publique (Cefaï, 1996; Muller, 2000; Sabatier et Schlager, 2000; Surel, 2000) qui mettent l'accent sur le rôle des idées, les effets de cadrages, les façons de décoder le réel et de le recoder pour agir. L'évolution des idées et des cadres cognitifs est une condition nécessaire, mais non suffisante, du changement des pratiques (Commaille et Jobert, 1998; Muller, 2005; Palier et Surel, 2005; Palier et Surel, 2010). C'est le levier sur lequel l'anthropologue qui n'est pas directement praticien, chef de projet ou *policy-maker* peut espérer avoir de l'influence. Mais surtout, l'évolution des représentations est souvent un préalable à la remise en cause de logiques institutionnelles, de routines d'action ou de mode de relations aux autres acteurs¹²⁵. L'incorporation des problématiques et de résultats de sciences sociales permet aux

¹²⁴ Ce qu'a commence à faire le Gret, sur l'évaluation, le suivi-évaluation, l'identification de projets, etc.

Albaladejo et Casabianca, 1995, "Une condition préalable à la participation : modifier les représentations des savoirs d'agriculteurs", *Cahiers de la Recherche Développement*, vol 41 ; Darre, 1997, "Une condition de la recherche-action: la coopération sur la problématique et son évolution", *in* Albaladejo et Casabianca, ed., *La recherche-action. Ambitions, pratiques, débats*, Montpellier, INRA.

praticiens qui le souhaitent de s'appuyer sur des cadrages plus pertinents, de mieux formuler leurs conceptions et leur analyse des problèmes, de mieux cerner le sens et les enjeux de leur pratique. Elle leur permet de mieux identifier les déterminations qu'ils subissent et à être plus forts contre elles, de mieux argumenter dans les forums et les arènes dont ils sont partie prenante pour tenter de conquérir des espaces de jeu dans la mécanique bureaucratique de l'aide. Et enfin de davantage s'interroger sur leurs propres conceptions et évidences, dans une logique de réflexivité accrue. Ces problématiques et de résultats de sciences sociales sont des ressources, pas des solutions miracles, dont l'utilité dépend de la façon dont les acteurs s'en saisissent et de leurs capacités à utiliser (et si possible étendre) les marges de manœuvre dont ils disposent.

IV. Les institutions de l'aide comme terrain : une « participation observante »

Travailler au sein d'une Ong de développement met en contact quotidien avec des praticiens de différentes spécialités et disciplines, amène à pratiquer la conception et la mise en œuvre de projets ou d'expertises, ou à observer ses collègues le faire, oblige à se confronter aux contradictions entre un regard de sciences sociales et les logiques de l'aide. Intervenir en expertise suppose de cerner les enjeux de la commande qui est faite, et donc le réseau d'acteurs impliqués, leurs représentations, les enjeux de l'expertise. Les activités « d'accompagnement de l'information anthropologique » sont également des opportunités d'observation, de l'intérieur, du monde de la coopération internationale.

IV.1. L'expérience comme matériau d'enquête : l'immersion

Il est de plus en plus reconnu que l'idéal-type d'un chercheur totalement extérieur aux réalités qu'il étudie est un mythe, en particulier en sciences sociales, et plus encore dans les démarches qualitatives, fondées sur des interactions personnelles entre le chercheur et les membres des groupes sociaux qu'il étudie. La position classique de « l'observation participante » suppose une certaine participation du chercheur à la vie quotidienne, aux fêtes, aux cérémonies, etc. Par sa présence, par les questions qu'il pose, il influe sur les réalités qu'il observe. Bien plus, il est utilisé par les acteurs locaux, qui cherchent à le mobiliser dans la défense de leurs points de vue ou au sein des arènes, locales ou non. Analysant cette implication personnelle du chercheur et les différentes modalités du « je » méthodologique, Olivier de Sardan (2008 : 48) illustre le champ des possibles, identifiant après Gold (Gold, 1958) et Junker (Junker, 1960) quatre positions idéal-typiques: l'observateur intégral, l'observateur qui participe, le participant qui observe, le participant intégral. En pratique, dans la plupart des cas, le chercheur se trouve quelque part sur ce continuum, à l'exception des deux extrêmes, le premier (l'observateur intégral) étant en pratique contradictoire avec la démarche socio-anthropologique, et le dernier (le participant intégral) avec la démarche scientifique. Au cours d'une même recherche, il peut combiner des positions variées, plus participant à certains étapes, plus observateur à d'autres.

La question n'est donc pas de savoir laquelle est la « bonne » position. Elle est d'abord d'être conscient des avantages et des inconvénients de chacune du point de vue de la production de

données socio-anthropologiques, et en particulier en termes de proximité et de distance avec le groupe social étudié ou certaines de ses fractions (enclicage). Elle est ensuite, dans le cadre de sa « politique du terrain » et dans la mesure du possible, de les choisir et éventuellement de les combiner de façon raisonnée et réflexive, et dans tous les cas de traiter méthodologiquement leurs implications pour contrebalancer leurs biais potentiels. Il faut donc se demander « (a) quelle position occupe le chercheur de terrain prolongé au sein de la société locale ou du groupe étudié ; (b) quel type d'empathie le lie aux acteurs de cette société ou de ce groupe ? » (idem : 190).

On peut lire mes quinze années de travail au sin du Gret comme une longue immersion au sein du système d'aide, ou plus précisément d'une fraction de celui-ci : une Ong professionnelle française de développement, ses principaux partenaires et bailleurs de fonds (principalement le Ministère français des affaires étrangères et l'Agence française de développement, mais aussi l'Union européenne et un peu la Banque Mondiale), les autres praticiens du développement (consultants, membres d'autres Ong ou de bureau d'études, agents des agences de financement) qu'elle est amenée à côtoyer dans des groupes de travail ou des réseaux. C'est donc un segment spécifique de l'industrie de l'aide que je connais : les Ong anglo-saxonnes, les grands bailleurs internationaux, le système des Nations unies, le monde de l'humanitaire et de la santé, en sont largement en dehors. Par ailleurs, même s'il y a, au Gret comme ailleurs, des projets de qualité très variable, le souci de pertinence et d'utilité des actions, la réflexivité, y sont sans doute supérieurs à la moyenne.

Ma position au sein du Gret a globalement relevé d'une logique de forte participation : je suis entré au Gret pour y travailler en tant qu'anthropologue, sur des fonctions de recherche et d'expertise, pas comme *moyen* pour faire une analyse du système d'aide, comme un anthropologue académique qui se fait embaucher temporairement au sein d'une entreprise pour l'analyser de l'intérieur. J'étais salarié de la structure, partageant les activités quotidiennes et la dynamique collective de l'organisation, m'impliquant dans le travail lié à mon poste (chargé de programme dans l'équipe « agriculture et développement rural », puis directeur scientifique), et donc pleinement participant. C'est à partir de cette position que j'ai essayé d'observer et de comprendre les représentations et pratiques de mes collègues et celles des autres praticiens rencontrés, et d'analyser la façon dont ces représentations, les règles du jeu du financement de l'aide et les logiques institutionnelles des organisations impliquées influent sur la façon dont les projets de développement sont conçus et mis en œuvre.

Cette position peut être qualifiée de « participation observante », terme est de plus en plus utilisé, mais avec des acceptions très variables et souvent peu définies (Soulé, 2007), pour « souligner un investissement particulièrement prolongé sur le terrain, suggérer la prépondérance de la participation sur l'observation, signaler le passage de la « participation pure » à l'observation par une « conversion à la recherche », etc. » (idem : 127).

De fait, insister sur la dimension de participation dans la recherche peut renvoyer à différentes logiques :

- un mode particulier d'exercice de la recherche, pour un professionnel qui, comme Thierry Berche (1998), devient chercheur en même temps qu'il continue à exercer son métier de chef d'un projet de santé en pays dogon au Mali, dans ce que Olivier de Sardan appelle « un dédoublement statutaire »);
- une exigence d'acceptation sur un terrain, là où pour des raisons éthiques personnelles ou du fait des réactions des acteurs - on ne peut pas se contenter d'observer;
- un choix méthodologique, pour expérimenter le vécu d'une profession, en ethnologie de l'entreprise (par ex. Flamant et Jeudy-Ballini, 2007; Jeudy-Ballini, 2000);
- etc.

Ma démarche se rapproche de celle de Thierry Berche, ou de celle de Dominique Schnapper (Schnapper, 2009) pour son analyse du Conseil constitutionnel, à partir de sa position de membre du même Conseil, et qu'elle « propose d'appeler "la participation observante", participation devenue progressivement, avec le temps, de plus en plus observante » (idem : 18) : « c'est mon expérience qui est devenue mon premier matériau d'enquête » (idem : 13). Son projet d'ouvrage n'a émergé que progressivement. « J'ai été pleinement un acteur social avant d'objectiver mon expérience pour mieux comprendre sa signification et avoir un regard nouveau sur l'institution » (idem : 17). Une telle position suppose la systématisation progressive d'observations et de notes, qui demeure cependant secondaire à la participation. « Dans la pratique de tous les jours, j'ai oublié mon rôle d'observatrice. Même quand le projet de mener une analyse sociologique a progressivement pris forme, l'effort pour mettre à distance mes propres pratiques et mes propres réactions ne m'a pas empêchée de rester pleinement un acteur à d'autres moments et de me passionner comme les autres en faveur de telle ou telle solution ou telle ou telle formule dans la rédaction d'une décision » (idem : 17). Une différence importante étant que Dominique Schnapper étudie le « petit groupe » des membres du Conseil

Constitutionnel dont elle fait partie, alors que ce n'est pas le Gret en tant que tel qui est mon objet de recherche, mais les logiques de l'aide.

Ce type de recherche, où la participation domine au quotidien, se paie au prix d'une moindre *intensité* de production de données¹²⁶. Ces limites sont cependant compensées par la durée du terrain (neuf ans à temps partiel pour Dominique Schnapper, une bonne quinzaine d'années à temps plein en ce qui me concerne), aboutissant à une imprégnation approfondie, où même « *loin des corpus »* (Olivier de Sardan, 2008 : 52), la récurrence de mécanismes et de comportements permet d'assurer une certaine saturation des données, et donne des repères solides pour analyser des situations nouvelles.

IV.2. Analyser les projets à partir de la pratique : une illustration

La controverse sur les causes de l'échec du projet Alizés Electrique, mis en œuvre par le Gret en Mauritanie entre 1997 et 2000 permet d'illustrer ce qu'un regard « de l'intérieur » peut apporter à l'analyse des interventions de développement. Ce projet a fait l'objet de deux lectures rétrospectives radicalement divergentes, l'une, externe, par Sophie Caratini (2005), l'autre par le Gret dans une logique de « capitalisation d'expérience » (Matthieussent, Carlier et Lavigne Delville, 2005) sur la base d'une étude de terrain réalisée par une stagiaire (Rocher, 2002)¹²⁷.

S'appuyant sur la réussite apparente d'un projet de pompage par éoliennes dans le Trarza mauritanien (« Alizés Pompage »), fondé sur des comités de gestion et une coopérative de maintenance, Nassim (Carlier, 1999), mais aussi quelques premières expériences d'aérogénérateurs (Matthieussent, *op. cit* : 14-15), le Gret avait monté au milieu des années 90 un projet d'électrification rurale par aérogénérateurs, dans la même région. Sur la base d'une innovation

-

Malgré les dizaines de cahiers remplis pendant ces années, la prise de notes, la tenue d'un carnet de terrain, n'ont pas été systématiques, du fait que la recherche sur les mécanismes de l'aide n'était pas mon projet initial, d'une part, et du peu de temps laissé disponible par l'activité quotidienne, d'autre part.

Je n'ai pas réalisé d'enquête personnelle sur le terrain, mais ai accompagné la capitalisation. Pour une analyse détaillée, cf. Lavigne Delville, 2011, "Pour une anthropologie symétrique entre « développeurs » et « développés »", Le développement aujourd'hui : chemin de croix ou croisée des chemins. Cahiers d'études Africaines, vol 202-203 (dossier de publications).

technique (les aérogénérateurs), et des modèles institutionnels qui fonctionnaient pour les éoliennes de pompage, il s'agissait d'expérimenter la mise en place d'un service local de l'électricité, sous forme d'un équipement domestique (quelques lampes et prises de courant) alimenté par des batteries rechargées à la station villageoise. Sur un financement du PNUD de 3 ans (2005-2007), et à travers de nombreuses difficultés, le premier projet a électrifié une quinzaine de villages. Des missions d'évaluation à mi-parcours, puis une mission de l'AFD, avaient conclu que la dynamique était intéressante et l'AFD avait accepté de financer une seconde phase, exigeant un plus fort ancrage institutionnel public, à travers la création d'une « cellule de l'électrification décentralisée » (CELED) au sein du Ministère puis, devant les blocages institutionnels, la création d'une Agence de développement de l'électrification rurale (ADER), censée être plus autonome et plus efficace. Dans l'intervalle, le Gret a été mandaté pour apporter un appui à la CELED, mais sans budget opérationnel. Le service de l'électricité s'est peu à peu délité, du fait de l'usure des batteries et faute de dispositif de maintenance, et fin 2000, était quasiment stoppé (Rocher 2002; Matthieussent, op. cit: 77-83). En 2000, l'AFD lance un appel d'offres pour l'assistance technique au projet ALER (Alizés Electrification rurale), appel d'offres perdu par le Gret au profit d'un bureau d'études. Face à l'échec aux blocages rencontrés par ce projet, qui n'arrive pas à démarrer, Alain Henry, alors chef du département infrastructures à l'AFD, et par ailleurs sociologue rattaché à l'équipe de Philippe d'Iribarne, a convaincu Sophie Caratini, anthropologue spécialiste du Sahara occidental, d'analyser les causes des problèmes et de contribuer à débloquer la situation (Caratini, 2001; 2002; Caratini et ould Moulaye, 2009).

Fin 2000, Alizés Electrique est donc un échec, à différents niveaux : sur le terrain, la majorité des réseaux est en panne¹²⁸ ; Alizés n'a pas réussi à stabiliser des équipements d'électrification et à faire la preuve de la pertinence de son approche ; le Gret, qui avait promu le dispositif, a été évincé du projet suivant, censé pourtant reprendre les mêmes bases ; ce dernier a en fait complètement réorienté sa démarche vers le subventionnement de panneaux solaires individuels (Caratini et ould Moulaye, 2009). Cet échec est reconnu par tous. La controverse porte sur ses causes. Caratini considère qu'il est illustratif d'une « logique de kit technico-gestionnaire » (Caratini, 2005 : 91) : « Pour "réussir" — ou tenter de prévenir l'échec —, les schémas techniques sont doublés de schémas de transformation de la société. [...] Le financement du progrès est désormais conditionné par la

-

¹²⁸ 3 fonctionnent encore sur les 8 étudiés par l'étudiante.

soumission des populations à des modèles d'organisation issus d'une pensée technico-gestionnaire unique qui met les individus "sous contrat" et distribue les droits et devoirs de chacun, y compris celui de la sanction » (idem : 75). Ce projet était la projection d'une conception managériale de la société, où les « ingénieurs s'attachent à fomenter des systèmes d'auto-contrôle pour protéger leurs machines » (idem : 75), ignorant que la gestion des affaires publiques relève de la jemaa, l'assemblée de village.

Réagissant au draft de cet article¹²⁹, l'ancien chef de projet s'exclame¹³⁰ : « il faudrait selon elle « engager un premier travail de concertation avec les Jemaa », comment croit-elle que nous avons procédé dans les villages, qui ont été nos interlocuteurs ? ? ? ? Bien entendu c'était la Jamaa et cela a toujours été la Jamaa, je ne vois d'ailleurs pas comment on pourrait faire autrement dans les villages mauritaniens ». Il explique par ailleurs qu'une mission a été demandée aux débuts du projet à Abdel Wedoud Ould Cheick, sociologue de l'université de Nouackchott, sur les montages organisationnels, et que les règles du jeu sur les prix, les procédures de recharge des batteries, etc. ont été coélaborées avec la jemaa. Des jeux de rôles, avec des bouteilles pleines de sables symbolisant les batteries, ont été réalisés pour discuter des modes de paiement. « Nous avons avec la Jamaa mis au point le système des parts 'sehem' qui est couramment pratiqué dans le village pour répartir « un fardeau¹³¹ » à plusieurs. Dans ces parts, on met des abonnés sociaux choisis par le village, ce peut être la mosquée ou des abonnés nécessiteux... » (idem). Sur la base d'un concept qui est certes « étranger », de la volonté d'offrir un service accessible au plus grand nombre (ce que devait permettre un réseau avec aérogénérateur et batteries, bien moins coûteux pour l'individu que les panneaux solaires individuels), et des références issues du projet « Alizés Pompage », l'image qui ressort est plus une tentative de mettre au point un système technique ancré dans un contexte local et de co-élaborer des règles du jeu, que l'imposition d'un « kit technico-gestionnaire » 132.

¹²⁹ Que Alain Henry m'avait donné, et que j'ai transmis aux intéressés.

Luc Arnaud, 2005, Réponse à la note de Sophie Caratini. Alizes Electrique, revu selon « le mythe de la caverne » !, Gret, 5 p.

¹³¹ La charge financière de l'installation.

¹³² Ce qui ne veut pas dire, évidemment, qu'il n'y ait pas eu des impositions de cadrage, y compris dans les jeux de rôles et le dialogue avec la *jemaa*, ni d'ambigüités dans les Coopératives promues.

Pour le Gret, les causes de l'échec sont donc ailleurs. Elles sont dans la rupture de financement après la phase PNUD, qui a empêché de poursuivre le travail de mise au point technique et organisationnelle, et en particulier le problème des batteries, qui s'usaient beaucoup plus vite que prévu, et mettre en route le système de maintenance, qui devait mobiliser Nassim, la coopérative qui assurait déjà la maintenance des éoliennes de pompage dans la zone. Cette rupture de financement est elle-même due à la volonté de l'AFD de davantage institutionnaliser l'électrification rurale, ce qui a favorisé l'irruption d'intérêts politiques dans ce projet : « L'AFD (voir les mémos des missions) malgré les mises en garde du Gret et du Directeur de l'Energie a souhaité que l'Etat crée au préalable la CELED ainsi qu'un fonds d'électrification. C'est cette conditionnalité qui a perdu le projet (...).Le fait de créer au préalable la Celed (puis l'Ader) a complètement paralysé l'émergence des autres acteurs (...) Le Secrétaire général du Ministère de l'hydraulique et de l'Energie, personnage tout puissant a tout fait pour empêcher cette rétrocession de la gestion du service par la Celed et puis par l'Ader aux coopératives (...) L'objectif de l'Ader et de l'Assistance technique était d'investir de nouvelles terres en oubliant le Trarza, et le passif de 2 années sans recouvrement et sans suivi » (idem). En ne s'intéressant pas à ces enjeux¹³³, Caratini « met complètement de coté la dimension géopolitique, le Traza est une terre d'opposition (région du premier Président dont le frère est le principal opposant au président actuel), l'Adrar par l'intermédiaire du secrétaire général (tribu du président) a fait une razzia sur ce projet avec la bénédiction du bailleur de fonds et l'incrédulité de l'assistance technique qui voulait faire ces preuves sur un nouveau terrain » (idem).

Là où Caratini met en avant l'imposition d'une façon de concevoir les rapports sociaux et les rapports sociaux locaux, les ingénieurs du Gret impliqués dans le projet insistent sur la négociation des choix, le temps nécessaire à la stabilisation d'un modèle technique et organisationnel, et sur les enjeux politico-institutionnels de l'action. Leur action était à l'époque, plus encore qu'aujourd'hui, marquée par un référentiel technique, mais on ne peut nier leur souci de dialogue avec les acteurs locaux, même s'ils sous-estimaient certainement les enjeux politico-institutionnels locaux et la transparence de leur relation aux acteurs locaux. Ils ont une lecture précise et détaillée de l'histoire de ce projet, pour y avoir travaillé ou l'avoir suivi pendant plusieurs années. Inversement, Caratini privilégie les points de vue mauritaniens, refuse de considérer les praticiens comme des informateurs, et fait

¹³³ A peine évoqués dans l'article sous la seule forme d'une reprise d'initiative de l'Etat mauritanien dépossédé auparavant de ses prérogatives.

preuve d'une posture méthodologiquement discutable, qui lui interdit de prendre en compte la complexité de l'action et ses dimensions de processus.

Elle souligne cependant à juste titre qu'« on ne saurait mettre sur le même plan les besoins en électricité et en eau potable. En pays maure, seule l'eau peut générer une dynamique véritablement "collective". [...] Personne ne saurait en être privé, car l'eau, c'est la vie, partant la survie du groupe, alors que l'électricité apparaît comme un luxe individuel » (Caratini, 2005 : 81-82). Dans cette hypothèse, une des erreurs fondamentales du Gret¹³⁴ aurait ainsi été de supposer que ce modèle de gestion, qu'il considérait avoir testé et validé dans le contexte social du Trarza, pouvait sans problèmes se transférer du pompage d'eau à l'électricité, sous-estimant ainsi les profondes différences entre ces deux types de service, en termes de complexité technique et économique, mais plus encore en termes de représentations locales et de volonté politique à assurer un service collectif.

Imposition de modèle versus expérimentation, sous-estimation des enjeux politiques locaux versus sous-estimation des logiques néopatrimoniales et politiques de l'Etat... Cette controverse est intéressante au sens où elle met en avant la multiplicité des paramètres en jeu, techniques, économiques, sociologiques, politiques, à l'échelle locale, nationale et internationale, dans un projet d'innovation technique, les inévitables contradictions entre objectifs, et l'imbrication des enjeux politico-institutionnels au niveau national et des enjeux locaux. Elle témoigne que les agents de développement ne sont pas nécessairement ignorants des enjeux socio-politiques, même s'ils en ont comme chacun une lecture partielle ou biaisée. Elle incite à prendre au sérieux les lectures en termes de processus et de réseau socio-technique¹³⁵. Elle confirme enfin, avec Mosse, que la réussite d'un projet suppose un réseau d'acteurs qui le supporte (Mosse, 2004; 2005) et que des revirements de certains des acteurs clés peuvent changer le discours sur un même projet.

¹³⁴ Il y en a d'autres, en termes institutionnels et de démarche de recherche-action, et qui sont analysés dans Matthieussent *et al.*, *op. cit*.

¹³⁵ Je reviens sur ce point en partie III, IV.4.

IV.3. Un équilibre varié entre participation et observation, en fonction des rôles

S'ils positionnent le poids relatif des deux dimensions, les termes de « participation observante » ou « de participant qui observe » sont encore trop imprécis pour qualifier le mode de production de données qui a été le mien. Le simple fait de travailler au sein du Gret est en soi une participation à l'institution. Mais à chacun des rôles que j'ai joués correspond une position spécifique sur le continuum entre observation et participation, et un éclairage sur des facettes différentes de la pratique.

En tant que membre du Gret, y travaillant au quotidien, j'ai pleinement participé à la vie quotidienne de l'organisation et à ses (nombreux !) débats sur ses modes d'action, sur les différents projets qu'il mène, sur sa gouvernance interne, sa gestion financière et des ressources humaines. J'ai observé la diversité des parcours et des trajectoires, la diversité des pratiques en fonction des thématiques, des « sous-cultures » d'équipe, des individus ; j'ai vécu l'évolution des modes de financement et les conséquences sur le Gret et ses façons de travailler.

En tant que chargé de programme au sein de l'équipe « agriculture et développement rural », j'ai pratiqué le métier de recherche appliquée et d'expertise, j'ai contribué au sein de l'équipe aux débats sur la conception et le suivi des projets dans ce secteur. A travers cela, j'ai aussi observé les façons de problématiser les enjeux des projets, de concevoir les documents projets, de gérer les rapports avec les bailleurs ; de gérer les tensions entre conceptions du « bon » travail et contraintes quotidiennes ; de construire une « offre » de partenariat à des organisations, entre perceptions de leurs attentes, analyse des situations de terrain et enjeux institutionnels internes ; de se positionner en rapport aux institutions et politiques nationales, etc. J'ai fait des missions sur différents projets de terrain, sous un angle d'expertise d'accompagnement ou de conception de suivi-évaluation (mais le fait de travailler sur recherche et expertise m'a par contre éloigné de la gestion quotidienne des équipes de terrain et de l'observation de leurs rapports avec les acteurs locaux). Au sein de différents groupes de travail ou à l'occasion de négociations avec les bailleurs de fonds, j'ai pu entrer en partie, « par le bas » dans le fonctionnement interne des institutions de financement. La participation à des

colloques ou manifestations professionnelles élargit la gamme des acteurs rencontrés et des institutions¹³⁶.

Lors des missions d'expertise, j'ai été pleinement acteur, au sein d'arènes plus ou moins complexes, dont – au contraire du Gret et de ses projets – je ne maîtrisais pas forcément les enjeux et dont, comme tout expert, je devais me faire une analyse pour me situer : l'observation et l'identification des groupes stratégiques et des enjeux est ici autant une condition du travail d'expertise qu'un outil de production de connaissances sur cette même expertise.

Mon passage à la Direction scientifique a significativement déplacé mon regard : j'étais membre du Conseil de Direction, et donc participant à la gestion du Gret, et découvrant progressivement d'autres niveau d'enjeux, en entrant plus profondément dans les débats stratégiques et les enjeux institutionnels : le management d'une organisation complexe ; la gestion financière d'une organisation de cent personnes ; la façon dont les modes de financement influent sur la stratégie d'une organisation et sa culture interne¹³⁷ ; la complexité des processus de changement dans les organisations ; la façon de négocier les compromis entre éthique et valeurs, ressources humaines et ressources financières, etc. Parallèlement, mon rôle d'accompagnement des capitalisations d'expérience (et plus largement de référent « sciences sociales » et méthodologie d'intervention) m'a éloigné de la « participation » directe aux projets de développement, mais m'a amené à dialoguer avec les membres de différentes équipes thématiques et à observer leurs pratiques (au siège et sur différents projets de terrain à travers des missions), à identifier leurs référentiels

¹³⁶ Cf. les conférences annuelles de la Banque Mondiale sur le foncier, qui en 2006 m'ont permis d'observer les stratégies de diffusion des idées du « policy research report » sur le foncier par l'équipe qui l'avait rédigé, et l'évolution dans le temps des interventions successives de son principal rédacteur (Deininger, 2003, *Land Policies for Growth and Poverty Reduction*, Washington D.C., The World Bank.).

Dépendante des financements qu'il négocie pour ses actions, le Gret est ainsi, structurellement, une organisation « opportuniste » au sens de Mintzberg, c'est-à-dire dont la logique et la culture internes sont fondées sur la saisie d'opportunités. Mintzberg, 1990, *Le management: voyage au centre des organisations*, Paris, Éditions d'Organisation.

spécifiques et les questionnements communs¹³⁸. *Participer* aux capitalisations d'expérience était en même temps une façon *d'observer* les praticiens en train de réfléchir et de débattre.

IV.4. De la « participation observante » à l'observation

Comme pour Dominique Schnapper, c'est progressivement qu'a émergé la volonté d'analyser d'un point de vue scientifique ce dont j'étais participant, ou plus exactement d'utiliser cette position de participation observante pour mettre en perspective ce que j'observais et la littérature académique sur le sujet, et contribuer à construire la pratique du développement et la fabrique des politiques publiques comme objet scientifique.

Cela s'est traduit, au cours de l'activité quotidienne, au siège ou en missions, par une prise de note plus systématique, par de petites « études de cas » (un débat en conseil de direction sur le choix d'un représentant pays, entre rôle du représentant, besoins des projets sur lesquels il allait travailler, et gestion des ressources humaines au niveau de la structure ; un déjeuner où des membres de l'équipe discutaient les propositions à faire à un partenaire suite à une première mission de terrain ; une discussion avec un agent d'une institution d'aide, qui expliquait la stratégie de lobbying qu'il avait dû mettre en place, 6 mois à l'avance, pour que la seconde phase d'un projet soit financée ; etc.).

Mais c'est sur le dossier de la réforme foncière rurale au Bénin que j'ai le plus complètement couplé participation et observation, à partir de 2007, dans le projet d'en faire une analyse systématique : accumulation de matériau sur le processus et en dehors (suivi de la presse sur le foncier, etc.) ; prise de note ethnographique sur des rendez-vous ou des ateliers ; entretiens complémentaires sur l'histoire ou les enjeux en marge de missions d'expertise, etc., avant de m'engager dans un processus systématique dans le cadre de mon accueil à l'IRD.

Ces différentes formes de participation observante m'ont permis d'accumuler une connaissance intime des processus de l'aide et de la culture des praticiens, qui est un atout certain pour une socio-anthropologie des interventions de développement comme action publique : une connaissance des règles et procédures des bailleurs de fonds ; une connaissance des jeux complexes entre agents des

¹³⁸ Même si le Gret a une culture d'entreprise forte, les différentes équipes thématiques gardent une culture et des façons d'agir spécifiques, liées aux formations de leurs membres, à la culture professionnelle du secteur concerné, et à leur histoire propre.

délégations, agents du siège, consultants et bureaux d'études exécutants; une expérience des stratégies des acteurs nationaux; une sensibilité à la façon dont les acteurs tentent de « faire avec » ou de les subvertir; une habitude de lecture et de décryptage de la littérature grise; etc. Ces acquis favorisent le dialogue avec les acteurs parties prenantes de ces stratégies et la compréhension de leurs récits, car ils me permettent de saisir très vite les enjeux de la définition d'un devis programme, ce que signifie mettre telle ou telle disposition en annexe d'un contrat de financement plutôt que dans le corps même du texte, la façon d'euphémiser des choix politiques derrière un discours rationnel, etc.: autant d'aspects qui restent souvent étrangers aux anthropologues du développement qui restent « observateurs », et du côté des acteurs locaux.

V. Une anthropologie impliquée, au sein de collectifs

V.I. L'utilité sociale de la recherche en sciences sociales

« Les sciences apportent (...) leur contribution à la transformation des cadres de connaissance et d'intelligibilité du monde » (Dumoulin, 2005 : 304). Au-delà de ce constat, somme toute banal, la question de l'utilité de la recherche en sciences sociales est controversée. Tant en anthropologie qu'en sociologie, diverses positions se confrontent, entre les chercheurs pour qui il ne peut y avoir de recherche que fondamentale, orientée vers la seule production de connaissances, en dehors de toute contingence, commande, lien avec les débats de société; ceux qui, par engagement politique, se donnent une mission de dévoilement des inégalités et dominations au service de certains groupes sociaux; et les sociologues ou anthropologues praticiens qui mobilisent des savoirs de sciences sociales en réponse à des commandes, pour faire évoluer les rapports sociaux, dans les organisations ou l'intervention publique.

En anthropologie, et en particulier dans le monde francophone, le clivage entre monde académique et monde de l'application est très net. Le péché originel d'une anthropologie au service de la colonisation a renforcé une volonté de rupture avec l'application ou l'instrumentalisation, rupture moins marquée aux Etats-Unis (Albert, 1995). Pour autant, une analyse plus fine montre que, même là, les frontières ne sont pas aussi marquées qu'on le pense souvent. Dans sa synthèse sur l'histoire de l'anthropologie du développement, Bierschenk souligne ainsi la diversité et l'évolution des positions entre traditions nationales et en fonction des périodes historiques. « La conviction que l'anthropologie avait un rôle public à jouer, qu'elle pouvait être amenée à s'impliquer dans des questions d'intérêt pratique, a marqué l'anthropologie américaine en tant que telle, et elle était partagée par des figures tutélaires, Mead, Benedict ou encore Herskovits, qui s'étaient activement engagées dans l'effort de guerre et dans la création d'un nouvel ordre mondial après 1945. Les anthropologues américains partageaient l'optimisme humaniste-libéral et le populisme égalitaire qui avaient marqué les sciences sociales américaines depuis leurs origines au 19ème siècle et étaient liés à un élan moral visant à améliorer le monde [...]. Dans ce sens, le New Deal, avec son intérêt pour l'ingénierie sociale, apparaît comme l'actualisation d'idées plus anciennes, et la Seconde Guerre

Mondiale a ranimé ces convictions. Pour beaucoup de ses praticiens, l'anthropologie constituait une forme de « service public » [...] défini comme une combinaison de professionnalisme et d'ingénierie sociale » (Bierschenk, 2009: 6)¹³⁹. La réaction à la guerre du Vietnam a entraîné un retrait des anthropologues vers la sphère académique, et aujourd'hui « il est très facile d'oublier cette tradition pratique, appliquée, qui perdure dans l'anthropologie américaine et britannique, car elle est habituellement omise dans les histoires standard de la discipline ou, au mieux, reléguée sur les marges, comme quelque chose que les fondateurs de la discipline « faisaient aussi », en plus de produire des textes canoniques » (idem : 4)¹⁴⁰.

En France, l'histoire coloniale a induit une rupture entre anthropologie et application, et l'existence d'une recherche publique a permis, plus qu'en milieu anglo-saxon, l'existence et le développement d'une telle anthropologie critique, détachée des contraintes de la commande. Même si Bastide, farouche défenseur des métissages, a publié une anthropologie appliquée (Bastide, 1971), étonnamment normative, il est vrai, même si nombre de grands sociologues et anthropologues actuels ont commencé leur carrière à l'Orstom à l'époque où c'était une structure appliquée, même si Jean-François Baré a consacré un ouvrage à la question (Baré, 1995b), il reste vrai que, dans le monde de l'anthropologie académique française, la question de l'application demeure le plus souvent hautement suspecte. Ceux qui, comme Guy Belloncle, revendiquent une posture d'anthropologie appliquée (Belloncle, 1993) et assument le fait d'être « des anthropologues aux mains sales » (Belloncle, 1994) l'ont fait à partir d'une posture de consultant « anthropologisé » et d'une position académique marginale (au Collège Coopératif)¹⁴¹.

¹³⁹ Malinowski et Evans Pritchard ont ainsi publié des textes sur l'anthropologie appliquée: Malinowski, 1929, "Practical anthropology", *Africa*, vol 2 (1929), Evans-Pritchard, 1946, "Applied anthropology", *Africa*, vol 16 n° 2.

¹⁴⁰ Cf. aussi pour des historiques de la question de l'application dans l'anthropologie américaine : Grillo, 1985, "Applied Anthropology in the 1980s: Retrospect and Prospect", *in* Grillo et Rew, ed., *Social Anthropology and Development Policy*, London, Tavistock; Low et Merry, 2010, "Engaged Anthropology: Diversity and Dilemmas", *Current Anthropology*, vol 51 n° supplement 2.

Pour une mise en perspective du cas suédois, cf. Hagberg, 2011, "Trajectoires de l'anthropologie du développement à la suédoise", *Ethnologie française*, vol 41 n° 3.

Il est clair que les sociologues ou anthropologues « appliqués » courent le risque de restreindre leur capacité d'analyse et de critique, et de tomber progressivement dans une posture plutôt fonctionnaliste, au service des questionnements de leurs commanditaires. Premier anthropologue à avoir été recruté par la Banque Mondiale, Michel Cernea en est l'illustration typique : tout en cherchant à promouvoir la prise en compte des « variables sociologiques et culturelles » dans le développement – et en ayant fait beaucoup pour l'intégration des sciences sociales au sein de la Banque Mondiale -, il promeut un rôle très fonctionnel de l'anthropologue, au service du travail de conception et de suivi de projets de développement, sans aucune lecture critique des logiques institutionnelles de la Banque Mondiale ou de la logique interne de ces projets¹⁴². S'il reconnaît que « au-delà de ce qui est planifié, et souvent en dépit de cela, les interventions de développement sont des processus soumis aux pressions politiques, au marchandage social, à l'inadéquation bureaucratique, aux distorsions en fonction des circonstances et à de multiples réorientations » (idem : 28), les seules conséquences qu'il en tire sont un plaidoyer sur « l'intérêt d'identifier et de prendre en considération les variables socioculturelles dans la conception des projets » (idem : 22), dans une logique d'efficacité. S'il prône « un point de départ différent pour la planification et la conception des projets par rapport à celui de l'approche technocentrique traditionnelle » (idem : 30), il n'en explicite guère ni les modalités ni les conditions de possibilités, conservant tout au long de son texte un flou artistique sur ce que sont ces fameuses « variables sociologiques et culturelles » indispensables à prendre en compte. Il se demande : « les structures sociales et institutionnelles peuvent-elles fonctionner efficacement au rythme accéléré imposé par l'apport massif de moyens financiers? » (p.32, souligné par moi), mais sa réponse se limite « à préciser les étapes opérationnelles pour l'introduction des changements institutionnels indispensables à la durabilité sociale et culturelle du projet de développement » (32-33 ; souligné par moi) sans questionner la logique même de cet « apport massif de moyens financiers » et ses implications. Pour lui, la mobilisation de connaissances de sciences sociale vise avant tout à « fournir les informations sociales de base pour un projet » (p.36) sans que l'analyse critique du projet comme mode d'intervention soit objet de réflexion, et sans que les logiques institutionnelles aboutissant à ces démarches

¹⁴² Cf. Cernea, 1999, "Les sciences sociales dans les projets de développement", *in* Cernea, ed., *La dimension humaine dans les projets de développement. Les variables sociologiques et culturelles,* Paris, Karthala. Ce texte est une introduction nouvelle à la traduction en français de « Putting people first » (1985).

technocratiques et descendantes qu'il critique soient prises comme objet d'analyses et de recommandations.

L'histoire de la discipline, la structuration du champ académique et l'importance des commandes publiques faites aux universitaires font que la question se pose de façon un peu différente en sociologie. On y retrouve les clivages entre ce que Lahire (2004 : 49) appelle une « sociologie expérimentale », qui « privilégie la construction de l'objet sur l'objet de l'étude et refuse de se laisser imposer par quiconque (dominants comme dominés) ses objets et ses thèmes d'étude », une « sociologie sociale », qui se veut critique et au service des luttes sociales, et une « sociologie d'institution » « qui revendique une utilité et une prise sur le réel contre tous les « idéalistes » refusant d'affronter les réalités du pouvoir » (idem : 51), contestée par les deux autres. « Parce qu'il a perdu toute velléité critique en se mettant au service des pouvoirs (point de vue critique du sociologue social) et parce qu'il a perdu toute autonomie scientifique et toute perspective de connaissance pour devenir un « homme d'action » ou au service de l'action (point de vue critique du sociologue expérimental), le « sociologue d'institution » (sociologue d'entreprise, sociologue d'État, conseiller des princes...), [...] est mis au banc de la sociologie par ces deux [autres] courants » (Lahire, 2004 : 51).

Pour autant, nombreux sont les sociologues académiques qui répondent à des demandes, qu'elles émanent des pouvoirs publics ou d'acteurs sociaux tout en conservant leur indépendance intellectuelle, ou qui se confrontent à l'expertise à partir d'une position académique (Théry, 2005). Depuis Le Play, dont les continuateurs « ont inventé une pratique sociale, alliant recherche sociologique et engagement réformateur » (Dubechot, 2005 : 32), il existe différentes traditions académiques « d'intervention sociologique » (Mendel et Prades, 2002), qui cherchent à promouvoir du changement au sein des organisations, de l'analyse stratégique de Crozier et Friedberg (1977) à l'analyse institutionnelle, d'inspiration plus psycho-sociologique, ou à la sociologie clinique (de Gaulejac, Hanique et Roche, 2007). D'autres, comme la sociologie de l'intervention sociale de Touraine (1978) et Dubet (1987), se donnent ainsi pour objectif de permettre à un groupe social (mouvement social en émergence, ou jeunes en « galère ») de formaliser son expérience, contribuant à la fois à renforcer ces groupes sociaux dans leur conscience d'eux-mêmes et à alimenter une sociologie générale du changement social et des mouvements sociaux.

En ce qui concerne les politiques et institutions de travail social, les années 70 étaient marquées par des positions très critiques, contestant la dimension de contrôle social inhérente à l'intervention sociale (Verdès-Leroux, 1978). Le renouveau de la question sociale dans les années 80, avec

l'aggravation du chômage et des exclusions et les problèmes croissants d'efficacité des institutions, a modifié le rapport des sociologues à ce secteur. Là où « la dimension critique diminue au profit d'une "sociologie d'accompagnement" » dont l'objectif est de « mettre en lumière les nouveaux enjeux du travail social et d'interpeller les pratiques professionnelles des travailleurs sociaux » (Dubéchot, op. cit.: 152). Ainsi, Jacques Ion met en avant la dimension territoriale (Ion, 2005). De Gaulejac, Bonetti et Fraisse considèrent que « il est temps de redéfinir des formes d'intervention des institutions sur les territoires en crise, afin de réduire le décalage entre la demande sociale et les réponses institutionnelles » (de Gaulejac, Bonetti et Fraisse, 1995 : 11) et, soucieux de « soucieux de crédibiliser les nouvelles démarches d'intervention sociale » (idem : 9) dont « la pertinence n'a bien souvent rien à envier aux démarches expérimentées dans le domaine technologique, car les problèmes qu'elles traitent sont en fait infiniment plus complexes et leurs moyens sont beaucoup plus limités » (idem : 17) assument la d'ingénierie sociale, vue comme « des capacités de diagnostic, d'organisation, de négociation et d'évaluation mises à la disposition des acteurs locaux pour favoriser le développement des initiatives et soutenir leur mise en œuvre en vue de dynamiser la vie sociale » (idem : 25) loin de toute conception mécanique ou gestionnaire. Bref, « un certain nombre de sociologues accompagnent désormais l'intervention sociale, non pas en tant que «quides éclairés», mais en tant que co-producteurs de sens » (Dubéchot, op. cit. : 164) dans une démarche qui prend au sérieux la complexité du travail social et ses enjeux, tout en les analysant de façon distanciée et en offrant aux praticiens des ressources de conceptualisation et de mise à distance.

La question de l'utilité des sciences sociales ne se réduit donc pas à une opposition entre « académique » et « appliqué ». Prendre acte de ces multiples « modes de socialisation des savoirs académiques » (Dumoulin, 2005) amène à « se détourner de cette question, omniprésente mais souvent stérile, de la distinction de ce qui relèverait de la pure connaissance versus ce qui relèverait du jugement dans la production de savoirs, et en particulier de savoirs issus de sciences sociales » (idem : 305) et à s'intéresser aux « formes nouvelles ou renouvelées de participation des acteurs scientifiques à la fabrique de l'action publique, à leurs usages et à leurs effets » (idem : 296).

Si la tension entre les deux pôles est incontestable, et les critiques réciproques nombreuses, il existe en pratique plus des *continuum* qu'une véritable rupture entre des sociologues « académiques » et des sociologues «praticiens », que l'on peut organiser autour de trois axes :

- la hiérarchie et la priorisation entre production de connaissances et intervention dans des espaces ou des groupes sociaux dans le but d'apporter des changements ou de les favoriser;

- le positionnement politique individuel, la façon de se penser en tant que citoyen et en tant que chercheur par rapport aux questions de société, ce qui induit un positionnement différent par rapport à la finalité de la connaissance sociologique (fin en soi et/ou moyen pour le changement) et des attitudes différentes vis-à-vis des mouvements sociaux, des organisations professionnelles et de la commande publique;
- le positionnement institutionnel, qui rend ou non possible une recherche pour la recherche, en donnant les moyens d'une indépendance intellectuelle. On verra ici un continuum entre des institutions publiques de recherche financées sur fonds publics, des institutions publiques ou privées se finançant avec un recours plus ou moins important à des appels d'offres de recherche (plus ou moins finalisés) ou à des demandes d'expertise plus ou moins ciblées, et des bureaux d'études intégrant des sociologues ou des anthropologues;
- le rapport à la discipline et aux écoles de pensée, à leurs concepts et méthodes, avec là encore un continuum entre une exigence d'orthodoxie (d'autant plus forte qu'on est chercheur académique mettant en avant la production de connaissance pour elle-même) et une revendication d'éclectisme (de la part de sociologues praticiens, mettant en avant l'efficacité en termes de changement¹⁴³) en passant par un éclectisme modéré et pensé en fonction des objets.

Au sein de l'espace ainsi dessiné, les rapports entre chercheurs et acteurs de l'action publique, l'implication des chercheurs, les modalités de circulation des savoirs sont multiples. La possibilité de conjuguer démarche scientifique et utilité sociale dépend donc :

 d'une part de la façon dont les chercheurs se positionnent 1/ par rapport au rôle des connaissances qu'ils produisent; 2/ par rapport aux acteurs de l'action publique sur le sujet (qu'ils soient publics, associatifs ou privés) et 3/ par rapport aux groupes sociaux objets/sujets de cette action;

Pour Herreros, « une sociologie, soucieuse des usages sociaux qui peuvent être faits d'elle-même au sein des entreprises et des organisations, gagne à ne pas s'enfermer dans un seul type de modèle théorique » : Herreros, 2004, "Sociologie d'intervention : sociologie plastique. Métis et métissage", *Gérer et comprendre*, vol 75: 81

et d'autre part d'un ensemble de facteurs liés aux conditions de l'accès au terrain et/ou de la commande (laissant ou non une autonomie dans la problématisation, la construction de l'objet, la démarche d'enquête; offrant ou non les conditions de temps nécessaires à une recherche sérieuse; offrant ou non une indépendance suffisante dans les analyses et conclusions).

V.2. Réflexivité des acteurs et fonction d'accompagnement des sciences sociales

Dans les sociétés modernes, comme l'a montré Giddens, la réflexivité des acteurs fait que les sciences sociales ont un effet sur la société, à travers la façon dont leurs questionnements et leurs résultats sont transmis (directement ou indirectement via diverses intermédiations), appropriés, réinterprétés. Dès lors, pour Castel, « le sociologue doit rendre des comptes à l'ensemble de ses concitoyens, et pas seulement à ses institutions officielles de contrôle et à son groupe de pairs » (Castel, 2004 : 69) et toute sociologie doit partir de, et revenir à, la demande sociale, à condition de lui donner une définition élargie de « système d'attentes de la société à l'égard des problèmes quotidiens qui la sollicitent aujourd'hui » (idem : 70) et, pourrait-on ajouter, de ne pas réifier ces attentes et de reconnaître que les chercheurs sont « de plus en plus impliqués eux-mêmes dans l'élaboration de la « demande sociale » à laquelle ils se proposent de répondre » (Sebillotte, 1996, cité par Hubert, 2005 : 136).

Cette prise en compte des « attentes » (formulées de façon explicite ou interprétées/construites par le sociologue ou l'anthropologue) est d'autant plus importante que l'accès au terrain suppose, de façon croissante, une négociation avec les acteurs concernés. Ceci est une réalité de longue date pour la sociologie, que ce soit la sociologie des organisations et des entreprises, ou la sociologie des sciences ou la sociologie ou l'anthropologie de certains groupes sociaux. C'est, de plus en plus le cas pour les « objets » classiques de l'anthropologie : on voit en effet de nombreux cas où certaines élites de sociétés locales « indigènes » mobilisent la connaissance anthropologique (ou du moins leur lecture de la connaissance anthropologique) au service de leurs stratégies politiques ou d'affirmation identitaire (Albert, 1995) et posent des conditions de travail à l'anthropologue.

On le voit, cette question de la « demande sociale » ou des « attentes de la société » par rapport aux sciences sociales est complexe. Ces attentes n'existent pas par elles-mêmes et sont toujours construites, médiatisées par des acteurs, élites locales et acteurs externes. Elles sont l'objet de

formulations contradictoires. Dans les problèmes de développement, les « attentes de la société » par rapport aux sciences sociales sont à plusieurs niveaux. En première analyse, et de façon grossière, on peut identifier et distinguer :

- celles des populations qui sont concernées par les projets et les politiques de développement, en tirent profit ou les subissent. Connaissant mal la recherche, elles n'ont pas toujours d'attentes explicites (qui peuvent de plus varier selon les « groupes stratégiques » au sein de l'espace social concerné¹⁴⁴). Elles sont le plus souvent implicites, et non exprimées, en particulier face à des intervenants externes qu'il faut séduire pour pouvoir bénéficier de leur aide. Elles peuvent aussi être explicites lorsque des organisations paysannes, des associations de quartier, des organisations régionales, cherchent à affirmer leur identité, revendiquent des droits, protestent contre des politiques ou des projets et attendent des chercheurs un appui intellectuel ou une caution à leurs revendications ;
- celles des autorités politico-administratives qui cherchent des réponses à leurs questions ou veulent légitimer leurs actions, sont souvent méfiantes vis-à-vis de la capacité critique de la recherche et tendent à l'instrumentaliser au service de leurs politiques;
- celles des acteurs de l'aide (nationaux et internationaux) qui sont dans un rapport variable aux réalités locales, qui ont eux-aussi une certaine méconnaissance et méfiance par rapport à la recherche.

Au sein de ces deux derniers groupes, certains ont une attitude réflexive, et cherchent selon les cas à mieux comprendre les réalités dans lesquelles ils interviennent ou à trouver des occasions de prise de recul sur ce qu'ils font et les logiques auxquelles ils participent.

L'anthropologie a le plus souvent cherché à répondre aux attentes des populations, à travers sa tradition critique, en approfondissant la connaissance des dynamiques sociales, et mettant en avant les contradictions des politiques et des projets, leur méconnaissance des réalités, leurs objectifs

Les groupes stratégiques sont des catégories empiriques, et regroupent des acteurs qui partagent la même position face à un enjeu donné: Bierschenk et Olivier de Sardan, 1998a, "ECRIS; enquête collective rapide d'identification des conflits et des groupes stratégiques", in Bierschenk et Olivier de Sardan, ed., Les pouvoirs au village. Le Bénin rural entre démocratisation et décentralisation, Paris, Karthala.

cachés, leurs effets pervers¹⁴⁵. Au-delà de la production de connaissances, certains anthropologues se mettent volontairement au service des groupes sociaux qu'ils étudient. Certains anthropologues américains considèrent que le plaidoyer et l'activisme sont des conditions de légitimité du travail anthropologique (Low et Merry, 2010), ce qui devient problématique en termes de distance.

L'anthropologie a souvent rejeté, ou vu avec grande méfiance les autres (les demandes des acteurs de l'action publique, autorités politico-administratives et acteurs de l'aide), ou au contraire est tombée dans une conception fonctionnaliste et instrumentale, comme celle de Michaël Cernea (1999). De fait, les attentes des acteurs de l'action publique, lorsqu'elles existent, sont nécessairement ambigües, mêlent à des degrés divers dimension instrumentale (des sciences sociales au service de leurs propres objectifs) et dimension réflexive.

De Singly identifie deux fonctions de la sociologie, une fonction de *dévoilement* (qui met à jour les rapports de domination, les argumentaires de légitimation, les effets pervers d'une politique, etc.) et une fonction d'accompagnement, qui permet aux acteurs de mieux penser leur situation¹⁴⁶. Dans cette conception, l'utilité de la recherche en sciences sociales pour les acteurs sociaux est double :

- elle leur permet, par des médiations diverses, de mieux comprendre le monde, leur propre position, les déterminations qu'ils subissent, les logiques globales auxquelles ils participent ;
- elle offre un regard construit et distancié sur leurs pratiques, leurs fondements, leurs enjeux et leurs effets.

Le tout contribuant à leur permettre de mieux se situer et de faire évoluer leurs représentations et leurs pratiques.

Je tente dans ma pratique de socio-anthropologue du développement de coupler ces deux dimensions de dévoilement et d'accompagnement inhérentes aux sciences sociales, en ne restreignant pas l'accompagnement à la simple mise à disposition des connaissances, mais en

¹⁴⁵ Cf. par exemple, parmi de multiples travaux, Boiral, Lanteri et Olivier de Sardan ed., 1985, *Paysans, experts et chercheurs en Afrique noire*, Paris, Karthala/Ciface.

de Singly, 2004, "La sociologie, forme particulière de conscience", *in* Lahire, ed., *A quoi sert la sociologie?*, Paris, La Découverte. Je remercie Pierre-Yves Le Meur d'avoir attiré mon attention sur ce texte.

assumant au contraire une implication réfléchie dans l'action et le dialogue avec les praticiens, implication elle-même productrice de connaissances sur l'intervention.

L'anthropologie que je pratique s'inscrit dans ce retour d'intérêt des sciences sociales (tant anthropologiques que sociologiques) pour l'action publique, retour d'intérêt que traduit la dynamique de l'APAD dans le champ de l'anthropologie du développement, et qui est marqué par de nombreuses réflexions et expériences, tant en sociologie qu'en anthropologie, sur le lien entre connaissance et action, entre recherche et action publique¹⁴⁷. A travers et à partir de la production de connaissances, elle cherche à répondre aux demandes de ceux de ces acteurs qui ont une dimension réflexive et cherchent à donner sens et/ou efficacité à leurs actions, dans l'objectif de conjuguer (en tous cas partiellement) « demande sociale implicite » des « bénéficiaires » pour des actions plus pertinentes, apportant de réelles améliorations à leurs conditions de vie et « demande sociale » plus explicite d'acteurs de l'action publique. A partir d'une diversité de positions, de l'observateur qui observe au participant qui observe, elle cherche à comprendre et analyser les pratiques de l'intervention dans son contexte. Elle s'intéresse aux représentations, stratégies et pratiques des développeurs, et met en perspective les projets et politiques tant par rapport aux logiques, stratégies et interprétations des acteurs locaux que par rapport à une lecture socioanthropologique de l'action publique. Elle prend au sérieux les dispositifs institutionnels et les méthodologies d'intervention, tout en les resituant dans leur contexte et leurs enjeux. Cette mise en perspective et cette mise en contexte des interventions et des pratiques, ancrées à la fois dans une socio-anthropologie fondamentale du développement et de l'action publique et dans des enquêtes et observations rigoureuses, permettent de conserver une dimension critique. La publication des résultats d'enquêtes ou d'expertise cherche à alimenter à la fois le débat scientifique et le débat opérationnel.

V.3. Rendre intelligible : complexité et interdisciplinarité

Ma formation initiale d'agronome, ma découverte précoce des théories de la complexité, et le fait que j'ai toujours dialogué et collaboré avec des acteurs variés, chercheurs de différentes disciplines,

124

¹⁴⁷ Pour un travail récent sur les rapports entre anthropologie et développement en Suède, cf. Hagberg et Widmark, 2009, *Ethnographic practice and public aid: methods and meanings in development cooperation*, Acta Universitatis Upsaliensis.

m'ont amené à travailler particulièrement cette question de l'interdisciplinarité et de la complexité, sous le double angle de sa prise en compte dans l'analyse, d'une part, et de la pédagogie et de la communication des résultats, d'autre part. Rendre intelligible des réalités complexes est ainsi un second axe structurant de ma démarche, qui renvoie à la fois à un projet de connaissance (dépasser les lectures univoques et simplificatrices, « mutilantes » dirait Edgar Morin) et à une exigence pour l'action (ne pas agir – trop - en aveugle et pour cela comprendre – suffisamment ou le moins mal possible - les contextes, les acteurs et les dynamiques à l'œuvre).

Rendre intelligible la complexité, c'est d'abord l'affronter, en prenant acte des multiples éléments d'ordre différents qui interagissent, des relations « dialogiques », potentiellement à la fois complémentaires, contradictoires et concurrentes, qu'ils peuvent avoir entre eux, des articulations d'échelles, des effets de système où le tout est à la fois plus et moins que la somme des parties. Les théories de la complexité, et en particulier la Méthode d'Edgar Morin, ont été pour moi très tôt une source de fascination intellectuelle, dans leur capacité « encyclopédique » d'articulation et de « mise en boucle » des savoirs, et ont contribué à développer une capacité d'analyse et de synthèse, en même temps qu'un goût prononcé pour l'interdisciplinarité.

Venant de l'agronomie pour devenir anthropologue, formé en agriculture comparée qui est ellemême une approche interdisciplinaire¹⁴⁸, j'ai été dès le départ sensible à ces questions d'interdisciplinarité sciences de l'homme/sciences de la nature. J'ai retenu des réflexions des années 1980 sur l'interdisciplinarité que les approches appliquées, ou en tous cas orientées sur la résolution de problèmes, facilitent une analyse interdisciplinaire parce qu'ils partent d'une formulation du problème à résoudre (ou à mieux comprendre) et non des postulats disciplinaires ou des

-

¹⁴⁸ Ainsi l'agriculture comparée « vise à rendre intelligible les processus historiques à travers lesquels les divers systèmes agraires mondiaux ont été amenés à évoluer sous la double dépendance des conditions écologiques et des transformations socio-économiques. Elle présente et développe le cadre de référence théorique permettant de resituer chacune des réalités ou situations agraires particulières dans leurs perspectives historiques, en relation et en comparaison avec le mouvement plus général de différenciation des systèmes agraires dans le monde » : Dufumier, 1996, Les projets de développement agricole: manuel d'expertise, Paris, Karthala. C'est donc dès le départ une discipline de synthèse : Cochet, Devienne et Dufumier, 2007, "L'agriculture comparée, une discipline de synthèse ?", Economie rurale, vol 297-298 n° 1-2. Cochet, 2005, L'agriculture comparée: genèse et formalisation d'une discipline scientifique, Paris, Institut national agronomique Paris-Grignon.

questionnements du moment dans la discipline, pour construire leur objet. En effet, l'action s'affronte nécessairement à des réalités complexes sans pouvoir choisir de n'en prendre en compte qu'une partie. Ou plus exactement, les cadres cognitifs de l'action opèrent des découpages dans la réalité, mais d'une part ceux-ci ne recoupe que partiellement les découpages disciplinaires, et d'autre part, la réalité « rentre par la fenêtre » et s'impose aux projets d'action si les cadres cognitifs qui les structurent sont en trop fort décalage. Dès lors, par sa nature même, la formulation d'un problème opérationnel est fréquemment multi-facettes, ce qui oblige à le construire comme objet pluri-disciplinaire (ou en tous cas pluri-dimensionnel) et à structurer l'analyse des liens entre ses différentes dimensions, avant de définir son objet de recherche (ce qui, à ce stade, se fait nécessairement de façon disciplinaire).

Du fait de ma trajectoire et de mon positionnement, j'ai privilégié comme on l'a vu des objets de recherche (l'irrigation et la gestion de l'eau, les dynamiques associatives en milieu villageois et migrants, les aménagements de bas-fonds, le foncier et les politiques foncières, les projets de développement, etc.) que je qualifie « d'objets d'interface », à un double titre. Objets d'interface, en termes disciplinaires d'abord : la gestion d'un périmètre irrigué est à l'interface du génie rural et de l'hydrologie (les aménagements, les canaux, les pompes, etc.), de l'économie rurale (la place de l'irrigation dans les systèmes de production et les économies familiales), de la socio-anthropologie politique (les dynamiques politiques, les modalités d'action collective). Objets d'interface entre chercheurs et praticiens, d'autre part, au sens où ce sont des objets d'analyse pour une socioanthropologie fondamentale qui veut rendre compte des dynamiques sociales et politiques contemporaines, en même temps que des champs de réflexion et d'action pour l'action publique et les acteurs du développement. L'intérêt de ces objets d'interface est que, tout en renvoyant, in fine, à des questions proprement anthropologiques, sur les dynamiques sociopolitiques, les conceptions de l'action publique et du bien commun, les rapports entre État et citoyens, etc., ils font également partie de l'univers de pensée des développeurs et peuvent être de bonnes « clés d'entrée » pour un dialogue productif.

Les construire en objets de recherche suppose d'être capable de prendre en compte ces différentes dimensions, et surtout de s'interroger sur leurs liens, de façon inductive : la crise de la riziculture diola résulte-t-elle de la baisse de la pluviométrie, rendant impossible le dessalement des terres préalable à la mise en culture, ou bien des changements sociaux, de l'affaiblissement du contrôle sociale sur les cadets et des migrations saisonnières des jeunes, désormais largement absents au moment des travaux d'entretien des digues (Doligez et Lavigne Delville, 1984) ? Les conflits au sein

des comités de gestion du périmètre irrigué sur le fleuve Sénégal sont-ils la traduction des conflits politiques et du factionnalisme local, ou bien sont-ils suscités/aggravés par les malfaçons des aménagements et les pannes de pompes récurrentes qui accroissent les conflits sur les tours d'eau, les pertes de récoltes, et donc les tensions internes aux producteurs ?

Centrer le questionnement sur des objets d'interface induit ainsi une problématisation qui, tout en s'appuyant fortement sur les acquis de l'anthropologie et ses façons d'interroger le social, ne présage pas *a priori* des clés d'analyse pertinentes. Cela incite au contraire à interroger les différentes facettes de ces objets complexes, à faire émerger les problématiques qui apparaissent pertinentes à l'enquête, à tenter d'élucider de la façon la plus complète possible les différents liens de causalité et pour cela à mobiliser, de façon *ad hoc*, des références et des analyses relevant de différents champs de l'anthropologie (économie, politique, etc.), de différentes disciplines des sciences sociales (sociologie politique, sociologie de l'action collective, économie institutionnelle, géographie), voire des sciences de la nature (écologie, biologie, hydrologie, etc.).

Rendre intelligible la complexité, c'est enfin tenter de rendre accessibles les analyses complexes, à destination de chercheurs de différentes disciplines et de praticiens. Ce qui exige de se donner une double exigence de lisibilité pour un public varié et non limité à ses pairs :

- une façon d'écrire qui se veut simple et la moins jargonneuse possible, et un effort particulier pour expliciter et mettre en contexte ou en perspective les analyses ;
- des choix de publication qui privilégient les chapitres d'ouvrage et aujourd'hui les publications en ligne, beaucoup plus faciles d'accès¹⁴⁹, plus que des articles de revues en dehors du milieu académique, au risque d'une moindre reconnaissance académique¹⁵⁰.

127

années au Gret, le temps consacré à l'écriture scientifique a largement été du temps « volé ».

Dans tous les sens du terme : savoir que cela existe, pouvoir se les procurer. Et parfois en termes de registre littéraire. L'accessibilité des articles de revue s'accroît avec le développement de l'offre par internet (revues.org ; cairn.org, etc.), mais c'est encore peu connu hors des cercles académiques.

¹⁵⁰ La tension entre les différents supports de publication étant d'autant plus forte que, pendant toutes mes

V.4. Transmettre : formation et encadrement d'étudiants

Cette volonté de rendre intelligible des réalités complexes et d'influencer les représentations à partir de recherches rigoureuses se traduit aussi par un souci de transmission. Dès mes travaux sur les petits périmètres irrigués du fleuve Sénégal, j'ai été sollicité pour des interventions en formation auprès de jeunes ingénieurs au CNEARC¹⁵¹. A l'occasion des différentes études et recherches, j'ai mobilisé et encadré de nombreux étudiants, de disciplines diverses (ingénieurs, sociologues et anthropologues, géographes principalement)¹⁵². J'ai été régulièrement sollicité pour des interventions ponctuelles en formation (IEDES, CNEARC, Université Paris I, etc.).

Ma charge de travail ne m'a pas toujours permis de répondre autant que j'aurais voulu aux demandes d'encadrement ou de participation à des jurys de mémoire ne portant pas sur des études que j'avais commanditées. De même, jusqu'au milieu des années 2000, j'ai dû limiter mon implication en formation à des interventions ponctuelles. Pour me confronter davantage à cette forme de transmission des savoirs, j'ai accepté une proposition de Sciences Po pour le cours « espaces et sociétés » du Master Coopération Internationale, que j'ai dû abandonner au lancement du Master Professionnel « Anthropologie et métiers du développement durable » monté et animé par Jacky Bouju à l'Université de Provence. Couplant de façon équilibrée anthropologie fondamentale, anthropologie du développement et maîtrise des outils du cycle de projet, ce Master mobilise de nombreux chercheurs ou praticiens proches de l'APAD. Il vise à former des jeunes anthropologues praticiens, maîtrisant l'anthropologie fondamentale et l'anthropologie du développement, capables d'apporter des prestations aux interventions de développement en termes de diagnostics, d'évaluations ou d'études d'impact, d'intermédiation, et donc finalement capables de jouer ce double rôle de dévoilement et d'accompagnement des sciences sociales. En contre-point du cours d'anthropologie fondamentale du développement, assuré par Pierre-Yves Le Meur, et de celui

_

¹⁵¹ Centre national d'études en agronomie des régions chaudes, devenu Institut des régions chaudes (IRC) au sein de Supagro Montpellier.

¹⁵² Cf. annexe 3. Mon premier encadrement de mémoire en sciences sociale (une maîtrise en sociologie) date de 1989 (un an après mon DEA...), dans le cadre des chantiers de capitalisation du GRDR. Semin, 1989, Associations villageoises de développement et communautés de la vallée du Sénégal en migration : étude d'un cas Mémoire de maîtrise de sociologie, Univ. de Paris X/GRDR, Paris.

sur les institutions d'aide donné par Marilou Mathieu, mon cours « analyse des projets et des politiques de développement » permet de rentrer, à partir d'études de cas, dans la pratique de l'intervention de développement, ses contradictions, et les façons de tenter de les traiter, à partir d'une perspective d'action publique pluri-acteurs, avec un accent sur l'analyse détaillée d'expériences raisonnées. Celles qui prenent acte (plus ou moins complètement) de la diversité des acteurs parties prenantes et de leurs intérêts et représentations, et cherchent à partir de là à promouvoir des stratégies d'intervention négociées, mobilisant de façon stratégique les ressources (techniques, financières, cognitives, politiques, symboliques) des projets pour modifier les rapports entre acteurs et/ou construire et institutionnaliser des dispositifs d'appui répondant le mieux possible aux attentes des acteurs locaux. Les études de cas traitées pendant le cours permettent d'illustrer différentes configurations d'action (projets Ong, coopération décentralisée, expertise dans des projets pilotés par l'Etat, etc.) et les principales problématiques : les enjeux politiques des interventions et la façon dont une expertise engagée tente de se positionner; l'impact des configurations institutionnelles sur les pratiques d'intervention et les dynamiques d'interface ; les incompréhensions réciproques et les sources de tensions entre acteurs ; les enjeux et conditions de la construction de l'adéquation (Korten, 2006; Korten, 1980) entre contextes locaux et offre externe, etc.

Tout en donnant aux étudiants des clés d'analyse des processus de définition et de mise en œuvre des projets et des politiques de développement, dans leurs réussites, leurs ambigüités ou leurs échecs, il s'agit là de leur donner des outils pour jouer un rôle d'intermédiation socio-anthropologique (Bako-Arifari, 2007) dans de tels processus, remplissant une fonction de « chainon manquant » institutionnel (Lavigne Delville, 2007a, op cit.) entre connaissances en sciences sociales et stratégies d'action.

Clément Répussard, qui soutient sa thèse en septembre 2011 et Laetitia Morlat sont deux des premiers étudiants du Master, qui ont travaillé au Gret avec mon encadrement, le premier plus en recherche (Repussard, 2007; Répussard, 2008; Répussard, 2011), la seconde en appui aux capitalisations d'expérience d'équipes de terrain, études d'impacts et intermédiation (Morlat, 2009; 2010b; Morlat et Abdoulaye, 2007; Morlat, Andrianaivojaona, Le Marec *et al.*, 2009; Repussard, 2007; Répussard, 2008; Répussard, 2011).

V.5. Une anthropologie impliquée

Cette analyse rétrospective des différents rôles que j'ai joués, en tant que chercheur anthropologue travaillant dans une structure opérationnelle, permet maintenant de caractériser le « style de recherche » qui est le mien. On peut le qualifier de « recherche impliquée » couplant anthropologie fondamentale et appliquée, dévoilement et accompagnement, en dialogue avec des praticiens.

Cette recherche est « impliquée » au sens où elle se préoccupe de son utilité sociale, et choisit ses objets en fonction d'un double questionnement, celui de leur lien avec une « demande sociale » explicite ou construite, et celui de leur construction scientifique en termes anthropologiques. Cette articulation ne va pas de soi. En effet, « toute question, tout objet ne sont pas « bons à penser » par l'anthropologie » (Vidal, 2009: 268). Mais les objets de la socio-anthropologie du développement et des espaces publics répondent bien à cette double exigence. J'ai ainsi principalement travaillé sur des objets d'interface, répondant à des dynamiques sociales contemporaines et cohérentes avec les champs actuels de l'anthropologie du développement des espaces publics.

Mon style de recherche est aussi « impliqué » au sens où il cherche à contribuer activement à l'évolution des représentations et des pratiques des praticiens du développement, en ne se contentant pas de mettre à disposition des publications académiques. Loin de me limiter à des réponses à des demandes, j'ai couplé travaux « appliqués », portant sur des dynamiques sociales ou des questions opérationnelles et reposant sur une construction de l'objet permettant de le reproblématiser, et analyses critiques du fonctionnement des institutions d'aide, mettant à jour leurs contradictions et favorisant la prise de recul réflexive des praticiens. Il s'agit là d'une posture spécifique, qui mêle dialogue constructif et distanciation critique, ce qui la différencie clairement d'une recherche « appliquée » (cf. Benoit et Desclaux, 1996), répondant à des demandes formulées par des tiers, comme d'une recherche « engagée », qui se met au service d'acteurs sociaux ou de mouvements sociaux¹⁵³.

n° supplement 2.).

-

Low et Merry distinguent différentes formes d'engagement de l'anthropologue : enseignement et éducation, critique sociale, collaboration avec les organisations locales et mouvements sociaux, plaidoyer et activisme (Low et Merry, 2010, "Engaged Anthropology: Diversity and Dilemmas", *Current Anthropology*, vol 51

Dans ce sens, et à partir d'un positionnement différent, ma pratique se rapproche de la pratique de l'anthropologie au sein de collectifs élargis, intégrant praticiens, usagers et chercheurs d'autres disciplines, que décrit Vidal (2009) sous le terme « d'anthropologie partagée », et de cette position de « pédagogie critique », qui « renforce le socle de la discipline, en se confrontant de façon renouvelée aux acteurs de la recherche et du social » (idem : 240). Le fait de l'exercer, pendant ces années au Gret, au sein d'une structure opérationnelle, a posé des problèmes spécifiques tant au sein des projets de recherche (où on retrouve les contraintes de la recherche sous contrat) que dans l'expertise. J'espère avoir aussi montré que c'est une modalité spécifique de recherche, qui a ses propres exigences méthodologiques et éthiques, qui élargit le débat sur les modes contemporains de pratique de la recherche anthropologique, et ouvre à des questionnements nouveaux, ancrés dans l'aujourd'hui des sociétés, en particulier en ce qui concerne la pratique du développement.

Partie III.

Pistes pour une socioanthropologie
des interventions de
développement
comme action publique

I. Introduction

Cette troisième partie présente les bases d'une réflexion en cours sur l'intervention de développement comme forme d'action publique. M'appuyant sur les acquis de la socio-anthropologie du développement, sur la littérature d'analyse des politiques publiques, et sur mon expérience de participation observante au sein du système d'aide, je cherche à répondre à un double objectif :

- élargir la problématique des interventions de développement dans les pays dits « en développement » en les replaçant dans un questionnement en termes d'action publique, et donc par rapport aux problèmes généraux de l'intervention (publique ou privée) dans des espaces sociaux marginaux ou incomplètement intégrés dans l'espace social, économique et politique dominant;
- rendre compte de la diversité des configurations, au-delà des problèmes structuraux que posent de telles interventions, et donc tenter d'appréhender symétriquement les « échecs » et les « réussites » partielles, sans privilégier les premières ni idéaliser les secondes, et sans durcir les interprétations qui, mettant en avant la production et la reproduction de l'ignorance et/ou les logiques de domination, tendent à conclure que toute intervention est nécessairement vouée à l'échec.

Outre la socio-anthropologie du développement et du changement social, je mobilise pour cela deux éléments principaux :

un questionnement de sociologie politique de l'action publique, qui analyse les processus de négociation, formulation et mise en œuvre des politiques publiques, sous l'angle de processus pluri-acteurs, complexes et ambigus, où des acteurs variés, dans des positions institutionnelles diverses, se combattent et/ou s'allient autour de visions du monde, de logiques d'intérêts, de logiques institutionnelles (Lascoumes et Le Galès, 2007; Palier et Surel, 2005), où les instruments de l'action publique sont le produit ambigu de ces jeux d'acteurs, tout en ayant des effets propres (Lascoumes et Le Galès, 2005a), où la multiplication des acteurs impliqués dans l'action publique pose des problèmes d'action collective et de coordination, voire de gouvernabilité (Massardier, 2003: 140ss);

une lecture processuelle et constructiviste des faits de développement (Le Meur, 2008), mettant en avant 1/ le caractère contingent, partiellement indéterminé, des processus de formulation et de mise en œuvre des politiques et des projets de développement, fruits de multiples problématisations, négociations, coups de force, etc. et 2/ le fait que ces mêmes politiques et projets tendent à « construire » les réalités sur lesquelles ils agissent, à travers ces mêmes processus de problématisations et de cadrages, et à travers les dispositifs institutionnels qu'ils mettent en œuvre et qui orientent ou structurent les pratiques des acteurs objets des politiques, voire leurs représentations.

II. Entre « volonté d'améliorer »¹⁵⁴ et contrôle des marges : l'intervention de développement comme forme d'action publique

En positionnant l'intervention de développement comme forme d'action publique, je souhaite ici : 1/ montrer que c'est une forme particulière d'intervention sociale, et qu'elle en partage les contradictions structurelles ; 2/ poser un cadre d'analyse des projets de développement comme processus pluri-acteurs et souligner les problèmes de coordination que cela pose.

II.1. L'intervention sociale comme forme d'action publique

Une intervention volontariste pour introduire du changement de l'extérieur

J'appelle « intervention sociale » toute action d'acteurs publics, privés ou associatifs visant à modifier les conditions de vie ou les façons de vivre d'autres acteurs, appartenant à des territoires ou à des espaces sociaux marginaux ou incomplètement intégrés à l'espace socio-politique et économique dominant. Ce terme, volontairement très large, recouvre toute intervention volontariste pour introduire du changement de l'extérieur, dans des zones rurales ou urbaines de pays industrialisés considérées comme défavorisées, ou dans des pays tiers dits « en développement », au nom de valeurs variées (altruistes, populistes, modernisatrices, etc.) et en fonction d'un projet politique plus ou moins explicite. Il recouvre un vaste ensemble de problématiques, des dames patronnesses ou des hygiénistes du XIX° siècle en France, jusqu'aux interventions humanitaires internationales, en passant par l'action sociale et les projets de coopération internationale. L'intervention sociale peut ainsi être le fait d'acteurs privés (les Eglises, les notables assumant une fonction d'éducation des pauvres, les associations de bienfaisance, les organisations politiques, les ONG) ou publics (l'Etat, les collectivités territoriales, l'Europe, la Banque Mondiale, etc.). Elle se structure autour de problèmes considérés comme légitimant une intervention, dans un contexte socio-politique donné, et qui varient donc dans le temps et l'espace : modernisation et accès aux services de base, enfermement des pauvres, gestion des classes dangereuses, protection sociale, etc.

¹⁵⁴ Li, 2007, *The Will To Improve. Governmentality, Development, and the Practice of Politics,* Durham, Duke University Press.

Quelles que soient les configurations institutionnelles au sein desquelles ces acteurs agissent, et les contextes où ils interviennent, l'intervention sociale se caractérise par l'intervention d'acteurs issus de catégories sociales dominantes (ou plus souvent de fractions dominées de ces catégories dominantes), projetant une vision normative sur d'autres groupes sociaux. Cette normativité découle d'un mélange variable de socio-centrisme, de culture professionnelle (de médecin, d'agronome, d'urbaniste, etc.), et de conceptions politiques prônant un certain modèle de société et une certaine façon de voir la place de ces individus ou groupes objets de l'intervention dans la société. Par nature même, l'intervention sociale repose sur une lecture domino-centrée¹⁵⁵ ou en tous cas socio-centrée, de la situation des individus ou des groupes objets de l'intervention, et des problèmes justifiant l'intervention. Elle s'appuie sur des catégories d'analyse nécessairement discutables et en partie normatives, dont une analyse socio-historique permet de retracer la genèse et les évolutions (Buton, 2003; Dubois, 2003), et qui suscitent des confrontations de visions et de logiques plus ou moins radicales, entre acteurs de l'intervention sociale, d'une part (qui n'ont guère de raisons d'être unanimes, vu la variété des valeurs de références et des projets politiques) et entre cultures locales/populaires et intervenants, d'autre part. Ces confrontations de représentations et de logiques induisent des tentatives pour diffuser des catégories ou des façons d'agir, à partir d'un mélange variable de stratégies de conviction et de coercition, d'un côté, et d'un mélange de résistances, de contournement, d'adoptions sélectives, de l'autre. On peut considérer :

1/ que ces confrontations de logiques et de représentations, largement mises en avant par l'anthropologie du développement (Olivier de Sardan, 1995), sont inhérentes à l'intervention sociale, sous ses différentes formes¹⁵⁶;

¹⁵⁵ Qu'elle soit d'essence populiste ou misérabiliste. Cf. Grignon et Passeron, 1989, *Le savant et le populaire: misérabilisme et populisme en sociologie et en littérature,* Paris, Gallimard.; et Olivier de Sardan, 1990, "Populisme développementiste et populisme en sciences sociales: idéologie, action, connaissance ", *Cahiers d'études africaines*, vol 30 n° 120.

Un dessin célèbre a ainsi circulé en France dans les années 80, tant dans le milieu des Ong de développement que dans celui du travail social. Il montrait des projets de balançoire conçus par différents acteurs (techniciens, administration, etc.), projets sophistiqués mais qui ne pouvaient pas marcher (une balançoire avec trois planches les unes par-dessus les autres, une balançoire qui ne peut que se cogner sur le tronc de l'arbre, etc.), avant de terminer par la balançoire que souhaitaient les enfants : un simple pneu accroché à une branche au bout d'une corde.

2/qu'elles prennent une ampleur variée, selon la distance sociale et culturelle entre les intervenants et les populations ou les espaces qu'ils veulent modifier, le degré de normativité et de simplification que colportent les interventions et leur volonté/capacité de coercition, l'autonomie des groupes sociaux concernés et leur capacité de résistance/escapisme, dessinant des configurations d'intervention sociale largement différentes.

Les institutions et leurs logiques

Dès lors que l'intervention sociale met en jeu des institutions, avec des règles établies, du personnel plus ou moins professionnalisé, et mobilise des financements, cette dimension normative se double des logiques institutionnelles des institutions concernées, avec des effets récurrents :

- la gestion institutionnelle tend « à instrumentaliser les individus dans la mesure où ils sont l'objet de prises en charge, de mesures administratives, de procédures, de traitements spécifiques » qui positionnent « les individus et les groupes concernés non comme des acteurs sociaux mais comme des objets, support d'une action » (de Gaulejac, Bonetti et Fraisse, 1995: 38);
- elle inverse « l'offre et la demande », puisque « l'offre institutionnalisée structure la demande sociale (...) Les problèmes sont appréhendés à travers les codes des professionnels chargés de les traiter » (idem);
- elle tend (avec plus ou moins de succès selon le contrôle qu'elle a) à organiser la vie sociale dans son espace d'intervention et « les organismes tendent à exclure les usagers qui ne s'adaptent pas à leur fonctionnement » (idem : 39) ;
- elles cherchent à « s'approprier le public, le territoire qu'elles sont censées gérer. Cela entraîne des effets d'exclusion, de concurrence et de déplacement » (idem : 40-41).

Ces logiques s'expriment d'autant plus que la régulation de l'intervention sociale est problématique. En effet, elle ne relève pas (et ne peut pas relever) d'une logique marchande, où l'utilisateur de services paie pour les prestations reçues. « Dans le domaine public, la dynamique de l'offre et de la demande est souvent inversée : c'est l'offre qui structure la demande, au point que les offreurs cherchent à faire surgir une dynamique de la demande ; se posent des problèmes d'ajustement entre une offre structurée par le réseau des institutions et une demande floue, mouvante et multidimensionnelle » (idem : 65-66).

Issues d'un ouvrage sur l'ingénierie sociale en France, ces citations font largement sens pour les interventions de développement. Inhérents à l'intervention sociale, les décalages entre « offre » et « demande » résultent ainsi d'une combinatoire entre :

- les objectifs assignés à l'intervention par ses promoteurs et/ou ses financeurs, les « projets » politiques qui la sous-tendent et les catégorisations qu'elle véhicule, d'une part ;
- les projets propres et les logiques institutionnelles des structures d'intervention, d'autre part;
- les uns et les autres étant plus ou moins contrebalancés et reformulés, en fonction des capacités des « bénéficiaires » ou de tiers médiateurs (mouvements sociaux, chercheurs, etc.) à influencer et à peser dessus.

Ces décalages suscitent malentendus, résistances, réappropriations sélectives et instrumentalisations de la part des acteurs locaux (Olivier de Sardan, 1995), qui là aussi, sont une caractéristique structurelle de l'action publique, même s'ils prennent une ampleur particulière dans les situations de développement, du fait de l'ampleur des décalages et enfin du degré d'autonomie conservée et des capacités « d'exit option » des groupes sociaux concernés¹⁵⁷.

II.2. Une extension des champs de l'intervention publique

Le développement de l'Etat rationnel-bureaucratique est allé de pair avec l'extension de la prise en charge de fonctions par l'Etat, la multiplication des secteurs objets d'intervention publique, et le rôle croissant de professionnels dans la définition des problèmes publics, avec une emprise variable sur le territoire national. Dans les pays industrialisés, on peut lire historiquement l'émergence puis l'institutionnalisation d'une série de problèmes d'intervention sociale, faisant l'objet d'une prise en charge par des acteurs privés, confessionnels ou associatifs, puis repris en charge par l'Etat, dans des

¹⁵⁷ Cf. la notion de « paysannerie non capturée » et de « champ social semi-autonome ». Hyden, 1980, *Beyond Ujamaa in Tanzania: Underdevelopment and an Uncaptured Peasantry,* Berkeley, University of California Press, Moore, 1973, "Law and social change: the semi-autonomous social field as an appropriate subject of study", *Law & Society Review,* vol 7 n° 4.

rapports variables avec ces acteurs non étatiques¹⁵⁸. Les problèmes faisant l'objet d'une intervention, les rapports entre initiatives privées, associatives et publiques, varient dans le temps et de l'espace, en fonction des conceptions de l'Etat, et des demandes sociales. Globalement, l'espace de l'intervention sociale (au sens où je la définis) s'est réduit au fur et à mesure de la généralisation de la société salariale pour se limiter pour l'essentiel à ses marges.

Dans les pays en développement, les champs de l'intervention publique relèvent autant des logiques d'importation de l'Etat (Bayart, 1996) que de processus sociaux fondés sur la demande des populations; l'essentiel du territoire et de la population est devenu « objet d'interventions », tout en relevant « d'espaces sociaux semi-autonomes » (Moore, 2000 (1978)), dans des situations de pluralité des normes (Chauveau, Le Pape et Olivier de Sardan, 2001), et de confrontations de pouvoirs (Bierschenk et Olivier de Sardan, 1998b).

En fonction du projet politique de l'Etat, et du degré de développement de ses institutions, une part plus ou moins importante de ces problèmes publics est ainsi prise en charge par l'Etat, selon des modèles et des modalités variables. Cette prise en charge renvoie elle-aussi à un mélange d'objectifs sociaux et politiques, couplant à des degrés variables :

- volonté d'intégration sociale et/ou socio-économique, ou au contraire de mise à distance;
- objectifs de contrôle social de populations ou de groupes sociaux jugés « dangereux » ou peu contrôlables;
- et parfois objectifs de contrôle de ressources stratégiques dans les territoires concernés (sites d'urbanisation dans les opérations de requalification urbaine, ressources ligneuses ou minières, etc.).

¹⁵⁸ Cf. Laborier et Trom ed., 2003, *Historicités de l'action publique*, Paris, CURAPP/PUF. Sur l'eau potable, cf. Chatzis, 2006, "Brève histoire des compteurs d'eau à Paris, 1880-1930. (archives)", *Terrains & travaux*, vol 11 n° 2. Sur l'électrification, cf. Massé, 2005, *Comment se sont-ils électrifiés ? deux études de cas de politique nationale d'électrification : France, États-Unis*, Études et travaux en ligne n° 3, Paris, Gret. Sur le travail social, Dubéchot, op. cit., pp. 39 ss.

La « *volonté d'améliorer* » la situation des populations (Li, 2007) se combine nécessairement, dans des proportions variables, avec d'autres objectifs, éventuellement incompatibles avec celle-ci¹⁵⁹.

Pour Scott, l'objectif de l'intervention des Etats modernes est « to make a society legible, to arrange the population in ways that simplified the classic state functions of taxation, conscription, and prevention of rebellion » (Scott, 1998: 2), en standardisant et rationalisant les principaux secteurs de la vie sociale. S'y mêle un projet de modernisation, fondé sur des conceptions techniques simplificatrices visant à ordonner et rendre maîtrisables des réalités biologiques ou sociales complexes, et qui s'expriment dans de nombreux secteurs, comme la foresterie, l'urbanisme, le foncier, etc. Alors que, dans les pays industrialisés, l'Etat s'est construit sur un long processus, et a dû prendre acte de la complexité de la nature et des sociétés, les Etats révolutionnaires, coloniaux ou post-coloniaux (qu'ils soient d'inspiration marxistes ou libéraux) se sont davantage fondés sur une négation de l'existant, et sur une volonté de transformation et de modernisation imposée, aboutissant à des échecs, voire à des désastres écologiques, économiques et sociaux. « The most tragic episodes of state-initiated social engineering originate in a pernicious combination of four elements (...), the administrative ordering of nature and society; (....); a high-modernist ideology (...); an authoritarian state that is willing and able to use the full weight of its coercice power to bring these high modernist designs into being (...); a prostate civil society that lacks the capacity to resist these plans" (idem: 4-5). C'est dans ces combinaisons que les tentations normalisatrices et simplificatrices, inhérentes à l'Etat moderne, sont poussées à l'extrême, sans contre-pouvoir ni régulation. En effet, « designed or planned social order is necessarily schematic; it always ignores essential features of any real, functionning social order" (idem: 6). Un des dilemmes de l'intervention sociale est justement ce rapport entre un projet de changement porteur de normes et de simplications de la réalité et les réalités sur lesquelles portent ce projet.

II.3. Problèmes publics et action publique

Les problèmes mis en avant par les promoteurs de l'intervention sociale relèvent de problèmes « publics » au sens de Thoening : « L'action publique peut se définir comme la construction et la qualification des problèmes collectifs par une société, problèmes qu'elle délègue ou non à une ou

¹⁵⁹ Ce qui est très clair dans son ouvrage, entre les logiques de la conservation, la priorité donnée aux entreprises minières et l'installation de migrants, mais que le titre de l'ouvrage ne met pas en avant.

plusieurs autorités publiques, en tout mais aussi en partie, ainsi que comme l'élaboration de réponses, de contenus et de processus pour les traiter » (Thoening, inCommaille et Jobert, 1998).

Vieille de quelques décennies, l'analyse des politiques publiques s'est longtemps centrée sur l'Etat. D'une approche normative sur l'efficacité de l'Etat et les façons de l'améliorer, elle s'est progressivement orientée vers une sociologie politique de l'Etat en action (Jobert et Muller, 1987), s'interrogeant sur la façon dont les politiques publiques étaient définies et mises en œuvre, mettant en avant le caractère très sectorisé de l'action de l'Etat, les luttes entre institutions (Gaxie, 1997), le rôle des cadres cognitifs et des « référentiels » (Faure, Pollet et Warin, 1995; Muller, 1995); les modes de relations aux groupes d'intérêts et aux corporatismes ; les négociations avec les pouvoirs locaux (Grémion, 1976); etc. Ces travaux ont largement mis en question le modèle d'un Etat rationnel, démontant les processus de décision, montrant le flou et l'indétermination des politiques, et la distance parfois grande entre les objectifs affichés et résultats. Les politiques publiques en action sont avant tout le résultat des pratiques des acteurs chargés de la mise en œuvre, en fonction de leur réinterprétation de la politique et des configurations dans lesquelles ils s'inscrivent. "S'il existe un espace social spécifique pour la mise en œuvre, c'est parce que les "projets" et les "programmes" gouvernementaux sont porteurs de beaucoup d'ambigüités : leurs objectifs sont souvent flous, les intérêts protégés, contradictoires, les moyens attribués, imprévisibles, la répartition des compétences, peu ou mal effectuée » (Lascoumes et Le Galès, 2007: 34).

Depuis une vingtaine d'années, l'analyse des politiques publiques dans les pays industrialisés a remis en question son approche « stato-centrée » au profit d'une lecture plus large, actant du fait que de nombreux acteurs (publics, privés, associatifs), à différentes échelles spatiales, participent à la formulation et la mise en œuvre des politiques publiques : avec les évolutions institutionnelles des vingt dernières années (passage au référentiel néo-libéral (Jobert, 1994), décentralisation, construction européenne, émergence de nouvelles régulations transnationales, etc.), l'Etat perd son monopole¹⁶⁰ ; la participation d'acteurs privés et associatifs est de plus en plus valorisée. Dès lors,

Monopole d'ailleurs théorique, puisque le secteur associatif ou privé a toujours pris en charge certains segments de politiques publiques, que certains secteurs lui sont délégués ou sont pilotés en co-gestion dans un modèle néo-corporatiste (agriculture), que le Commissariat au Plan assurait un espace de négociation entre Etat, acteurs sociaux et entreprises. Le passage de « politique publique » à « action publique » témoigne ainsi à la fois d'évolutions réelles, et de changements de lunettes de la sociologie politique.

l'action publique nait de processus complexes de négociations, confrontations, compromis entre acteurs multiples. « La majorité des travaux contemporains sur l'action publique prennent en compte les actions des acteurs, leurs interactions et le sens qu'ils leur donnent, mais aussi les institutions, les normes, les procédures qui gouvernent l'ensemble de ces interactions, ainsi que les représentations collectives » (Lascoumes et Le Galès, 2007: 10). Négociation du sens, problèmes de coordination, contractualisation (Gaudin, 1999), deviennent dès lors des questions clés, pour analyser la production et la mise en œuvre de politiques publiques complexes, multi-acteurs et multi-niveaux. « L'accord se fait aujourd'hui sur le constat d'une société fragmentée, aux relations complexes (multi-niveaux) qui serait devenue de plus en plus difficile à gouverner sur un mode autoritaire et centralisé » (Lascoumes et Le Galès, 2007 : 21) et certains auteurs parlent même d'une ingouvernabilité croissante des sociétés.

Pour ces auteurs, l'intérêt du terme de gouvernance est de mettre en avant ces questions d'action collective : « la gouvernance s'entend comme un processus de coordination d'acteurs, de groupes sociaux, d'institutions pour atteindre des buts discutés et définis collectivement. La gouvernance renvoie ainsi aux dynamiques multi-acteurs et multi-formes qui assurent la stabilité d'une société et d'un régime politique, son orientation et sa capacité à fournir des services et à assurer sa légitimité » (idem : 21). En tout état de cause, « toute situation d'action est définie par la présence d'acteurs multiples dont le comportement n'est jamais totalement prévisible, de règles toujours incomplètes qui nécessitent qu'on les interprète, de significations culturelles diverses, etc. » (Duran, 1999 : 58). « L'aspect à la fois polycentrique et négocié de l'action publique a autorisé la "découverte" selon laquelle gouverner c'est gérer de l'action collective" (idem : 17).

La sociologie de l'action publique est ainsi une sociologie politique de la façon dont les problèmes publics sont définis, problématisés, débattus, controversés, publicisés, mis sur agenda; dont ils sont pris en charge par des acteurs publics, privés ou associatifs qui en proposent leur propre définition; et dont des réponses sont mises en œuvre, dans des rapports complexes entre objectifs affichés, contextes locaux et instruments (Lascoumes, 2003). Elle analyse la diversité des réseaux d'acteurs mobilisés ou exclus, leurs représentations, intérêts et logiques institutionnelles (Palier et Surel, 2005), la nature des interactions qui les lie, les problèmes de coordination et de concurrences. Elle est plus large que les travaux d'anthropologie des politiques publiques (Apthorpe, 1997; Okongwu et Mencher, 2000; Shore et Wright, 1997a; b), très centrés sur les discours et l'analyse des rapports de pouvoir dans les discours, qui est une dimension évidemment importante, mais qui n'épuise pas la réalité des processus.

II.4. Instrumentation de l'intervention sociale et ingénierie sociale

Une politique ne prend corps qu'à travers un ensemble « d'instruments » (Lascoumes et Le Galès, 2005b) faits de lois et de textes légaux et réglementaires, de dispositifs, de budgets, de méthodes, etc. Au nord comme au sud, l'intervention sociale mobilise des moyens financiers, des institutions spécialisées, des ensembles de représentations et d'outils. Comme on l'a vu, le projet de développement en est une figure emblématique, dans les deux cas. Outil privilégié d'une action publique éclatée et peu institutionnalisée dans les pays en développement, il s'impose dans les pays industrialisés dans les années 1980 dans la gestion des territoires et des groupes sociaux défavorisés. Dans un contexte de forte saturation institutionnelle et de routinisation de l'action sociale, le projet est une tentative pour réduire les cloisonnements entre institutions et/ou de modifier les rapports entre les institutions et leur public. Un ensemble de nouveaux savoir-faire se construit alors, parallèlement à l'émergence d'un nouveau type de travailleur (du) social (lon et Ravon, 2005) : non plus des agents spécialisés, au sein d'institutions sectorisées (éducation, protection de l'enfance, etc.) en rapport interpersonnel avec un public individualisé (voire segmenté en fonction des secteurs de l'action sociale), mais des acteurs généralistes, travaillant à mobiliser les institutions et les habitants sur un territoire dans une logique de développement local 161.

Pour certains de ses promoteurs, loin d'un « nouvel avatar de la sociologie positiviste, fondée sur des modèles organicistes ou mécanistes » ou d'une « tentative de rationalisation de l'action sociale » (idem : 15) par l'application standardisée de techniques de gestion, il s'agit « avant tout d'un ensemble de méthodes et de compétences qui visent à aider les acteurs locaux, les associations, les usagers des équipements et des publics à conduire des actions permettant d'améliorer les conditions de vie, développer des réseaux de solidarité, gérer les conflits sociaux. Plus qu'un savoir-faire, il s'agit d'un savoir-faire-faire. L'ingénierie sociale recouvre des capacités de diagnostic, d'organisation, de négociation et d'évaluation mises à la disposition des acteurs locaux pour favoriser le développement des initiatives et soutenir leur mise en œuvre en vue de dynamiser la vie sociale. L'ingénierie proprement dite ne consiste pas réaliser ces actions, mais à créer les conditions, mobiliser les moyens,

143

La territorialisation induisant parallèlement un repositionnement difficile des travailleurs sociaux « traditionnels », repositionnement qui favorise cependant une lecture plus sociologique et moins psychologique des problèmes sociaux (Dubéchot, op. cit).

construire des dispositifs, pour exploiter les potentialités économiques, sociales et urbaines d'un site, et développer les capacités des acteurs. Il s'agit donc d'une fonction d'appui logistique et d'assistance méthodologique aux acteurs. [...] L'outil d'intervention privilégié est la conduite de projets [...]. L'ingénierie sociale suppose donc à la fois une compréhension des processus et des capacités de négociation, d'organisation et de communication, aussi bien avec les personnes en difficulté qu'avec les décideurs. Cela implique de pouvoir agir à la fois sur les relations entre les habitants et sur le fonctionnement des organismes sociaux, éducatifs ou culturels. Cela demande une certaine maîtrise des montages administratifs et financiers et de la gestion des conflits. Ce sont donc avant tout des capacités de stratégie et d'organisation que ces formes d'actions exigent » (idem : 25-27).

Ces volontés réformatrices et cette conception de l'ingénierie sociale se heurtent aux logiques institutionnelles qu'elles prétendent combattre, et à des conceptions gestionnaires du social, où l'accent est mis sur l'efficacité et l'efficience, et la standardisation des méthodes. La généralisation du projet comme mode d'intervention se double d'une standardisation de la démarche. Le financement par projet précarise l'action publique, et induit une multiplication de « territoires de projet » ad hoc Toute une ingénierie du montage de projet et de la recherche de financement se développe, induisant la création de multiples équipes projets ou bureaux d'études spécialisés, qui consomment une part importante des ressources financières (Dubois, 2009). Du fait de ces modalités de financement, bon nombre de ces nouveaux agents de développement investissement « les politiques sociales en s'engageant sur le modèle entrepreneurial : prouver l'utilité et la rentabilité de leurs interventions par des actions quantifiables et évaluables. Il ne s'agit pas d'analyser les causes qui ont conduit des personnes à se trouver en situation d'exclusion, mais d'apporter des réponses concrètes et immédiates » (Dubéchot, op. cit.: 161-162) à travers la mobilisation de financements par projets.

Dans un contexte institutionnel et politique très différent, les années 1980 ont donc vu, dans les pays industrialisés comme dans les pays sous régime d'aide, une même dynamique de remise en cause de l'intervention publique institutionnalisée, avec un accent mis sur l'implication et la participation des usagers et leur capacité à prendre en charge leurs problèmes comme condition et/ou moyen de renouvellement de l'action publique. Un ensemble d'outils et de dispositifs ont été mis en place, orientés autour de la notion de projet, dans une tension entre des conceptions rationalisantes de l'intervention sociale, et des conceptions plus sociologisées, considérant l'outil projet comme un moyen de renforcer l'autonomie des acteurs locaux et de leur permettre de renégocier leurs rapports aux institutions.

III. Analyser les processus de formulation et de mise en œuvre de l'action publique dans les pays sous régime d'aide

Un certain nombre de pays dits « en développement » connaissent une trajectoire politique spécifique, du fait de leur histoire politique et institutionnelle, de la colonisation, et de leur dépendance par rapport à l'aide internationale. Le « développement » sous toutes ces formes fait partie intégrante de leur historicité et de leurs dynamiques, à travers les discours, les institutions, les projets et interventions qui s'en réclament, et le rôle qu'y jouent les acteurs externes, bailleurs de fonds, experts, Ong, etc. La plupart de ces pays se situent en Afrique¹⁶² et sont issus des décolonisations, mais certains d'entre eux le sont devenus récemment, comme le Cambodge depuis la fin de l'occupation vietnamienne et la reconstruction du pays sous l'égide des Nations Unies, ou certaines républiques d'Asie centrale après la chute de l'URSS. Les dynamiques sociales et politiques de ces pays sont donc variées, en fonction de leur histoire propre. Elles sont cependant marquées par :

- la prégnance de l'aide et de ses institutions, avec une multiplication d'organisations internationales (publiques, multilatérales, associatives, etc.), souvent en concurrence (Tidjani Alou, 1996);
- la faiblesse corrélative de l'administration et de l'Etat, à la fois cause et en partie conséquence de cette prégnance de l'aide (Glennie, 2008) ;
- le poids des discours développementistes, sur la base de principes généraux, peu indexés aux réalités sociales et économiques;
- la prégnance d'interventions sous forme de projets; la multiplication d'instances *ad hoc*, liées à l'aide, qui se rajoutent au sein de l'organigramme de l'administration ou s'y adjoignent sous forme de projets autonomes (Naudet, 1999; Tidjani Alou, 1994);

D'où, outre l'histoire coloniale, le fait que l'Afrique soit « un paradigme fondateur » pour les sciences sociales du développement francophones : Copans, 2011, "L'Afrique noire comme paradigme fondateur des sciences sociales françaises et francophones du développement (1920-2010)", Ethnologie française, vol 41 n° 3.

- des effets induits en termes de multiplication de projets et d'organisations locales induites par l'aide, d'explosion des grilles de salaires déconnectées du marché local du travail local, d'opportunités de consultations à des tarifs là encore déconnectés;
- des logiques de courtage pour mobiliser des financements et s'inscrire dans les chaines d'intermédiations de l'aide;
- etc.

III.1. Recompositions institutionnelles et « démographie galopante des acteurs de l'action publique »

En Afrique subsaharienne, les Etats indépendants ont tenté de construire une unité nationale à travers un processus de modernisation impulsé par l'Etat, à partir d'un espace socio-politique plus ou moins hétérogène et remodelé par le pouvoir colonial. Dès leur origine, ils ont eu à gérer leurs rapports avec des chefferies et des pouvoirs locaux ou religieux plus ou moins puissants, et avec les anciennes puissances coloniales, puis avec les institutions d'aide, qui soutenaient toutefois à l'époque leur projet étatique, dans un contexte de guerre froide¹⁶³. Les politiques d'ajustement structurel, elles-mêmes liées à la crise de la dette et au tournant néo-libéral mondial, ont obligé les Etats du Sud à libéraliser leurs économies et à couper dans leurs investissements sociaux. Elles ont contribué à déstructurer les politiques publiques nationales, tant en privant les Etats des recettes fiscales correspondantes qu'en privatisant des services publics. Loin de mettre fin aux modes de gouvernementalité préexistants (contrôle des rentes, logiques néo-patrimoniales), les PAS les ont exacerbés, en aggravant la concurrence pour le partage d'une rente rétrécie, tout en contribuant à un appauvrissement massif des catégories sociales moyennes. Du fait des politiques des bailleurs de fonds et des évolutions internes aux sociétés (contestation des Etats autoritaires, revendications démocratiques, effervescence associative, etc.), le paysage politico-institutionnel des pays en développement a profondément évolué. Les appareils d'Etat ont été réduits et en partie déconcentrés. Un certain nombre de services ou d'entreprises publiques de service ont été privatisés. Tant en milieu urbain que rural, les politiques de décentralisation ont mis en place des collectivités territoriales gérées par des conseils élus, dotés de pouvoirs plus ou moins étendus qui

146

¹⁶³ Projet étatique qui n'était pas forcément un projet de construction d'un Etat légal-rationnel.

contrastent avec la faiblesse de leurs moyens financiers (Tidjani Alou, 2009). Elles ont ainsi favorisé l'émergence de nouvelles autorités publiques locales, censées être légitimes et redevables vis-à-vis des populations, tout en leur offrant une opportunité de contrôler des rentes et tenter d'instaurer une hégémonie politique de manière décentralisée. Parallèlement à cette évolution propre aux Etats, les organismes humanitaires et de développement (internationaux puis nationaux) ont aussi joué un rôle croissant dans l'offre de services collectifs qui relèvent habituellement de leurs compétences, avec un débat vif sur la signification de l'intervention privée : décharge de l'Etat (Hibou, 1999) qui se défausse de ses missions de base en faveur d'acteurs internationaux ou nationaux ; ou émergence tâtonnante d'arrangements institutionnels originaux permettant d'étendre l'accès aux services dans des espaces où l'intervention étatique était inexistante.

Outre les politiques d'ajustement structurel, les agences onusiennes, et les grandes coopérations bilatérales ont largement contribué à définir le discours développementaliste dominant et les grandes orientations des politiques publiques des pays du Sud, dans des domaines tels que la santé, l'éducation, l'environnement, le foncier ou encore la gestion des flux migratoires etc. Les ONG internationales et locales contribuent de leur côté à la mise en œuvre directe ou indirecte des programmes d'intervention dans les mêmes secteurs, grâce à leur présence sur le terrain et/ou leur expertise. Enfin, en imposant une logique de résultats immédiats, mesurables et quantifiables, les bailleurs de fonds - qui financent les collectivités locales, les ONG ou les organisations internationales influencent eux aussi l'offre de services publics dans les pays du Sud, en contraignant souvent ces dernières institutions à définir leur modalités d'intervention essentiellement sur la base d'une approche quantitative et d'une logique statistique (Courtin, 2011; Egil, 2005).

Pour adapter leur législation au nouveau contexte économique, mais aussi pour répondre à des besoins forts d'action publique, les Etats sont engagés, sous l'impulsion ou avec le soutien de bailleurs de fonds, dans des processus de refonte de leurs politiques sectorielles. Depuis les années 2000, dans le cadre des « nouvelles modalités de l'aide », les institutions internationales affirment vouloir s'aligner derrière les politiques nationales, et suscitent la mise en place de stratégies de réduction de la pauvreté. Cette remise en selle de l'Etat est questionnée par différents chercheurs, qui montrent que les rapports de force entre bailleurs de fonds et Etats receveurs n'ont pas évolué. "Western donors took advantage of the deepening material and political weakness of many developing countries to impose a more biting conditionality regime, widening the range of issues on which they felt they had a right to dictate terms, and deepening their ability to survey compliance and to hold recipient countries accountables for delivery on detailed reform programmes" (Fraser, 2009 :

70). « By 2000, a complex conditionality and surveillance regime had been developed and imposed on aid recipients, sucking away the initiative they might have taken in designing national policies and leaving them strikingly little room to manoeuvre across a wide range of policy areas" (idem: 46). Bien plus, la multiplication des cadres de concertation signifie en fait une immixtion plus forte des bailleurs de fonds dans les politiques.

De fait, à l'heure actuelle, les pays du Sud – et en particulier l'Afrique – ne sont plus dans un contexte où l'Etat prétend avoir le monopole des politiques publiques – sans en avoir souvent les moyens. Certains s'en félicitent au non du pluralisme et de la dénonciation d'administrations autoritaires et prédatrices. D'autres le regrettent au nom d'un projet de construction nationale. Mais le fait est que, dans les pays sous régime d'aide, les politiques publiques ne sont pas seulement étatiques, avec un Etat central qui contrôlerait directement l'ensemble de son territoire et qui définirait seul ses actions en mobilisant les moyens financiers nécessaires (certains s'interrogeant même sur la possibilité de politiques autonomes vu la dépendance financière aux bailleurs de fonds et au jeu complexe des conditionnalités). En pratique, cette situation n'a d'ailleurs jamais véritablement existé. Mais la diversité et l'hétérogénéité des acteurs de l'action publique se sont renforcées dans les deux dernières décennies, avec l'accroissement des acteurs externes (multiplication des Ong et fondations, nouveaux bailleurs de fonds, originaire des pays émergents; nouvelles institutions spécialisées par exemple sur la santé comme ONU-SIDA ou le Fonds Mondial contre le Paludisme et la Tuberculose, etc.) et la différenciation des acteurs nationaux (organisations paysannes, Ong nationales, collectivités locales, etc.).

Ainsi, l'action publique en matière d'eau potable dans la région de Bakel, au Sénégal, met en jeu l'Etat et le Ministère de l'hydraulique, les collectivités locales, les associations villageoises, les associations de migrants, divers bureaux d'études nationaux très impliqués dans cette politique, des Ong étrangères comme le GRDR et le Gret, etc., dans des rapports complexes de concurrence et de synergies et les politiques locales de l'eau se construisent à travers les différentes projets de création d'adductions d'eau potable, qui cristallisent ces rapports complexes, et contribuent à les faire évoluer (Répussard, 2011).

Dès lors, une analyse « stato-centrée » de l'action publique est largement insuffisante. Il est plus pertinent de partir du constat que les problèmes publics (ou du moins ceux considérés comme tels par des institutions publiques ou privées) sont pris en charge par une constellation hétérogène

d'acteurs, nationaux et internationaux, publics, privés ou associatifs, dans une « démographie galopante des acteurs pertinents dans les politiques publiques » (Massardier, 2003: 76).

Les pays sous régime d'aide sont ainsi dans une configuration où l'action publique résulte de l'intervention de multiples acteurs, étatiques, privés, collectifs, ou intergouvernementaux, localisés à l'échelle nationale, locale, internationale ou transnationale. Ces acteurs définissent des problèmes et cherchent à les prendre en charge ou à les faire prendre en charge, mobilisent des ressources pour leur mise en œuvre, dans un contexte de forte dépendance aux financements internationaux. Ils agissent en fonction de références et d'objectifs variables, s'ignorent, se confrontent, s'instrumentalisent ou se neutralisent. Souvent, cette multiplication d'acteurs aboutit à des confrontations, des conflits, une gestion « disputée » (Dorier-Apprill et Meynet, 2005). Parfois, ils négocient entre eux des compromis sociaux créateurs de politique publique 164. Comme dans les pays du Nord (Massardier, Gaudin 165), mais dans une toute autre histoire politique et institutionnelle, l'action publique se définit et se met en œuvre à travers des processus multi-acteurs complexes, avec toutefois de fortes spécificités liées :

- à l'importance des acteurs externes, bailleurs de fonds, expertise internationale, ONG, agences onusiennes, voire entreprises¹⁶⁶;

_

¹⁶⁴ Cf. par exemple sur l'habitat informel au Cambodge: Clerc, V. 2005, « Les politiques de résorption de l'habitat informel à Phnom Penh. Influence des organisations internationales et contradictions de l'action publique ». *Géocarrefour*, mars 2005, Vol. 80, pp.183-196. Sur l'eau potable en Haïti: Barrau et Frenoux, 2010b, "Vers l'institutionnalisation d'une délégation communautaire? Le cas de l'accès à l'eau potable dans les quartiers défavorisés de Port-au-Prince", *Revue Tiers Monde*, vol 203 n° 3., sur l'eau potable dans les bourgs ruraux au Cambodge, Botton, 2008, *L'émergence d'une politique de l'eau dans les gros bourgs ruraux au Cambodge*, Etudes et Travaux en ligne, Paris, Gret..

¹⁶⁵ Gaudin J.P., 2002, *Pourquoi la gouvernance* ? Coll. Bibliothèque du citoyen, Paris, Presses de Sciences Po, 138 p.

¹⁶⁶ Plus que leur existence, c'est en effet plus le nombre et le pouvoir financier de ces acteurs externes qui est caractéristique. L'Europe a connu le Plan Marshall, massive intervention d'aide financière des Etats-Unis, couplant transferts financiers et conditionnalités. Dubéchot signale que, début du XX° siècle, « un certain nombre d'œuvres américaines d'initiative privée arrivent en France » (2005 : 54) et que « en 1913, la Croix-Rouge américaine a pris ses quartiers à Paris et, en juin 1918, elle crée le « fichier central d'assistance et d'aide

- à leur relative autonomie en termes de financement, ce qui accentue les tendances à l'autonomie d'action et au cloisonnement;
- à la faiblesse des capacités de régulation et de coordination par les institutions publiques,
 celles-ci n'ayant pas la capacité, ou pas la volonté, de jouer ce rôle¹⁶⁷.

III.2. Eclatement de l'action publique et problèmes de gouvernance

Se pose dès lors une double question. D'abord celle des cadres de références à partir desquels ces multiples acteurs analysent les problèmes et définissent leurs solutions (avec une tendance à *« trouver des problèmes aux solutions »*, (Naudet, 1999) ; de leurs propres intérêts ; de leur légitimité à intervenir ; de leurs modes de relations entre eux et avec l'Etat.

Ensuite celle des effets de cette multiplication d'acteurs et de stratégies d'intervention. Le problème de la cohérence de l'action publique est un problème structurel : « ingouvernabilité (Mayntz, 1993), « grave problème de cohérence » (Muller, 1990), dogmes sectoriels et sous-sectoriels fermés à la grammaire des autres « dogmes » (Papadopoulos, 1995): les auteurs qui se penchent sur le couple « complexité sociale et politiques publiques » tirent un constat identique sur la difficulté de « faire tenir ensemble » (Leca, 1996) » (Massardier, 2003 : 140). Souligné dans les pays industrialisés, ce risque d'ingouvernabilité est encore accru dans les pays sous régime d'aide, dès lors que, non seulement l'action publique est sectorisée, fragmentée, mais que :

- chaque secteur, chaque territoire, est objet de multiples interventions, fondées sur des postulats et des méthodes différents, peu ou pas coordonnées ;
- la répartition des aides et des appuis est très hétérogène à l'échelle du territoire, aboutissant à une multiplication de « territoires de projets » (Dubois, 2009) non articulés et finalement à une action publique en mosaïque, ou en « enclave » (Tidjani Alou, 1994) avec des zones ou des secteurs « sur-aidées » et d'autres abandonnées ;

sociales», qui constitue une amorce de coordination de tous les services d'assistance » (idem) ce qui constitue un exemple ancien d'une Ong étrangère contribuant à structurer l'action publique nationale dans le secteur!

¹⁶⁷ En tous cas pour les secteurs liés à l'aide internationale. Certains auteurs considèrent que les Etats africains ont laissé les bailleurs de fonds s'occuper des secteurs sociaux, tout en gardant le contrôle des politiques de peuplement, de sécurité, etc.

- les bailleurs tendent à privilégier les « circuits courts » censés garantir un meilleur contrôle des actions, quitte à court-circuiter les institutions publiques ou les instrumentaliser à leur service (Naudet, 1999);
- chaque acteur de terrain est redevable à ses propres financeurs plus qu'aux destinataires de son action et aux institutions publiques ;
- ces dernières, souvent faibles en ressources humaines, sont elles-mêmes prises dans les logiques de courtage et de recherche de rente et donc peu à même de jouer un rôle de coordination.

Si l'on peut décrire la diversité des modes de délivrance des services de base, selon une approche empirique et non normative de la gouvernance (Blundo et Le Meur, 2009; Olivier de Sardan, 2004a), la possibilité de coordination entre acteurs produisant des effets positifs pour les populations (la « gouvernance » au sens de Lascoumes et Le Galès ; cf. ci-dessus) est problématique, et sa réalité et ses conditions d'émergence doivent être analysées. Etudier les rapports entre acteurs hétérogènes intervenant sur un même secteur d'action publique, et les effets de ces rapports en termes d'apprentissage et de coordination, ou au contraire de neutralisation et d'inefficacité, est un des objets d'une socio-anthropologie de l'action publique.

III.3. Depuis les années 1980, des contradictions accrues entre objectifs et instruments de l'aide

Une brève histoire des projets de développement

Une histoire des instruments d'action publique en Afrique de l'ouest, qui reste à faire, montrerait un jeu de balancier entre projets et politiques, entre soutien aux Etats et contournement de ces mêmes Etats. Historiquement, le projet de développement est la forme qu'a prise l'action publique dans les colonies, organisant le clivage entre les territoires « utiles », ceux qui bénéficient d'investissements massifs et de moyens spécifiques (les centres villes, les zones d'irrigation ou de culture de rente, les projets industriels et d'exploitation minière, etc.), et les autres, où l'intervention publique se limite à une administration sans ressources. Les projets de développement sont à cette époque des initiatives étatiques. Conçus dans une logique de modernisation technique par le transfert de capitaux et de technologies, ils mobilisent des bureaux d'ingénierie internationale et sont un des lieux où se structure la réflexion internationale sur la gestion de projets, en particulier pour les

projets industriels (Garel, 2003:32) où, comme les projets étatiques de développement industriel ou régional menés dans les années 30 à 50 dans les pays industrialisés, « les problèmes de décision, de formulation et l'atteinte des objectifs presque à n'importe quel prix comptaient davantage que l'efficience » (idem). Les projets de développement sont donc caractéristiques d'une action publique morcelée, ségrégée, en mosaïque, concentrant des moyens et des dispositifs institutionnels spécifiques sur certaines portions du territoire et délaissant les autres, dans une vision de modernisation portée par les ingénieurs et l'Etat.

La généralisation après les Indépendances¹⁶⁸ des projets « productivité » aboutit à mailler la quasitotalité du territoire de « projets », mais ne change pas la logique : il s'agit toujours d'Offices publics ou para-publics, ciblés sur des objectifs de modernisation technique, et constituant des sortes d'administrations parallèles, mieux dotées en moyens humains et financiers et censées incarner l'Etat développeur et modernisateur. Ils sont alors financés par l'Etat à partir d'aide budgétaire ou de prêts, ou bien sur financement pluri-annuel par les bailleurs de fonds. A des degrés variables, ils relèvent de ce que James Scott (op. cit.) appelle le « haut modernisme », mélange de volontarisme étatique et de mythe d'ingénieur, voulant transformer des réalités physiques et sociales complexes dans une logique de simplification et de normalisation et qui, dans les situations autoritaires (coloniales, post-coloniales ou soviétiques) n'est guère régulé par la sanction du réel.

Un dilemme structurel entre contrôle et appropriation

Les évolutions des dispositifs d'intervention sur la durée peuvent se lire comme un jeu de balancier dans le « dilemme entre appropriation et contrôle » (Naudet, 1999), où les bailleurs de fonds qui cherchent à la fois à promouvoir une appropriation de leurs solutions par les acteurs nationaux et à garantir un contrôle sur leurs financements (en termes d'affectation des moyens et de transparence de gestion), jouent successivement avec et contre l'Etat, sans assumer que ces deux priorités sont contradictoires entre elles et que la légitime exigence de contrôle sur les ressources, doublé de la volonté normative des bailleurs qui définissent les « bonnes » politiques, ne peut que déresponsabiliser les Etats. Les institutions internationales expérimentent ainsi des formes institutionnelles nouvelles, censées répondre aux effets pervers de la phase antérieure, mais qui les

_

¹⁶⁸ Parfois après un intermède « d'animation rurale » au tournant des Indépendances comme au Sénégal ou au Niger.

reproduisent, les aggravent parfois, ou en suscitent d'autres. L'accroissement contemporain des logiques de contrôle répond à la fois aux insatisfactions par rapport aux pratiques des institutions publiques et à l'instrumentalisation de l'aide par les administrations¹⁶⁹, mais aussi à une exigence de redevabilité accrue vis-à-vis des gouvernements du Nord, dans un contexte d'après-guerre froide où l'efficacité de l'aide est en question.

La volonté de contrôle des actions financées, d'une part, et un certain nombre de scandales liés à des détournements, au sein des institutions d'aide¹⁷⁰ ou plus largement des institutions supra-nationales comme la Commission européenne¹⁷¹, d'autre part, amène à formaliser de façon plus stricte tant les règles de conception et de management de projet (avec la généralisation progressive du cadre logique) que les règles comptables.

Gérer technocratiquement des objectifs sociaux et politiques...

Depuis le milieu des années 80, les objectifs des projets de développement sont désormais d'ordre social ou politique (la lutte contre la pauvreté, le genre, la démocratisation, la bonne gouvernance), mais l'accent demeure mis pour l'essentiel sur des réalisations concrètes et visibles (des puits, des dispensaires, des aménagements de bas-fonds, etc.). Même dans les projets d'appui à la décentralisation, censés renforcer les capacités des communes à organiser le développement de leur territoire et assurer la maîtrise d'ouvrage des équipements qui relèvent de leurs compétences, les communes sont incitées à déléguer cette maîtrise d'ouvrage au projet ou à des bureaux d'études, tout comme les Etats avaient été incités une décennie auparavant à déléguer les travaux d'équipement à des agences d'exécution de type AGETIP. Des organisations sont mises en place (comités de gestion, etc.), des formations sont réalisées sur la gestion des équipements, mais il n'y a

ι**α**

¹⁶⁹ Pratiques qui sont elles-mêmes le produit d'une histoire commune de la dépendance à l'aide, entre logiques socio-politiques locales et logiques de l'aide: Lavigne Delville et Abdelkader, 2010, "A cheval donné, on ne regarde pas les dents ». Les mécanismes et les impacts de l'aide vus par des acteurs nigériens, Etudes et Travaux n° 83, Niamey, LASDEL.

¹⁷⁰ C'est, d'après des assistants techniques, la raison de la refonte des procédures de la Coopération belge, par exemple.

Où les évolutions des procédures n'est pas spécifique aux Directions chargées du développement, mais concerne l'ensemble des règles budgétaires et comptables, suite aux scandales de la Commission Cresson.

guère de négociation explicite sur les réalisations à faire, leur localisation, leur mode de gestion, qui sont pourtant des conditions d'un portage politique local (Répussard, 2008) et donc d'une gestion durable.

L'accent mis sur le renforcement de capacités et le « soft » ne marque ainsi pas de rupture majeure, à partir du moment où ces dimensions sont elles-mêmes appréhendées de façon technicisée : formations standardisées et non accompagnement de proximité, etc. La démarche « technicienne » s'applique à des objets qui le sont de moins en moins, sans que la reconnaissance partielle des questions « d'appropriation » et des enjeux institutionnels change véritablement les modalités d'intervention. Le discours sur la « participation » est censé y répondre, alors même qu'il ne questionne pas les logiques institutionnelles du développement et les rapports d'asymétrie entre acteurs (Lavigne Delville et Mathieu, 2000): dans les projets bureaucratiques, la « participation » est censée être mise en œuvre, par les mêmes équipes ou presque, à la faveur d'un changement de phase sans que les conditions en soient sérieusement discutées¹⁷². Elle se limite souvent à des diagnostics initiaux, et ne suppriment pas la « surdétermination par l'offre » (Chauveau, Lefèbvre et Lavigne Delville, 1997) qui pousse les acteurs locaux à demander ce qu'ils pensent que le projet peut leur offrir. Les dispositifs de « fonds de développement » ouvrent un espace de choix aux acteurs locaux, au sens où ils financent des micro-projets choisis et proposés par eux, mais c'est au sein d'une gamme de réalisations pré-définies lors de la conception du projet, et en contrepartie de contraintes accrues pour les acteurs locaux (organisations locales ou communes) en termes de montage bureaucratique des dossiers, ce qui en limite l'impact en termes de responsabilisation et d'autonomie.

On assiste ainsi à un double durcissement des procédures de conception et de mise en œuvre des projets :

- d'une part, pour intégrer les critiques sur les projets intégrés, concentrant le pouvoir de décision, le pouvoir financier et le pouvoir technique entre les mains des équipes projets, les

changemement social, Paris, APAD/Karthala., pp.167-169).

_

¹⁷² Cf. ce projet forestier au Niger, devenu « participatif » à l'occasion d'un renouvellement de phase, et où la contribution accrue demandée aux villageois était perçue comme un refus d'assistance (Maman Sani, 1994 ; voir le résumé dans Olivier de Sardan, 1995, *Anthropologie et développement. Essai en anthropologie du*

modes d'organisation des projets sont revus, au profit de logiques de partenariat, de « faire faire » et de subvention de projets locaux, ce qui induit une complexification forte de leur gestion interne : manuels de procédures, procédures de passation de marché, procédures de demande de subvention, comités d'examen, etc. ;

- d'autre part, pour garder un contrôle (ou en tous cas s'assurer une prévisibilité et un suivi) sur des actions de plus en plus complexes et sur l'utilisation des financements, les bailleurs de fonds multiplient les outils et les procédures, tant en amont (cadre logique, définition d'objectifs précis, programmation *ex ante*) qu'en aval (programmes d'activités annuels à faire valider par un comité de pilotage, procédures de sélection des réalisations, procédures de passation de marchés, règles strictes de suivi comptable, etc.), qui réduit la nécessaire souplesse, et impose sa propre rigidité à l'ensemble des acteurs parties prenantes (cf. Naudet, 1999).

Le paradoxe est que ce double durcissement des procédures s'applique comme on l'a vu à des projets de plus en plus « sociaux », « pluri-acteurs », qui devraient par définition faire l'objet d'une plus grande souplesse, tant pour intégrer l'incertitude inhérente à ce type de projet que pour permettre la construction de dynamiques pluri-acteurs. Plus encore que les projets d'infrastructure ou de développement régional des années 60 (Hirschmann, 1967), les projets de développement social sont en effet soumis à de nombreuses incertitudes. Ils voient se confronter logiques et représentations (Olivier de Sardan, 1995), ils ont de nombreux enjeux politiques, économiques et sociaux dans les arènes locales, ils ont besoin de rencontrer l'adhésion des acteurs concernés, de négocier des soutiens politiques au cas par cas. Ils sont soumis aux risques d'instrumentalisation politique et de détournements. « Interventions dans des systèmes dynamiques » (Elwert et Bierschenk, 1988), ils doivent pour exister et atteindre leurs objectifs gérer ces logiques d'intérêt et ces attentes multiples, trop fortes ou pas assez selon les cas, en plus de multiples problèmes techniques non résolus, d'aléas de financement, de retournements politiques, etc.

L'incertitude inhérente à ces projets est encore aggravée lorsque le projet, « participatif », veut transformer à la fois les représentations et pratiques des agents, pour qu'ils se mettent au service des populations, et les rapports sociaux locaux (en faveur des femmes, des groupes dits « marginalisés », etc.) : « les projets participatifs orientés sur les groupes vulnérables cumulent même les sources d'incertitudes sur leurs effets réels » (Chauveau, Lefèbvre et Lavigne Delville, 1997 : 6).

La contradiction avec les exigences de la construction de vision pluri-acteurs est enfin renforcée par un horizon de temps limité, qui la rend particulièrement aléatoire. Loin de permettre l'émergence progressive d'une vision politique suffisamment partagée et d'un accord sur la répartition des rôles entre acteurs, les phases de conception sont contraintes par le format de la mission courte, où une équipe d'experts doit formuler le projet à partir de la consultation des diverses parties prenantes, sans permettre la confrontation des opinions et des stratégies, et donc pose des choix qui paraissent imposés à la majorité des acteurs. Or, dès lors que l'on est sur des projets complexes, nouveaux, « on ne peut séparer le processus de formulation du problème du processus de sa résolution ; le travail séquentiel [séparant la conception, de la mise au point expérimentale puis de la diffusion] conduit à des remises en cause lourdes ; l'engagement du projet de façon irréversible intervient beaucoup trop tôt" (Jolivet, 1998: 25). Ensuite, l'ampleur des objectifs quantitatifs, en général très largement surdimensionnés et la durée de réalisation sur 2 à 5 ans fait du « décaissement » (le fait de dépenser les sommes prévues dans les temps) une contraintes majeure de la mise en œuvre, poussant à courtcircuiter le temps de la négociation et de la co-élaboration, et renforçant le caractère « hétéronome » des processus. Enfin, la structure des contrats de financement, fondés sur le respect des engagements quantitatifs et de la programmation budgétaire, peut se révéler « pousse au crime » (idem) : « la gestion du projet est remplacée par la gestion contractuelle au détriment de l'intérêt global, on «gère les contrats au lieu de gérer le projet » » (idem).

Le lourd travail d'élaboration de procédures et de règles du jeu, qui pourrait faire sens dans une action publique pluri-acteurs, conduite par une administration qui les applique ensuite sur l'ensemble de son territoire, devient absurde dès lors qu'il doit être répété, voire repris de zéro, pour chaque projet en fonction des règles propres de chaque bailleur, et qu'il mobilise 6 mois de travail sur un projet de 3 ans¹⁷³...

Comme forme d'action publique dans les pays en développement, les projets de développement connaissent donc une trajectoire spécifique, qui intègre pour partie les évolutions du paysage institutionnel, d'un Etat prétendant au monopole de l'intervention à une action publique diversifiée. Mais cette évolution demeure marquée par le poids des bailleurs de fonds et leur volonté de contrôle, et des sentiers de dépendance institutionnelle forts, qui se conjuguent pour poursuivre et

¹⁷³ Sinon de 18 mois comme les « facilités » de l'Union Européenne...

même renforcer cette conception « rationnelle » et bureaucratique de l'action publique, malgré la critique dont elle a fait l'objet de longue date (Lecomte, 1986), et ses contradictions avec la réalité de processus d'intervention marqués par de fortes incertitudes. Alors que les conceptions actuelles du management de projet, tant pour les innovations industrielles (Midler, 2004 (1998)) que pour les projets urbains (Pinson, 2009), rejettent la conception planificatrice des années 50 et 60, et mettent l'accent sur la prise en compte de l'incertitude et la construction de réseau pluri-acteurs, la gestion de projets de développement demeure prisonnière d'une « épistémologie dépassée » (Giovalucchi et Olivier de Sardan, 2009), bloquant les apprentissages plus qu'elle ne les favorise (Biggs et Smith, 2003). Les ajustements, renégociations, etc. ne sont pas impossibles, mais supposent que les différents acteurs (les opérateurs, les représentants du bailleur de fonds, etc.) dépensent une énergie considérable pour tordre les procédures ou arriver à utiliser les espaces de jeu possibles.

III.4. L'intervention de développement comme problème d'action publique pluri-acteurs

L'anthropologie du développement (dans ses différentes variantes) et plus largement les sciences sociales ont porté aux faits de développement de nombreuses critiques, globalement justes (enjeux politiques des bailleurs et des Etats, impositions de logiques, méconnaissance des acteurs locaux, instrumentalisations réciproques, etc.). Celles-ci ne suffisent cependant pas à épuiser la réalité de ce qui se joue dans l'intervention de développement. En particulier,

- une fois qu'elle est reconnue comme structurelle, la thématique des confrontations de logiques perd de sa valeur heuristique, si l'on ne s'interroge pas sur l'ampleur relative des décalages dans différentes configurations; sur la façon dont différentes interventions reconnaissent et gèrent ces décalages; sur les processus de négociation, réinterprétations réciproques, explicites ou implicites, permettant à des dispositifs d'intervention de les réduire ou aboutissant au contraire à les exacerber; sur les facteurs qui favorisent ou empêchent de tels processus de négociation;
- les analyses du « développement comme discours » tendent à surestimer les rapports de domination, et à les considérer comme unilatéraux (Mosse, 2005; Olivier de Sardan, 2001). Or, les configurations d'action sont variées, les capacités de l'Etat comme des acteurs locaux à influer sur les processus, voire à les manipuler ou instrumentaliser ne sont pas nulles, tant au niveau des conditionnalités des bailleurs de fonds (Thomas, op. cit.) qu'au niveau des

acteurs locaux (Daane et Mongbo, 1991). Le cas de la réforme foncière au Bénin montre plutôt des bailleurs instrumentalisés par les luttes internes à l'administration béninoise et les corporatismes. Tout en reconnaissant cette « agenceité », la socio-anthropologie du développement interactionniste a inversement pu avoir tendance à sous-estimer les rapports de domination dans les arènes. Des analyses fines de la façon dont les cadrages, les modes d'interactions et les modes de décision induisent des dimensions variées d'impositions de façons de pensée, de solutions, de modèles institutionnels, bref de la façon dont « les interventions de développement construisent leur monde » restent encore à faire, en particulier dans les processus censés être ouverts, négociés;

- l'anthropologie du développement a rarement proposé des analyses comparatives, analysant différentes interventions dans un même secteur et/ou un même espace, et discutant si (et dans quelle mesure) des stratégies d'action et des dispositifs opérationnels différents induisent des dynamiques divergentes à l'interface entre intervention externe et groupes stratégiques locaux. Or, si toutes sont en partie ambigües et contradictoires, toutes les interventions ne se valent pas : certaines n'ont aucun sens pour les acteurs locaux, d'autres s'affrontent ou tentent de s'affronter à des enjeux perçus comme importants par ceux-ci ;
- mettant l'accent sur l'interface opérationnelle, elle a rarement proposé d'analyse longitudinale, sur un pas de temps suffisamment long pour analyser les éventuels effets structurants d'une série à peu près coordonnée d'actions¹⁷⁴;
- enfin, faute de véritablement prendre l'intervention de développement et les dispositifs d'intervention comme objet pour une analyse compréhensive, l'anthropologie du développement ne réalise pas son ambition d'être à part égale une anthropologie des « développeurs » et une anthropologie des « développés » et laisse de côté une part importante des processus de conception et de mise en œuvre des projets, et donc des rapports entre acteurs nationaux et internationaux, Etat et bailleurs de fonds. Cela peut

_

Pour une analyse de 20 ans de restructurations à l'Office du Niger, au Mali, cf. Couture, Lavigne Delville et Spinat, 2001, Institutional innovation in water management in the Office du Niger (1910- 1999): Failure and success in a large irrigation scheme, CWP Research Papers n°7, Irrigation and Water Engineereing, Wageningen, Wageningen Agricultural University.

amener à imputer aux développeurs des logiques et des représentations, qui sont parfois caricaturales, faute de leur accorder le bénéfice d'une approche compréhensive et de s'intéresser à la réflexivité que ceux-ci ont sur leurs pratiques (Lavigne Delville, 2011).

Poser l'intervention de développement comme action publique, c'est donc :

- tenter de distinguer les contradictions inhérentes à l'action publique, quelque soit le contexte, et les effets des configurations politiques spécifiques aux « situations de développement »;
- élargir le questionnement sur les interventions aux dispositifs, aux instruments, aux modes de pensée et d'action des « développeurs »;
- déplacer le regard des espaces micro-locaux vers les processus de recomposition des politiques publiques et la négociation de compromis entre acteurs, des arènes et des conflits locaux vers la question de la coordination entre acteurs.

C'est faire porter une analyse empirique rigoureuse aux processus et aux jeux d'acteurs à travers lesquels se définit et se met en œuvre l'action, avec un accent sur la négociation politique des objectifs et la négociation quotidienne du droit à agir, sur la construction de réseaux d'acteurs et de « communautés interprétatives » (Mosse, 2004) partageant une analyse des enjeux et une vision des stratégies, et de dispositifs socio-techniques¹⁷⁵ cohérents avec elles. C'est s'intéresser dans une approche anthropologique aux discours et à leur construction (Abélès, 1999; Apthorpe, 1997; Perrot, 2002), aux dispositifs organisationnels (Beuscart et Peerbaye, 2006), aux organisations (Wright, 1994) et aux institutions (Abelès, 1995)¹⁷⁶, aux instruments (Lascoumes et Le Galès, 2005b) et aux projets

¹⁷⁵ Pour une analyse d'un projet en termes de réseau socio-technique, cf. Latour B. 1992, *Aramis ou l'amour des techniques*, Paris, La Découverte, 241 p.

¹⁷⁶ Cf. sur le PNUD : Atlani-Duault, 2005, *Au bonheur des autres. Anthropologie de l'aide humanitaire,* Nanterre, Société d'ethnologie. Sur le HCR, les travaux en cours de M.Fresia ; Fresia, 2009, "Une élite transnationale : la fabrique d'une identité professionnelle chez les fonctionnaires du Haut Commissariat aux Réfugiés", *Revue européenne des migrations internationales*, vol 25 n° 3. ; Frésia, 2009, Négocier les normes internationales sur la protection des réfugiés : regard sur les coulisses du Comité exécutif du Haut Commissariat aux Réfugiés,

comme expérimentation de politiques (Rondinelli, 1993) et/ou outils de mise en oeuvre. C'est aussi prendre acte du fait que le jeu des possibles est fortement contraint par les logiques politiques nationales et locales, par les politiques des bailleurs, par les règles de financement qu'ils posent.

En particulier, les règles contractuelles et financières pèsent fortement sur la conception et la mise en œuvre des projets (Gaudin, 1999; Tricoire, 2006), induisant des logiques opportunistes et une industrie du montage de projet, comme pour les interventions européennes en développement local en Europe (Dubois, 2009), voire une « ingénierie de la tricherie pour être en mesure de présenter des pièces comptables factices mais présentables pour recevoir le remboursement de leurs dépenses par les gestionnaires des programmes » (Courtin, 2011 : 129). Pour autant, prendre en compte ces contraintes ne doit pas induire une lecture mécaniste : tout en étant pris dedans, les acteurs (publics ou privés, nationaux ou internationaux) ont une capacité réflexive et stratégique, une compréhension du jeu et de ses règles, une capacité – plus ou moins forte – à peser dessus et à négocier des marges de manœuvre¹⁷⁷.

Poser les interventions de développement comme formes d'action publique, c'est aussi se donner des outils pour interroger sur les effets des évolutions institutionnelles dans la mise en œuvre de l'aide. En effet, des formes de coordination émergent parfois de façon inattendue, au-delà des rivalités institutionnelles et des enjeux politiques, comme dans le cas de Banibangou au Niger (Oumarou, 2011) : grâce à un élu ancien directeur d'école, la municipalité a profité du fait que les Associations de parents d'élèves, demandeuses de financement auprès du PCD II (Projet de développement communautaire, seconde phase, financé par l'Union européenne), étaient incapables de réunir la part d'autofinancement demandée par le projet pour instituer une instance de réflexion communale sur les politiques éducatives en échange d'une participation de la commune à l'autofinancement demandé. Alors même que le PCD II, conçu avant la décentralisation, s'adressait seulement aux organisations de base, l'incapacité de celles-ci à remplir seules les conditions de

Engager l'anthropologie pour le développement et le changement social: pratiques, discours et éthique, Ouagadougou, APAD.

¹⁷⁷ Cf. pour les observateurs électoraux, Recondo, 2006, "Tailleurs de démocratie : l'assistance électorale de l'ONU racontée par ses artisans", *in* Baré, ed., *Paroles d'experts : études sur la pensée institutionnelle du développement*, Paris, Karthala.

financement a permis à une coordination commune/associations de parents d'élèves de se mettre en place.

De plus, un certain nombre d'acteurs – tant nationaux qu'internationaux – essaient de prendre acte des recompositions institutionnelles issues des 20 dernières années et cherchent à positionner leur action, de façon plus ou moins explicite et construite, dans une logique de construction d'une action publique négociée¹⁷⁸.

Les conceptions de « l'appropriation » nationale des politiques est ambigüe, on l'a vu ; les processus de recomposition institutionnelle sont encore en cours ; les discours sur la « gestion partagée » et la complémentarité entre Etat, marché et société civile témoignent souvent plus de visions normatives que de réalités. il est bien sûr hors de question de postuler que de tels cercles vertueux émergent spontanément et nécessairement. Pour autant, la position inverse qui consisterait à nier, du fait de l'existence de conflits, toute possibilité d'action publique pluri-acteurs, relève d'un « pessimisme idéologique » plus que « méthodologique », souvent lié chez les observateurs à une conception exclusivement étatiste du développement.

C'est le cas de l'analyse de Dorier-Appril et Meynet (2005) sur la gestion des ordures ménagères au Mali et au Bénin. Face aux carences de la gestion publique, concentrée sur les axes principaux des villes, de nombreuses expériences, plus ou moins réussies, ont tenté de mettre en place un autre type de service, pour les quartiers populaires, basé sur une collecte des ordures par des GIE (groupements d'intérêt économique) de jeunes, équipés de charrettes à âne. En théorie, ces GIE sont censés être intégrés dans une politique communale, construite sur différentes filières selon les zones (camions sur les axes goudronnés; charrettes à âne en dehors), les camions (en régie communale ou en délégation privée) venant évacuer les stockages intermédiaires réalisés par les charrettes vers la décharge finale (Rouyat, Broutin, Rachmuhl *et al.*, 2006). A partir des cas de Mopti au Mali et Porto Novo au Bénin, Dorier-Appril et Meynet critiquent la notion de « gestion partagée » mise en avant par les Ong et des institutions internationales comme la Banque Mondiale, comme relevant d'une

travaux en ligne n° 9, Paris, Gret.

¹⁷⁸ Barrau et Frenoux, 2010b, "Vers l'institutionnalisation d'une délégation communautaire ? Le cas de l'accès à l'eau potable dans les quartiers défavorisés de Port-au-Prince", *Revue Tiers Monde*, vol 203 n° 3. Repussard, 2007, *Insertion institutionnelle et intervention technique : le cas du programme Alizés Sénégal*, Études et

conception néo-libérale¹⁷⁹. Elles soulignent les conflits entre GIE et municipalités, et considèrent à partir de là que ces stratégies induisent une gestion « disputée » davantage que « partagée ». Audelà du fait que les études de cas sont empiriquement peu détaillées, et mobilisent parfois des arguments ad hoc¹⁸⁰, le principal problème de ce texte est qu'il se contente d'insister sur les conflits sans analyser ni l'effectivité du service et ses évolutions et les points de vue des usagers, ni les enjeux de ces conflits. On ne sait ainsi pas si les GIE sont en concurrence avec un service communal, sur les mêmes espaces, ou bien s'ils permettent une extension du service de collecte dans des zones antérieurement non desservies, ce qui n'est pas la même chose. Bien plus, les conflits analysés portent sur la sélection des GIE pouvant postuler aux appels d'offres communaux, sur la délimitation des zones et donc la rentabilité potentielle de la collecte, sur la procédure d'appel d'offres, bref, apparemment plus sur la façon de gérer la relation de prestation de service que sur un rejet de ce principe de contractualisation : les GIE en place, créés avec l'appui d'Ong, souhaitent que leur fédération soit l'interlocuteur unique de la commune et que ses membres aient le monopole de la collecte ; la municipalité veut ouvrir le jeu à d'autres et découper l'espace communal en marchés indépendants ; les GIE considèrent que ceci permet à la commune de faire pression sur les prix audelà du seuil de rentabilité et de confier les prestations à des entreprises amies, sans expérience. La prise de distance critique par rapport au discours sur la gestion partagée, les partenariats publics/privés, l'action publique pluri-acteurs, est tout à fait justifiée et nécessaire.

En menant un procès à charge, soulignant les conflits sans en analyser le sens et les enjeux, ces auteures postulent implicitement que toute remise en cause d'un principe de gestion communale en régie est le signe d'une soumission au dogme néo-libéral, et s'interdisent de discuter si ces conflits de prérogatives entre acteurs témoignent de divergences de conception de l'action publique, d'une ingouvernabilité croissante induite par la multiplication d'acteurs, de phases de tâtonnement et d'ajustements vers des dispositifs pluri-acteurs plus stabilisés, ou bien simplement de conflits

¹⁷⁹ Faisant au passage un peu rapidement d'Ong comme ENDA ou OXFAM de simples relais de la Banque Mondiale. S'il peut exister des convergences paradoxales sur la critique de l'Etat entre néo-libéralisme et Ong gauchistes, les relations sont plus complexes que cela.

¹⁸⁰ Ainsi, le fait que la Commune de Porto Novo ait licencié des agents du service de voirie est mobilisé comme argument en appui de la thèse néo-libérale, sans le moindre argument sur le rapport de cause à effet entre le recours aux GIE de collecte et ces licenciements.

normaux liés à la gestion d'un rapport contractuel. Elles ne nous disent rien non plus sur les stratégies des acteurs, si les GIE sont dans une recherche de rente ou d'effectivité du service, et si les responsables communaux cherche à conserver le contrôle de sources de rente à redistribuer à ses alliés ou ont une vision en termes de politique communale en la matière.

Mobiliser les grilles d'analyse des politiques et de l'action publiques est donc particulièrement pertinent pour renouveler les analyses sur les interventions et les projets de développement, leurs effets et leurs impacts institutionnels. Tout en conservant la base conceptuelle et méthodologique de l'anthropologie du développement, des recherches centrées sur une problématique d'action publique pluri-acteurs (intégrant ses ambivalences et incertitudes), sur les dimensions cognitives de l'action publique, sur les conditions du changement institutionnel, sur la construction et la stabilisation de réseaux d'acteurs partageant un même « référentiel » permettront de déplacer le regard.

Il s'agit finalement pour cela d'ouvrir la boîte noire de la production et de la mise en œuvre des politiques et des projets de développement, par des recherches empiriques, et la mobilisation d'un cadre théorique empruntant à l'anthropologie du développement, à la science politique africaniste et à l'analyse des politiques publiques. Analyser la fabrique des politiques publiques ouvre ainsi un regard nouveau sur « l'Etat en action » (Jobert, 1985; 2004) en Afrique, ou sur « l'Etat en chantier » (Bierschenk, 2010), ainsi qualifié du fait de son inachèvement institutionnel¹⁸¹, à côté des thèmes travaillés classiquement par la science politique africaniste. Mettant l'accent sur les politiques publiques et l'action publique, ces recherches seront complémentaire des analyses sur la bureaucratie (Copans, 2001; Darbon, 2001; Darbon et Crouzel, 2009; Olivier de Sardan, 2004a) et la délivrance des services publics (Blundo et Le Meur, 2009; Olivier de Sardan, 2007), dans leur souci de rendre compte des pratiques de l'Etat au quotidien, au sein « d'institutions entre chien et loup » (Lund, 2006) dans ses rapports complexes avec les acteurs sociaux et les intervenants externes. Elles permettront d'enrichir le débat sur les représentations locales de l'Etat, sur « l'étaticité » (Bierschenk, 2010: 17 ss) et les processus d'institutionnalisation et de désinstitutionnalisation de

_

¹⁸¹ "We selected the expression "at work" – L'Etat en chantier – as the key concept for our analysis. In using this term, we wanted to highlight the incomplete nature of state formation processes and the "cobbled together" (bricolé) nature of "state", that is its heterogeneity" (Bierschenk, 2010, op. cit. : 2).

l'Etat, et enfin sur les rapports entre « policies » et « politics » (Smyrl, 2002) en Afrique, dans des contextes d'Etats démocratiques ou semi-autoritaires (Hilgers et Mazzocchetti, 2010).

IV. Chantiers en cours et perspectives de recherche

La problématique théorique proposée ci-dessus est celle sur laquelle je travaille depuis quelques années, et en particulier depuis mon accueil à l'IRD (UMR 201 Développement et sociétés) et mon affectation au LASDEL, à Niamey (Niger). J'ai développé dans ce cadre quatre chantiers de recherche principaux, qui sont en cours et déboucheront sur des séries de publications, dont deux ouvrages en préparation. Je poursuivrai ces recherches dans le cadre du projet ANR APPI (*Une action publique éclatée ? Production et institutionnalisation de l'action publique*), que j'ai élaboré avec Catherine Baron (LEREPS/Université de Toulouse) et qui a démarré en avril 2011.

IV.1. Dépendance à l'aide, instrumentalisations et affaiblissement des institutions au Niger

Menée avec Aghali Abdelkader¹⁸², l'étude sur les perceptions de l'aide par les cadres nigériens impliqués dans l'aide contribue à mettre en lumière la réflexivité de ces acteurs à travers une large place accordée aux extraits d'entretiens. En effet, rares sont les travaux de recherche qui donnent à lire les paroles mêmes des praticiens¹⁸³. Or, qu'ils soient membres d'agences de coopération, experts, Ong, cadres de l'administration, responsables d'organisations locales, etc., les parties prenantes de l'aide ont une analyse fine, souvent très critique, de l'aide et de ses mécanismes. Plus diffuses, moins publiées, ces critiques ne sont pas forcément moins sévères que celles de la recherche. Elles sont parfois plus précises et incisives, au sens où elles s'appuient sur une connaissance plus approfondie des dispositifs et des procédures, et sur un comparatisme empirique issu de la diversité des expériences professionnelles.

Etats en chantier en Afrique au sud du Sahara, Niamey,

Lavigne Delville et Abdelkader, 2010, "A cheval donné, on ne regarde pas les dents ». Les mécanismes et les impacts de l'aide vus par des acteurs nigériens, Etudes et Travaux n° 83, Niamey, LASDEL.; Lavigne Delville et Abdelkader, 2009, L'aide favorise-t-elle la construction de l'Etat ? Points de vue d'acteurs nigériens de l'aide,

L'ouvrage coordonné par J.F Baré étant une exception, au sens où il considère « l'intervention de développement comme activité intellectuelle » : Baré, 2006, "L'intervention de développement comme activité intellectuelle", in Baré, ed., Paroles d'experts : études sur la pensée institutionnelle du développement, Paris, Karthala. Mais à l'exception de Recondo (op. cit.), peu de chapitres remplissent vraiment ce rôle.

Ambiguïté des logiques des bailleurs de fonds, faible efficacité de l'aide, ampleur des stratégies d'instrumentalisation politique ou économique de l'aide, doutes sur la volonté de l'Etat de négocier l'aide au mieux des intérêts du pays, doutes sur les évolutions des politiques d'aide et leurs impacts possibles: toutes ces dimensions ressortent clairement des entretiens. Dans des termes durs (« la réflexion s'est arrêtée », « l'Etat a perdu pied », « le Niger est comme un grand champ où chacun vient cultiver »), les interlocuteurs rencontrés mettent l'accent sur la dépendance (tant financière qu'intellectuelle) à l'aide, et ses effets induits en termes de déresponsabilisation politique et d'instrumentalisation de l'aide.

Il y a comme une sorte de découragement ou comme une sorte de fatalisme qui s'est accaparé de l'esprit des élites africaines, et même des populations africaines de manière générale. De ce point de vue, on est vraiment dans le cercle vicieux de la dépendance de l'aide. (consultant, ancien ministre).

L'aide tend à se perpétuer. Elle devient presque une finalité. On vous aide, mais on met en place des mécanismes qui font que vous êtes perpétuellement aidé. De plus, la manière dont cette aide est utilisée renforce plutôt une attente vis-à-vis de l'aide. Tous les gaspillages auxquels cela donne lieu font qu'il y a une propension à définir une économie de l'aide. L'aide devient alors une finalité qui fait vivre les gouvernants et fait vivre aussi les cadres. Les seuls perdants, c'est peut-être les populations. (responsable d'OSC).

Perçue comme un cercle vicieux particulièrement solide, suscitant un sentiment d'impuissance et de frustration, voire de souffrance chez un certain nombre de nos interlocuteurs, la dépendance à l'aide ressort comme une question centrale dans nos entretiens : elle induit un renoncement à une pensée et des stratégies politiques autonomes, et suscite des stratégies opportunistes par rapport à l'offre des bailleurs de fonds, expliquant pour une bonne part les effets pervers dénoncés. « A cheval donné, on ne regarde pas les dents », a répondu un président d'Ong, ancien ministre, lorsque nous l'interrogions sur l'attitude de l'Etat par rapport aux bailleurs de fonds. Cette notion de « dépendance » a été au départ mise en avant par les économistes à la fin des années 1990 : dans les pays qui reçoivent des volumes d'aide importants, et/ou dont une part significative du PNB provient de l'aide, l'aide devient indispensable, car les besoins ne sont pas couverts autrement. Il se crée une « dépendance dynamique », « des processus dans lesquels la perte d'autonomie se renforce à l'intérieur d'un cercle vicieux, où "l'aide appelle l'aide" » (Naudet, 2000 : 176). D'une analyse macroéconomique (la part de l'aide dans les comptes nationaux et dans les investissements publics, et les effets d'éviction sur l'épargne, la fiscalité, etc.), la réflexion a glissé sur une perspective de sociologie politique. Le fameux rapport Berg de 1997 constatait ainsi que « l'impact le plus insidieux d'une forte présence d'aide porte sur les attitudes et les incitations. L'aide tend à déresponsabiliser les leaders politiques et induit un comportement de résignation et de passivité parmi les technocrates nationaux ». Pourtant, la thématique de la dépendance à l'aide a disparu de la littérature au profit du

débat sur l'efficacité, plus centré sur les problèmes des donateurs. Notre étude souligne l'enjeu de la reprendre, d'un point de vue de socio-anthropologie et d'économie politique.

Ce cercle vicieux de la dépendance a une histoire, bien connue dans ses grandes lignes, et qui rejoint celle des pays voisins : des pays indépendants mais aux faibles capacités, des relations néo-coloniales avec la France; la mise en place d'une industrie de l'aide et des rapports déséquilibrés par rapport à l'Etat; la crise de la dette, l'ajustement structurel, les stratégies de privatisation et de contournement de l'Etat des institutions internationales 184, mais avec des spécificités nigériennes que le croisement des entretiens permet de mettre en lumière : la faiblesse en ressources humaines de l'administration nigérienne à l'Indépendance ; le bref boom de l'Uranium, les investissements qu'il a induit, une crise de la dette particulièrement brutale; une conférence nationale refusant l'ajustement structurel mais des syndicats refusant les efforts « d'auto-ajustement » que cela impliquait, mettant le gouvernement de transition dans une situation de blocage, et induisant une asphyxie financière de l'Etat; un ajustement structurel tardif et d'autant plus brutal; un multipartisme sans ancrage d'une culture démocratique, accentuant la compétition politique pour l'accès au pouvoir et à ses prébendes ; une succession de crises politiques dans les années 1990 induisant d'une part des volumes d'aide plus faibles que dans les pays voisins et plusieurs phases de suspension de l'aide, et favorisant d'autre part la forte politisation d'une administration déjà fragilisée par les dégraissages et une perte accrue d'efficacité et de compétences.

Dans ce contexte, et même sans postuler des intentions cachées des institutions d'aide (qui existent évidemment, à des degrés variables selon les cas et les périodes), l'aide elle-même aggrave le cercle vicieux qu'elle a contribué à créer. Les lacunes de l'Etat et les fragilités de l'administration incitent les bailleurs de fonds à le contourner, et à se substituer dans la définition des « bonnes politiques » à mener. Ils le font sur leur propre agenda, leur propre calendrier, en mobilisant une expertise financée par eux, et donc plus redevable devant eux que devant l'Etat, au risque de « tirer sur la tige de mil pour la faire pousser ». Cette ingérence croissante renforce le sentiment d'impuissance et les logiques opportunistes de la part des agents de l'Etat, l'Etat fait ce qu'on lui demande tout en cherchant à en maximiser les avantages et à en faire « payer » le prix aux bailleurs. Cette absence d'initiative et de formulation de stratégies autonomes incite les bailleurs de fonds à aller plus loin

_

Pour une périodisation, cf. Fraser, 2009, "Aid-Recipient Sovereignty", *in* Whitfield, ed., *The Politics of Aid,* Oxford, Oxford University Press.

dans la promotion de réformes de l'administration, qui ne sont pas portées politiquement et suscitent la même adhésion apparente et les mêmes stratégies opportunistes...

L'interaction entre des politiques normatives globales des bailleurs de fonds, définies sous un angle technique, et l'économie politique locale de l'aide dans des régimes néo-patrimoniaux, induit ce cercle vicieux où les efforts de renforcement de capacités, de formation, de co-élaboration de stratégies, sont récupérés dans les logiques d'instrumentalisation de l'aide, avec des effets faibles, sinon négatifs, pour les institutions nationales.

Ce cercle vicieux rend particulièrement complexes ou ambigües les « nouvelles modalités de l'aide » des années 2000, qui affirment vouloir redonner à l'Etat le leadership sur les politiques de développement, les bailleurs de fonds s'alignant sur elles. Car cette responsabilité est octroyée et non pas revendiquée, l'élaboration des politiques sectorielles est largement sous-traitée à des consultants internationaux et ces politiques doivent recevoir l'aval des bailleurs de fonds, ce qui limite l'autonomie politique des Etats. De plus, il y a une forte contradiction à vouloir brutalement redonner la main à une administration largement affaiblie pendant les 20 dernières années, qui n'en est plus capable. Certains responsables nigériens se demandent si ce n'est pas un piège.

Maintenant, on revient encore à l'approche programme. Vous savez, l'approche programme, c'est de revenir confier la gestion à l'administration. Et c'est ça le danger. On veut revenir à l'administration alors que cette administration a perdu toute crédibilité. Il faut donc la réhabiliter maintenant. Le biais, c'est que nous ne nous sommes pas préparés à faire ça. Tout se passe comme si nous allons être surpris un matin en nous réveillant de nous rendre compte que c'est à nous de mettre en œuvre, alors que nous ne sommes pas prêts à le faire. Est-ce que ce n'est pas un autre complot ? Je ne sais vraiment pas. (directeur d'institution publique).

Cette dernière citation montre bien en tous cas que toute réflexion sur les réformes de l'aide ou les montages institutionnels de projets devrait prendre acte de l'ampleur du cercle vicieux de la dépendance et chercher des façons d'en limiter les conséquences, et si possible de le desserrer.

IV.2. Projets pilote et réforme foncière au Bénin : une analyse longitudinale

Le fait que des pays dépendants financièrement de l'aide, après plusieurs décennies d'intervention des institutions d'aide dans la conception et la mise en œuvre des politiques de développement, puissent définir leurs propres politiques de façon autonome fait débat, un certain nombre d'auteurs dénonçant l'ingérence des bailleurs de fonds dans les processus et la soumission des Etats aux thèmes susceptibles de bénéficier de financements. Mais ces analyses tendent à opposer l'Etat et les

bailleurs de fonds comme si ces deux entités étaient homogènes. Les analyses détaillées de processus de définition de politique publique, suivant sur la durée les débats, les controverses, les jeux d'acteurs, les conflits et les alliances, sont plus rares. Pourtant, elles seules permettent de discuter, sur des cas précis, la façon dont se jouent les rapports entre acteurs au cours du processus de formulation et d'éclairer ainsi la question des modalités de négociation et définition des politiques publiques dans des pays sous régime d'aide.

Les politiques foncières sont un objet privilégié pour une telle socio-anthropologie de la production des politiques publiques. Les enjeux politiques et économiques du foncier sont considérables, tant au niveau de la distribution de l'accès à la terre entre les acteurs, que dans les pratiques des agents chargés de l'administration foncière. Les Etats ont longtemps résisté aux incitations à la privatisation promues par les institutions internationales mais, dans un contexte global libéral, et dans des pays démocratiques, le fait que la majorité des acteurs — en particulier en milieu rural — ne puisse avoir accès au droit est de plus en plus questionné.

Comme je l'ai discuté plus haut (partie II, section III.1), j'ai été impliqué depuis 2002 dans diverses expertises sur la réforme foncière rurale au Bénin, et ai publié plusieurs articles ou communications sur le sujet visant à discuter les stratégies de formalisation des droits fonciers dans les démarches PFR. J'ai en particulier publié une première analyse du processus de la réforme foncière, en mobilisant les outils de l'analyse des politiques publiques pour montrer comment la révolution juridique que représente la loi portant régime foncier rural de 2007 a émergé à partir de projets « pilote » successifs, comme un noyau d'entrepreneurs de politiques béninois, s'appuyant sur les ressources de ces projets, a réussi à construire un relatif consensus autour de cette réforme au sein d'un groupe de hauts fonctionnaires concernés par le milieu rural, et comment ce relatif consensus, au sein d'un « cadrage » ruraliste du débat foncier, a été remis en cause par une initiative parallèle, recadrant le débat au niveau global (urbain et rural) et recomposant les arènes de débat autour de conceptions plus « urbaines » de la formalisation des droits fonciers (Lavigne Delville, 2010d). Cette confrontation, à partir des années 2005, de deux conceptions de la réforme foncière, l'une, d'orientation ruraliste, portée par l'AFD et des cadres béninois de projets de développement rural et promouvant une innovation juridique majeure, les « certificats fonciers », comme alternative à l'immatriculation des terres, et l'autre, financée par le Millenium Challenge Corporation (USA) et portée par le Ministère de l'Habitat et de la Réforme foncière, visant à généraliser une immatriculation simplifiée, est particulièrement intéressante. Elle illustre la compétition entre deux communautés épistémiques sur le sujet, dont la composition traverse les clivages entre Etats et bailleurs de fonds, dans un contexte d'ajustement de la politique sectorielle foncière au nouveau contexte macro (libéralisation économique et démocratisation). Elle donne à voir la façon dont enjeux cognitifs, partis pris politiques et logiques d'intérêts se jouent, dans des conflits où les acteurs nationaux sont moins soumis qu'on le dit souvent.

Le MCC est une nouvelle agence d'aide créé par G.W. Bush pour contrebalancer l'USAID jugé trop politisé et trop peu efficace, et pour apporter un appui massif à des pays ayant une « bonne gouvernance », pour un décollage économique. Il est tentant d'y voir un instrument du néolibéralisme (Soederberg, 2004). Pourtant, si l'accent mis sur la croissance économique est clair, les experts du MCC que j'ai rencontrés ne sont pas des néo-libéraux farouches, loin d'en faut. Le MCA malgache finance largement le Programme national foncier, fondé sur des certificats fonciers conçus comme une alternative à l'immatriculation. La polarisation du projet foncier du MCA-Bénin sur l'immatriculation et la contestation permanente des certificats fonciers doivent plus aux postulats des cadres béninois l'ayant conçu, eux-mêmes marqués par une culture « urbaine » et pour partie liés aux lobbies professionnels comme les géomètres experts. Alors même que le processus d'élaboration du Livre Blanc sur le foncier, censé résulter d'un débat ouvert, était en cours, le président de l'Ordre des géomètres du Bénin (par ailleurs mobilisé comme consultant par le MCA-Bénin) affirmait ainsi « dans le contexte actuel de généralisation du titre foncier comme seul et unique titre de propriété, la perspective d'introduction dans notre système foncier d'un certificat foncier qui pourrait à l'instar du permis d'habiter être transformé en titre foncier, est inopportune » (Bah, 2006). Dans une logique « d'ownership », le MCC a financé l'équipe MCA-Bénin pour définir le projet et, s'il mobilise fréquemment des missions d'expertise, il ne s'est pas donné les moyens d'une analyse autonome de la question foncière béninoise et des enjeux institutionnels du secteur, ce qui le met finalement en situation de dépendance par rapport aux équipes MCA-Bénin. Il a été finalement partiellement instrumentalisé dans les luttes corporatistes et institutionnelles nationales.

J'ai également analysé la diversité des conceptions des Plans Fonciers Ruraux, référence partagée des différents réseaux de politique publique en compétition, mais dans des visions politiques différentes, montrant que le consensus apparent sur cet « instrument » renvoyait à sa relative indétermination, laquelle rend possible son utilisation dans des conceptions radicalement différentes de la sécurisation foncière et de la formalisation des droits locaux. Caractériser les différentes façons de concevoir les droits locaux et les objectifs de la sécurisation permettait de plus d'introduire dans la réflexion les résultats de la recherche socio-foncière et l'approches de la sécurisation foncière par l'articulation des modes de régulation, mettant ainsi en évidence des conceptions exclues du débat

et montrant par contraste que, au-delà de leurs oppositions, les protagonistes du débat foncier béninois partagent en fait un point de vue assez positiviste sur les droits fonciers locaux, dissociant droits et autorités (Lavigne Delville, 2010b).

Dans le cadre de mon accueil à l'IRD, je me suis engagé comme signalé ci-dessus dans une systématisation de cette recherche, reprenant dans une analyse longitudinale sur une vingtaine d'année, l'émergence de l'idée de réforme, son expérimentation tâtonnante dans ces deux projets pilote, le passage à la politique foncière à travers l'élaboration et le vote de la loi 2007 portant régime foncier rural, le changement de cadrage et de conceptions induit par le MCA, les rivalités institutionnelles entre Ministère de l'agriculture et Ministère de l'urbanisme pour le leadership de la réforme rurale, les controverses sur les finalités et les instruments de la politique foncière béninoise.

Cet élargissement de perspective par rapport à mes réflexions antérieures oblige en effet à reprendre l'histoire (les archives montrant à quel point les problèmes techniques liés à la production des photographies aériennes et les difficiles relations avec l'IGN Bénin ont dominé l'activité des projets pilote), et à dépasser un questionnement « ruraliste » pour mettre en perspective les débats sur le foncier rural par rapport aux enjeux et aux débats sur le foncier urbain et péri-urbain. Ce dernier point permet de souligner que le relatif enfermement « ruraliste » des promoteurs des PFR a en fait constitué une faiblesse, au sens où ils n'ont pas cherché à s'allier avec des réformateurs dans le champ de foncier urbain. Il leur a sans doute manqué d'une part une capacité à s'articuler à la recherche pour mieux conceptualiser et diffuser leur vision, d'autre part des relais politiques plus solides au sein du politique (et en premier lieu au sein de son ministère de tutelle), comme au sein des associations d'élus locaux et d'organisations paysannes. L'ancrage « projet » et une conception assez technique du changement légal, partagés par l'équipe du Projet et leur bailleur, les ont fait passer à côté de dimensions essentielles de la légitimation du changement : la construction d'une communauté de politique publique, la construction d'un récit promouvant la démarche au-delà d'un cercle restreint et la légitimant d'un point de vue politique, le débat public et les forums comme outils de construction et de renforcement des réseaux. N'ayant pas réussi à suffisamment fragiliser le « core belief » sur l'immatriculation, ni à solidifier suffisamment le sens de leur vision des PFR, les promoteurs des PFR se sont retrouvés en position de faiblesse lors du recadrage du débat, face à un cadre cognitif de l'immatriculation qui reste largement partagé au-delà des intérêts corporatistes des acteurs qui le défendent, au risque de voir la démarche PFR redéfinie au service de l'extension de l'immatriculation en zones rurales.

Cette recherche en cours aboutira à un ouvrage (en préparation), qui retracera sur vingt ans l'histoire de ce secteur, les tâtonnements des phases pilotes, les modalités de mise sur agenda, les féroces luttes entre communautés de politique foncière, les ambigüités des rapports entre projets et politiques publiques, offrant un regard inédit sur la fabrique de l'action publique. Très bien accueillies par certains, mes analyses antérieures n'ont pas toujours été bien perçues par d'autres acteurs de ce processus en train de ce faire, en particulier du côté du MCA-Bénin. Le fait de restituer cette histoire récente, qui mobilise des acteurs de chair et d'os avec qui j'ai des relations variables, mais pour certains anciennes et amicales, posera des difficultés de rédaction. Bien que j'ai explicité mon changement de positionnement auprès de mes interlocuteurs, je n'échapperai sans doute pas à des retours critiques de leur part, comme Mosse en a eu de ses anciens collègues pour son ouvrage « cultivating developpement » (Mosse, 2006).

IV.3. La micro-politique de la conception des projets : le projet d'appui à la société civile financé par l'Union européenne au Niger

L'anthropologie du développement s'est essentiellement intéressée à la mise en œuvre des projets et leurs impacts dans les arènes locales (dans sa branche « enchevêtrement des logiques sociales », pour reprendre la typologie d'Olivier de Sardan, 2001) et aux discours des institutions d'aide (dans sa branche « déconstructiviste »). Les rapports entre discours et stratégies politiques, d'une part, et projets et dispositifs concrets censés les traduire en réalité ont moins été questionnés, à l'exception de Mosse (2004), qui souligne le décalage récurrent entre discours et pratiques au niveau des projets, ainsi que le travail permanent des responsables du projet et des consultants pour reformuler le discours sur le projet, afin de réduire les contradictions et plus encore de construire une interprétation fédératrice pour les différentes parties prenantes. Pour lui, c'est avant tout l'incapacité à construire et imposer un tel discours, du fait de tensions trop fortes entre stratégies politiques des bailleurs et dispositifs opérationnels qui explique « l'échec » des projets. Pour cette raison entre autres, il se demande si « is good policy unimplementable ? ».

En amont, ce sont les processus de négociation des projets qui sont censés construire cette cohérence entre politiques et projets et définir la façon « d'instrumenter » des choix stratégiques. Le discours rationalisateur des institutions d'aide met en avant une série d'études techniques, aboutissant à des propositions logiques donc nécessairement consensuelles. Ceci n'est évidemment, au mieux, que la partie émergée des processus plus complexes, fait de débats, de controverses, de négociations et de rapports de force entre bailleurs de fonds, administrations nationales,

consultants, etc., et où la politique se construit autant à partir de ce qui est considéré comme « faisable » qu'elle ne pré-existe¹⁸⁵. Une ethnographie des processus de formulation de projets est ainsi une façon de rentrer dans ces jeux d'acteurs et dans la construction de l'action publique.

Dans la prolongation d'un premier travail (Planche et Lavigne Delville, 2005), j'ai engagé un chantier de recherche (encore en cours) sur les stratégies d'appui à la société civile au Niger, dont l'objectif est d'analyser la façon dont les principaux bailleurs de fonds du secteur, et en particulier la Délégation de l'Union européenne au Niger, ont construit leur stratégie. L'appui à la société civile est devenu un leitmotiv des institutions d'aide, et des flux financiers, plus ou moins importants, ont été dirigés vers les organisations et associations, contribuant à leur multiplication. Pourtant, le concept de société civile est polysémique et renvoie à différentes traditions théoriques (Haubert, 2000; Otayek, 2009). La pertinence de l'importation du concept dans des sociétés non occidentales, où les réseaux sociaux familiaux et clientélistes dominent, est discutée, et d'autant plus dans les pays sous régime d'aide où l'opportunité de financements joue un rôle important et où les Ong sont une opportunité d'auto-emploi : certains qualifient même les Ong de « nouveaux compradors » au service des institutions internationales et de leur projet néo-libéral (Hearn, 2007). Le schéma néotocquevillien d'un triptyque vertueux entre Etat, société civile et marché, qui fonde les discours internationaux est largement théorique et idéologique, et rien ne permet a priori d'affirmer que la société civile serait naturellement vertueuse et porteuse de démocratisation (Camau, 2002; Groupe de recherche de l'Iedes, 2004). Pour autant, ces distances aux « modèles » ne saurait suffire à ignorer la réalité des dynamiques associatives et, comme pour la démocratie, on ne peut réduire le concept de société civile aux formes (elles-mêmes variées) qu'elle a pris dans les pays industrialisés. Comme le souligne Otayek (2002), « il convient d'admettre que l'on est désormais en présence d'un concept dont l'acception et les usages, par les acteurs de la démocratisation, diffèrent sensiblement de ceux qui lui sont traditionnellement prêtés et, surtout, qu'il faut appréhender la problématique de la société civile dans les pays du Sud en termes historiques, c'est-à-dire abstraction faite de tout présupposé ethnocentrique ». Les discours sur la société civile, tant développementistes qu'académiques, varient ainsi entre l'idéalisation et le dénigrement. Enfin, les controverses sont également fortes sur ce que signifie « renforcer la société civile », entre sous-traiter des activités à

¹⁸⁵ Cf. Naudet, 1999, op. cit., qui explique dans son ouvrage « trouver des problèmes aux solutions » que l'offre de projet pré-existe souvent à l'analyse des « besoins » qui la justifie.

des Ong nationales et soutenir des mouvements sociaux se positionnant en contre-pouvoir ou force de négociation avec l'Etat.

Tout « appui à la société civile » se réfère donc implicitement ou explicitement à certaines conceptions de la société civile et des rôles qu'elle est censée jouer dans la société, et représente des choix, eux-mêmes explicites ou implicites, sur le type d'organisations privilégiées, sur les enjeux que ces organisations représentent dans l'espace local ou national, sur les types de compétence que l'on attend d'elles ou que l'on souhaite renforcer. Il mobilise des outils et des dispositifs, qui sont eux-mêmes des choix et ont des implications sur le type d'organisations touchées, sur les projets et les fonctions mises en avant. Un projet d'appui à la société civile traduit ainsi un mélange de vision politique et d'instruments, plus ou moins cohérents entre eux.

Démarré en 2008, le Projet d'appui à la société civile (PASOC) de l'Union Européenne s'inscrit dans la mise en œuvre des accords de Cotonou (2000) qui marquent la reconnaissance des « acteurs non étatiques » 186 comme acteurs du développement et partenaires de l'UE, avec un accent nouveau mis sur le dialogue politique. En quelques années, une quarantaine de projets d'appui aux acteurs non étatiques ont ainsi été mis en place dans autant de pays (Floridi, Sanz Corella et Verdecchia, 2009). En ce qui concerne le Niger, trois études successives, une « pré-identification » visant à caractériser les Acteurs non étatiques, une « identification » proposant des axes de stratégie et de dispositif, et une « faisabilité » ont été réalisées entre 2003 et 2005. L'analyse de ces rapports et les entretiens avec les différents acteurs de ces processus (membres de la délégation de l'UE ou de l'équipe d'appui de l'UE à Bruxelles, interlocuteurs au sein des pouvoirs publics nigériens, consultants mobilisés à un moment ou un autre, responsables d'associations nigériennes, etc.) montrent une recherche tâtonnante de stratégie à partir des éléments assez flous des Accords de Cotonou : devant définir une conception acceptable par l'ensemble des pays de l'UE (pourtant porteurs de traditions très variables en ce qui concerne les rapports Etat/marché/société civile) et applicable à l'ensemble des pays ACP, eux-mêmes très hétérogènes de ce point de vue, les documents programmatiques comme la communication sur les Acteurs Non Etatiques (Communauté Européenne, 2002) ne peuvent être que larges et polysémiques, autorisant des interprétations variables (cf. Planche et Lavigne Delville, op. cit.). L'analyse des textes de l'UE et des termes de référence produits par les Délégations pour les

174

¹⁸⁶ Concept spécifique à l'Union Européenne, à la signification peu stabilisée. Cf. Planche et Lavigne Delville, *op. cit.*

études de faisabilité (*idem*) témoignaient d'une large autonomie des Délégations, en même temps qu'une tendance à restreindre les ANE aux seules Ong de prestations de service. Constituée de techniciens sectoriels, ayant une vision plutôt instrumentale de la société civile (des Ong à mobiliser comme sous-traitants dans les projets), la Délégation de l'UE à Niamey n'avait pas au départ de vision structurée, ni de ce qu'était la société civile nigérienne, ni de ce qu'elle souhaitait faire ; son interlocuteur à Bruxelles, une petite équipe très engagée mais elle aussi débutante, non plus.

Le processus de préparation, scandé par les études successives, a abouti d'une part à un choix très « populiste » en faveur des petites organisations locales, et d'autre part à un dispositif assez standard, largement contraint par les procédures internes à l'Union européenne, et guère adaptées à ce type d'objet (Courtin, 2011), dans un rapport ambigu aux institutions publiques nigériennes. Alors même que le projet a été placé sous tutelle publique, celles-ci n'ont que très peu été associées, d'autant moins que les années 2004-2005 ont été marquées au Niger par une vive contestation menée par la « Coalition contre la vie chère » et donc une tension entre l'Etat et la société civile. Une forte méfiance au sein de la Délégation vis-à-vis d'associations très politisées de Niamey, méfiance confortée par le postulat populiste des consultants sélectionnés pour la première étude, a abouti à une priorité mise sur l'appui à des petites organisations dans les régions de Maradi et Zinder, marquées par une grande pauvreté, mais aussi par l'influence du fondamentalisme religieux (critère qui n'apparaît qu'en filigrane dans les études). De ce fait, le projet est axé sur la promotion de la citoyenneté et des droits humains, comme proposé par la seconde étude. A cette composante « terrain » s'ajoute une composante de renforcement de capacités, conçue sous forme d'une série d'ateliers de formation sur des thèmes demandés par les OSC et ouverts à toutes les organisations.

L'accent mis sur les petites organisations locales, y compris informelles (« fada », groupes de jeunes, groupements de femmes) a été contesté par d'autres acteurs, par la Direction des Ong et Associations de Développement, qui était réticente par rapport au principe de financer des organisations sans reconnaissance légale, et plus encore par les réseaux de la société civile à Niamey, qui critiquaient leur exclusion de l'accès aux financements et l'absence d'effet structurant d'une telle stratégie : alors que l'UE insiste dans ses textes sur le dialogue politique entre l'Etat, elle-même et la société civile, la Délégation se limitait au minimum sur ce point et ne faisait rien pour renforcer les capacités des réseaux à assumer cette fonction.

A travers une série de négociations entre la Délégation et Bruxelles, le projet final entérine les options proposées, avec des reformulations pour les rendre compatibles avec les règles de

financement et les procédures du FED. Ainsi, le volet « renforcement de capacités », proposé par l'étude de faisabilité sous forme d'un appui personnalisé à des organisations, sur la base d'un diagnostic organisationnel, s'est transformé en série d'ateliers de formations sans lien avec les pratiques des organisations; les petites organisations informelles ont dû se plier aux règles comptables de l'UE: paiement par chèque systématique, mobilisation de 3 devis pour toute dépense, versement du solde de la subvention une fois tous les justificatifs fournis ce qui leur imposait des avances de trésoreries difficiles à assumer...

Alors que d'autres délégations ont mis l'accent sur les seules Ong, restreignant significativement le champ des « acteurs non étatiques » et de la société civile, les acteurs de la Délégation de l'Union européenne (cadres de la Délégation et consultants mobilisés pour les études) ont tenu à mettre l'accent sur les organisations communautaires et non pas seulement sur les Ong sachant monter des projets. Ayant une vision claire des contraintes imposées par les procédures de l'UE, et de leur inadaptation pour un projet d'appui aux pettes organisations locales, ils ont cherché, avec plus ou moins de succès, à négocier des marges de souplesse¹⁸⁷. Mais la plupart partageaient une lecture très fonctionnaliste de la société civile, excluant du champ de la réflexion ses enjeux politiques¹⁸⁸. Si les faiblesses de la société civile nigériennes en termes d'organisation, de capacités, de gouvernance interne sont bien posées dans les études (elles sont d'ailleurs largement reconnues par tous, y compris les responsables de la société civile elle-même), ces études ne disent rien de la trajectoire de la société civile dans le contexte politico-institutionnel nigérien. Par contre, les cadrages successifs, la définition des « bénéficiaires » possibles, le choix des régions, etc. témoignent bien de choix politiques, excluant les organisations et les réseaux capables de porter une voix dans l'espace public, tentant de répondre au risque fondamentaliste en finançant des actions sur les droits humains et la citoyenneté dans les régions de Maradi et Zinder.

Analyser les stratégies de négociation et d'interprétation des normes bureaucratiques, particulièrement sophistiquées dans le cas de l'Union Européenne, est une entrée intéressante pour une socio-anthropologie des institutions d'aide.

¹⁸⁸ Il est significatif que ce soit l'étude de faisabilité qui réintègre une dimension politique sur le rôle de la société civile, et pour cela refasse un diagnostic des organisations de la société civile, censé avoir été fait dans les études antérieures.

Retracer le processus de définition du PASOC, ses étapes, les choix, les controverses, les acteurs impliqués et ceux qui ont été exclus du débat, permet de sortir de l'image « technique » et « rationnelle » de la conception des projets. Elle la donne à voir comme une série de confrontations de visions, de choix politiques, de logiques institutionnelles, de contraintes de procédures (confrontations qui ne s'arrêtent d'ailleurs pas à la formulation du projet mais se poursuivent tout au long de sa mise en œuvre), comme un processus en partie ouvert où le sens de l'action se définit et se négocie en même temps que les choix opérationnels se précisent, mais où les contraintes de procédures peuvent obliger à reformuler les objectifs ou aboutir à des modalités opérationnelles contradictoires avec eux. Si la dimension politique (au sens de débat public) est bien évacuée de ce processus, comme le souligne Ferguson (1990), sa forme en forme « rationnelle » ne voile guère une série de choix, d'options, qui sont clairement politiques même – et surtout – s'ils sont formulés de façon neutre, confirmant que la conception de projet est un processus politique (Brocklesby et Hobley, 2003).

IV.4 Les projets de développement comme réseaux socio-techniques et comme processus pluri-acteurs

Pour un certain nombre de chercheurs, l'échec des projets de développement est en quelque sorte programmé, du fait que ces derniers veulent imposer une normalisation des comportements ou une standardisation technique, sur la base d'une méconnaissance souvent marquée des réalités et des dynamiques locales. Ces dimensions existent, incontestablement. Mais une telle interprétation occulte les cas de réussites relatives ou incontestables comme les petits périmètres irrigués du Fleuve Sénégal (Diemer et Van der Laan, 1987; Lavigne Delville, 1991b), la création et l'extension d'une filière pomme de terre au Fouta Djallon en Guinée Conakry (Allart, 2000; Bonnassieux et lamarana Diallo, 2009; Diallo et Vogel, 1996), le raccordement des quartiers populaires de Port-au-Prince en Haïti au réseau public d'eau potable (Barrau et Frenoux, 2010b), la création et l'institutionnalisation de différents réseaux de microfinance (Daubert, 2007; Morrisson, 2004), la réhabilitation des polders de Prey Nup au Cambodge (Kibler et Perroud, 2004; Lagandré, 2007), la création de filières piscicoles en Afrique forestière (Halftermeyer, 2009), etc.

D'autres au contraire, comme David Mosse, mettent en avant le fait que la réussite ou l'échec est avant tout une question d'interprétation : « Project reality has to be determined through the interpretative work of experts (...). When authorized observers — reviewers, evaluators — construct stories that affirm that a project has genuine participants, functioning programmes, has been

implemented on schedule, is sustainable, replicable or has achieved an impact, it acquires reality. Alternatively, with reports of 'nothing happening', 'negligible progress', that institutions are unsustainable or defunct, a project loss reality" (Mosse, 2005 : 156).

La controverse entre Caratini et le Gret à propos du projet Alizés électrique, déjà signalée (cf. partie II, IV.2), permet d'approfondir le débat, sur un projet à plus forte dimension technique que le projet de développement rural étudié par Mosse, en montrant la pertinence d'une analyse des projets de développement en termes de tentatives pour créer et stabiliser des réseaux socio-techniques, selon les grilles de la sociologie de la traduction (Callon, 1986; Latour, 1992) sur laquelle Mosse s'appuie partiellement. C'est d'abord une reconnaissance de la complexité des processus d'innovation et de la pluralité des interprétations de l'histoire d'un projet : « on mesure toute la difficulté de l'innovation à ce qu'elle assemble au même lieu et dans la même combinaison une population de gens intéressés, dont une bonne moitié est prête à déserter tout à fait, et un dispositif de choses, dont la plupart sont prêtes à tomber en panne ». (Latour, 1992: 56). « Si le projet avait réussi, [les différents protagonistes] s'accorderaient davantage. C'est uniquement parce que le projet a échoué que les accusations partent dans toutes les directions » (idem : 68).

C'est ensuite une lecture en termes de processus, dans lequel s'imbriquent de façon indissociable dimensions techniques et dimensions sociales. La sociologie de la traduction permet de décrire les stratégies « d'intéressement » par lesquels les praticiens tentent de construire et stabiliser des réseaux d'acteurs soutenant leur projet, tant du côté des acteurs locaux et des « bénéficiaires », que des autorités administratives et des financeurs, et en même temps de rendre effective cette combinaison complexe d'objets techniques et de dispositifs organisationnels et institutionnels que constitue un dispositif socio-technique. La construction et plus encore la stabilisation d'un tel réseau sont des processus complexes, en partie aléatoires : ils reposent nécessairement sur des paris, paris techniques, paris sur les intérêts des acteurs qui sont partie prenante, et dont certains (les décideurs politiques, les futurs usagers) ne sont pas présents au départ ; les projets évoluent et se reformulent en fonction des négociations entre acteurs, des problèmes rencontrés.

Tout projet repose sur une forte incertitude et, si l'échec de certains est quasiment programmé¹⁸⁹, on ne peut le décréter au départ. Comme le dit Latour (1992 : 71-72), « à la naissance, les projets sont tous morts-nés. Il faut leur ajouter de l'existence continûment, pour qu'ils prennent corps, pour qu'ils imposent leur cohérence grandissante à ceux qui les discutaient ou qui s'y opposent ». « Un projet technique n'est pas réaliste ou irréaliste, il se réalise ou se déréalise progressivement » (idem : 77) selon que les choses et les gens s'emboîtent et que le réseau socio-technique se stabilise un peu, ou au contraire qu'il perd en cohérence parce que des acteurs font défaut, parce que des problèmes techniques nouveaux se posent. C'est seulement si le réseau socio-technique arrive à se stabiliser (si les aérogénérateurs fonctionnent, si les batteries usées sont remplacées, si les villageois adhèrent au principe du paiement, si la Coopérative n'est pas bloquée par des conflits politiques, si la coopérative de maintenance fait son travail, si le Ministère de l'Energie soutient le dispositif, etc.) qu'il y a réussite de l'innovation. Dès lors, « la réussite et l'échec doivent se traiter symétriquement (...) si nous disons d'un projet réussi qu'il existait depuis le début parce qu'il était bien conçu et que le projet raté s'est cassé la figure parce qu'il était mal conçu, nous ne disons rien. Nous ne faisons que répéter les mots « réussite » et « échec » en plaçant la cause de l'un comme de l'autre au début du projet, à sa conception » (idem: 71-72).

Mettre l'accent sur les processus amène aussi à considérer toute intervention de développement comme action multi-acteurs, posant des problèmes d'action collective. Loin d'être des acteurs passifs appliquant un projet pré-défini, les praticiens du développement sont des acteurs actifs de processus de traductions multiples entre acteurs et intérêts. Dans le développement, l'hétérogénéité des acteurs du réseau, les cadrages normatifs inhérents à l'action, les divergences d'enjeux et de façon de poser les problèmes entre acteurs locaux et acteurs externes, rendent souvent problématique ou impossible cet intéressement, d'autant plus que les cadres méthodologiques de l'intervention par projet et leurs règles contractuelles imposent des façons d'agir, des modes de management et des temporalités souvent incompatibles avec la nécessaire négociation du projet avec les acteurs concernés.

-

Comme pour la reprise de la mutuelle de crédit en crise, cf. partie II. Cependant, « l'échec programmé » peut découler d'ambitions trop hautes, impossibles à réaliser, justifiant ainsi la critique même si le travail réalisé est tout à fait honorable. Cf. Kumar et Corbridge, 2002, "Programmed to Fail? Development Projects and the Politics of Participation", *Journal of Development Studies*, vol 39 n° 2.

En particulier, la sociologie de la traduction explique bien pourquoi un projet ne peut fédérer un réseau d'acteurs sans se transformer : « le seul moyen d'accroître la réalité d'un projet, c'est de se compromettre, de passer des compromis socio-techniques » (Latour, 1992 : 89) ; « à chaque fois qu'un nouveau groupe s'intéresse au projet, il le transforme un peu, beaucoup, passionnément » (idem: 100). Les compromis peuvent être techniques (introduire du solaire dans un projet éolien; utiliser des batteries de voiture, moins performantes, parce qu'elles sont plus faciles à remplacer pour les usagers) ou politiques (accepter d'aller dans l'Adrar, région du Président, pour obtenir un soutien institutionnel à l'électrification rurale ?). Dès lors, que de tels compromis sont non seulement inévitables, mais aussi indispensables, un concept trop fermé ne peut pas marcher. On ne peut définir ex ante un projet dans tous ses objectifs et détails, et espérer qu'il rencontre l'intérêt des multiples parties prenantes. Il faut au contraire du temps pour que les objectifs et les modes opératoires se précisent. « S'il fallait que tous les acteurs s'accordent sans ambigüité sur la définition de ce qu'il faut faire, alors la probabilité de réalisation serait très faible, car le réel demeure longtemps polymorphe (...). Pour ses débuts, il convient, au contraire, que des groupes différents, aux intérêts divergents, conspirent dans un certain flou pour un projet qui leur apparaît commun, projet qui constitue alors une bonne agence de traduction, un bon échangeur de buts » (idem : 47).

Ce constat s'oppose aux conceptions prédéfinies et rigide des projets, issue des modèles de conception de projets industriels des années 60. « Les agences ont besoin de cette stabilité (au moins temporaire) parce qu'elles sont des entreprises et des appareils administratifs qui ont des exigences de production, des institutions qui se confrontent constamment à la difficulté du « faire ensemble », avec des objectifs fixés dans la cadre d'échéanciers stricts qui ne peuvent être réalisés que si le consensus quant à ces objectifs n'est pas sans cesse remis en question, que si les rapports entre groupes au sein de l'organisation sont prévisibles » (Jacob, 2000a: 18-19). Mais c'est peu dire que les projets séparant phase de définition et phase d'exécution, définis lors d'une mission courte de trois semaines, sont à l'antipode des conditions de construction de réseaux d'acteurs partageant des intérêts à ce qu'ils se fassent et sont donc fortement contradictoires avec une conception de l'intervention de développement comme processus pluri-acteurs, pourtant indispensable pour prendre en compte l'incertitude inhérente à l'action publique. Ou plus exactement, une telle conception des projets favorise la prise en compte des intérêts institutionnels et politiques au détriment de ceux des acteurs locaux. Ce qui, en cohérence avec les conceptions actuelles du management de projet citées plus haut (Midler, Pinson), pose de sérieuses questions aux projets de développement, tels qu'ils sont conçus et mis en œuvre dans les pays sous régime d'aide.

Je travaille cette problématique sous forme d'une série d'articles en cours ou en projet (la construction de réseaux sociaux techniques, la prise en compte de l'incertitude; l'évaluation; les conditions de mobilisation des sciences sociales, etc.), qui formeront la base d'un ouvrage sur les projets de développement comme forme problématique d'action publique et comme tentatives pour construire et stabiliser des réseaux socio-techniques.

IV.5. Une action publique éclatée ? Production et institutionnalisation de l'action publique

Ces différentes perspectives seront poursuivies, sous un angle comparatif, et avec un accent sur les articulations entre échelles nationales, locales et internationales, au sein du projet ANR APPI « Une action publique éclatée ? Production et institutionnalisation de l'action publique » que j'ai monté avec Catherine Baron (Lereps, Université de Toulouse) et qui démarre en 2011. Ce projet est centré sur deux thématiques, eau potable et foncier/ressources naturelles en milieu rural, enjeux importants de politiques publiques relevant de modes de régulation très différents, et sur un comparatisme de proximité entre trois pays partageant une problématique globale commune mais ayant connu des trajectoires politiques et institutionnelles très différentes (Bénin, Burkina Faso, Niger). Il vise à produire des analyses fines et contextualisées des processus de production de l'action publique, au niveau national (politiques, dispositifs) et local (innovations techniques et institutionnelles) en s'interrogeant sur :

- les processus de mise sur agenda et de négociation des politiques sectorielles à l'échelle nationale ;
- les conditions d'émergence d'innovations à l'échelle locale et de négociation de dispositifs institutionnels locaux;
- les conditions de prise en compte de ces expériences locales dans le débat sur les politiques,
 et l'influence respective des modèles internationaux (Darbon 2009; Delpeuch 2009) et des référentiels locaux dans ces débats.

Cette perspective, qui mobilise anthropologues, économistes institutionnalistes et politistes, permettra d'approfondir la question des conditions d'institutionnalisation de l'action publique, dans un contexte caractérisé par la faiblesse de l'Etat, la dépendance à l'aide, la multiplicité d'acteurs, le caractère aléatoire et fragmenté dans le temps des financements.

Conclusions Du « participant qui observe » à « l'observateur qui participe » : continuités et ruptures

La question de l'action publique dans les pays sous régime d'aide dessine le cadre théorique et la problématique globale de mes travaux futurs, qui en exploreront différentes facettes, dans des partenariats variés, avec des chercheurs et praticiens sur les thématiques concernées (foncier, etc.), et avec d'autres chercheurs (anthropologues, sociologues, politologues, économistes institutionnalistes) travaillant sur les politiques, les institutions et l'action publique.

Cette problématique est, comme j'espère l'avoir montré, en pleine cohérence avec l'ensemble de ma trajectoire et mon expérience « d'anthropologue impliqué » dans le développement. Cependant, le fait de la formaliser et d'en faire le centre de mes futurs travaux, la préparation de ce mémoire d'habilitation à diriger des recherches, et enfin mon accueil à l'IRD depuis janvier 2009, marquent un glissement important dans ma trajectoire scientifique :

- à partir d'une pratique de recherche centrée sur des objets d'interface successifs, j'ai construit une problématique globale, plus ambitieuse d'un point de vue théorique, à laquelle je souhaite me consacrer dans les années futures ;
- d'une position de « participant qui observe », je souhaite, pour pouvoir développer cette problématique de recherche et mener des travaux de recherche empirique correspondants, travailler désormais dans une posture d'observation et donc dans une position institutionnelle plus académique.

Il ne s'agit là d'abandonner ni mon intérêt pour l'intervention de développement, ni mon engagement dans une anthropologie impliquée portant sur des objets porteurs d'utilité sociale, ni mon souci de dialogue avec les praticiens et d'accompagnement de l'information anthropologique. En effet, théoriser l'intervention de développement comme action publique, mettre à jour les dimensions d'action collective voilées derrière les étapes du cycle de projet, analyser des processus de formulation et de mise en œuvre de projets et de politique dans leur dimension de processus et

de jeux d'acteurs complexes aux multiples intérêts et aux multiples contradictions, interroger la possibilité d'une action publique (à peu près) coordonnée dans un contexte de prolifération d'acteurs, de poids des acteurs internationaux, et d'instrumentalisations de l'aide : ce projet de connaissance est en même temps un projet politique. Son objectif premier est de produire des connaissances rigoureuses et originales faisant progresser l'anthropologie du développement (en déplaçant ses regards, en mettant en perspective ses résultats) et l'analyse des politiques publiques (en testant la pertinence de ses outils et concepts en dehors des pays industrialisés), tout en contribuant à une meilleure connaissance de l'Etat en action dans les pays sous régime d'aide. Mais il est aussi de proposer aux praticiens du développement des outils pour lire les processus dont ils sont partie prenante et pour leur permettre de penser leur action. Il vise donc à produire des connaissances utiles même si elles ne sont pas directement « applicables », des connaissances qui stimulent leur réflexivité et leur questionnement critique et leur donnent des outils dans leurs luttes internes au système d'aide, sur les stratégies et les dispositifs institutionnels.

Cela ne signifie pas non plus de renoncer à toute forme de « participation » et me replier dans une tour d'ivoire académique : j'ai suffisamment expérimenté la productivité scientifique de la participation aux processus de développement, sous forme d'expertise ou d'accompagnement des praticiens, et réfléchi à ses conditions de possibilités, pour ne pas la rejeter désormais. Je conserverai donc la possibilité de la pratiquer, de temps à autre, dans une logique d'accompagnement de la connaissance anthropologique, et/ou dans une logique de production de données à travers une participation observante.

Investir sérieusement cette problématique de l'action publique suppose de pouvoir consacrer suffisamment de temps à la recherche (sous ses différents angles d'élaboration théorique, de recherches empiriques personnelles, d'investissement dans des projets collectifs et l'encadrement d'étudiants) et donc d'en faire désormais le centre principal de mon activité professionnelle. Mon recrutement à l'IRD, en tant que Directeur de recherches, me donne désormais la position institutionnelle nécessaire à ces travaux, qui poursuivront dans un équilibre différent ma double ambition de dévoilement et accompagnement.

Bibliographie

- Abelès M., 1995, "Pour une anthropologie des institutions", L'Homme, vol 35 n° 135, pp. 65-85.
- Abélès M., 1999, "Pour une exploration des sémantiques institutionnelles", *Ethnologie française*, vol XXIX n° 4, pp. 501-511.
- Abram S., 2007, "Participatory Depoliticisation: the Bleeding Heart of Neo-Liberalism", *in* Neveu C., ed., *Cultures et Pratiques Participatives. Perspectives comparatives,* Paris, L'Harmattan, pp. 113-134.
- Absi P. et Huet G., 2007, "Anthropologues à durée déterminée ?", *Journal des anthropologues [En ligne]*, vol 108-109
- Albaladejo C. et Casabianca F., 1995, "Une condition préalable à la participation : modifier les représentations des savoirs d'agriculteurs", *Cahiers de la Recherche Développement*, vol 41, pp. 44-57.
- Albert B., 1995, "Anthropologie appliquée ou « anthropologie impliquée »", in Baré J.-F., ed., Les applications de l'anthropologie : un essai de réflexion collective depuis la France, Paris, Karthala, pp. 87-118.
- Allart M. C., 2000, "Des paysans reconnus en Guinée et en France: les producteurs de pommes de terre des Timbis s' organisent. Problèmes, blocages et soutiens", *Tiers-Monde*, vol 41 n° 163, pp. 693-704.
- Amanor K. S. et Kude Diderutuah M., 2003, *Contrats fonciers et contrats de travail dans la zone de production du palmier à huile et d'agrumes du Ghana*, Paris, GRET/IIED, 50 p.
- Apthorpe R., 1997, "Writing development policy and policy analysis plain or clear. On langage, genre and power", *in* Shore C. et Wright S., ed., *Anthropology of policy*, London, Routledge, pp. 43-58.
- Arditi C., 2005, "Niger: chronique d'une évaluation censurée ou comment une agence des Nations Unies fabrique un bilan positif de son action contre l'insécurité alimentaire, la marginalisation des femmes et la pauvreté", *Revue Tiers Monde*, vol XLVI n° 184, pp. 861-881.
- Atlani-Duault L., 2005, *Au bonheur des autres. Anthropologie de l'aide humanitaire*, Nanterre, Société d'ethnologie.
- Avanza M., 2008, "Comment faire de l'ethnographie quand on n'aime pas « ses indigènes » ? Une enquête au sein d'un mouvement xénophobe", in Bensa A. et Fassin E., ed., Les politiques de l'enquête, Paris, La Découverte, pp. 41-58.
- Bacqué M.-H., Rey H. et Sintomer Y. ed., 2005, *Gestion de proximité et démocratie participative. Une perspective comparative*, Paris, La Découverte.

- Bah R. A., 2006, L'immatriculation collective, le Registre Foncier Urbain et le Plan Foncier Rural: Expériences Béninoises et la généralisation du cadastre, Workshop Promoting Land Administration and Good Governance (5th FIG Regional Conference), March 8-11, 2006 Accra, 17 p.
- Bako-Arifari N., 2007, "La médiation socio-anthropologique entre savoir et action. Plaidoyer pour un métier de médiateur en action publique", *in* Bierschenk T., Blundo G., Jaffré Y., et al, ed., Une anthropologie entre rigueur et engagement. Essais autour de l'oeuvre de Jean-Pierre Olivier de Sardan, Paris/Leiden, Karthala/APAD, pp. 175-199.
- Barbier J. M., 2000, "L'analyse des pratiques : questions conceptuelles", *in* Blanchard-Laville C. et Fablet D., ed., *L'analyse des pratiques professionnelles*, Paris, L'Harmattan
- Baré J.-F., 1995a, "La question des applications de l'anthropologie en France", in Baré J.-F., ed., Les applications de l'anthropologie : un essai de réflexion collective depuis la France, Paris, Karthala, pp. 9-23.
- Baré J.-F. ed., 1995b, Les applications de l'anthropologie : un essai de réflexion collective depuis la France, Paris, Karthala.
- Baré J.-F., 2006, "L'intervention de développement comme activité intellectuelle", in Baré J.-F., ed., Paroles d'experts : études sur la pensée institutionnelle du développement, Paris, Karthala, pp. 3-28.
- Barrau E. et Frenoux C., 2010a, Services d'eau potable dans les pays du Sud promouvoir et accompagner l'innovation institutionnelle. Enseignements issus d'expériences au Cambodge et en Haïti, Coopérer aujourd'hui n° 68, Nogent-sur-Marne, GRET, 62 p.
- Barrau É. et Frenoux C., 2010b, "Vers l'institutionnalisation d'une délégation communautaire ? Le cas de l'accès à l'eau potable dans les quartiers défavorisés de Port-au-Prince", *Revue Tiers Monde*, vol 203 n° 3, pp. 123-140.
- Barthe Y., 2002, "Rendre discutable. Le traitement politique d'un héritage technologique", *Politix*, vol 15 n° 57, pp. 57-78.
- Bastide R., 1971, Anthropologie appliquée, Coll. Petite Bibliothèque Payot, Paris, Payot.
- Bayart J.-F., 1996, *L'historicité de l'Etat importé*, Paris, CERI, Centre d'études et de recherches internationales, Fondation nationale des sciences politiques.
- Belloncle G., 1993, Anthropologie appliquée et développement associatif. Trente années d'expérimentation sociale en Afrique sahélienne (1960-1990), Paris, L'Harmattan.
- Belloncle G., 1994, Des anthropologues aux mains sales, Paris, L'Harmattan.
- Benda-Beckmann F. v. et Benda-Beckmann K. v., 1999, "A Functional Analysis of Property Rights, with Special Reference to Indonesia", in Van Meijl T., Van Meijl F. et Benda-Beckmann F. v., ed., Property Rights and Economic Development. Land and Natural Resources in South-East Asia and Oceania., London, Kegan Paul, pp. 15-56.

- Benoist J. et Desclaux A., 1996, "Pour une anthropologie impliquée", *in* Benoist J. et Desclaux A., ed., *Anthropologie et sida : bilan et perspectives,* Paris, Karthala, pp. 363-373.
- Berche T., 1998, Anthropologie et santé publique en pays dogon, Paris, Karthala.
- Bergeret P., 2002, Paysans, Etat et marchés au Vietnam: dix ans de coopération agricole dans le bassin du Fleuve rouge, Paris, Gret/Karthala.
- Beuscart J.-S. et Peerbaye A., 2006, "Histoires de dispositifs. (introduction)", *Terrains & travaux*, vol 11 n° 2, pp. 3-15.
- Bierschenk T., 2009, "Anthropologie et développement ; historiciser et localiser les approches", *Bulletin de l'APAD*, vol 31-32, pp. 161-192.
- Bierschenk T., 2010, "States at Work in West Africa: Sedimentation, Fragmentation and Normative Double-Binds", *Arbeitspapiere Institut für Ethnologie und Afrikastudien Johannes Gutenberg Universität Mainz*, vol 113, pp. 1-20.
- Bierschenk T., Chauveau J.-P. et Olivier de Sardan J.-P., 2000, *Courtiers en développement: les villages africains en quête de projets*, Paris, APAD/Karthala.
- Bierschenk T. et Olivier de Sardan J.-P., 1998a, " ECRIS ; enquête collective rapide d'identification des conflits et des groupes stratégiques ", in Bierschenk T. et Olivier de Sardan J.-P., ed., Les pouvoirs au village. Le Bénin rural entre démocratisation et décentralisation, Paris, Karthala, pp. 253-272.
- Bierschenk T. et Olivier de Sardan J.-P., 1998b, Les pouvoirs au village: le Bénin rural entre démocratisation et décentralisation, Paris, Karthala.
- Biggs S. et Smith S., 2003, "A Paradox of Learning in Project Cycle Management and the Role of Organizational Culture", *World Development*, vol 31 n° 10, pp. 1743-1757.
- Blanchard-Laville C. et Fablet D. ed., 2003, *Ecrire les pratiques professionnelles. Dispositifs d'analyse de pratiques et écriture*, Paris, L'Harmattan.
- Blatrix C., 2002, "Devoir débattre. Les effets de l'institutionnalisation de la participation sur les formes de l'action collective", *Politix*, vol 15 n° 57, pp. 79-102.
- Blondiaux L., 2007, "La démocratie participative, sous conditions et malgré tout. Un plaidoyer paradoxal en faveur de l'innovation démocratique", *Mouvements*, vol 50 n° 2, pp. 118-129.
- Blondiaux L., 2008, *Le nouvel esprit de la démocratie.* Actualité de la démocratie participative, Paris, Le Seuil/La république des idées.
- Blundo G., 1996, "Gérer les conflits fonciers au Sénégal : le rôle de l'administration locale dans le sudest du bassin arachidier", in Tersiguel P. et Becker C., ed., *Développement durable au Sahel*, Paris/Dakar, Karthala/Sociétés, espaces, temps, pp. 103-122.
- Blundo G. et Le Meur P.-Y., 2009, *The governance of daily life in Africa: ethnographic explorations of public and collective services*, Brill Academic Pub.

- Boiral P., Lanteri J.-F. et Olivier de Sardan J.-P. ed., 1985, *Paysans, experts et chercheurs en Afrique noire*, Paris, Karthala/Ciface.
- Bonnassieux A. et lamarana Diallo K., 2009, "L'expansion récente du maraîchage de rente au Fouta-Djalon: dynamiques spatiales et organisationnelles et recompositions sociales", *Les Cahiers* d'Outre Mer, n° 3, pp. 345-371.
- Botton S., 2008, L'émergence d'une politique de l'eau dans les gros bourgs ruraux au Cambodge, Etudes et Travaux en ligne, Paris, Gret
- Bouillon F., Fresia M. et Tallio V., 2006, *Terrains sensibles. Expériences actuelles de l'anthropologie*, Paris, Editions de l'EHESS.
- Bouju J., 1991, "Pouvoirs et légitimité sur le contrôle de l'espace rural. L'exemple du Ganzourgou (Burkina Faso)", in Olivier de Sardan J.-P. et Paquot E., ed., D'un savoir à l'autre, les agents de développement comme médiateurs, Paris, GRET/Ministère de la Coopération, pp. 60-70.
- Bouju J. et Brandt R., 1989, Analyse socio-anthropologique des trames foncières dans la province du Ganzourgou, Ouagadougou, AVV Projet UP1-Zorgho
- Bourdieu P., 2000, Esquisse d'une théorie de la pratique: précédé de Trois études d'ethnologie kabyle, Coll. Points, Paris, Seuil.
- Bourdieu P., 2004, Esquisse pour une auto-analyse, Paris, Raisons d'agir.
- Bourdieu P., Chamboredon J.-C. et Passeron J.-C., 2005 (1968), *Le métier de sociologue: préalables épistémologiques*, Mouton de Gruyter.
- Brocklesby M. A. et Hobley M., 2003, "The practice of design: developing the Chars Livelihoods Programme in Bangladesh", *Journal of International Development*, n° 15, pp. 893-909.
- Buton F., 2003, "L'Etat et ses catégories comme objet d'analyse socio-historique. principes, modalités et limites de la production étatique des "handicapés sensoriels" au XIX° siècle", *in* CURAPP, ed., *Historicités de l'action publique*, Paris, PUF, pp. 59-78.
- Callon M., 1986, "Eléments pour une sociologie de la traduction. La domestication des coquilles Saint-Jacques et des marins dans la baie de Saint-Brieuc", *L'Année Sociologique*, vol 36, pp. 170-208.
- Camau M., 2002, "Sociétés civiles "réelles" et téléologie de la démocratisation", *Revue internationale de politique comparée*, vol 9 n° 2, pp. 213-232.
- Caratini S., 2001, Projet ALER, volet « kits solaires », Note de synthèse, Paris, AFD, 30 p.
- Caratini S., 2002, Projet ALER, volet « kits solaires », Rapport de synthèse, Paris, AFD, 65 p.
- Caratini S., 2004, Les non-dits de l'anthropologie, Coll. Libelles, Paris, PUF.
- Caratini S., 2005, "Le «projet Alizés-Électrique» ou les paradoxes du rapport de développement", Autrepart, n° 35, pp. 73-95.

- Caratini S. et ould Moulaye M., 2009, "L'Agence française de développement et le programme d'électrification rurale en Mauritanie", in Caratini S., ed., La question du pouvoir en Afrique du Nord et de l'Ouest. Volume 1. Du rapport colonial au rapport de développement, Paris, L'Harmattan, pp. 189-217.
- Carlier R., 1999, Nassim rêvée, Nassim réelle : confrontation de représentations autour d'une mutuelle de maintenance d'éoliennes en Mauritanie, Coopérer aujourd'hui n° 6, Paris, GRET, 29 p.
- Carrel M., 2007, Pauvreté, citoyenneté et participation. Quatre positions dans le débat sur les modalités d'organisation de la participation des habitants dans les quartiers d'habitat social, Coopérer aujourd'hui n° 54, Paris, GRET, 20 p.
- Castel R., 2004, "La sociologie et la réponse à la demande sociale", *in* Lahire B., ed., *A quoi sert la sociologie ?*, Paris, La Découverte, pp. 67-77.
- Castellanet C. et Guerra G., 2005, "Chercheurs et leaders paysans engagés dans la recherche-action: une coopération conflictuelle: Réflexion à partir des programmes Cat et Paet en Amazonie brésilienne", *Agricultures*, vol 14 n° 1, pp. 126-130.
- Castellanet C. et Jordan C. F., 2002, Participatory Action Research in Natural Resource Management: a Critique of the Method Based on Five Years' Experience in the Transamazônica Region of Brazil, New York, Taylor and Francis.
- Cefaï D., 1996, "La construction des problèmes publics. Définitions de situations dans des arènes publiques", *Réseaux*, vol 14 n° 75, pp. 43-66.
- Cernea M. M., 1999, "Les sciences sociales dans les projets de développement", in Cernea M. M., ed., La dimension humaine dans les projets de développement. Les variables sociologiques et culturelles, Paris, Karthala, pp. 17–57.
- Chartier A.-M., 2003, "Ecrire les pratiques professionnelles : réticences et résistances des praticiens", in Blanchard-Laville C. et Fablet D., ed., Ecrire les pratiques professionnelles. Dispostifs d'analyse de pratiques et écriture, Paris, L'Harmattan, pp. 17-56.
- Chatzis K., 2006, "Brève histoire des compteurs d'eau à Paris, 1880-1930. (archives)", *Terrains & travaux*, vol 11 n° 2, pp. 159-178.
- Chauveau J.-P., 1994, "Participation paysanne et populisme bureaucratique. Essai d'histoire et de sociologie de la culture du développement ", in Jacob J.-P. et Lavigne Delville P., ed., Les associations paysannes en Afrique: organisation et dynamiques, Paris, Karthala/APAD/IUED, pp. 25-60.
- Chauveau J.-P., 1998, "La logique des systèmes coutumiers", in Lavigne Delville P., ed., *Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale ?*, Paris, Karthala/Coopération française, pp. 66-75.
- Chauveau J.-P., 2000, "Question foncière et construction nationale en Côte d'Ivoire", *Politique africaine*, n° 78 pp. 94-125.

- Chauveau J.-P., 2002, "La loi ivoirienne de 1998 sur le domaine foncier rural et l'agriculture de plantation villageoise: une mise en perspective historique et sociologique", *Land Reform and Cooperatives*, n° 2002/1, pp. 63-78.
- Chauveau J.-P., 2003, "Les plans fonciers ruraux, conditions de pertinence des systèmes d'identification et d'enregistrement des droits", in Lavigne Delville P., Ouedraogo H., Toulmin C., et al, ed., Pour une sécurisation foncière des producteurs ruraux. Actes du séminaire international d'échanges entre chercheurs et développeurs, Ouagadougou/Paris/Londres, GRAF/GRET/IIED, pp. 35-48.
- Chauveau J.-P., 2006, "How does an institution evolve? Land, politics, intrahouseholds relations and the institution of the tutorat between autochthons and migrant farmers in the Gban region (Côte d'Ivoire)", in Kuba R. et Lentz C., ed., Land and the politics of belonging in West Africa, Leiden, Brill Academic Publishers, pp. 213-240.
- Chauveau J.-P., Bosc P.-M. et Pescay M., 1998, "Le plan foncier rural en Côte d'Ivoire", *in* Lavigne Delville P., ed., *Quelles politiques foncières en Afrique rurale ?*, Paris, Karthala/Coopération française, pp. 553-582.
- Chauveau J.-P., Cormier Salem M.-C. et Mollard E., 1999, L'innovation en agriculture (questions de méthodes et terrains d'observation), Paris IRD.
- Chauveau J.-P. et Lavigne Delville P., 1998, "Communiquer dans l'affrontement : la participation cachée dans les projets participatifs ciblés sur les groupes ruraux défavorisés", in Deler J.-P., Fauré Y.-A., Piveteau A., et al, ed., ONG et développement : du nord aux suds, Paris, Karthala, pp. 193-214.
- Chauveau J.-P., Le Pape M. et Olivier de Sardan J.-P., 2001, "La pluralité des normes et leurs dynamiques en Afrique", in Winter G., ed., *Inégalités et politiques publiques en Afrique.* Pluralité de normes et jeux d'acteurs, Paris, Karthala, pp. 145-162.
- Chauveau J.-P., Lefèbvre P. et Lavigne Delville P., 1997, La dynamique des sociétés rurales face aux projets participatifs de développement rural: Réflexions et propositions d'action à partir d'expériences d'Afrique de l'Ouest, Participation populaire n° 11, Rome, FAO, 149 p.
- Chauveau J.-P. et Mathieu P., 1998, "Dynamiques et enjeux des conflits fonciers", *in* Lavigne Delville P., ed., *Quelles politiques foncières en Afrique rurale ?*, Paris, Karthala/Coopération française, pp. 243-258.
- Cochet H., 2005, L'agriculture comparée: genèse et formalisation d'une discipline scientifique, Paris, Institut national agronomique Paris-Grignon.
- Cochet H., Devienne S. et Dufumier M., 2007, "L'agriculture comparée, une discipline de synthèse ?", *Economie rurale*, vol 297-298 n° 1-2, pp. 99-112.
- Colin J.-P., 2003, Figures du métayage: étude comparée de contrats agraires au Mexique, Paris, IRD.
- Colin J.-P., 2005a, "Le développement d'un marché foncier? Une perspective ivoirienne", *Afrique contemporaine*, vol 213 n° 1, pp. 179-196.

- Colin J.-P., 2008, "Disentangling Intra-Kinship Property Rights in Land: A Contribution of Economic Ethnography to Land Economics in Africa", *Journal of Institutional Economics*, vol 4 n° 2, pp. 231-254.
- Colin J.-P., Kouamé G. et Soro D., 2007, "Outside the autochthon-migrant configuration: access to land, land conflicts and inter-ethnic relationships in a former pioneer area of lower Côte d'Ivoire", *The Journal of Modern African Studies*, vol 45 n° 1, pp. 33-59.
- Colin J.-P. et Woodhouse P., 2010, "Introduction: interpreting land markets in Africa", *Africa*, vol 80 n° 1, pp. 1-13.
- Colin J. P., 2004, "Le marché du faire-valoir indirect dans un contexte africain. Éléments d'analyse", *Economie rurale*, vol 282 n° 1, pp. 19-39.
- Colin J. P., 2005b, "Some rationales for sharecropping: empirical evidence from Mexico", *Human Organization*, vol 64 n° 1, pp. 28-39.
- Colin J. P. et Ayouz M., 2006, "The Development of a Land Market? Insights from Cote d'Ivoire", *Land Economics*, vol 82 n° 3, pp. 404.
- Comby J., 1998, "La gestation de la propriété ", in Lavigne Delville P., ed., Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale ? Réconcilier pratiques, légitimité et légalité, Paris, Karthala-Coopération française pp. 692-707.
- Comité technique « Foncier et Développement », 2009, Gouvernance foncière et sécurisation des droits dans les pays du Sud, Livre Blanc des acteurs française de la Coopération, Paris, AFD/Ministère des affaires étrangères et européennes.
- Commaille J. et Jobert B. ed., 1998, *Les métamorphoses de la régulation politique*, Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence.
- Communauté Européenne, 2002, *Participation des acteurs non-étatiques à la politique communautaire de développement*, Bruxelles, Communauté Européenne, 39 p.
- Copans J., 1988, "Les modèles marxistes dans l'anthropologie économique française : prêt-à-porter ou haute couture ?", *Cahiers internationaux de sociologie*, vol LXXXIV, pp. 161-176.
- Copans J., 2001, "Afrique noire: un Etat sans fonctionnaires?", Autrepart, n° 20, pp. 11-26.
- Copans J., 2009, "Un développement sans acteurs mais non sans politique. La difficile empiricité d'un engagement anti-impérialiste", *Journal des anthropologues*, vol 118-119, pp. 65-88.
- Copans J., 2011, "L'Afrique noire comme paradigme fondateur des sciences sociales françaises et françophones du développement (1920-2010)", *Ethnologie française*, vol 41 n° 3, pp. 405-414.
- Courtin C., 2011, "Les programmes de l'Union européenne vers les sociétés civiles africaines. Idéologie de la transparence et hyperprocéduralité", *Revue Tiers-Monde*, vol 205 n° 1, pp. 117-134.

- Couture J.-L., Lavigne Delville P. et Spinat J.-B., 2001, Institutional innovation in water management in the Office du Niger (1910- 1999): Failure and success in a large irrigation scheme, CWP Research Papers n°7, Irrigation and Water Engineereing, Wageningen, Wageningen Agricultural University, 48 p.
- CRESAL, 1985, Situations d'expertise et socialisation des savoirs, Saint Etienne, CRESAL.
- Crousse B., Le Bris E. et Le Roy E., 1986, *Espaces disputés en Afrique noire, pratiques foncières locales*, Paris, Karthala.
- Crozier M. et Friedberg E., 1977, L'acteur et le système, Coll. Points, Paris, Seuil.
- Cubrilo M. et Goislard C., 1998, Bibliographie et lexique du foncier en Afrique noire, Paris, Karthala.
- Daane J. R. V. et Mongbo R. L., 1991, "Peasant influence on development projects in Benin : a critical analysis", *Genève-Afrique*, vol 29 n° 2, pp. 49-76.
- Darbon D., 2001, "De l'introuvable à l'innommable : fonctionnaires et professionnels de l'action publique dans les Afriques", *Autrepart*, n° 20, pp. 27-42.
- Darbon D. et Crouzel I., 2009, "Administrations publiques et politiques publiques des Afriques", in Gazibo M. et Thiriot C., ed., *Le politique en Afrique*, Paris, Karthala, pp. 71-102.
- Darre J.-P., 1997, "Une condition de la recherche-action: la coopération sur la problématique et son évolution", *in* Albaladejo C. et Casabianca F., ed., *La recherche-action. Ambitions, pratiques, débats,* Montpellier, INRA, pp. 177-182.
- Daubert P., 2007, *Une aventure en microfinance: Amret au Cambodge*, Paris, Karthala.
- de Gaulejac V., Bonetti M. et Fraisse J., 1995, *L'ingénierie sociale*, Coll. Alternatives sociales, Paris, Syros Alternatives.
- de Gaulejac V., Hanique F. et Roche P. ed., 2007, *La Sociologie clinique. Enjeux théoriques et méthodologiques*, Coll. Sociologie clinique, Paris, Erès.
- de Milly H., 2002, Les déterminants institutionnels de l'impact de l'aide publique au développement sur l'économie rurale des pays à "régime d'aide": l'APD : pièce d'un équilibre de faible niveau ou incitation au développement ?, Thèse de Doctorat en Sciences Economiques, INA-PG, Paris/Montpellier, 333 p.
- de Singly F., 2004, "La sociologie, forme particulière de conscience", *in* Lahire B., ed., *A quoi sert la sociologie?*, Paris, La Découverte, pp. 13-42.
- de Sousa-Santos F., 2002, Chronique d'un échec annoncé... La tentative infructueuse de redressement d'un réseau mutualiste comorien, Paris, Gret, 46 p.
- de Sousa-Santos F., 2005, S'engager auprès d'une institution de microfinance en crise : entre audace et prudence, premiers repères méthodologiques, Coopérer Aujourd'hui n° 42, Paris, Gret, 28 p.

- de Zutter P., 1994, Des histoires, des savoirs et des hommes : l'expérience est un capital, Paris, Fondation Charles Léopold Mayer.
- Deininger K., 2003, *Land Policies for Growth and Poverty Reduction*, Coll. World Bank Policy Research Report, Washington D.C., The World Bank.
- Diallo M. P. et Vogel J., 1996, L'Afrique qui réussit. Vie et combats d'un leader paysan guinéen, Coll. Coll. Ateliers du développement, Paris, Syros Alternatives.
- Diaz Pedregal V., à paraître, La construction des politiques publiques dans les pays sous régime d'aide. Le cas de la politique de protection sociale en matière de santé au Cambodge, Etudes et Travaux en ligne, Nogent sur Marne, Gret
- Diemer G. et Van der Laan E., 1987, L'irrigation au Sahel : la crise des périmètres irrigués et la voie haalpulaar, Paris/Wageningen, Karthala/CTA.
- Doligez F. et Lavigne Delville P., 1984, *Approche du problème rizicole à Oussouye (Basse Casamance, Sénégal)*, Oussouye, Association UFULAL
- Doligez F., Lavigne Delville P. et Rambure B., 1984, *UFULAL*, "sortons de la forêt sacrée"; l'association de la jeunesse d'Oussouye dans le mouvement des associations locales pour le développement communautaire intégré, Mémoire de stage, Paris, INA-PG, chaire de sociologie rurale, 92 p.
- Donnan H. et McFarlane G., 1997, "Anthropology and policy research: The views from Northern Ireland", *in* Shore C. et Wright S., ed., *Anthropology of Policy*, London, Routledge, pp. 261-281.
- Dorier-Apprill E. et Meynet C., 2005, "Les ONG: acteurs d'une «gestion disputée» des services de base dans les villes africaines ?", *Autrepart*, n° 35, pp. 19-37.
- Dorner V., Lavigne Delville P. et Barrau E., 2006, Mais pourquoi les bénéficiaires ne paient-ils qu'une partie de leur contribution financière ? Pauvreté, confiance et règles du jeu dans un projet de développement social urbain à Brazzaville (Congo-Brazzaville), Coopérer aujourd'hui n° 49, Paris, GRET, 57 p.
- Dubechot P., 2005, *La sociologie au service du travail social*, Coll. Alternatives sociales, Paris, La Découverte.
- Dubet F., 1987, La galère : jeunes en survie, París, Fayard.
- Dubois J., 2009, Les politiques publiques territoriales. La gouvernance multi-niveaux face aux défis de *l'aménagement*, Coll. Res Publica, Rennes, Presses Universitaires de Rennes.
- Dubois V., 2003, "La sociologie de l'action publique. De la socio-histoire à l'observation des pratiques (et vice-versa)", in CURAPP, ed., *Historicités de l'action publique*, Paris, PUF, pp. 347-364.
- Dufumier M., 1996, Les projets de développement agricole: manuel d'expertise, Paris, Karthala.

- Dumoulin L., 2005, "Présentation. Des modes de socialisation des savoirs académiques", *Droit et société*, vol 60 n° 2, pp. 295-307.
- Edja H., 2001, Land Rights under Pressure; Access to Resources in Southern Benin, London/Paris, IIED/GRET.
- Edja H. et Le Meur P.-Y., 2010, "Le plan foncier rural au Bénin : connaissance, reconnaissance et participation", *in* Colin J.-P., Le Meur P.-Y. et Léonard E., ed., *Les politiques d'enregistrement des droits fonciers*, Paris, Karthala, pp. 195-236.
- Egil F., 2005, "Les éléphants de papier. Réflexions impies pour le Ve anniversaire des Objectifs de développement du millénaire", *Politique africaine*, n° 99, pp. 97-115.
- Elwert G. et Bierschenk T., 1988, "Development Aid as An Intervention in Dynamics Systems", *Sociologia Ruralis*, vol 28 n° 2/3, pp. 99.
- Evans-Pritchard E. E., 1946, "Applied anthropology", Africa, vol 16 n° 2, pp. 92-98.
- Faure A., Pollet G. et Warin P. ed., 1995, La construction du sens dans les politiques publiques. Débats autour de la notion de référentiel, Paris, L'Harmattan.
- Ferguson J., 1990, *The Anti-Politics Machine: 'Development', Depoliticization and Bureaucratic Power in Lesotho*, Minneapolis, University of Minnesota Press.
- Flamant N. et Jeudy-Ballini M., 2007, "Le charme discret des entreprises. L'ethnologie en milieu industriel", *Terrain*, vol 39, pp. 5-16.
- Floquet A. et Mongbo R., 2000, "Production de connaissances et de consensus pendant les MARP et au-delà", in Lavigne Delville P., Sellamna N.-E. et Mathieu M., ed., Les enquêtes participatives en débat : ambitions, pratiques, enjeux, Paris/Montpellier, Karthala/Gret/Icra, pp. 269-292.
- Floridi M., Sanz Corella B. et Verdecchia S., 2009, Etude de capitalisation des programmes d'appui au renforcement des capacités des acteurs non étatiques sous le 9ème FED, Bruxelles, Union Européenne/IBF, 151 p.
- Fontenelle J.-P., 2001a, Vietnam Red River Delta irrigation management: incomplete recognition of local institutional innovations, Coopérer aujourd'hui n° 27, Paris, GRET, 37 p.
- Fontenelle J. P., 2001b, "Water management decentralisation in the Red River Delta, Vietnam: an uncompleted transition process towards local governance", *International Journal of Water*, vol 1 n° 3, pp. 380-396.
- Fontenelle J. P. et Tessier O., 1997, "L'appropriation paysanne de l'hydraulique agricole du delta du Fleuve Rouge: processus et limites", *Autrepart*, vol 3, pp. 25-43.
- Fourmaux F., 2007, "Chercheure hors-statut, mais ethnologue : réflexion sur une activité professionnelle ", *Journal des anthropologues [En ligne]*, vol 108-109
- Fraser A., 2009, "Aid-Recipient Sovereignty", *in* Whitfield L., ed., *The Politics of Aid,* Oxford, Oxford University Press, pp. 45-73.

- Fresia M., 2009, "Une élite transnationale : la fabrique d'une identité professionnelle chez les fonctionnaires du Haut Commissariat aux Réfugiés", *Revue européenne des migrations internationales*, vol 25 n° 3, pp. 169-190.
- Frésia M., 2009, Négocier les normes internationales sur la protection des réfugiés : regard sur les coulisses du Comité exécutif du Haut Commissariat aux Réfugiés, *Engager l'anthropologie* pour le développement et le changement social: pratiques, discours et éthique, Ouagadougou, APAD, 24 p.
- Garel G., 2003, Le management de projet, Coll. Repères, Paris, La Découverte.
- Gastaldi J., 1998, "Les plans fonciers ruraux en Côte d'Ivoire, au Bénin et en Guinée", in Lavigne Delville P., ed., Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale?, Paris, Ministère de la Coopération/Karthala
- Gaudin J. P., 1999, Gouverner par contrat: l'action publique en question, Presses de sciences po Paris.
- Gaxie D., 1997, Luttes d'institutions: enjeux et contradictions de l'administration territoriale, Paris, L'Harmattan
- Ghasarian C. ed., 2002, *De l'ethnographie à l'anthropologie réflexive. Nouveaux terrains, nouvelles pratiques, nouveaux enjeux*, Paris, Armand Colin.
- Giovalucchi F. et Olivier de Sardan J.-P., 2009, "Planification, gestion et politique dans l'aide au développement : le cadre logique, outil et miroir des développeurs", *Revue Tiers Monde*, vol 198 n° 2, pp. 383-406.
- Glennie J., 2008, *The Trouble with Aid. Why less could mean more for Africa,* Coll. African Arguments, London, Zed Books/IAI.
- Gold R., 1958, "Roles in sociological field observations", Social Forces, vol 36, pp. 217-223.
- Grémion P., 1976, Le pouvoir périphérique. Bureaucrates et notables dans le système politique français, Paris, Seuil.
- Grignon C. et Passeron J.-C., 1989, Le savant et le populaire: misérabilisme et populisme en sociologie et en littérature, Paris, Gallimard.
- Grillo R., 1985, "Applied Anthropology in the 1980s: Retrospect and Prospect", *in* Grillo R. et Rew A., ed., *Social Anthropology and Development Policy*, London, Tavistock pp. 1-36.
- Groupe de recherche de l'Iedes, 2004, "« Société civile » et démocratisation : une étude comparative au Nord et au Sud", *Tiers-Monde*, pp. 443-464.
- Hagberg S., 1998, Between peace and justice: Dispute settlement between Karaboro agriculturalists and Fulbe agro-pastoralists in Burkina Faso, Acta Universitatis Upsaliensis.
- Hagberg S., 2006, "The Transformation of Ritual Boundaries in Resource-Use Practices in Burkina Faso", *Africa Today*, vol 52 n° 4, pp. 109-129.

- Hagberg S., 2011, "Trajectoires de l'anthropologie du développement à la suédoise", *Ethnologie française*, vol 41 n° 3, pp. 509-519.
- Hagberg S. et Tengan A. B., 2000, Bonds and boundaries in northern Ghana and southern Burkina Faso, Cultural Anthropol.
- Hagberg S. et Widmark C., 2009, Ethnographic practice and public aid: methods and meanings in development cooperation, Acta Universitatis Upsaliensis.
- Halftermeyer S., 2009, Construire un réseau de producteurs ruraux autour d'une nouvelle production. L'exemple du Projet Piscicole de Guinée Forestière (PPGF), Traverses n° 32, Massy/Nogent sur Marne, APDRAF/Groupe Initiatives, 44 p.
- Haubert M., 2000, "L'idéologie de la société civile ", in Haubert M. et Rey P.-P., ed., Les sociétés civiles face au marché. Le changement social dans le monde post-colonial, Paris, Karthala, pp. 13-86.
- Hearn J., 2007, "African NGOs: The New Compradors?", *Development and Change*, vol 38 n° 6, pp. 1095-1110.
- Herreros G., 2004, "Sociologie d'intervention : sociologie plastique. Métis et métissage", *Gérer et comprendre*, vol 75, pp. 81-92.
- Hibou B., 1999, "La «décharge», nouvel interventionnisme: L'Etat en voie de privatisation", *Politique africaine*, n° 73, pp. 6-15.
- Hilgers M. et Mazzocchetti J., 2010, *Révoltes et oppositions dans un régime semi-autoritaire: le cas du Burkina Faso*, Paris, Karthala.
- Hirschmann A. O., 1967, Development projects observed, Washington D.C., The Brookings Intitution.
- Hounkpodoté R. M., 2000, "L'opération pilote du plan foncier rural au Bénin. Acquis et perspectives", in Lavigne Delville P., Toulmin C. et Samba T., ed., *Gérer le foncier rural en Afrique de l'Ouest. Dynamiques foncières et interventions publiques,* Paris-Saint-Louis, Karthala-URED pp. 225-238.
- Hubert B., 2005, "L'interdisciplinarité sciences sociales/sciences de la nature dans les recherches sur problème", in Lorino P. et Teulier R., ed., Entre connaissance et organisation : l'activité collective, Paris, La Découverte, pp. 133-155.
- Hyden G., 1980, Beyond Ujamaa in Tanzania: Underdevelopment and an Uncaptured Peasantry, Berkeley, University of California Press.
- Ion J., 2005, Le travail social à l'épreuve du territoire, Dunod, Paris.
- Ion J. et Ravon B., 2005, Les travailleurs sociaux, Coll. Repères, Paris, La Découverte.
- Jacob J.-P., 2000a, "Connaissance et développement en Afrique", in Jacob J.-P., ed., Sciences sociales et coopération en Afrique: les rendez-vous manqués, Paris-Genève, PUF-IUED pp. 11-30.

- Jacob J.-P. ed., 2000b, *Sciences sociales et coopération en Afrique : les rendez-vous manqués*, Coll. Nouveaux cahiers de l'IUED Vol. 10, Paris/Genève, PUF/IUED.
- Jacob J.-P., 2002, La tradition du pluralisme institutionnel dans les conflits fonciers entre autochtones. Le cas du Gwendégué (centre-ouest Burkina Faso). , Document de travail de l'UR REFO n° 3, Montpellier
- Jacob J.-P., 2006, "Dimensions intra-familiales et inter-générationnelles de la question foncière", in Chauveau J.-P., Colin J.-P., Jacob J.-P., et al, ed., Modes d'accès à la terre, marchés fonciers, gouvernance et politiques foncières en Afrique de l'Ouest. Résultats du projet de recherche Claims, Londres, IIED, pp. 30-41.
- Jacob J.-P., 2007, Terres privées, terres communes: gouvernement de la nature et des hommes en pays winye (Burkina Faso), Coll. A travers champs, Paris, IRD éditions.
- Jacob J.-P., 2010, "Une brousse connue ne peut pas bouffer un fils de la terre! » Droits sur la terre et sociologie du développement dans le cadre d'une opération de sécurisation foncière (Ganzourgou, Burkina Faso) ", in Colin J.-P., Le Meur P.-Y. et Léonard E., ed., Les politiques d'enregistrement des droits fonciers. Du cadre légal aux pratiques locales, Paris, Karthala, pp. 167-194.
- Jacob J.-P. et Lavigne Delville P. ed., 1994, Les associations paysannes en Afrique : organisation et dynamiques, Paris/Genève, APAD/KARTHALA/IUED.
- Jacob J. P., 2001, "Systèmes locaux de gestion des ressources naturelles et approches développementalistes: le cas du Gwendégué (centre-ouest Burkina Faso)", *Autrepart*, vol 19, pp. 133-153.
- Jaglin S., 2005, "La participation au service du néolibéralisme? Les usagers dans les services d'eau en Afrique Subsaharienne", in Bacqué M.-H., Rey H. et Sintomer Y., ed., Gestion de proximité et démocratie participative, Paris, La Découverte, pp. 271-292.
- Jeudy-Ballini M., 2000, "Déficitaires et glorieux: L'imaginaire du luxe et de l'authentique chez les salariés d'une entreprise de maroquinerie", *Terrain*, n° 35, pp. 168-169.
- Jobert B., 1985, "L'État en action. L'apport des politiques publiques ", *Revue française de science politique*, vol 35 n° 4, pp. 654-682.
- Jobert B., 1994, Le tournant néo-libéral en Europe: idées et recettes dans les pratiques gouvernementales, Paris, L'Harmattan.
- Jobert B., 1999, "La régulation politique : le point de vue d'un politiste", *in* Commaille J. et Jobert B., ed., *Les métamorphoses de la régulation politique*, Paris, LGDJ, pp. 119-143.
- Jobert B., 2004, "Une approche dialectique des politiques publiques. L'héritage de l'Etat en action", *Pôle Sud*, vol 21 n° 2, pp. 43-54.
- Jobert B. et Muller P., 1987, L'État en action. Politiques publiques et corporatismes, Paris PUF.
- Junker B. ed., 1960, Fieldwork. An Introduction to Social Sciences, Chicago, Chicago University Press.

- Kibler J.-F. et Perroud C., 2004, Vers une cogestion des infrastructures hydro-agricoles ; construction associative et réhabilitation de polders, l'expérience du projet Prey Nup au Cambodge, Paris, Gret.
- Koné M., 2003, Droits délégués d'accès à la terre et aux ressources naturelles dans le centre-ouest de la Côte d'Ivoire : Bodiba (Oumé) et Zahia (Gboguhé), Paris, GRET, 167 p.
- Korten D., 2006, *L'intervention sociale comme processus d'apprentissage*, Coopérer aujourd'hui n° 48, Paris, GRET, 41 p.
- Korten D. C., 1980, "Community organization and rural development: a learning process approach", *Public Administration Review*, vol 40 n° 5, pp. 480-511.
- Kuba R., Lentz C. et Somda C. N., 2004, *Histoire du peuplement et relations interethniques au Burkina Faso*, Paris, Karthala.
- Kumar S. et Corbridge S., 2002, "Programmed to Fail? Development Projects and the Politics of Participation", *Journal of Development Studies*, vol 39 n° 2, pp. 73-103.
- Laborier P. et Trom D. ed., 2003, Historicités de l'action publique, Paris, CURAPP/PUF.
- Laborit H., 1974, La nouvelle grille, Paris, Robert Laffont.
- Lagandré D., 2007, Réhabilitation des polders, croissance agricole et inégalités. L'impact socioéconomique du projet Prey Nup (Cambodge), Études et travaux en ligne n° 15, Paris, Gret, 219 p.
- Lahire B., 2004, "Utilité: entre sociologie expérimentale et sociologie sociale", in Lahire B., ed., A quoi sert la sociologie?, Paris, La Découverte, pp. 43-66.
- Lascoumes P., 1996, "Rendre gouvernable. De la traduction au transcodage. L'analyse des processus de changement dans les réseaux d'action publique", in CURAPP, ed., La gouvernabilité, Paris, CURAPP/ PUF, pp. 325-338.
- Lascoumes P., 2002, "L'expertise, de la recherche d'une action rationnelle à la démocratisation des connaissances et des choix", *Revue française d'administration publique*, vol 103 n° 3, pp. 369-377.
- Lascoumes P., 2003, "Gouverner par les instruments. Ou comment s'instrumente l'action publique?", in Lagroye J., ed., *La politisation*, Paris, Belin, pp. 387-401.
- Lascoumes P. et Le Galès P. ed., 2005a, *Gouverner par les instruments*, Coll. Gouvernances, Paris, Presses de Sciences Po.
- Lascoumes P. et Le Galès P., 2005b, "Introduction: L'action publique saisie par ses instruments", *in* Lascoumes P. et Le Galès P., ed., *Gouverner par les instruments*, Paris, Presses de Sciences Po, pp. 11-44.
- Lascoumes P. et Le Galès P., 2007, Sociologie de l'action publique, Coll. 128, Paris, Armand Colin.
- Latour B., 1992, Aramis ou l'amour des techniques, Paris, La Découverte.

- Laurent P.-J., 2008, "Éléments pour une socioanthropologie de la défiance : l'inhumain et l'humain, esquisse d'une comparaison à partir de la société mossi du Burkina Faso", in Furtos J., ed., Les Cliniques de la précarité. Contexte social, psychopathologie et dispositifs, Paris, Masson
- Lavigne Delville P., 1988, Coopérative de production et réinsertion villageoise. Analyse du projet de Fegui, DEA d'anthropologie sociale et politique, GRDR/Université Paris VIII, Paris, 73 p.
- Lavigne Delville P., 1990, "Du technicisme à l'accompagnement de dynamiques sociales : la « capitalisation » du GRDR ", *Journal des anthropologues*, n° 42, pp. 55-65.
- Lavigne Delville P., 1991a, "Irrigation, émigration et sécurité alimentaire sur le fleuve Sénégal", *Cahiers sciences humaines*, vol 27 n° 1-2, pp. 105-116.
- Lavigne Delville P., 1991b, La rizière et la valise; irrigation, migration et stratégies paysannes dans la vallée du fleuve Sénégal, Coll. Ateliers du développement, Paris, Syros.
- Lavigne Delville P., 1992, "Participation paysanne, discours et pratiques. Quelques réflexions sur le texte de J.P. Chauveau ", *Bulletin de l'APAD*, n° 3, pp. 31-35.
- Lavigne Delville P., 1994, Migrations internationales, restructurations agraires et dynamiques associatives en pays soninké et haalpulaar (1975-1990), essai d'anthropologie du changement social et du développement, thèse de doctorat en anthropologie sociale et ethnologie, EHESS, Centre de Marseille, Marseille, 394 p.
- Lavigne Delville P., 1995, "Irrigation et activités extra-agricoles : les mutations de l'économie familiale", in Boivin P., Dia I., Lericollais A., et al, ed., Nianga, laboratoire de l'agriculture irriguée en moyenne vallée du Sénégal, Paris/Dakar, ORSTOM/ISRA, pp. 303-318.
- Lavigne Delville P., 1997, "Sahelians Agrarian Systems: Principal Rationales", *in* Raynaut C., ed., *Societies and Nature in the Sahel*, London, Routledge and Kegan Paul, pp. 138-158.
- Lavigne Delville P., 1998a, Foncier rural, ressources renouvelables et développement en Afrique, Rapports d'étude Paris, Ministère des affaires étrangères - DGCID, 131 p.
- Lavigne Delville P., 1998b, "Logiques paysannes d'exploitation des bas-fonds en Afrique soudanosahélienne", in Ahmadi N. et Teme B., ed., Aménagement et mise en valeur des bas-fonds au Mali, bilan et perspectives nationales, intérêt pour la zone de savane ouest-africaine, Montpellier, CIRAD, pp. 77-93.
- Lavigne Delville P. ed., 1998c, Quelles politiques foncières en Afrique noire rurale? réconcilier pratiques, légitimité et légalité, Paris, Ministère de la Coopération/Karthala.
- Lavigne Delville P., 2000a, "Impasses cognitives et expertise en sciences sociales : réflexions à propos du développement rural en Afrique", in Jacob J.-P., ed., Sciences sociales et coopération en Afrique : les rendez-vous manqués, Paris/Genève, PUF/IUED, pp. 69-99.
- Lavigne Delville P., 2000b, "L'illusion de toute découvir au village : critique de l'empiricisme dans les Marp ", in Lavigne Delville P., Sellamna N.-E. et Mathieu M., ed., Les enquêtes participatives en débat : ambitions, pratiques, enjeux, Paris/Montpellier, Karthala/Gret/Icra, pp. 396-417.

- Lavigne Delville P., 2002, "When Farmers Use "Pieces of paper" to Record Their Land Transactions in Francophone Rural Africa: Insights into the Dynamics of Institutional Innovation »", European Journal of Development Research, vol 14 n° 2, pp. 89-108.
- Lavigne Delville P., 2006, "Conditions pour une gestion décentralisée des ressources naturelles. Entre 'community failures', 'market failures' et 'state failures', construire de nouveaux 'communs' ", in Bertrand A., Karsenty A. et Montagne R., ed., L'Etat et la gestion locale durable des forêts en Afrique francophone et à Madagascar, Montpellier/Paris, Cirad/L'Harmattan, pp. 143-162.
- Lavigne Delville P., 2007a, "Changes in "Customary" Land Management Institutions: Evidence from West Africa", in Cotula L., ed., Changes in "Customary" Land Tenure Systems in Africa, London/Rome, IIED/FAO, pp. 35-50.
- Lavigne Delville P., 2007b, "A la recherche du chaînon manquant. Construire des articulations entre recherche en sciences sociales et pratique du développement ", in Bierschenk T., Blundo G., Jaffré Y., et al, ed., Une anthropologie entre rigueur et engagement. Essais autour de l'œuvre de Jean-Pierre Olivier de Sardan, Leiden/Paris, APAD/Karthala, pp. 127-150.
- Lavigne Delville P., 2007c, "Les diagnostics participatifs dans le cadre des projets de développement rural en Afrique de l'Ouest : postulats, pratiques et effets sociaux des PRA/Marp ", in Neveu C., ed., Cultures et pratiques participatives : perspectives comparatives, Paris, L'Harmattan, pp. 313-330.
- Lavigne Delville P., 2010a, Competing conceptions of Customary Land Rights Registration (Rural Land Maps PFRs in Benin): methodological, policy and polity issues, *Annual conference on land policy and land administration*, *April 26 and 27 2010*, Washington DC, World Bank, 20 p.
- Lavigne Delville P., 2010b, "Conceptions des droits fonciers, récits de politique publiques et controverses. Les Plans Fonciers Ruraux en Afrique de l'ouest", in Colin J.-P., Le Meur P.-Y. et Léonard E., ed., Les politiques d'enregistrement des droits fonciers. Du cadre légal aux pratiques locales Paris, Karthala, pp. 69-103.
- Lavigne Delville P., 2010c, L'anthropologie a-t-elle été utile à Mahavotse, institution de micro-finance ? Mahavotse, la compréhension des économies familiales et la recherche de l'adéquation dans l'Androy (sud-malgache), Conférence APAD "Engager l'anthropologie pour le développement et le changement social : pratiques, discours et éthique ", Ouagadougou, Burkina Faso, 34 p.
- Lavigne Delville P., 2010d, "La réforme foncière rurale au Bénin. Émergence et mise en question d'une politique instituante dans un pays sous régime d'aide", *Revue française de science politique*, vol 60 n° 3, pp. 467-491.
- Lavigne Delville P., 2010e, "Registering and Administering Customary Land Rights: Can We Deal with Complexity?", *in* Deininger K., ed., *Innovations in Land Rights Recognition, Administration and Governance*, Washington, World Bank/Global Land Tool Network/International Federation of Surveyors, pp. 28-42.

- Lavigne Delville P., 2011, "Pour une anthropologie symétrique entre « développeurs » et « développés »", Le développement aujourd'hui : chemin de croix ou croisée des chemins. Cahiers d'études Africaines, vol 202-203
- Lavigne Delville P., à paraître-a, "Du nouveau dans la « participation » au développement ? Impératif délibératif, populisme bureaucratique et participation cachée ", *in* Le Meur P.-Y., Jul-Larsen E., Laurent P.-J., *et al*, ed., *Une anthropologie entre pouvoirs et histoire*, Paris, Karthala-IRD-APAD
- Lavigne Delville P., à paraître-b, "L'évaluation des projets de développement : entre instrumentalisations et production d'une analyse partagée.", in Ridde V., Kouanda S. et Kobiané J.-F., ed., Les défis de la pratique de l'évaluation de programme en Afrique
- Lavigne Delville P. et Abdelkader A., 2009, L'aide favorise-t-elle la construction de l'Etat ? Points de vue d'acteurs nigériens de l'aide, *Etats en chantier en Afrique au sud du Sahara,* Niamey, 25 p.
- Lavigne Delville P. et Abdelkader A., 2010, "A cheval donné, on ne regarde pas les dents ». Les mécanismes et les impacts de l'aide vus par des acteurs nigériens, Etudes et Travaux n° 83, Niamey, LASDEL, 113 p.
- Lavigne Delville P., Bernard R., Déguénon L. A., et al, 2003, Schéma d'Actions pour la mise en œuvre de la nouvelle politique foncière rurale en République du Bénin, Rapport final Volume I, Schéma d'action, Paris/Cotonou, GRET/PGTRN/AFD/GTZ, 137 p.
- Lavigne Delville P. et Boucher L., 1998, "Dynamiques paysannes de mise en culture des bas-fonds en zones forestières d'Afrique de l'Ouest", in Leplaideur A. et Cheneau-Loquay A., ed., Quel avenir pour les rizicultures de l'Afrique de l'Ouest?, Montpellier/Bordeaux, CIRAD/REGARDS, pp. 365-376.
- Lavigne Delville P., Bouju J. et Le Roy E., 2000, Prendre en compte les enjeux fonciers dans une démarche d'aménagement : stratégies foncières et bas-fonds au Sahel, Coll. Etudes et travaux, Paris, GRET.
- Lavigne Delville P. et Hochet P., 2005, Construire une gestion négociée et durable des ressources naturelles renouvelables en Afrique de l'ouest, rapport final de la recherche, Paris, GRET/CLAIMS/AFD, 183 p.
- Lavigne Delville P. et Mathieu M., 2000, "Donner corps aux ambitions: le diagnostic participatif comme enjeu de pouvoir et comme processus social", *in* Lavigne Delville P., Sellamna N.-E. et Mathieu M., ed., *Les enquêtes participatives en débat: ambitions, pratiques, enjeux,* Paris/Montpellier, Karthala/Gret/Icra, pp. 497-536.
- Lavigne Delville P. et Mathieu P. ed., 1999, Formalisation des contrats et des transactions. Repérage des pratiques populaires d'usage de l'écrit dans les transactions foncières en Afrique rurale, Paris/Louvain la Neuve, Gret/UCL.
- Lavigne Delville P., Ouédraogo H., Toulmin C., et al ed., 2003, Pour une sécurisation foncière des producteurs ruraux, Coll. Actes du Séminaire international d'échanges entre chercheurs et décideurs, Ouagadougou, Paris/Londres, GRET/IIED.

- Lavigne Delville P., Sellamna N.-E. et Mathieu M. ed., 2000, *Les enquêtes participatives en débat: ambition, pratiques et enjeux*, Paris/Montpellier, Karthala/Gret/Icra.
- Lavigne Delville P., Toulmin C., Colin J.-P., et al, 2001, L'accès à la terre par les procédures de délégation foncière (Afrique de l'ouest rurale) : modalités, dynamiques et enjeux ; rapport final de la recherche « droits délégués d'accès à la terre et aux ressources », Paris/Londres, GRET/IRD/IIED, 207 p.
- Lavigne Delville P., Toulmin C., Colin J.-P., et al ed., 2002, Negotiating Access to Land in West Africa: A Synthesis of Findings from Research on Derived Rights to Land; final report, London/Paris/Montpellier, IIED/GRET/IRD.
- Lavigne Delville P., Toulmin C. et Traore S. ed., 2000, *Gérer le foncier rural en Afrique de l'ouest, interventions publiques et dynamiques locales*, Paris/Saint-Louis, Karthala/URED.
- Le Bris E., Le Roy E. et Mathieu P., 1991, L'appropriation de la terre en Afrique noire: manuel d'analyse, de décision et de gestion foncières, Paris, Karthala/Aprefa.
- Le Meur P.-Y., 2006a, "Gouvernance foncière: acteurs, arènes, gouvernementalité", in Chauveau J.-P., Colin J.-P., Jacob J.-P., et al, ed., Modes d'accès à la terre, marchés fonciers, gouvernance et politiques foncières en Afrique de l'Ouest, Résultats du projet de recherche Inco-Claims (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali), Londres, IIED, pp. 42-53.
- Le Meur P.-Y., 2006b, "Governing Land, Translating Rights: The Rural Land Plan in Benin", *in* Lewis D. et Mosse D., ed., *Development Brokers and Translators. Ethnography of Aid and Agencies,* Bloomfield, Kumarian Press, pp. 75-100.
- Le Meur P.-Y., 2011, "Une petite entreprise de réassemblage du monde. Ethnographie et gouvernance des ressources foncières en Afrique de l'Ouest", *Ethnologie française*, vol XVI n° 3, pp. 431-442.
- Le Roy E., 1997, "La sécurité foncière dans un contexte africain de marchandisation imparfaite de la terre", in Blanc-Pamard C. et Cambrézy L., ed., *Terre, terroir, territoire, les tensions foncières,* Paris, Orstom, pp. 455-472.
- Le Roy E., 1998, "Faire-valoirs indirects et droits délégués, premier état des lieux", in Lavigne Delville P., ed., Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale ?, Paris, Karthala/Coopération française
- Le Roy E., Karsenty A. et Bertrand A., 1996, *La sécurisation foncière en Afrique: pour une gestion viable des ressources renouvelables*, Paris, Karthala.
- Leca J., 1996, "La "gouvernance" de la France sous la Cinquième République. Une perspective de sociologie comparative", in D'Arcy F. et Rouban L., ed., *De la Ve République à l'Europe,* Paris, Presses de Sciences Po, pp. 329-365.
- Lecomte B., 1986, *L'aide par projets. Limites et alternatives,* Coll. Etudes du Centre de Développement de l'OCDE, Paris, OCDE.

- Leservoisier O., 2005a, "Introduction : L'anthropologie réflexive comme exigence épistémologique et méthodologique", in Leservoisier O., ed., *Terrains ethnographiques et hiérarchies sociales*, Paris, Karthala, pp. 5-32.
- Leservoisier O. ed., 2005b, *Terrains ethnographiques et hiérarchies sociales : retour réflexif sur la situation d'enquête*, Paris, Karthala.
- Leservoisier O. et Vidal L. ed., 2007, L'anthropologie face à ses objets: nouveaux contextes ethnographiques, Paris, Archives contemporaines.
- Li T. M., 2007, *The Will To Improve. Governmentality, Development, and the Practice of Politics,* Durham, Duke University Press.
- Low S. M. et Merry S. E., 2010, "Engaged Anthropology: Diversity and Dilemmas", *Current Anthropology*, vol 51 n° supplement 2, pp. S203-S226.
- Lund C., 2001, "Les réformes foncières dans un contexte de pluralisme juridique et institutionnel: Burkina Faso et Niger", in Winter G., ed., *Inégalités et politiques publiques en Afrique, pluralité des normes et jeux d'acteurs*, Paris, Karthala, pp. 195-208.
- Lund C., 2002, "Negotiating property institutions: On the symbiosis of property and authority in Africa", *in* Juul K. et Lund C., ed., *Negotiating property in Africa*, Portsmouth, Heineman, pp. 11–43.
- Lund C., 2006, "Twilight Institutions: An Introduction", *Development & Change*, vol 37 n° 4, pp. 673-684.
- Mahé J.-P., 2008, *Construire un service public d'eau potable avec les entrepreneurs locaux,* Coll. Etudes et Travaux, Nogent sur Marne, Gret.
- Malinowski B., 1929, "Practical anthropology", Africa, vol 2, pp. 22-38.
- Manchuelle F., 2004, Les diasporas des travailleurs soninké (1848-1960): migrants volontaires, Paris, Karthala.
- Massardier G., 1996, "Les savants les plus "demandés". Expertise, compétences et multipositionnalité. Le cas des géographes dans la politique d'aménagement du territoire", *Politix*, pp. 163-180.
- Massardier G., 2003, *Politique et action publiques*, Paris, Armand Colin.
- Massardier G. et Verdier E., 2000, Quelle responsabilité pour les experts et les évaluateurs dans l'action publique ?, *Colloque international de la revue Politiques et Management Public,* Paris, 21 p.
- Massé R., 2005, Comment se sont-ils électrifiés ? deux études de cas de politique nationale d'électrification : France, États-Unis, Études et travaux en ligne n° 3, Paris, Gret, 79 p.

- Mathieu M., 2000, "Balade d'un anthropologue sur les traces de la Marp", in Lavigne Delville P., Sellamna N.-E. et Mathieu M., ed., Les enquêtes participatives en débat : ambitions, pratiques, enjeux, Paris/Montpellier, Karthala/Gret/Icra, pp. 497-536.
- Mathieu M., 2010, « L'auxiliaire ». Une approche empirique du rôle de l'anthropologue dans des projets de coopération au développement, Engager l'anthropologie pour le développement et le changement social : pratiques, discours et éthique, Ouagadougou, Burkina Faso, APAD, 28 p.
- Matthieussent S., Carlier R. et Lavigne Delville P., 2005, Un projet d'électrification rurale en Mauritanie (1995-2000) : Alizés électrique : histoire et enjeux d'une tentative de construction d'un service durable, Études et travaux en ligne n° 6, Paris, Gret, 133 p.
- Mayntz R., 1993, "Governing failures and the problem of governability: some comments on a theoretical paradigm", *in* Kooiman J., ed., *Modern governance: New government-society interactions*, London, Sage, pp. 7-20.
- Mazoyer M. et Roudart L., 1997, "Pourquoi une théorie des systèmes agraires", *Cahiers Agricultures*, vol 6 n° 6, pp. 591.
- Mazoyer M. et Roudart L., 2002, *Histoire des agricultures du monde. Du néolithique à la crise contemporaine*, Coll. Points Histoire, Paris, Le Seuil.
- Meillassoux C., 1975, Femmes, greniers et capitaux, Paris Maspero.
- Mendel G. et Prades J.-L., 2002, *Les méthodes de l'intervention psychosociologique,* Coll. Repères, Paris, La Découverte.
- Midler C., 2004 (1998), L'auto qui n'existait pas. Management de projets et transformation de l'entreprise, Paris, Dunod.
- Mintzberg H., 1990, *Le management: voyage au centre des organisations*, Paris, Éditions d'Organisation.
- Minvielle J.-P., 1985, Paysans migrants du Fouta-Toro, Paris, Orstom.
- Miran M., 2010, "Quand ethnologue et imam croisent leurs plumes. Récit d'un voyage au pays de l'anthropologie collaborative", *Cahiers d'études africaines*, vol 198-199-200 n° 2-3-4, pp. 951-980.
- Moore S. F., 1973, "Law and social change: the semi-autonomous social field as an appropriate subject of study", *Law & Society Review*, vol 7 n° 4, pp. 719-746.
- Moore S. F., 2000 (1978), Law as process: An anthropological approach, Münster, LIT Verlag
- Morin E., 1967, Commune en France: la métamorphose de Plozevet, Paris, Fayard.
- Morlat L., 2007, La capitalisation de l'équipe « Appui aux activités communautaires » du programme Twize. Contribution des outils de l'anthropologie à l'émergence d'un métier du développement, Master Professionnel, Université de Provence, Aix-en-Provence

- Morlat L., 2009, *La gestion des impluviums en Androy (Madagascar) : un levier pour le changement social ?*, Études et travaux en ligne n° 24, Nogent-sur-Marne, Gret, 93 p.
- Morlat L., 2010a, Accompagner l'analyse d'une intervention par ses praticiens : un rôle pour une anthropologie du développement appliquée ? Les exemples des projets Twize et ZAC, Conférence "Engager l'anthropologie pour le développement et le changement social : pratiques, discours et éthique", Ouagadougou, APAD, 12 p.
- Morlat L., 2010b, La concertation comme outil d'insertion d'une institution de microfinance dans l'espace local : l'expérience de Mahavotse en Androy (Madagascar), Coopérer aujourd'hui n° 70, Nogent-sur-Marne, GRET, 71 p.
- Morlat L. et Abdoulaye M., 2007, L'animation dans un programme de développement urbain. Approche et expériences de la composante Appui aux activités communautaires du programme Twize en Mauritanie, Études et travaux en ligne n° 11, Paris, Gret, 80 p.
- Morlat L., Andrianaivojaona C., Le Marec R., et al, 2009, La concertation peut-elle contribuer à la gestion durable d'une ressource halieutique ? La pêche crevettière et l'expérience du projet ZAC à Madagascar, Études et travaux en ligne n° 21, Nogent-sur-Marne, Gret, 160 p.
- Morrisson M., 2004, Façonner les règles du jeu : l'élaboration progressive d'une institution de microfinance dans le Chin State (Myanmar), Coopérer aujourd'hui n° 40, Paris, GRET, 64 p.
- Mosse D., 1994, "Authority, Gender and Knowledge: Theoretical Reflections on the Practice of Participatory Rural Appraisal", *Development and Change*, vol 25 n° 3, pp. 497-526.
- Mosse D., 1998, "Process documentation research and process monitoring", in Mosse D., Farrington J. et Rew A., ed., *Development as process: concepts and methods for working with complexity*, London, ODI/Routledge
- Mosse D., 2004, "Is Good Policy Unimplementable? Reflections on the Ethnography of Aid Policy and Practice", *Development and Change*, vol 35 n° 4, pp. 639-671.
- Mosse D., 2005, *Cultivating Development. An Ethnography of Aid Policy and Practice*, London Pluto Press.
- Mosse D., 2006, "Anti-social anthropology? Objectivity, objection, and the ethnography of public policy and professional communities", *Journal of the Royal Anthropological Institute*, vol 12 n° 4, pp. 935-956.
- Mosse D., Farrington J. et Rew A., 1998, *Development as process: concepts and methods for working with complexity*, London, ODI/Routledge.
- Muller P., 1990, Les politiques publiques, Coll. Que sais-je, Paris, Presses universitaires de France.
- Muller P., 1995, "Les politiques publiques comme construction d'un rapport au monde", *in* Faure A., Pollet G. et Warin P., ed., *La construction du sens dans les politiques publiques. Débats autour de la notion de référentiel*, Paris, L'Harmattan, pp. 153-179.

- Muller P., 2000, "L'analyse cognitive des politiques publiques: vers une sociologie politique de l'action publique", *Revue française de science politique*, vol 50 n° 2, pp. 189-208.
- Muller P., 2005, "Esquisse d'une théorie du changement dans l'action publique", *Revue française de science politique*, vol 55 n° 1, pp. 155-187.
- Naudet D., 1999, Trouver des problèmes aux solutions. Vingt ans d'aide au Sahel, Paris, OCDE.
- Naudet J.-D., 2000, "Le dilemme entre solidarité et dépendance", Autrepart, n° 13, pp. 173-193.
- Neveu C. ed., 2007, *Cultures et pratiques participatives. Une perspective comparative*, Paris, L'Harmattan.
- Nonaka I. et Takeuchi H., 1995, *The knowledge creating company : how Japanese companies create the dynamics of innovation*, Oxford, Oxford University Press.
- Okongwu A. F. et Mencher J. P., 2000, "The anthropology of public policy: shifting terrains", *Annual Review of Anthropology*, vol 29, pp. 107-124.
- Olivier de Sardan J.-P., 1990, "Populisme développementiste et populisme en sciences sociales: idéologie, action, connaissance ", *Cahiers d'études africaines*, vol 30 n° 120, pp. 475-492.
- Olivier de Sardan J.-P., 1995, Anthropologie et développement. Essai en anthropologie du changemement social, Paris, APAD/Karthala.
- Olivier de Sardan J.-P., 2001, "Les trois approches en anthropologie du développement", *Revue Tiers Monde*, vol XLII n° 168, pp. 729-754.
- Olivier de Sardan J.-P., 2004a, "Etat, bureaucratie et gouvernance en Afrique de l'Ouest. Un diagnostic empirique, une approche historique.", *Politique africaine*, n° 96, pp. 139-162.
- Olivier de Sardan J.-P., 2004b, "Le chainon manquant", Courrier de la Planète, n° 74, pp. 36-40.
- Olivier de Sardan J.-P., 2007, "De la nouvelle anthropologie du développement à la socioanthropologie des espaces publics africains ", *Revue Tiers Monde*, vol 191 n° 3, pp. 543-552.
- Olivier de Sardan J.-P., 2008, *La rigueur du qualitatif : Les contraintes empiriques de l'interprétation socio-anthropologique*, Coll. Anthropologie prospective Bruxelles, Academia-Bruylant.
- Olivier de Sardan J.-P., 2010, "Anthropologie médicale et socio-anthropologie des actions publiques", Anthropologie et santé, vol 1, pp. [En ligne], mis en ligne le 29 octobre 2010, consulté le 2003 décembre 2010.
- Ostrom E., 1990, Governing the commons, the evolution of institutions for collective action, Cambridge, Cambridge University Press.
- Ostrom E., 1992, "The rudiments of a theory of the origins, survival, and performance of common-property institutions", *in* Bromley D. W., ed., *Making the commons work: theory, practice, and policy,* San Francisco, ICS Press, pp. 293-318.

- Ostrom E., 1994, *Crafting institutions for self-governing irrigation systems*, San Francisco, ICS Press Institute for Contemporary studies.
- Ostrom E., 1997, Pour des systèmes irrigués auto-gérés et durables : façonner les institutions (traduction et synthèse de E.Ostrom, Crafting institutions for self-governing irrigation systems, ICS Press, Institute for Contemporary studies, 111 p, par Ph.Lavigne Delville), Paris, Inter-réseaux, 35 p.
- Ostrom E., Dietz T., Dolšak N., et al ed., 2002, The drama of the commons, Wahsington DC, National Academy Press.
- Otayek R., 2002, "Vu d'Afrique. Société civile et démocratie. De l'utilité du regard décentré", *Revue internationale de politique comparée*, vol 9 n° 2, pp. 193-212.
- Otayek R., 2009, "La problématique "africaine" de la société civile", in Gazibo M. et Thiriot C., ed., *Le politique en Afrique*, Paris, Karthala, pp. 209-226.
- Oumarou H., 2011, La construction du « local » et la gouvernance communale par le bas. L'exemple de la commune rurale de Banibangou (Niger), Etudes et Travaux n° 86, Niamey, LASDEL
- Palier B. et Surel Y., 2005, "Les « trois I » et l'analyse de l'État en action", *Revue française de science politique*, vol 55 n° 1, pp. 7-32.
- Palier B. et Surel Y., 2010, "L'explication du changement dans l'analyse des politiques publiques : identification, causes et mécanismes", in Palier B. et Surel Y., ed., Quand les politiques changent: temporalités et niveaux de l'action publique, Paris, L'Harmattan, pp. 11-52.
- Papadopoulos Y., 1995, Complexité sociale et politiques publiques, Paris, Montchrestien.
- Passeron J.-C., 1991, Le raisonnement sociologique: l'espace non-poppérien du raisonnement naturel, Paris, Nathan.
- Perrot M.-D., 2002, "Mondialiser le non-sens", *Nouveaux Cahiers de l'IUED,* n° Les mots du pouvoir, sens et non-sens de la rhétorique internationale
- Pinson G., 2009, Gouverner la ville par projet. Urbanisme et gouvernance des villes européennes., Coll. Collection Gouvernances, Paris, Presses de Sciences Po.
- Planche J. et Lavigne Delville P., 2005, "L'Union Européenne et le soutien aux sociétés civiles du Sud : du discours politique aux actions de coopération", in Atlani-Duault L., ed., Les ONG à l'heure de la bonne gouvernance, Autrepart
- Platteau J. P., 1996, "The Evolutionary Theory of Land Rights as Applied to Sub Saharan Africa: A Critical Assessment", *Development and Change*, vol 27 n° 1, pp. 29-86.
- Prax j.-Y., 2000, Le guide du Knowledge Management, Paris, Dunod.
- Quiminal C., 1991, Gens d'ici, gens d'ailleurs; migrations soninké et transformations villageoises, Paris, Christian Bourgois.

- Ravon B., 2009, "L'extension de l'analyse de la pratique au risque de la professionnalité", *Empan*, vol 75 n° 3, pp. 116-121.
- Raynaut C., 1988, Le développement rural de la région au village : analyser et comprendre la diversité, Bordeaux, GRID/Univ. de Bordeaux II.
- Raynaut C. ed., 1997a, *Sahels. Diversité et dynamiques des relations sociétés-nature*, Coll. Hommes et sociétés, Paris, Karthala.
- Raynaut C., 1997b, "Transformation des rapports sociaux et dynamique d'usage des ressources : (1) naissance de la question foncière", in Raynaut C., ed., Sahels, diversité et dynamiques des relations sociétés-nature, Paris, Karthala, pp. 285-313.
- Raynaut C., Grégoire E., Janin P., et al, 1997, Societies and Nature in the Sahel, London, Routledge/SEI.
- Raynaut C. et Lavigne Delville P., 1997, "Transformation des rapports sociaux et dynamique d'usage des ressources (2) : l'émancipation de la force de travail", *in* Raynaut C., ed., *Sahels.Diversité et dynamiques des relations sociétés-nature*, Paris, Karthala, pp. 315-346.
- Rayssac G.-L., Brugidou M., Dubien I., et al, 2005, "Penser l'ingénierie des débats publics", Négociations, vol 4 n° 2, pp. 131-137.
- Recondo D., 2006, "Tailleurs de démocratie : l'assistance électorale de l'ONU racontée par ses artisans", in Baré J.-F., ed., *Paroles d'experts : études sur la pensée institutionnelle du développement*, Paris, Karthala, pp. 29-56.
- Reikat A., 2009, Le jeu des rôles ou pourquoi "l'intermédiaire professionnel" ne peut pas jouer son rôle : l'expérience d'une anthropologue dans un organisme de coopération, *Conférence "Engager l'anthropologie pour le développement et le changement social: pratiques, discours et éthique"*, Ouagadougou, APAD, 6 p.
- Repussard C., 2007, Insertion institutionnelle et intervention technique : le cas du programme Alizés Sénégal, Études et travaux en ligne n° 9, Paris, Gret, 85 p.
- Répussard C., 2008, A la recherche d'une légitimité politique dans la gestion villageoise du service de l'eau ? Comités de gestion, configurations politiques et fonctionnement des services d'eau potable au Nord Sénégal, Coopérer aujourd'hui n° 63, Nogent-sur-Marne, GRET, 62 p.
- Répussard C., 2011, Le service public de l'eau potable en milieu rural au Sénégal : l'exemple de la Communauté rurale de Moudéry, doctorat en anthropologie, Université de Provence, Aix-en-Provence, 393 p.
- Robert C., 2008, "Expertise et action publique", in Borraz O. et Guiraudon V., ed., *Politiques publiques. T.1. La France dans la gouvernance européenne*, Presses de Sciences Po, pp. 309-335.
- Robert S. et Ollitrault-Bernard A., 2005, *Le capital mémoire. Identifier, analyser, valoriser l'expérience dans les institutions*, Paris, Editions Charles Léopold Mayer.

- Rocher M., 2002, Travail de capitalisation. Alizés Électrique, rapport interne, Paris, Gret
- Rondinelli D. A., 1993, Development projects as policy experiments: An adaptive approach to development administration, London, Routledge.
- Rouyat J., Broutin C., Rachmuhl V., et al, 2006, La gestion des ordures ménagères dans les villes secondaires du Sénégal. Vers des politiques municipales incluant les quartiers périphériques, Études et travaux en ligne n° 8, Paris, Gret, 91 p.
- Sabatier P. et Schlager E., 2000, "Les approches cognitives des politiques publiques : perspectives américaines", *Revue française de science politique*, vol 50 n° 2, pp. 209-234.
- Saint-Martin D., 2004, "Expertise", in Boussaguet L., Jacquot S. et Ravinet P., ed., *Dictionnaire des politiques publiques*, Paris, Presses de Sciences Po, pp. 209-217.
- Schlager E. et Ostrom E., 1992, "Property Rights Regimes and Natural Resources: a Conceptual Analysis", *Land Economics*, vol 68 n° 3, pp. 249-262.
- Schmitz J. et Humery M., 2008, "La vallée du Sénégal entre (co) développement et transnationalisme: irrigation, alphabétisation et migration ou les illusions perdues", *Politique africaine*, n° 109, pp. 56-72.
- Schnapper D., 2009, Une sociologue au Conseil constitutionnel, Paris, Gallimard.
- Schön D. A., 1983, *The Reflexive Practitionner. How Professionals Think in Action*, New York, Basic Bools.
- Scott J. C., 1998, Seeing like a state: How certain schemes to improve the human condition have failed, New Haven/London, Yale University Press.
- Sebillotte M., 2001a, "Des recherches en partenariat «pour» et «sur» le développement régional: Ambitions et questions", *Natures Sciences Sociétés*, vol 9 n° 3, pp. 5-7.
- Sebillotte M., 2001b, "Les fondements épistémologiques de l'évaluation des recherches tournées vers l'action", *Nature Sciences Sociétés*, vol 9 n° 3, pp. 8-15.
- Semin L., 1989, Associations villageoises de développement et communautés de la vallée du Sénégal en migration : étude d'un cas Mémoire de maîtrise de sociologie, Univ. de Paris X/GRDR, Paris, 2 tomes, 115 et 150 p.
- Shore C. et Wright S. ed., 1997a, *Anthropology of policy. Critical perspectives on governance and power.*, London, Routledge/European Association of Social Anthropologists.
- Shore C. et Wright S., 1997b, "Policy: A new field of anthropology", *in* Shore C. et Wright S., ed., *Anthropology of policy,* London, Routledge, pp. 3-39.
- Smyrl M., 2002, "Politics and Policy dans les approches américaines des politiques publiques : effets institutionnels et dynamiques de changement", Revue française de science politique, vol 52 n° 1, pp. 37-52.

- Soederberg S., 2004, "American empire and 'excluded states': the Millenium Challenge Account and the shift to pre-emptive development", *Third World Quarterly*, vol 25 n° 2, pp. 279-302.
- Sorel M., 2009, "Quand il s'agit de caractériser les référents théoriques en travail social. Retour sur une étude...", *Empan*, vol 75 n° 3, pp. 80-87.
- Soulé B., 2007, "Observation participante ou participation observante? Usages et justifications de la notion de participation observante en sciences sociales", *Recherches Qualitatives*, vol 27 n° 1, pp. 127-140.
- Surel Y., 2000, "The role of cognitive and normative frames in policy-making", *Journal of European Public Policy*, vol 7 n° 4, pp. 495-512.
- Théry I., 2005, "Expertises de service, de consensus, d'engagement : essai de typologie de la mission d'expertise en sciences sociales", *Droit et société*, vol 60 n° 2, pp. 311-327.
- Tidjani Alou M., 1994, "Les projets de développement sanitaire face à l'administration au Niger", Santé publique, vol 6 n° 4, pp. 381-392.
- Tidjani Alou M., 1996, "Les coopérations dans l'arène nationale", *Nouveaux Cahiers de l'IUED*, n° 4, pp. 65-75.
- Tidjani Alou M., 2009, "La décentralisation en Afrique : un état des lieux de la recherche en sciences sociales", *in* Gazibo M. et Thiriot C., ed., *Le politique en Afrique*, Paris, Karthala, pp. 185-208.
- Toulmin C., Lavigne Delville P. et Traore S. ed., 2002, *The Dynamics of Resource Tenure in West Africa*, Londres, IIED/James Currey/Heineman.
- Touraine A., 1978, La voix et le regard, Paris, Seuil.
- Tricoire A., 2006, "Externaliser la contrainte. Le dispositif de pilotage d'un projet de recherche communautaire (enquête)", *Terrains & travaux*, vol 11 n° 2, pp. 122-139.
- Verdès-Leroux J., 1978, Le travail social, Paris, Minuit.
- Vermersch P., 2004, "L'aide à l'explicitation et retour réflexif", *Education permanente*, vol 160, pp. 71-80.
- Vidal L., 2009, Faire de l'anthropologie. Santé, science et développement, Coll. Terrains anthropologiques, Paris, La Découverte.
- Villeval P. et Lavigne Delville P., 2004, *Capitalisation d'expériences, expériences de capitalisation : comment passer de la volonté à l'action ?*, Traverses n° 15, Lyon/Paris, Handicap International/Gret/Groupe Initiatives, 46 p.
- Weigel J.-Y., 1982, Migration et production domestique des Soninké du Sénégal, Paris, Orstom.
- Wright S. ed., 1994, The Anthropology of Organizations, London, Routledge.

Annexes

Annexe 1. Liste complète des publications

I.1. Thèse

Lavigne Delville, Ph., 1994, Migrations internationales, restructurations agraires et dynamiques associatives en pays soninké et haalpulaar (1975-1990), essai d'anthropologie du changement social et du développement, thèse de doctorat en anthropologie sociale et ethnologie, Ehess, Centre de Marseille, 394 p + ann. (sous la direction de J.P. Olivier de Sardan; mention très honorable avec les félicitations du jury)

I.1. Ouvrages et direction d'ouvrages

2002

Toulmin C., <u>Lavigne Delville Ph</u>. and Traore S. eds, 2002, *The Dynamics of Resource Tenure in West Africa,* IIED/James Currey/Heineman, 242 p.

2000

<u>Lavigne Delville Ph.</u>, Toulmin C., Traore S. dir., 2000, *Gérer le foncier rural en Afrique de l'ouest, interventions publiques et dynamiques locales*, Paris/Saint-Louis, Karthala/URED, 357 p.

<u>Lavigne Delville Ph.</u>, Sellamna N. et Mathieu M. coord., 2000, *Les enquêtes participatives en débat : ambitions, pratiques, enjeux*, Paris/Montpellier, Karthala/Gret/Icra, 543 p.

<u>Lavigne Delville Ph.</u>, Bouju J. et Le Roy E., 2000, *Prendre en compte les enjeux fonciers dans une démarche d'aménagement, stratégies foncières et bas-fonds au Sahel*, coll. Etudes et Travaux, Gret, 128 p.

1998

Rossi G., <u>Lavigne Delville Ph</u>. et Narbeburu D. dir., 1998, *Sociétés rurales et environnement, gestion des ressources et dynamiques locales au Sud*, Paris, Bordeaux, KARTHALA/REGARDS/GRET, 402 p.

<u>Lavigne Delville Ph.</u> dir., 1998, *Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale? réconcilier pratiques, légitimité et légalité,* Paris, Ministère de la Coopération/Karthala, 744 p.

1997

Raynaut C., with Grégoire E., Janin P., Koechlin J. et <u>Lavigne Delville Ph.</u>, 1997, *Societies and Nature in the Sahel*, London, Routledge/SEI, 351 p.

Raynaut C. dir, 1997, Sahels, diversité et dynamiques des relations société/nature, Paris, Karthala, 430 p) (version française du précédent)

1994

Jacob J.P. et <u>Lavigne Delville Ph.</u> dir., 1994, *Les associations paysannes en Afrique : organisation et dynamiques,* Paris, APAD/KARTHALA/IUED, 307 p.

1991

<u>Lavigne Delville Ph.</u>, 1991, La rizière et la valise; irrigation, migration et stratégies paysannes dans la vallée du fleuve Sénégal, Paris, SYROS coll. Ateliers du développement, 230 p.

II. Articles scientifiques

II.1. Articles de revue à comité de lecture

Acceptés moyennant modifications

« La dépendance à l'aide : paroles d'acteurs nigériens », Politique Africaine

"Registering and Administering Customary Land Rights: Can We Deal with Complexity?", Development and Change.

"Formalizing Customary Land Rights in Benin: Competing Conceptions, Policy and Polity Issues", Land Use Policy

A paraître

<u>Lavigne Delville Ph.</u>, sous presse, « Pour une anthropologie symétrique entre « développeurs » et des « développés », in Copans J. et Freud C. dir., *Le développement aujourd'hui : chemin de croix ou croisée des chemins*, Cahiers d'études Africaines.

2010

<u>Lavigne Delville Ph.</u>, 2010, « La réforme foncière rurale au Bénin : émergence et mise en question d'une politique instituante dans un pays sous régime d'aide », *Revue française de science politique*, n°60(3), pp. 467-491

<u>Lavigne Delville Ph.,</u> 2010, « Sécurisation foncière, formalisation des droits, institutions de régulation foncière et investissements. Pour un cadre conceptuel élargi », *Revue des Questions foncières* n°1/2010, FAO, pp.5-34.

2005

Planche J. et <u>Lavigne Delville Ph.</u>, 2005, « L'Union Européenne et le soutien aux sociétés civiles du Sud : du discours politique aux actions de coopération », in Atlani-Duaux L. dir., *Les ONG à l'heure de la bonne gouvernance*, Revue *Autrepart* n°35, Armand Colin, pp.143-160.

2002

<u>Lavigne Delville Ph.,</u> 2002, « When Farmers Use "Pieces of paper" to Record Their Land Transactions in Francophone Rural Africa: Insights into the Dynamics of Institutional Innovation », *European Journal of Development Studies* n°2, 2002: 89-108.

2000

<u>Lavigne Delville Ph.</u>, 2000, « Impasses cognitives et expertise en sciences sociales : réflexions à propos du développement rural en Afrique », in J.P.Jacob dir. *Sciences sociales et coopération en Afrique : les rendez-vous manqués*, Nouveaux cahiers de l'IUED, 10, PUF/IUED, pp. 69-99.

1992

<u>Lavigne Delville Ph.,</u> 1992 "Groupements villageois et transition" *Cahiers des Sciences humaines*, n°28-2, 1992, pp 327-343.

1991

<u>Lavigne Delville Ph.</u>, 1991, "Irrigation, émigration et sécurité alimentaire sur le fleuve Sénégal", *Cahiers sciences humaines* vol 27(1-2), pp 105-116.

I.2. Articles de revue sans comité de lecture

A paraître en 2011

<u>Lavigne Delville, Ph.</u>, à paraître en 2011, « Microfinance et anthropologie. Une expérience dans le sud malgache », *Bulletin de l'APAD*, N° spécial « *Engager l'anthropologie pour le développement et le changement social* »

2007

<u>Lavigne Delville Ph.</u>, 2007, "Insécurités foncières et trajectoires de sécurisation : illustrations ouest-africaines", *Réforme agraire et coopératives* 2007/1, FAO, pp.7-17.

2006

<u>Lavigne Delville Ph.</u>, 2006, "Sécurité, insécurités, et sécurisation foncières: un cadre conceptuel", *Réforme agraire et coopératives* 2006/2, FAO, pp.18-25.

2005

<u>Lavigne Delville Ph.,</u> 2005, « Quelques mystères de l'approche de Hernando de Soto », *L'Economie Politique* n°28, pp.92-105.

2004

Lavigne Delville Ph. et Merlet M., 2004, « Un contrat social pour les politiques foncières », POUR n°184.

1998

<u>Lavigne Delville Ph.</u>, 1998, « A quoi servent les sciences sociales dans les projets de développement rural ? Points de vue d'un "agent double" », *Bulletin de l'Apad* n°14, pp.79-107.

1994

Lavigne Delville Ph., 1994 "Avant-propos" Dossier "Systèmes irrigués", *Cahiers de la recherche-développement* n°38, pp.3-4.

<u>Lavigne Delville Ph.</u>, Lombard J., Gonin P., 1994, « Des migrants et des terroirs ; comparaisons des situations dans la vallée du fleuve Sénégal et au pays serer », *Hommes et terres du Nord*, 1994-4 : 151-165.

1992

<u>Lavigne Delville Ph.</u>, 1992, "Participation paysanne, discours et pratiques. Quelques réflexions sur le texte de J.P. Chauveau », *Bulletin de l'APAD* n°3, pp. 31-35.

<u>Lavigne Delville Ph.</u>, 1992, «Micro-sociologie des organisations: légitimité, participation, leadership; discours développementiste et pratiques des organisations», *Le bulletin de l'APAD*, n° 4, *Numéro 4*, [En ligne], mis en ligne le : 26 juin 2008. URL: http://apad.revues.org/document3853.html. Consulté le 28 janvier 2009.

1990

<u>Lavigne Delville, Ph.</u> 1990, "Les projets de développement initiés par les migrants", *Hommes et migrations* n°1131, pp 25-27.

<u>Lavigne Delville Ph.</u>, 1990, "Du technicisme à l'accompagnement de dynamiques sociales : la « capitalisation » du GRDR », *Journal des anthropologues*, n°42, pp.55-65.

II.3. Notes de lectures et compte-rendus dans des revues à comité de lecture

A paraître

<u>Lavigne Delville Ph.</u>, à paraître en 2011, Note de lecture de Fresia M., 2009, *Les Mauritaniens réfugiés au Sénégal. Une anthropologie critique de l'asile et de l'aide humanitaire*, Paris, L'Harmattan, 379 p., à paraître dans Copans J. et Freud C. dir., *Le développement aujourd'hui : chemin de croix ou croisée des chemins, Cahiers d'Etudes Africaines*.

<u>Lavigne Delville Ph.</u>, à paraître en 2011, « Note de lecture de Onoma, Ato Kwamena, 2010, The Politics of Property Rights Institutions in Africa, Cambridge University Press », *Revue française de science politique*.

2011

<u>Lavigne Delville Ph.</u>, 2011, Notes de lecture de Vidal L., 2010, *Faire de l'anthropologie. Santé, science et développement*, Coll. Recherches, Paris, La Découverte, 292 p., *Natures, Sciences, Sociétés*, vol 19 n°1, pp. 71-72.

2010

<u>Lavigne Delville Ph.</u>, Review of Vidal L., 2010, *Faire de l'anthropologie. Santé, science et développement*, Coll. Recherches, Paris, La Découverte, 292 p., *Social Anthropology* 18 (4), pp.502-503.

<u>Lavigne Delville Ph.</u>, 2010, Compte-rendu de Whitfield L, ed. 2009. The Politics of Aid. African Strategies for Dealing with Donors. Oxford/New York: Oxford University Press. 401 pp, *Politique Africaine* n°117, p. 198-199.

2004

<u>Lavigne Delville Ph.,</u> 2004, Compte-rendu de Colin J.Ph. ed. Figures du métayage. Etude comparée de contrats agraires (Mexique), Paris, IRD., in *Etudes Rurales*, n°160-170, pp.304-305.

<u>Lavigne Delville Ph.</u>, 2005, Note de lecture de Béatrice Pouligny, Ils nous avaient promis la paix. Opérations de l'ONU et populations locales, Paris, Presses de Sciences Po, « Collection académique », 2004, 356 p., *Revue Tiers Monde*, t. XLVI, no 184, octobre-décembre 2005, p 929-931.

2001

<u>Lavigne Delville Ph.</u>, 2001, Note de lecture de « Uvin P., L'Aide complice ? Coopération internationale et violence au Rwanda, Paris, L'Harmattan, 1999, 289 pages. », *Politique Africaine* n°83, pp. 166-168.

1991

<u>Lavigne Delville Ph.</u>, 1991, « Le sanglot de l'homme noir ; à propos de Kabou Axelle, Et si l'Afrique refusait le développement ?, » *Cahiers d'études africaines*, 121-122 ; XXXI – 1-2 : 231-240.

III. Chapitres d'ouvrages

A paraître

<u>Lavigne Delville Ph.</u>, à paraître, « Du nouveau dans la « participation » au développement ? Impératif délibératif, populisme bureaucratique et participation cachée », In Le Meur, P.-Y., Jul-Larsen, E., Laurent, P.-J., Léonard, E. (Eds.), *Une anthropologie entre pouvoirs et histoire*. Paris, Karthala-IRD-APAD.

<u>Lavigne Delville Ph.</u>, à paraître, « L'évaluation des projets de développement : entre instrumentalisations et production d'une image partagée », in Ridde V., Kouanda S., Kobiané, J-F. eds, *Les défis de la pratique de l'évaluation de programme en Afrique*.

2011

<u>Lavigne Delville Ph.</u> and Papazian V., 2011, « Land Policy: A Linchpin of Economic Development and Social Peace », in Devèze J.C. ed, *Challenges for African Agriculture*, Washington/Paris, The World Bank/AFD, pp. 115-132.

2010

<u>Lavigne Delville Ph.</u>, 2010, « Conceptions des droits fonciers, récits de politique publiques et controverses. Les Plans Fonciers Ruraux en Afrique de l'ouest », in Colin J.-Ph., P.-Y. Le Meur, E. Léonard (eds.), *Les politiques d'enregistrement des droits fonciers. Du cadre légal aux pratiques locales*, Karthala, pp.69-103.

Gasselin P. et <u>Lavigne Delville Ph.</u>, 2010, « Pourquoi conduire une recherche-action en partenariat ? », in Faure G. et al eds, *Innover avec les acteurs du monde rural : la recherche-action en partenariat*, Montpellier, QUAE Editions, pp.31-39.

Gasselin P. et <u>Lavigne Delville Ph.</u>, 2010, « Les principes fondamentaux d'une démarche de recherche-action en partenariat », in Faure G. et al eds, *Innover avec les acteurs du monde rural : la recherche-action en partenariat*, Montpellier, QUAE Editions, pp.40-47.

<u>Lavigne Delville Ph.</u>, 2010, "Registering and Administering Customary Land Rights: Can We Deal with Complexity?" in Deininger K. ed. *Innovations in Land Rights Recognition, Administration and Governance*, World Bank/Global Land Tool Network/International Federation of Surveyors, pp. 28-42.

2009

Le Meur P.Y. et <u>Lavigne Delville Ph.</u>, 2009, « Le développement rural et la gouvernance des ressources » in Vidal L. et Atlani-Duault L. dir., *Anthropologie de l'aide humanitaire et du développement*, Paris, Armand Colin, pp.73-96.

Lavigne Delville Ph., Mongbo R., Ouedraogo H., 2009, « Sécurisation foncière et gestion communale en milieux rural et urbain (Afrique de l'ouest et Madagascar). Problématique et questions pour l'atelier » in Lavigne Delville Ph., Mongbo R., Mansion A. coord. Vers une gestion foncière communale : stratégies, outils et conditions de réussite (Afrique de l'Ouest et Madagascar). Actes de l'atelier d'échanges de pratiques (Cotonou, 20-25 octobre 2008). Gret/CEBEDES, pp. 7-24.

<u>Lavigne Delville Ph.</u>, 2009, « Postface : l'applicabilité des principes d'Ostrom », in Ostrom E., 2009, *Pour des systèmes irrigués auto-gérés et durables : façonner les institutions*_(traduction et synthèse de E.Ostrom, *Crafting institutions for self-governing irrigation systems*, ICS Press, Institute for Contemporary studies, 111 p, par Ph. Lavigne Delville), Coopérer Aujourd'hui n°67, pp. 31-33.

2008

<u>Lavigne Delville Ph.</u> et Papazian V., 2008, « Le foncier au cœur du développement économique et de la paix sociale », in Devèze J.C. dir, *Défis agricoles africains*, Karthala/AFD, pp. 247-264.

<u>Lavigne Delville Ph.</u>, 2008, « Construire un service essentiel de l'eau potable dans les bourgs ruraux : une lecture du projet MIREP, Postface », In Mahé J.P., Construire un service publi d'eau potable avec les entrepreneurs locaux. L'exemple du programme MIREP au Cambodge, Coll. Etudes et Travaux, Paris, Gret, pp.81-86.

Barrau E. et <u>Lavigne Delville Ph.</u>, 2008, « Le diagnostic préalable dans les projets d'appui au développement local . Quelle démarche pour quelles finalités ? », in Barrau E., Lavigne Delville Ph., Neu D., *Adapter les démarches de développement local au contexte institutionnel et aux acteurs. Diagnostic, appui aux porteurs de projets et maîtrise d'ouvrage des réalisations : trois notes méthodologiques, Coopérer Aujourd'hui n°62, GRET, pp.5-20.*

Barrau E. et <u>Lavigne Delville Ph.</u>, 2008, « Qui sont les « groupes de base » et comment les appuyer ? », in Barrau E., Lavigne Delville Ph., Neu D., *Adapter les démarches de développement local au contexte institutionnel et aux acteurs. Diagnostic, appui aux porteurs de projets et maîtrise d'ouvrage des réalisations : trois notes méthodologiques*, Coopérer Aujourd'hui n°62, GRET, pp.21-40.

2007

<u>Lavigne Delville Ph.</u>, 2007, « Changes in "Customary" Land Management Institutions: Evidence from West Africa », in Cotula L. ed., *Changes in "Customary" Land Tenure Systems in Africa*, IIED/FAO, pp. 35-50.

<u>Lavigne Delville Ph.</u>, 2007, « Les diagnostics participatifs dans le cadre des projets de développement rural en Afrique de l'Ouest : postulats, pratiques et effets sociaux des PRA/Marp » in Neveu C. dir., *Cultures et pratiques participatives : perspectives comparatives*, Coll. Logiques Politiques, Paris, L'Harmattan, pp. 313-330.

<u>Lavigne Delville Ph.,</u> 2007, « A la recherche du chaînon manquant. Construire des articulations entre recherche en sciences sociales et pratique du développement », in Bierschenk Th., Blundo G., Jaffré Y., Tidjani Alou M. eds, *Une anthropologie entre rigueur et engagement. Essais autour de l'œuvre de Jean-Pierre Olivier de Sardan*, Leiden/Paris, APAD/Karthala, pp. 127-150.

2006

<u>Lavigne Delville Ph.</u>, 2006, « Préface : Les conditions institutionnelles et méthodologiques d'une évolution des rapports entre praticiens et techniciens « , in Darré J.P., *La recherche co-active de solutions*, Coll. Etudes et Travaux, Editions du Gret/Cnearc.

<u>Lavigne Delville Ph.</u>, 2006, « Conditions pour une gestion décentralisée des ressources naturelles. Entre 'community failures', 'market failures' et 'state failures', construire de nouveaux 'communs' », in Bertrand A., Karsenty A. et Montagne R. eds. *L'Etat et la gestion locale durable des forêts en Afrique francophone et à Madagascar*, Cirad/L'Harmattan, pp.143-162.

<u>Lavigne Delville Ph.</u>, 2006, « Politiques et interventions en matière de foncier et de gestion des ressources naturelles », in Chauveau J.P. et al, *Modes d'accès à la terre, marchés fonciers, gouvernance et politiques foncières en Afrique de l'Ouest,* Résultats du projet de recherche CLAIMS, London, IIED/CLAIMS, pp.54-68.

<u>Lavigne Delville Ph.</u>, 2006, « Policies and Interventions on Land and Natural Resource Management», in Chauveau J.P. et al, *Changes in land access and governance in West Africa: markets, social mediations and public policies, Results of the CLAIMS research project, London, IIED/CLAIMS, pp.50-63.*

Lavigne Delville Ph., 2006, « Conclusions », in Chauveau J.P. et al, *Modes d'accès à la terre, marchés fonciers, gouvernance et politiques foncières en Afrique de l'Ouest,* Résultats du projet de recherche CLAIMS, London, IIED/CLAIMS, pp.69-79.

<u>Lavigne Delville Ph.,</u> 2006, « Conclusions », in Chauveau J.P. et al, *Changes in land access and governance in West Africa: markets, social mediations and public policies,* Results of the CLAIMS research project, London, IIED/CLAIMS, pp.64-73.

2005

<u>Lavigne Delville Ph.</u>, 2005, « Registering and Administering Customary Land Rights; Current Innovations and Questions in French-Speaking West Africa", in *Proceedings of the Expert Group Meeting on secure land tenure: 'new legal frameworks and tools'*, UN-Gigiri in Nairobi, Kenya, 10-12 November 2004, FIG/UN-Habitat/CASLE.

<u>Lavigne Delville Ph.</u>, Sellamna N., Mathieu M., 2005, « Living up to ambitions, for a more rigourous practice of participatory appraisals and enquiries », in Neef A., ed ., *Participatory approaches for sustainable land use in Southeast Asia*, White Lotus, Bangkok.

<u>Lavigne Delville Ph.</u>, 2005, « Façonner les systèmes de règles et les inscrire dans le droit : une condition pour une gestion durable des ressources en eau. Préface », in Kibler J.F. et Perroud C., Vers une cogestion des infrastructures hydro-agricoles. Construction associative et réhabilitation de polders : l'expérience du projet Prey Nup, Coll. Etudes et Travaux, Editions du Gret, pp. 5-10.

2003

<u>Lavigne Delville Ph., 2003</u>, « 'On ne peut comprendre une société sans comprendre ses structures de pouvoir et la façon dont s'y prennent les décisions' - Préface », in Fauroux E., *Comprendre une société rurale, une méthode d'enquête socio-anthropologique appliquée à l'ouest malgache*, Collection Etudes et Travaux, Editions du Gret, pp. 3-5.

<u>Lavigne Delville Ph.</u>, 2003, « When Farmers Use "Pieces of paper" to Record Their Land Transactions in Francophone Rural Africa: Insights into the Dynamics of Institutional Innovation », in Benjaminsen T.A. and Lund Ch., eds, *Securing Land Rights in Africa*, London/Bonn, Franck Cass/EADI, pp. 89-108.

<u>Lavigne Delville Ph.</u>, Ouedraogo H., Toulmin C., 2003, « Dynamiques foncières et interventions publiques. Enjeux, débats actuels et expériences en cours sur les politiques foncières en Afrique de l'ouest », in <u>Lavigne Delville Ph.</u> et al. dir, Pour une sécurisation foncière des producteurs ruraux, Actes du séminaire international, GRAF/GRET/IIED, pp.1-17.

<u>Lavigne Delville Ph.</u>, 2003, « La décentralisation administrative face à la question foncière. Quelques réflexions », in <u>Lavigne Delville Ph.</u> et al. dir *Pour une sécurisation foncière des producteurs ruraux*, Actes du séminaire international, GRAF/GRET/IIED, pp.19-26.

<u>Lavigne Delville Ph.</u>, 2003, « Remarques complémentaires sur le Projet d'Orientation stratégique de l'AFD », in *Observatoire français de la coopération internationale 2002-2003*, Karthala, pp. 57-61.

2002

Toulmin C., <u>Lavigne Delville Ph.</u> and Traore S., 2002, « Introduction » in Toulmin C., <u>Lavigne Delville Ph.</u> and Traore S. eds, *The Dynamics of Resource Tenure in West Africa*, IIED/James Currey / Heinemann, pp. 1-24.

<u>Lavigne Delville Ph.,</u> 2002, « Le foncier et la gestion des ressources naturelles », in CIRAD-GRET, *Mémento de l'Agronome*, Paris, CIRAD-GRET-MAE, pp. 201-221.

<u>Lavigne Delville Ph.</u>, 2002, « Aménager les bas-fonds : l'exemple de l'Afrique de l'Ouest », in CIRAD-GRET, *Mémento de l'Agronome*, Paris, CIRAD-GRET-MAE, pp. 297-317.

<u>Lavigne Delville Ph.</u> et Wybrecht B, 2002, « Les diagnostics, outils pour le développement », in CIRAD-GRET, *Mémento de l'Agronome*, Paris, CIRAD-GRET-MAE, pp. 27-44.

Chauveau J.P. et <u>Lavigne Delville Ph.</u>, 2002, « Politiques foncières intermédiaires en Afrique de l'Ouest francophone », in Lévy M. dir, 2002, *Comment réduire pauvreté et inégalités. Pour une méthodologie des politiques publiques*. IRD/Karthala, pp. 211-239.

2000

<u>Lavigne Delville Ph.</u>, 2000, « Courtiers en développement ou entrepreneurs politiques ? les responsables d'associations villageoises de développement dans la région d'émigration internationale (Sénégal; Mali) » in Bierschenk, Chauveau et Olivier de Sardan dir. *Courtiers en développement, les villages africains en quête de projets*, Stuttgart/Paris, Apad/Karthala, pp. 165-187.

<u>Lavigne Delville Ph.</u>, Toulmin C., Traore S., 2000, « Introduction », in <u>Lavigne Delville Ph.</u>, Toulmin C., Traore S. coord. *Gérer le foncier rural en Afrique de l'ouest*, Paris/Saint-Louis, Karthala/URED, pp.11-52.

<u>Lavigne Delville Ph.</u>, 2000, « Harmonising formal law and customary land rights in french-speaking West Africa », in Toulmin C. and Quan J. eds. *Evolving land rights, policy and tenure in Africa*, DFID/IIED/NRI, London, pp. 97-121.

<u>Lavigne Delville Ph.</u>, 2000, « L'illusion de toute découvir au village : critique de l'empiricisme dans les Marp », in <u>Lavigne Delville Ph.</u>, Sellamna N. et Mathieu M. coord., 2000, *Les enquêtes participatives en débat : ambitions, pratiques, enjeux*, Paris/Montpellier, Karthala/Gret/Icra, pp.396-417.

<u>Lavigne Delville Ph.</u> et Mathieu M., 2000, « Donner corps aux ambitions : le diagnostic participatif comme enjeu de pouvoir et comme processus social » in <u>Lavigne Delville Ph.</u>, Sellamna N. et Mathieu M. coord., 2000, *Les enquêtes participatives en débat : ambitions, pratiques, enjeux,* Paris/Montpellier, Karthala/Gret/Icra, pp. 497-536.

1998

Lavigne Delville Ph., 1998, « Environnement, dynamiques sociales et interventions externes : construire et gérer l'interface » in Rossi G., <u>Lavigne Delville Ph.</u> et Narbeburu D. dir. *Sociétés rurales et environnement,* GRET/REGARDS/KARTHALA, pp. 381-394

<u>Lavigne Delville Ph.</u>, 1998, "Logiques paysannes d'exploitation des bas-fonds en Afrique soudano-sahélienne" in Ahmadi N. et Teme B. eds., *Aménagement et mise en valeur des bas-fonds au Mali, bilan et perspectives nationales, intérêt pour la zone de savane ouest-africaine*, CIRAD, pp. 77-93.

<u>Lavigne Delville Ph.</u> et Boucher L. 1998 "Dynamiques paysannes de mise en culture des bas-fonds en zones forestières d'Afrique de l'Ouest" in Leplaideur A. et Cheneau-Loquay A. dir. *Quel avenir pour les rizicultures de l'Afrique de l'Ouest ?* actes du colloque CIRAD-CA/REGARDS, Bordeaux, 4-7 avril 1995, CD-ROM CIRAD, pp. 365-376.

Chauveau J.P. et <u>Lavigne Delville Ph.</u>, 1998, "Communiquer dans l'affrontement : la participation cachée dans les projets participatifs ciblés sur les groupes ruraux défavorisés" in Deler J.P. et al, dir., *ONG et développement : du nord aux suds*, Paris, Karthala, pp. 193-214.

<u>Lavigne Delville, Ph.,</u> 1998, "Privatiser ou sécuriser", in <u>Lavigne Delville Ph</u>. dir. *Quelles politiques foncières en Afrique noire rurale ? Réconcilier pratiques, légitimité et légalité*, Paris, Ministère de la Coopération/Karthala, pp. 28-35.

Lavigne Delville, Ph., 1998, "La sécurisation de l'accès aux ressources : par le titre ou l'inscription dans la communauté ?" in Lavigne Delville Ph. dir. Quelles politiques foncières en Afrique noire rurale ? Réconcilier pratiques, légitimité et légalité, Paris, Ministère de la Coopération/Karthala, pp. 76-86.

<u>Lavigne Delville, Ph.</u>, 1988, "Sécurité foncière et intensification", in <u>Lavigne Delville Ph.</u> dir. *Quelles politiques foncières en Afrique noire rurale? Réconcilier pratiques, légitimité et légalité,* Paris, Ministère de la Coopération/Karthala, pp.264-292.

<u>Lavigne Delville, Ph.,</u> 1988, « Les monts Mandara » in <u>Lavigne Delville Ph</u>. dir. *Quelles politiques foncières en Afrique noire rurale? Réconcilier pratiques, légitimité et légalité,* Paris, Ministère de la Coopération/Karthala, pp. 208-214.

André C. et <u>Lavigne Delville</u>, <u>Ph.</u>, 1988, « Changements fonciers et dynamiques agraires : le Rwanda, 1900-1990 » in <u>Lavigne Delville Ph</u>. dir. *Quelles politiques foncières en Afrique noire rurale ? réconcilier pratiques, légitimité et légalité*, Paris, Ministère de la Coopération/Karthala, pp.157-182.

<u>Lavigne Delville, Ph.</u> et Karsenty A., 1988, « Des dynamiques plurielles » in <u>Lavigne Delville Ph.</u> dir. *Quelles politiques foncières en Afrique noire rurale ? Réconcilier pratiques, légitimité et légalité*, Paris, Ministère de la Coopération/Karthala, pp. 215-242.

<u>Lavigne Delville, Ph.</u> et Chauveau J.P., 1998, « Conclusion : Quels fondements pour des politiques foncières en Afrique francophone ? » in <u>Lavigne Delville Ph</u>. dir. *Quelles politiques foncières en Afrique noire rurale ? réconcilier pratiques, légitimité et légalité*, Paris, Ministère de la Coopération/Karthala, pp.731-736.

<u>Lavigne Delville Ph.</u>, 1998, « Comment articuler droit positif et droits fonciers locaux : expériences récentes et perspectives de législations foncières en Afrique de l'ouest francophone », Politique des structures et action foncière au service du développement agricole et rural, actes du colloque de La Réunion, Paris, CNASEA/AFDI/FNSAFER, pp. 370-392.

<u>Lavigne Delville Ph.</u>, 1998, « L'aménagement des bas-fonds en Afrique de l'ouest », in Tiercelin J.R. coord. *Traité d'irrigation*, Paris, Lavoisier/Tec & Doc, pp. 560-582.

1997

Raynaut C. et <u>Lavigne Delville Ph.</u>, 1997, "Un espace partagé : complémentarité et concurrence des usages » in Raynaut C. dir *Sahels : diversité et dynamiques des relations sociétés-nature*, Paris, Karthala, pp. 143-174.

Raynaut C. and <u>Lavigne Delville Ph.</u>, 1997, « A Shared Land: Complementary and Competing Uses », in C.Raynaut and al, *Societies and Nature in the Sahel*, Routledge and Kegan Paul, pp.109-137.

<u>Lavigne Delville Ph.</u>, 1997, "Les systèmes agraires sahéliens : les grands logiques paysannes » in Raynaut C. dir Sahels : diversité et dynamiques des relations sociétés-nature, Paris, Karthala, pp. 175-197.

<u>Lavigne Delville Ph.</u>, 1997, « Sahelians Agrarian Systems : Principal Rationales », in C.Raynaut and al, *Societies and Nature in the Sahel*, Routledge and Kegan Paul, pp.138-158.

Raynaut C. et <u>Lavigne Delville Ph.</u>, 1997, "La diversité des pratiques agricoles » in Raynaut C. dir *Sahels : diversité et dynamiques des relations sociétés-nature*, Paris, Karthala, pp. 199-226.

Raynaut C. and <u>Lavigne Delville Ph.</u>, 1997, « The Diversity of Farming Practices », in C.Raynaut and al, *Societies and Nature in the Sahel*, Routledge and Kegan Paul, pp. 159-183.

Raynaut C., <u>Lavigne Delville Ph</u>. et Koechlin J., 1997, « Les relations sociétés/nature au Sahel : quelques grands types de situation », » in Raynaut C. dir *Sahels : diversité et dynamiques des relations sociétés-nature*, Paris, Karthala, pp.227-260.

Raynaut C., <u>Lavigne Delville Ph.</u> et Koechlin J., 1997, « Relations between Man and His Environment : the Main Types of Situations in the Western Sahel », », in C.Raynaut and al, *Societies and Nature in the Sahel*, Routledge and Kegan Paul, pp. 184-234.

Raynaut C. et <u>Lavigne Delville Ph.</u>, 1997, "Transformation des rapports sociaux et dynamique d'usage des ressources (2) : l'émancipation de la force de travail", in Raynaut C. dir *Sahels : diversité et dynamiques des relations sociétés-nature*, Paris, Karthala, pp. 315-346.

Raynaut C. and <u>Lavigne Delville Ph.</u>, 1997, « The Transformation of Social Relations and the Management of Natural Resources: 2. The Emancipation of the Workforce », in C.Raynaut and al, *Societies and Nature in the Sahel*, Routledge and Kegan Paul, pp.262-289.

<u>Lavigne Delville Ph.</u>, 1997, « Les projets de maîtrise de l'eau au Sénégal et au Mali » in Chauveau J.P. (avec la collaboration de Lebas P. et <u>Lavigne Delville Ph.</u>), 1997, *La dynamique des sociétés rurales face aux projets participatifs de développement rural*, Série Participation populaire n°11, Rome, FAO, pp. 125-138.

1996

<u>Lavigne Delville Ph.</u>, Boucher L. et Vidal L., 1996 "Les bas-fonds en Afrique tropicale humide : stratégies paysannes, contraintes agronomiques et aménagements" in Pichot et al eds. *Fertilité du milieu et stratégies paysannes sous les tropiques humides*, actes du séminaire international, CIRAD, pp. 148-161.

1995

<u>Lavigne Delville Ph.</u> 1995 "Irrigation et activités extra-agricoles : les mutations de l'économie familiale" in Boivin P. et al (éds), *Nianga, laboratoire de l'agriculture irriguée en moyenne vallée du Sénégal*, actes de l'atelier ORSTOM/ISRA, pp 303-318.

Lavigne Delville, Ph. 1995 "Participation, négociation et champ du développement : quelques réflexions" in Chauveau J.P. coord. Appropriation d'innovations et exclusion des groupes vulnérables dans les projets participatifs de développement rural en Afrique de l'ouest, Orstom/Apad/FAO.

Lavigne Delville Ph., 1995, "La question foncière dans les périmètres irrigués sahéliens : synthèse de l'atelier" *La question foncière dans les grands périmètres irrigués sahéliens*", Paris, Réseau Recherche-développement.

1994

Jacob J.P. et <u>Lavigne Delville Ph.</u>, 1994, « Introduction », in Jacob J.P. et <u>Lavigne Delville Ph.</u> dir., 1994, *Les associations paysannes en Afrique : organisation et dynamiques_*Paris, APAD/KARTHALA/IUED, pp. 7-21.

1993

<u>Lavigne Delville Ph.</u> 1993, "Les paradoxes du désengagement : les périmètres irrigués villageois de la vallée du fleuve Sénégal" in BLANC-PAMARD, Ch. dir. *Politiques agricoles et initiatives locales : adversaires ou partenaires ?* ORSTOM, pp.217-238.

1991

<u>Lavigne Delville Ph.</u>, 1991, "Migration et structuration associative; enjeux dans le département de Matam", in Crousse B. et al dir. *La vallée du fleuve Sénégal, bilan et perspectives d'une décennie d'aménagements*, Paris, Karthala, pp 117-139.

IV. Autres documents publiés (hors rapport d'expertise)

2010

Lavigne Delville P, Abdelkader A., 2010, « A cheval donné, on ne regarde pas les dents ». Les mécanismes et les impacts de l'aide vus par des praticiens nigériens, Etudes et Travaux, LASDEL n°83, Niamey, 113 p.

2009

Comité technique « Foncier et Développement », 2009, Gouvernance foncière et sécurisation des droits dans les pays du Sud, Livre Blanc des acteurs française de la Coopération, AFD/Ministère des affaires étrangères et européennes, 121 p. (coordonné et rédigé par Lavigne Delville Ph. et Durand-Lasserve A.).

Technical Committee on « Land Tenure and Development », 2009, Land Governance and Security of Tenure in Developing Countries, Summary, AFD/French Ministry for Foreign and European Affairs, 120 p. (directed and written by Lavigne Delville Ph. et Durand-Lasserve A)B

<u>Lavigne Delville Ph.</u>, Mongbo R., Mansion A. coord., 2009, *Vers une gestion foncière communale : stratégies, outils et conditions de réussite (Afrique de l'Ouest et Madagascar)*. Actes de l'atelier d'échanges de pratiques (Cotonou, 20-25 octobre 2008). Gret/Cebedes, 96 p.

Ostrom E., 2009, Pour des systèmes irrigués auto-gérés et durables : façonner les institutions (traduction et synthèse de E.Ostrom, Crafting institutions for self-governing irrigation systems, ICS Press, Institute for Contemporary studies, 111 p, par Ph.lavigne Delville), Coopérer Aujourd'hui n°67, 33 p. (réédition du doc de 1997, avec une nouvelle post-face).

2008

Comité technique « Foncier et Développement », 2008, Gouvernance foncière et sécurisation des droits dans les pays du Sud, Livre Blanc des acteurs français de la Coopération, Synthèse, AFD/Ministère des affaires étrangères et européennes, 37 p. (coordonné et rédigé par Lavigne Delville Ph. et Durand-Lasserve A.). (versions espagnole : Gobernabilidad de la tenencia de la tierra : garantizar los derechos en los paîs del Sur. Libro blanco de los actores franceses de la Cooperacion et et portuguaise : Governanca fundiaria e securizacao dos direitos nos paises do Sul. Livro branco dos atores franceses da Cooperacao)

Technical Committee on « Land Tenure and Development », 2008, Land Governance and Security of Tenure in Developing Countries, Summary, AFD/French Ministry for Foreign and European Affairs, 37 p. (directed and written by Lavigne Delville Ph. et Durand-Lasserve A).

<u>Lavigne Delville Ph.</u> et Rosner P., 2008, *Accompagner l'émergence et l'institutionnalisation de services de proximité. Grille d'analyse et repères méthodologiques à partir du projet Dialogs (Vietnam),* Coopérer Aujourd'hui n°58, GRET, 56 p..

<u>Lavigne Delville Ph.</u>, 2008, *A la recherche du chaînon manquant. Construire des articulations entre recherche en sciences sociales et pratique du développement*, Coopérer Aujourd'hui n°59, GRET, 22 p.

Barrau E., <u>Lavigne Delville Ph.</u>, Neu D., 2008, *Adapter les démarches de développement local au contexte institutionnel et aux acteurs. Diagnostic, appui aux porteurs de projets et maîtrise d'ouvrage des réalisations : trois notes méthodologiques*, Coopérer Aujourd'hui n°62, GRET, 53 p.

2007

Lagandré D. et <u>Lavigne Delville Ph.</u>, 2007, *Réhabilitation des polders, croissance agricole et inégalités : l'impact socio-économique du projet Prey Nup (Cambodge) - synthèse,* coll. Etudes et Travaux en ligne n°12, Editions du Gret, GRET/AFD/MOWRAM, 36 p.

<u>Lavigne Delville Ph.,</u> Brouillet A.S., Lévy M., 2007, *Les projets de développement contribuent-ils à la lutte contre la pauvreté, les inégalités et les exclusions? Une grille d'analyse de projets de développement.* Les notes méthodologiques n°6, Direction scientifique, Gret, 11 p.

<u>Lavigne Delville Ph.</u>, 2007, *Prendre au sérieux les pratiques des développeurs : une étape nécessaire de l'analyse critique des interventions des ONG*?, Coopérer Aujourd'hui n°53, GRET, 30 p.

2006

Chauveau J.P. Colin J.Ph., Jacob J.P., <u>Lavigne Delville Ph</u> et Le Meur P.Y., 2006, *Modes d'accès à la terre, marchés fonciers, gouvernance et politiques foncières en Afrique de l'Ouest,* Résultats du projet de recherche Inco-Claims (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali), Londres, IIED, 91 p.

Chauveau J.P. Colin J.Ph., Jacob J.P., <u>Lavigne Delville Ph</u> et Le Meur P.Y., 2006, *Changes in land access and governance in West Africa: markets, social mediations and public policies.* Results of the CLAIMS research project, London, IIED, 86 p.

<u>Lavigne Delville Ph.</u>, Kuhn R., Rosner P.M., Thibault D., Thi Thai, Bui, 2006, *Organisations locales et services de proximité. L'expérience du projet DIALOGS en appui au développement économique et social de zones rurales du Nord Vietnam*. Consortium Dialogs/GRET, Hanoi, 192 p. (versions anglaises et vietnamiennes)

Dorner V. (avec la collaboration de <u>Ph.Lavigne Delville</u> et E.Barrau), 2006, *Mais pourquoi les bénéficiaires ne paient-ils qu'une partie de leur contribution financière ? Pauvreté, confiance et règles du jeu dans un projet de développement social urbain à Brazzaville.* Coopérer Aujourd'hui n°49, GRET, 52 p.

2005

Matthieussent S., Carlier R. et <u>Lavigne Delville Ph.</u>, 2005, *Un projet d'électrification rurale en Mauritanie (1995-2000) : Alizés Électrique : histoire et enjeux d'une tentative de construction d'un service durable,* Études et travaux en ligne n°6, Paris. Éd. Gret, 154 p.

Chevrier S. et <u>Lavigne Delville Ph.</u>, 2005, *Les enjeux du management interculturel dans les projets de coopération au développement : une question sous-estimée ?*, Coopérer aujourd'hui n°44, GRET, 24 p.

2004

<u>Lavigne Delville Ph.</u>, Broutin C., Castellanet C., 2004, *Jachères, fertilité, dynamiques agraires, innovations paysannes et collaborations chercheurs/paysans ; Fondements pour des recherches-actions en milieu paysan sur la fertilité des terres*, Coopérer aujourd'hui n°36, GRET, 59 p. (téléchargeable sur le site du Gret)

Villeval Ph. et <u>Lavigne Delville Ph</u>., 2004, *Capitalisation d'expériences, expériences de capitalisation : coment passer de la volonté à l'action ?*, Traverses n°15, Handicap International/Gret/Groupe Initiatives, 46 p.

Villeval Ph. et <u>Lavigne Delville Ph.</u>, 2004, *Learning and SharingExperience*. *Lessons for Learning Processes in NGOs*. Traverses n°15, Handicap International/Gret/Groupe Initiatives, 46 p.;

Villeval Ph. et <u>Lavigne Delville Ph.</u>, 2004, *Capitalización de experiencias... experiencia de capitalizaciones ¿Cómo pasar de la voluntad a la acción?* Traverses n°15, Handicap International/Gret/Groupe Initiatives, 46 p.)

<u>Lavigne Delville Ph.</u>, 2004, *Sept « péchés capitaux » de l'évaluateur : pièges et repères déontologiques*, Les Notes méthodologiques n°5, Gret, 12 p.

Creusot A.C. (avec la collaboration de <u>Ph.Lavigne Delville</u>), 2004, *Identifier un projet en microfinance. Repères méthodologiques pour des projets réalistes*, Coopérer aujourd'hui, n° 41, Gret, 64 p.

Brouillet A.S., <u>Lavigne Delville Ph.</u>, Lévy M., 2004, *Comment luttons-nous contre la pauvreté, les inégalités et l'exclusion ? Partager et mettre en débat nos approches, nos pratiques et nos savoir-faire.* Actes du Séminaire interne, FIAP, 27-28 août 2004, GRET, 52 p.

2003

Mathieu P., <u>Lavigne Delville Ph</u>. et al, 2003, *Sécuriser les transactions foncières dans l'ouest du Burkina Faso,* Dossier n°117, Drylands programm, IIED/GRET/IED/UERD, 36 p.

Mathieu P., <u>Lavigne Delville Ph.</u> and al, 2003, *Making land transactions more secure in the West of Burkina Faso,* Issue Paper n°117, Drylands programm, IIED/GRET/IED/UERD, 35 p. (téléchargeable sur le site de l'IIED, www.iied.org)

<u>Lavigne Delville Ph.,</u> Ouedraogo H., Toulmin C. Le Meur P.Y. coord., 2003, *Pour une sécurisation foncière des producteurs ruraux*, Actes du séminaire international d'échanges entre chercheurs et développeurs, GRAF/GRET/IIED, 172 p.

<u>Lavigne Delville Ph.</u>, Ouedraogo H., Toulmin C. Le Meur P.Y. coord., 2003, *Making Land Rights more Secure*: Proceedings of an International Workshop. Ouagadougou, March 19th-21st, GRAF/GRET/IIED, 164 p.

Duroyaume P. (avec Monvois J., Carlier R., <u>Lavigne Delville Ph.,</u> 2003, *La planification concertée pour une meilleure gestion des excréta urbains? Analyse de deux expériences, à Nouakchott (Mauritanie) et Debre Behran (Ethiopie)*, Coopérer aujourd'hui n°35, Gret/PS-Eau. (téléchargeable sur le site du Gret)

2002

Lamballe P., Chu Van Sau (PFR), Lavigne Delville Ph., Rosner G., 2002, Mobiliser les acteurs dans une démarche de recherche-action; stratégies institutionnelles et mode de gestion d'un programme de développement rural expérimental dans les collines du Nord-Vietnam. Coopérer aujourd'hui/les documents de travail de la Direction scientifique n°31, GRET, 52 p.

<u>Lavigne Delville Ph.</u>, 2002, Les pratiques populaires de recours à l'écrit dans les transactions foncières en Afrique rurale. Eclairages sur des dynamiques d'innovation institutionnelle, Documents de travail de l'UR REFO n°7, IRD, 22 p.

Lavigne Delville Ph., 2002, Contre l'autisme des projets, analyser les pratiques préalables à l'intervention, Les notes méthodologiques n°3, direction scientifique, Gret, 8 p.

2001

<u>Lavigne Delville Ph.</u>, 2001, *Quelle gouvernance pour les ressources renouvelables ? La gestion des ressources renouvelables dans le contexte de la décentralisation en Afrique de l'ouest*, Collection Etudes de l'AFD, Agence française de développement, 59 p.

<u>Lavigne Delville Ph.</u> et Gauthier N., 2001, *Financement du développement : la mécanique des fonds ; Ambitions et pratiques des « fonds de développement »,* Coopérer Aujourd'hui n°25, Gret, 39 p.

Lavigne Delville Ph., Sellamna N., Mathieu M., 2001, Living up to ambitions, for a more rigourous practice of participatory appraisals and enquiries. Coopérer Aujourd'hui n°28, Gret, 24 p.

<u>Lavigne Delville Ph.</u>, Toulmin C., Colin J.Ph., Chauveau J.P., 2001, Sécurisation des droits fonciers délégués en Afrique de l'ouest. Dossier n°107, Drylands programm, IIED/GRET/IRD-REFO, 35 p.

<u>Lavigne Delville Ph.,</u> Toulmin C., Colin J.Ph., Chauveau J.P., 2001, Securing secondary rights to land in West Africa, Issue Paper n°107, Drylands programm, IIED/GRET/IRD-REFO, 35 p.

Lavigne Delville Ph., Toulmin C., Colin J.Ph., Chauveau J.P., 2001, L'accès à la terre par les procédures de délégation foncière (Afrique de l'ouest rurale) : modalités, dynamiques et enjeux ; rapport final de la recherche « droits délégués d'accès à la terre et aux ressources », GRET/IRD/IIED, 207 p.

<u>Lavigne Delville Ph.,</u> Toulmin C., Colin J.Ph., Chauveau J.P., 2002, Negotiating Acess to Land in West Africa: a Synthesis of Findings from Research on Derived Rights to Land; final report, IIED/GRET/IRD, 128 p.

Couture J.L., <u>Lavigne Delville Ph.</u>, Spinat J.B., 2001, *Institutional innovation in water management in the Office du Niger (1910- 1999): Failure and success in a large irrigation scheme*, CWP Research Papers n°7, Irrigation and Water Engineereing, Wageningen University, 48 p.

2000

<u>Lavigne Delville Ph.</u>, 2000, *Regards sur la pratique des enquêtes participatives*, Coopérer Aujourd'hui n°17, Gret, (extraits de Lavigne Delville, Sellamna et Mathieu dir, 2000), 24 p. (téléchargeable sur le site du Gret)

<u>Lavigne Delville Ph.</u>, 2000, *Des groupes cibles aux groupes stratégiques : participation et exclusion*, Les Notes méthodologiques n°2, Gret, 7p.

1999

<u>Lavigne Delville Ph.,</u> 1999, Contraintes quantitatives de réalisation et réponses locales : comment gérer la contradiction ?, Les Notes méthodologiques n°1, Gret, 4p.

Lavigne Delville Ph., 1999, Comment articuler législation nationale et droits fonciers locaux : expériences en Afrique de l'ouest francophone, Dossier Zones arides n°86, Londres, IIED, 31 p. (version anglaise : Lavigne Delville Ph., 1999, Harmonising formal law and customary land rights in french-speaking West Africa, Issue Paper n°86, Drylands Programme, London, IIED, 27 p.

Lavigne Delville Ph., 1999, La décentralisation administrative face à la question foncière (Afrique de l'ouest francophone rurale). Working papers on African societies n°39, Institut fuer Ethnologie und Afrikastudien (Mainz University)/ Das Arabische Buch, 18 p.

<u>Lavigne Delville Ph.</u>, 1999, *Impasses cognitives et expertise en sciences sociales : réflexions à propos du développement rural en Afrique*, Coopérer Aujourd'hui n°9, Gret, 23 p. (publié en 2000 dans les cahiers de l'IUED)

1998

<u>Lavigne Delville Ph.</u>, 1998, Foncier rural, ressources renouvelables et développement en Afrique, Coll. Rapports d'études, Ministère des Affaires Etrangères – Coopération et francophonie, Paris, 139 p.

<u>Lavigne Delville Ph.</u>, 1998, Rural land tenure, renewable resources and development in Africa, Coll. Rapports d'études, Ministère des Affaires Etrangères – Coopération et francophonie, Paris, 131 p.

<u>Lavigne Delville Ph.</u>, 1998, *Création, appui, renforcement des opérateurs intermédiaires*, Synthèse du séminaire de Rambouillet, *Traverses* n°1, Editions du Groupe Initiatives/GRET.

Appolin F., Peyrache X. et <u>Lavigne Delville Ph.,</u> 1999, *Renégocier les règles collectives en irrigation ; autour de l'intervention de Cicda à Urcuqui (Équateur),* Traverses n°6, Groupe Initiatives/Cicda/Gret, 35 p.

1997

Ostrom E., 1997, Pour des systèmes irrigués auto-gérés et durables : façonner les institutions_(traduction et synthèse de E.Ostrom, Crafting institutions for self-governing irrigation systems, ICS Press, Institute for Contemporary studies, 111 p, par Ph.Lavigne Delville), Inter-réseaux, 35 p.

<u>Lavigne Delville Ph.</u> et Lonsway K. (éd.), 1997, *Les conditions d'une gestion paysanne de l'irrigation en Afrique de l'ouest*, actes du séminaire de Niamey, Inter-réseaux/IIMI , 79 p.

Chauveau J.P. (avec la collaboration de Lebas P. et <u>Lavigne Delville Ph.</u>), 1997, *La dynamique des sociétés rurales face aux projets participatifs de développement rural*, Série Participation populaire n°11, Rome, FAO, 149 p.

1991

<u>Lavigne Delville Ph.</u>, 1991, *Méthodologie d'enquête économique d'unités de production,* Sozialanthropologische Arbeitspapiere, Institut für Ethnologie, Freie Universität, Berlin, 54 p.

1988

<u>Lavigne Delville Ph.</u>, 1988, Soudure et différenciation sociale; essai d'analyse au Sénégal oriental, Abordages n°7, Amira, Paris.

V. Communications

V.1. Communications à des colloques et séminaires scientifiques (hors communications publiées)

<u>Lavigne Delville Ph.</u>, Le Livre Blanc des acteurs français de la coopération sur le foncier, Conférence à Agropolis, 1^{er} avril 2010.

Lavigne Delville Ph., 2010, L'anthropologie a-t-elle été utile à Mahavotse, institution de micro-finance ? Mahavotse, la compréhension des économies familiales et la recherche de l'adéquation dans l'Androy (sud-malgache). Communication au colloque international de l'Association Euro-Africaine pour l'Anthropologie du Changement Social et du développement (APAD): Engager l'anthropologie pour le développement et le changement social: pratiques, discours et éthique, Ouagadougou, Burkina Faso, 20-23 janvier 2010, 37 p.

Lavigne Delville Ph, 2009, L'émergence tâtonnante de la réforme foncière rurale au Bénin (1991-2008). Conférence à l'Université Abdou Moumouni- FLSH, Niamey, 21 mai 2009.

<u>Lavigne Delville Ph</u>, « A cheval donné, on ne regarde pas les dents », intervention au séminaire mensuel du Gret, Nogent, 2 juillet 2009.

<u>Lavigne Delville Ph.</u>, 2009, « A cheval donné, on ne regarde pas les dents », avec Aghali Abdelkader, intervention au séminaire mensuel du LASDEL, Niamey, 10 novembre 2009.

Aghali Abdelkader et <u>Lavigne Delville Ph.</u>, 2009, *L'aide peut-elle contribuer à la construction de l'Etat ? Points de vue d'acteurs nigériens de l'aide*. Communication au colloque « Etats en chantier en Afrique au sud du Sahara », LASDEL, Niamey, 7-9 décembre 2009, 23 p.

<u>Lavigne Delville Ph.</u>, « A cheval donné, on ne regarde pas les dents », intervention au séminaire « *Développement, politiques publiques et modes de gouvernance: approches socio-anthropologiques »,* animé par J.P. Olivier de Sardan, Marseille, EHESS, 30 mars 2009.

<u>Lavigne Delville Ph.</u>, 2008, *Légitimité*, cadres normatifs et construction de l'adéquation : quelques interrogations sur l'éthique de l'intervention de développement, communication au FORUM « De l'utilité des sciences

humaines et sociales pour le développement : Nouveaux contextes, nouveaux défis », Paris-IRD / 22-23 mai 2008

Lavigne Delville Ph., 2007, Pour une anthropologie de la production des politiques publiques. Une première lecture de la réforme foncière rurale au Bénin. Communication au Colloque international de l'APAD « Développement, libéralisme et modernité: Trajectoires d'une anthropologie du changement social », Louvain la Neuve, 13-15 décembre 2007.

Ph.Lavigne Delville, 2006, Securing Customary Rights on or out State Private Domain? Options and Issues on « Public » Land Management in French Speaking West Africa, Conférence on Land, Poverty, Social Justice and Development, Den Hague, Institute for Social Sciences, 9-14/01/06

Ph.<u>Lavigne Delville</u>, 2006, Reconnaître les droits coutumiers : propriété coutumière ou faisceaux de droits ? Cadres cognitifs, conception des droits et faisabilité politique de l'enregistrement des droits fonciers locaux en Afrique de l'ouest. Communication au colloque « Les frontières de la question foncière :Enchâssement social des droits et politiques publiques », 17, 18, 19 mai 2006, Montpellier, France

<u>Ph.Lavigne Delville</u>, 2006, Registering and Administering Customary Land Rights: PFRs in West Africa, Communication to the World Bank Conference on "Land Policies & Legal Empowerment of the Poor" Session "Improving Tenure Security: Methods and Impact" Washington, November 2 - 3, 2006

<u>Lavigne Delville Ph.</u>, 2002, *Towards an articulation of land regulation modes? Recent progress and issues at stake (French-speaking West Africa),* Contribution to the regional meeting on land issues, World Bank, Kampala, April 29th - Mai 2nd 2002 (available on the CD-ROM Proceedings and on the World Bank Website)

<u>Lavigne Delville Ph.</u>, 2002, *Vers une articulation des modes de régulation foncière ? avancées récentes et enjeux (Afrique de l'ouest francophone)*, Contribution au séminaire régional sur les enjeux fonciers, Banque Mondiale, Kampala, 29 avril-2 mai 2002, 31 p.

V.2. Communication à des colloques et séminaires professionnels (hors communications publiées)

<u>Lavigne Delville Ph.</u>, 2010, Competing conceptions of Customary Land Rights Registration (Rural Land Maps PFRs in Benin): methodological, policy and polity issues, Communication to the Annual conference on land policy and land administration, World Bank, Washington DC, April 26 and 27, 2010, 20 p.

<u>Lavigne Delville Ph</u>. et Tidjani Alou M., 2010, *APD et renforcement des Etats et de la société civile,* Intervention à l'atelier Coordination Sud/GRET/GEMDEV, octobre 2010.

<u>Lavigne Delville Ph.</u>, 2010, Comment se construisent les politiques foncières ? Une lecture de la réforme foncière rurale au Bénin. Exposé au « Forum Foncier et Développement » (MAAE/AFD/Comité Technique « Foncier et développement »), Nogent sur Marne, 10 novembre 2010

<u>Lavigne Delville Ph.</u>, 2008, Foncier et démocratie de proximité. Conventions locales et négociation sur la gestion des ressources naturelles renouvelables, un exemple de gouvernance locale ?, Contribution au Groupe de travail pour l'élaboration d'une charte française de la coopération en matière d'appui à la gouvernance locale (MAE). Séance du 24 janvier 2008 : "Gouvernance locale et approfondissement de la démocratie".

Lavigne Delville Ph., Mongbo R. et Ouedraogo H., 2008, Sécurisation foncière et gestion communale en milieux ural et urbain (Afrique de l'ouest et Madagascar), Communication introductive à l'atelier international

Vers une socio-anthropologie des interventions de développement comme action publique

d'échanges de pratiques « Vers une gestion foncière communale – Afrique de l'ouest, Madagascar », organisé par le Gret et e CEBEDES, Cotonou, 20-24 octobre 2008.

<u>Lavigne Delville Ph.</u>, 2007, *Des collaborations recherche/développement pour faire face aux défis : Réflexions à partir de l'expérience du Gret*, Intervention à l'Institut des Hautes Etudes sur la Science et la Technologie, 1^{er} juin 2007.

<u>Lavigne Delville Ph.</u>, 2006, « Les jeunes ruraux dans les pays du Sud, Quelques questions, à partir d'un regard anthropologique », UNMFREO, 21 septembre 2006.

<u>Lavigne Delville Ph.</u>, 2005, « Participer à la définition de politiques nationales de développement : conclusions », Conclusions du Séminaire GRET; FIAP – 27-29 août 2003, GRET, 11p.

<u>Lavigne Delville Ph.</u>, 2003, *Le foncier dans les processus d'expansion des franges urbaines*, Indications pour le projet de recherche Ecocité, Atelier de lancement du projet INCO-ECOCITE, Dakar, janvier 2003.

Lavigne Delville Ph., 2003, Créer, mettre en place et étendre progressivement le dispositif de gestion foncière rurale, le dispositif opérationnel et les actions à mener, Communication à l'atelier national de validation du Schéma d'actions pour la mise en œuvre de la nouvelle politique foncière rurale en République du Bénin, Cotonou, 17-19 juin.

<u>Lavigne Delville Ph.</u>, 2003, Sécuriser l'accès des producteurs ruraux aux terres et aux ressources naturelles. Enjeux et options de sécurisation foncière, Communication introductive de l'atelier « Comment sécuriser les droits fonciers en milieu rural ? », Forum Praïa+9, CILSS, Bamako, 17-21 novembre 2003, 26 p.

<u>Lavigne Delville Ph.</u>, 2003, *Comment luttons-nous contre la pauvreté, les inégalités et les exclusions ?* Conclusions du Séminaire GRET/IMPACT; FIAP – 27-29 août 2003, GRET, 11p.

Fontenelle J.Ph. and <u>Lavigne Delville Ph.</u>, 2002, *Comments on Keijiro Otsuka paper*, contribution to the World Bank Workshop on Land Issues, Siam Reap (Cambodia), June 2002, 5 p.

<u>Lavigne Delville Ph.</u>, 2002, *Comment les réformes foncières peuvent-elles contribuer à la réduction de la pauvreté ?* contribution au panel sur les réformes foncières, Forum rural européen, Montpellier, 6 septembre 2002, 4 p.

<u>Lavigne Delville Ph.</u>, 2002, *Les politiques foncières contemporaines : brève comparaison des approches du Mali et de Madagascar*, contribution au Forum rural européen, Montpellier, 6 septembre 2002, 8 p.

<u>Lavigne Delville Ph.,</u> 2001, *Les ONG et le renforcement des sociétés civiles au Sud*, Intervention au Groupe de travail « partenariat OSI/Etat », Commissariat au Plan, 15 mai 2001, 5 p.

<u>Lavigne Delville Ph.</u>, 2000, « Conditions et principes de construction de synergies entre acteurs », *journée Partenariat Etat/Société Civile*, groupe de travail Education/formation, COCODEV.

<u>Lavigne Delville Ph.</u>, 2000, « La sécurisation des transactions comme outil de sécurisation foncière ? reconnaître les transactions pour en négocier les règles », communication à l'atelier « *Présentation et discussion des résultats de l'étude sur l'évolution des transactions foncières au Burkina Faso »*, Ouagadougou.

VI. Articles dans des revues professionnelles / de vulgarisation et divers

2009

<u>Lavigne Delville Ph.</u> et Broutin C., 2009, « Quelles politiques foncières pour contribuer à la souveraineté alimentaire en Afrique subsaharienne ? », *Techniques Financières et Développement*, n°94, dossier « souveraineté alimentaire : refonder les politiques agricoles », pp.18-26.

<u>Lavigne Delville Ph.</u>, 2009, « La décentralisation pour une gouvernance locale des ressources naturelles ? Conventions locales et négociations sur la gestion des ressources naturelles renouvelables en Afrique de l'ouest », *Grain de sel* n°46-47, pp.9-10.

2007

<u>Lavigne Delville Ph.</u> et Mansion A., 2007, « La question foncière en Afrique de l'Ouest rurale », CD du dossier CRIDEV/Frères des Hommes/PEKEA, *Accorder l'accès à la terre*, 9 p. (et dossier, p.81-89).

<u>Lavigne Delville Ph.</u>, 2007, « Anticiper les risques de conflits fonciers dans un aménagement de bas-fonds : l'apport de l'anthropologie », in *Humanitaires* Hors série n°4, Automne-Hiver 2007, pp.40-45.

<u>Lavigne Delville Ph.</u>, 2006, « Building Rules Systems and inscribing them in Law: A Requirement for Sustainable Water Resource Management », in Kibler J.F. and Perroud C., *Towards Co-Management of Hydro-Agricultural Infrastructures, Lessons Learnt from the Prey Nup Project in Cambodia*, Coll. Etudes et Travaux en ligne n°7, Les Editions du Gret, pp.3-8.

<u>Lavigne Delville Ph.</u>, 2006, « Quels enjeux pour les politiques foncières ? Sécurité foncière, marchés et citoyennetés », dossier « Le foncier, un enjeu crucial aux multiples dimensions », in *Grain de Sel n*°36, Interréseaux, pp.12-14.

<u>Lavigne Delville Ph.</u>, 2006, « Sécurité foncière, marchés et citoyennetés », dossier « Comment garantir le droit à la terre », *Défis Sud* n°74, août/septembre 2006, pp. 20-23.

2005

<u>Lavigne Delville Ph.,</u> 2005, « Pourquoi s'intéresser à l'interculturel dans les équipes opérationnelles des projets de développement ? », in Chevrier S. et Lavigne Delville Ph., 2005, *Les enjeux du management interculturel dans les projets de coopération au développement : une question sous-estimée ?*, Coopérer aujourd'hui n°44, GRET, pp.5-14.

2004

<u>Lavigne Delville Ph.</u> et Neu D., 2004, « Le suivi-évaluation, pour piloter les processus d'intervention et développer les apprentissages », in COTA, Dossier préparatoire au Séminaire de Paris « Evaluation, capitalisation, appréciation de l'impact au service de la qualité des actions et du dialogue entre les acteurs de la coopération », organisé par CONCORD, Coordination Sud et F3E.

2003

<u>Lavigne Delville Ph.</u>, 2003, « La sécurisation foncière est aussi une question de citoyenneté », *Grain de sel* n°24, Octobre 2003. Inter-réseaux.

2002

<u>Lavigne Delville Ph.</u>, 2002, « Pour une pratique rigoureuse des enquêtes participatives », *Echos du Cota* n°94, mars 2002, pp. 19-21.

<u>Lavigne Delville Ph.</u>, 2002, « Pour une pratique rigoureuse des enquêtes participatives », *Les Bulletins du Mékong*, n°5 avril 2002, pp. 7-10

<u>Lavigne Delville Ph.</u>, 2002, « Note de lecture de « Participatory Action Research in Natural Resource Management », by C.Castellanet and C.Jordan, Taylor and Francis, New York, 2002. In *Policy Matters* 10, UICN, pp.139-140.

2001

Lavigne Delville Ph., 2001, « Les enquêtes participatives en débat », Grain de sel n°17, p. 26.

Neu D., <u>Lavigne Delville Ph.</u>, 2001, « Quelle participation des bénéficiaires dans les évaluations de projet ? » *Les Echos du Cota*, n° 93, décembre 01, pp. 11-14.

1999

Lavigne Delville Ph., 1999, « La négociation des règles d'action collective, quelques repères », in Appolin F., Peyrache X. et Lavigne Delville Ph., Renégocier les règles collectives en irrigation; autour de l'intervention de Cicda à Urcuqui (Équateur), Traverses n°6, Groupe Initiatives/Cicda/Gret, pp.14-35.

1998

<u>Lavigne Delville Ph.</u>, 1998, « Introduction » in *Foncier rural, ressources renouvelables et développement dans les pays ACP, répertoire*, GRET/Coopération française, pp. 5-7.

<u>Lavigne Delville Ph.</u>, 1998, « Sécurité foncière, propriété et productivité : de nouvelles perspectives » Dossier Foncier rural : enjeux et perspectives, *Intercoopérants/Agridoc* n°12, p. 8-10.

1997

Lavigne Delville Ph. 1997, «Le désengagement de l'Etat au milieu du gué » in Lavigne Delville Ph. et Lonsway K. (éd.), 1997, Les conditions d'une gestion paysanne de l'irrigation en Afrique de l'ouest, actes du séminaire de Niamey, Inter-réseaux/IIMI, pp.9-13.

1996

Lavigne Delville Ph. 1996 "Gérer le foncier en Afrique subsaharienne", Grain de sel, n° 4 décembre 1996

1994

<u>Lavigne Delville Ph.</u> 1994, "Les paysans savent aussi innover : aménagements de bas-fonds en Côte d'Ivoire" *La lettre du réseau Recherche-développement*_n°19, février 1994.

VII. Principaux rapports d'expertise (depuis 1992)

2010

Lavigne Delville Ph. 2010, Faisceaux de droits et opérations d'enregistrement foncier. Questionnements pour une étude d'impact des Plans Fonciers Ruraux au Bénin, GRET/Banque Mondiale, 76 p.

Lavigne Delville Ph. et al, 2010, Atelier – bilan de la formation aux enquêtes socio-foncières PFR, 27-28 mai 2010, Cellule de coordination opérationnelle Plan Foncier Rural, GTZ/Gret, 65 p.

2008

Codjia X., Dossou-Yovo C., Gandounou M., <u>Lavigne Delville Ph.</u>, *Renforcement des capacités des maîtres d'œuvre pour la conduite des enquêtes socio-foncières PFR. Rapport de la formation*, Ouidah, 13-17 mai 2008, GRET/GTZ.

2007

<u>Lavigne Delville Ph.</u>, Laleyé M. et de Noray S., 2007, *Dispositif d'appui technique et financier aux communes pour la sécurisation foncière rurale en République du Bénin*. Rapport final revu après l'atelier de validation (Ouidah, 25-26 avril 2007), MAEP/ProCGRN/GTZ, 122 p.

Lavigne Delville Ph. 2007, *Améliorer la pertinence de l'activité de Mahavotse face au contexte Antandroy, Innovation produit, évaluation des risques et gestion des crises*, Paris, Gret, 46 p.

Lavigne Delville Ph. 2007, *Stratégies opérationnelles et capitalisation dans les projets Gret en Androy*, rapport de mission, Paris, Gret, 35 p.

2006

Lavigne Delville Ph., 2006, Appui méthodologique à l'étude d'impact économique du projet Prey Nup, Rapport de la $1^{\text{ère}}$ mission d'appui (30/06 – 07/07/06), Gret, 26 p.

Lavigne Delville Ph., 2006, *Appui méthodologique à l'étude d'impact économique du projet Prey Nup*, Rapport de la 2^{nde} mission d'appui (17/11 au 23/11/06), Gret, 29 p.

2005

Lavigne Delville Ph., 2005, *Appui méthodologique à la mise en œuvre du volet « foncier » de la Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale au Sénégal,* Mission d'appui à la DAPS, du 26 septembre au 1^{er} octobre 2005, Gret, 17 p + ann.

Lavigne Delville Ph., Laleyé M. et de Noray S., 2005, Dispositif technique et financier pour l'appui aux communes dans la gestion foncière rurale au Bénin. Etude de faisabilité, Rapport final, PGTRN.

2004

Lavigne Delville Ph., 2004, *Cadre logique, suivi-évaluation et Observatoire des quartiers. Appui à la conception du suivi-évaluation du projet Twizé*, GRET, avril 2004.

2003

Edja H., Le Meur P.Y., avec la collab. de <u>Lavigne Delville Ph.</u>, 2003, *Les enquêtes socio-foncières dans la perspectives de la future loi foncière rurale au Bénin, Schéma d'Actions pour la mise en œuvre de la nouvelle politique foncière rurale en République du Bénin, second rapport d'étape,* GRET/PGTRN/AFD/GTZ, mars 2003, 111 p.

<u>Lavigne Delville Ph.</u>, Bernard R., Déguénon L.A., Edja H., Le Meur P.Y., Rochegude A, 2003, *Schéma d'Actions pour la mise en œuvre de la nouvelle politique foncière rurale en République du Bénin, Rapport final - Volume I., Schéma d'action*, GRET/PGTRN/AFD/GTZ, juillet 2003, 137 p.

<u>Lavigne Delville Ph.</u>, Bernard R., Edja H., Le Meur P.Y., 2003, *Schéma d'Actions pour la mise en œuvre de la nouvelle politique foncière rurale en République du Bénin, Rapport final - Volume II, Orientations de la politique de développement rural et méthodologie des PFR, GRET/PGTRN/AFD/GTZ, juillet 2003, 35 p.*

<u>Lavigne Delville Ph.</u> et Fauroux E., 2003, *Suivi-évaluation et suivi de processus au service de l'action ; Mission d'appui au volet Suivi-Evaluation du projet Objectif Sud*, GRET, décembre 2003.

2001

Lavigne Delville Ph., 2001, *Is there free access for summer crop? Access to land and water for summer paddy crop in North Rakhine State (Myanmar)*, Mission Report for the GRET/HCR project, GRET, 23 p.

Lavigne Delville Ph., 2001, *Methodological inputs for the EMT impact study*, Mission report (13th to 24th september 2001), Gret, 9 p.

2000

Mathieu P., Lavigne Delville Ph., Ouedraogo H., Pare L. et Zongo M, 2000, Sécuriser les transactions foncières au Burkina Faso, rapport de synthèse de l'étude sur l'évolution des transactions foncières, GRET/Ministère de l'Agriculture/Ambassade de France au Burkina Faso.

1999

Lavigne Delville Ph., 1999, Configurations foncières, conflits et négociations à Mohéli (Comores), rapport de la mission d'appui « foncier » au PDRM, Gret.

1998

<u>Lavigne Delville Ph.</u>, Chetelat Ph., Kintz D. et Traore S., 1998, *Evaluation externe de l'Observatoire du Foncier au Mali*, Gret/MRDE, 97 p.

1996

Bako-Arifari N., <u>Lavigne Delville Ph.</u> et Perrier J.M., 1996, *Identification d'un projet de développement local en milieu rural dans l'Atacora (Bénin)*, GRET/CIEDEL/Ministère de la Coopération, 63 p + ann.

1995

Lavigne Delville Ph., 1995, *Valorisation des aménagements de bas-fonds au Mali : logiques paysannes et enjeux agro-économiques*, rapport de mission, GRET, 71 p.

Vers une socio-anthropologie des interventions de développement comme action publique

Lavigne Delville Ph., 1995, Valorisation des aménagements de bas-fonds au Burkina Faso : logiques paysannes et enjeux agro-économiques, rapport de mission, GRET, 65 p.

Viélajus J.L. (avec la contribution de <u>Lavigne Delville Ph</u>.) 1995 *La valorisation sociale à l'Orstom (rapport d'étude)*, GRET, 25 p + ann.

1992

Lavigne Delville Ph., 1992, Evaluation du projet du point de vue des bénéficiaires et analyse institutionnelle des groupements; mission d'évaluation de l'opération hydro-agricole FED-DOUNA tome III, BCEOM/FED/ONBAH, 60 p.

Annexe 2. Principaux projets de recherche

1. Organisation, coordination et animation de programmes de recherche en partenariat

2011-2014: <u>Une Action Publique éclatée. Production et Institutionnalisation de l'action publique dans les secteurs de l'Eau potable et du Foncier (Bénin, Burkina Faso, Niger)</u> (dossier proposé à l'ANR Les Suds II). Coordination LEREPS/Université de Toulouse, en partenariat avec UMR Développement et Sociétés (IEDES-Paris I/IRD), CEAN, LASDEL, Laboratoire Citoyennetés. Co-conception du projet. (financement obtenu).

2007- en cours. <u>La fabrique de l'action publique : une anthropologie des politiques publiques et de l'intervention sociale</u>. Projet de recherche pour un accueil à l'IRD.

2007- en cours <u>Promouvoir une gestion locale, concertée et effective des ressources naturelles et foncières (NEGOS-RN)</u> (financement UE/FFEM). Coordination GRET/ Laboratoire Citoyennetés (Burkina Faso), en partenariat avec IPAR (Sénégal), ENDA-GRAF Sahel (Sénégal), GERDSA (Mali), CINESDA (Burkina Faso). Projet de recherche-action, couplant équipes de recherche et équipes de praticiens. Conception et au montage du projet, appui méthodologique.

2007-2010 <u>Les Ong peuvent-elles contribuer à l'action publique au Sud?</u> (Gret). Définition de la problématique, supervision et appui scientifique aux deux études de cas réalisées (émergence d'une politique de l'eau potable dans les bourgs ruraux au Cambodge; émergence de la politique de protection sociale au Cambodge)

2003-2006 <u>Gestion partagée et durable des espaces agricoles et naturels à la périphérie des centres urbains (ECOCITE)</u>. Coordination GRET, en partenariat avec l'Université Frankfort (Allemagne), Enda et Institut Sénégalais de Rercherche Agricole (Sénégal), Cebedes et Faculté des Sciences Agronomiques/Université Nationale du Bénin (Bénin). (Financement Union européenne, INCO). Appui à la conception et au montage du projet, appui méthodologique sur le volet « foncier ».

2003-2006 <u>Dynamiques agricoles en zones d'influence urbaine en Asie du Sud-Est (Vietnam, Cambodge)</u>: compétition sur les ressources et création de nouveaux marchés autour des villes <u>secondaires - INCO-RURB-ASIE.</u> Coordination GRET, en partenariat avec Inra (France); Université catholique de Louvain (Belgique); FaFo (Norvège); VASI (Viet-Nam); Cedac (Cambodge). (Financement Union européenne, INCO). Appui à la conception et au montage du projet, appui méthodologique sur le volet « foncier ».

2002-2005 <u>CLAIMS</u> (Changes in Land Access, Institutions and Markets) coordonné par l'IIED (Grande Bretagne) en partenariat avec Gret et IRD-REFO (France), Lares (Bénin), URED (Burkina Faso), UMB (Mali), GIDIS-CI (Côte d'Ivoire), Roskilde University) (Danemark). (financement INCO-UE). Participation à la conception et au montage du projet, chantiers de recherche sur les conditions d'une gestion négociée des ressources naturelles renouvelables et sur les politiques foncières, coordination de la publication de synthèse et rédaction de 2 chapitres.

1999-2000 <u>Evolution des transactions foncières au Burkina Faso</u> (Ministère burkinabé de l'Agriculture/Ministère français des affaires étrangères). Organisation de la recherche, rédaction des rapports finaux.

1998-2001 <u>Droits délégués d'accès à la terre et aux ressources naturelles en Afrique rurale : négociation, renégociation, sécurisation</u> (projet GRET/IIED et avec l'appui scientifique de l'IRD et la participation de chercheurs africains ; financement Ministère des affaires étrangères — F / Department For International Development - UK). Conception et coordination du projet, avec l'IIED ; appui méthodologique aux équipes ; synthèse des résultats).

1998-2000 Water Management, Land Development and Economic Diversification in South-east Asian Deltas (Thaïlande/Vietnam, en collaboration avec Kasetsart University, Vietnamese Agriculture Studies Institute, IRD, Université de Louvain, Université Hohenheim) (financement Union européenne, INCO). Coordination du programme, appui méthodologique sur la question de la gestion sociale de l'eau.

1995-96 <u>Stratégies foncières et aménagements de bas-fonds en Afrique soudanienne : contribution à la question de la sécurisation foncière, GRET, (financement Ministère de la Coopération/Coopération Suisse), définition et coordination du programme de recherche, et rédaction des résultats en collaboration avec E.Le Roy (LAJP/Paris I) et J.Bouju (Univ.de Provence/SHADYC-EHESS Marseille).</u>

2. Coordination d'expertises collectives

2007-2008 <u>Livre Blanc de la Coopération française sur le foncier</u> sous l'égide du Comité Technique « foncier et développement ». Rédacteur principal, avec Alain Durand-Lasserve – CNRS.

1996-1998 <u>Analyse comparative des différentes approches en matière de foncier et ressources renouvelables en Afrique subsaharienne,</u> (Ministère français de la Coopération). Conception et coordination d'une expertise collective (40 auteurs).

3. Autres participations à des groupes et programmes de recherche

1995 <u>Appropriation d'innovations, démarches participatives et exclusion de groupes vulnérables,</u> Orstom/Fao (sous la direction de J.P.Chauveau)

1994-95 <u>Les courtiers locaux du développement</u>, SHADYC, Marseille (sous la direction de Th.Bierschenk et J.P.Olivier de Sardan)

1990 <u>Sahels : diversité et dynamiques des relations sociétés-nature</u>, GRID, Bordeaux (sous la direction de C.Raynaut).

Annexe 3. Formation et encadrement de mémoires et thèses

1. Interventions en formation supérieure et cours

J'ai réalisé de nombreuses interventions ponctuelles en formation supérieure, dans des formations d'ingénieur (CNEARC/IRC, Montpellier, depuis 1987) et des formations en sciences humaines : Université de Lille, EHESS Marseille, Université Paris I, Université Paris V, IEDES, IUED (Genève), etc. J'ai participé régulièrement, et plusieurs fois co-animé, le séminaire « foncier » de l'EHESS Marseille, et suis intervenu à plusieurs reprises dans le séminaire d'anthropologie du développement animé par Jean-Pierre Olivier de Sardan à l'EHESS.

J'ai assuré depuis 2004 plusieurs cours en formation supérieure :

- « Espaces et sociétés » (avec Roland Pourtier), Master Carrières Internationales, spécialité
 Développement, Institut d'Etudes Politiques de Paris, 2004-2005 et 2005-2006 (14 x 2 h); ce
 cours avait pour objectif d'introduire les étudiants à la diversité et aux dynamiques sociales
 des pays du Sud. Il couplait séances thématiques (démographie, environnement, migrations,
 urbanisation, etc.) et études de cas, avec une forte dimension pluridisciplinaire et
 méthodologique;
- « Introduction au Foncier », UFR de Géographie, Master Développement local, gouvernance, biens publics, Université de Bordeaux III, 2006 (18 h). Il s'agissait de donner des outils aux étudiants pour aborder la question foncière sur leurs terrains, sous le double angle des dynamiques foncières et des politiques publiques.
- « Analyse des projets et politiques de développement », Master Professionnel Anthropologie et métiers du développement durable ; Université de Provence, depuis 2006-2007, 35 h. Dirigé par Jacky Bouju, ce Master professionnel veut former des étudiants à la pratique de l'anthropologie appliquée au développement, à partir d'une double compétence en anthropologie et en gestion de projet. Mon cours s'inscrit dans une série de 3 cours délivrés par des anthropologues ayant une pratique opérationnelle (PY Le Meur, M.Mathieu et moimême). Il a pour but de donner aux étudiants des cadres d'analyse pour étudier des projets et des politiques de développement, en mettant l'accent sur la pratique du développement comme art du possible, en insistant sur les cadres cognitifs des intervenants, les impacts des montages contractuels et institutionnels, les conditions de processus d'apprentissage, etc. Le cours est aussi l'occasion de discuter la position de l'anthropologue dans les dispositifs d'intervention et les conditions d'une collaboration constructive.

Et ai été membre du jury de 3 :

 Elias Sentamba, Représentations, pouvoirs et développement local. Analyse critique d'une politique publique, le projet agro-sylvo-pastoral de la province de Rutana (Burundi).
 Septembre 2001, sous la direction de François Constantin, Université de Pau.

- Nadia Rodriguez Gimenez, Les organisations paysannes, leurs relations et leur rôle dans la participation au développement rural: le cas de la région de Huetar Norte au Costa Rica, Novembre 2006, sous la direction de Maxime Haubert, IEDES;
- Clément Répussard (septembre 2011), La construction du service public de l'eau potable en milieu rural au Sénégal. L'exemple de la communauté rurale de Moudéry, sous la direction de Jacky Bouju, Université de Provence.

Je suis régulièrement sollicité par des étudiants travaillant sur le foncier ou les interventions de développement. La soutenance de ma HDR, prévue pour mi-2011, me permettra désormais d'y répondre favorablement.

2. Encadrement d'Etudiants (depuis 2002¹⁹⁰)

Mémoires de maîtrise, DEA et Master

Deblock, Elise (en cours), mémoire de recherche sur l'intervention d'une Ong dans l'habitat urbain au Nicaragua, Master pro « Anthropologie & Métiers du Développement durable », Université de Provence.

Acosta, M., 2011, mémoire de recherche sur l'évaluation des politiques publiques au Vénézuéla, Master pro « Anthropologie & Métiers du Développement durable », Université de Provence.

De Haas, Marine, 2010, *La perception de la présence chinoise au Niger. Une enquête sur l'émergence de la Chine en terre sahélienne*. Mémoire de Master, Master 2 CIAHPD – Coopération Internationale, Aide Humanitaire et Politiques de Développement, Université Paris I Panthéon Sorbonne – UFR Science Politique.

Hosford, S., 2010, Redécoupage du réel, instrumentalisation d'institutions et production d'ignorance : le cas d'un projet d'appui à l'agro-entreprenariat rural en Gambie, mémoire de recherche appliquée, Master pro « Anthropologie & Métiers du Développement durable », Université de Provence, 121 p.

Sulmont, A., 2007, Anthropologie et Politiques Publiques : le renouveau de l'analyse ? A partir du cas des politiques publiques issues des phénomènes de migration et renvois d'argent des émigrés mexicains depuis les Etats-Unis. Mémoire de recherche bibliographique, Master pro « Anthropologie & Métiers du Développement durable », Université de Provence, 111 p.

Morlat L., 2007, La capitalisation de l'équipe « Appui aux activités communautaires » du programme Twize. Contribution des outils de l'anthropologie à l'émergence d'un métier du développement, Mémoire de fin d'études, Université de Provence.

¹⁹⁰ Je n'ai pas gardé trace des mémoires encadrés ou dirigés avant cette date.

Guillemet A., 2007, Un autre regard sur les déterminants du non-paiement de la redevance sur l'eau de la Communauté des Usagers des Polders (CUP). Chronique d'une enquête anthropologique dans les polders de Prey Nup au Cambodge, Mémoire de recherche appliquée, Master pro « Anthropologie & Métiers du Développement durable », Université de Provence, 65 p.

Repussard, C., 2006, Décentralisation et eau potable au Sénégal : analyse socio-anthropologique d'un programme d'hydraulique rurale. Mémoire de recherche appliquée, Master professionnel "Anthropologie & Métiers du Développement durable", Département d'Anthropologie, Université Aix-Marseille 1.

Billard C. et Boursin J., 2006, Approche de l'appropriation par les acteurs d'un service de distribution d'eau potable dans le cadre d'un partenariat public/privé : exemple du programme MIREP dans des bourgs ruraux cambodgiens, DESS Urbanisme et aménagement, IFU/GRET, 90 p.

Mansion, A., 2005, L'approche concertée dans la restructuration de quartiers informels au Sud. Le cas du projet pilote de remembrement de la "kebbé" d'El Mina à Nouakchott (Mauritanie), Mémoire de fin d'études, DESS Aménagement local et dynamiques territoriales dans les PED, IEDES - Paris 1 La Sorbonne.

Barrau E., 2005, Développement local, renforcement des acteurs locaux et décentralisation : conception et mise en oeuvre d'une démarche de développement local en Mauritanie, la composante "Animation, activités communautaires - Projets de quartier " du programme Twize. Master « gestion de projets dans les pays en développement », Institut français d'urbanisme, 115 p.

Lombardini J., 2004, « Un barrage pour tout le monde ?!» Etude ethnologique d'un bas-fond aménagé dans le Sud du Mali, Rapport de recherche. Inter-Coopération/GRET/Inco-Claims, 116 p.

Hochet P. 2003, *Négocier les droits pastoraux dans le sud du Mali*, Mémoire de DEA, EHESS, centre de Marseille.

Albiges L., 2002, Entre modernité et tradition : la gestion de conflits fonciers autour du lac Korientzé (Mali), mémoire de maîtrise, Université Aix-Marseille/GRET.

Dernoncourt C., 2002, Marginalisation des éleveurs et innovations institutionnelles locales en matière de GRN (Popioho, département de Béréba, Burkina Faso), mémoire de DEA de géographie, Université Paris I/GRET.

Héron J., 2002, Aménagements fonciers et enjeux sociaux; étude d'un cas d'innovation institutionnelle locale en matière de gestion des ressources naturelles dans un village du Sud-Ouest du Burkina Faso (Gombélédougou), mémoire de DEA de géographie, Université Paris I/GRET.

Mesnil A., 2002, Innovation institutionnelle locale en matière de gestion des ressources naturelles : exemple d'intervention sur les berges du Mouhoun à Zongoma (département de Padéma, Burkina Faso), mémoire de DEA de géographie, Université Paris I/GRET

Co-encadrement de thèses

Le Duc Thinh sur les dynamiques foncières dans le delta du fleuve Rouge au Vietnam, sous la direction de Marc Dufumier, INA-PG (aujourd'hui Agro-Paris Tech).

Clément Répussard sur la fabrique locale des politiques de l'eau potable au Sénégal (sous la direction de Jacky Bouju, université de Provence).

Aurore Mansion sur le Comité Technique « foncier et développement » comme lieu d'émergence d'une communauté épistémique (sous la direction de Pierre-Yves Le Meur, IRD/EHESS).

Mickaël Quintard, sur migration et foncier au Nord Bénin (sous la direction de Patrick Gonin, Université de Poitiers).

3. Participation à des jurys de thèse

Clément Répussard, *Le service public de l'eau potable en milieu rural au Sénégal : l'exemple de la Communauté rurale de Moudéry*, 9 septembre 2011, sous la direction de Jacky Bouju, Université de Provence.

Nadia Rodriguez Gimenez, *Les organisations paysannes, leurs relations et leur rôle dans la participation au développement rural : le cas de la région de Huetar Norte au Costa Rica,* Novembre 2006, sous la direction de Maxime Haubert, IEDES

Elias Sentamba, Représentations, pouvoirs et développement local. Analyse critique d'une politique publique, le projet agro-sylvo-pastoral de la province de Rutana (Burundi). Septembre 2001, sous la direction de François Constantin, Université de Pau.

Iliana Salgado, L'exploitation et la conservation de Cedrela odorata, Carapa Guianensis et Swietenia macrophylla (meliaceae) en Amazonie brésilienne. Université Paris VI, Pierre et Marie Curie. 1997. Thèse de doctorat/Sciences biologiques fondamentales et appliquées, sous la direction de J.L. GUILLAUMET.

Annexe 4. Responsabilités scientifiques

1. Associations savantes

Membre fondateur, et membre du bureau de *l'Association euro-africaine pour l'anthropologie du changement social et du développement (APAD)* de 1991 à 1998.

2. Colloques et manifestations scientifiques

Membre du Comité scientifique du Colloque international « La mesure du développement. Comment science et politique se conjuguent », GEMDEV, Paris, Février 2012.

Co-organisation du Colloque international « Les processus électoraux en Afrique. Conceptions de la représentation démocratique et pratiques de la compétition politique », LASDEL, Niamey, 17-18-19 septembre 2010

Membre du Comité scientifique du Colloque international « Les nouvelles frontières de la question foncière : enchâssement des droits et politiques publiques » (IRD, IAAM/CIHEAM, ENSAM, INRA, CNEARC, CIRAD, GRET, UMR MOISA, CEPED, IUED, IIED, Université de Mayence, CMI Bergen, PLAAS Université de Western Cape, Montpellier, 17-19 mai 2006.

Membre du Comité scientifique du Colloque international GECOREV « Gestion concertée des ressources naturelles et de l'environnement, du local au mondial : pour un dialogue entre chercheurs, société civile et décideurs », C3ED, IRD, GRET, Saint-Quentin en Yvelines, 26-28 juin 2006.

Membre du Comité scientifique du Forum international Praïa+9 « Foncier rural et développement durable au Sahel et en Afrique de l'Ouest », organisé par le Comité Permanent Inter-Etats de Lutte Contre la Sécheresse dans le Sahel (Bamako, 17-21 novembre 2003)

Co-organisation du colloque international « Dynamiques sociales et environnement. Pour un dialogue entre chercheurs, opérateurs et bailleurs de fonds », AFVP, Banque Mondiale, GRET, UMR REGARDS (CNRS-ORSTOM), Bordeaux, 11-13 septembre 1996.

Co-organisation et animation du séminaire international "Gérer le foncier rural en Afrique de l'ouest", GRET/IIED/Université Gaston Berger de Saint-Louis (Sénégal), Gorée (Sénégal), novembre 1996.

Co-organisation du colloque international « Socio-anthropologie des organisations paysannes et des associations populaires », Secondes journées de l'APAD, Montpellier, octobre 1992.

3. Relecteur scientifique pour des revues

Africa, Annales de Géographie, Autrepart, Cahiers Agriculture, Canadian Journal of African Studies, Development and Change, Economie Rurale, Journal of Human Development, Land Use Policy, Revue Tiers-Monde, World Development.